

# PROCÈS-VERBAL SÉANCE DES 25 ET 26 MARS 2021

(Délibérations n° 2021/583 à 2021/722 )

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le jeudi 25 mars 2021 à 10 heures et le vendredi 26 mars 2021 à 9 heures, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 19 mars 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence via l'outil StarLeaf dans les conditions décrites à la délibération n° 2020/365 adoptée lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

## Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Bonjour à toutes et à tous.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, bienvenue pour ce Conseil municipal du 25 mars 2021. J'espère que tout le monde peut m'entendre et me voir correctement.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée madame Audrey Hénocque.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions. Madame Audrey Hénocque est désignée.

Au préalable, je vous rappelle qu'en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, prorogée dans son application jusqu'au 1er juin 2021 par la loi numéro 2020-160 du 15 février 2021, prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel de leur nom, afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser immédiatement le formulaire de pouvoir à la direction des assemblées aux adresses mail indiquées dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à ces mêmes contacts.

Par ailleurs, vous avez reçu deux codes de connexion à l'outil de vote électronique QuizzBox, retenu pour cette séance, un code collectif et un code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si ce n'est pas déjà fait, en vue du test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal.

Je donne maintenant la parole à Madame Audrey Hénocque pour procéder à l'appel nominal.

## Appel nominal

**Présents** : Mme Alcover, Mme Augey, Mme Bacha-Himeur, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, M. Blanc, Mme Blanc, Mme Borbon, M. Bosetti, Mme Bouagga, Mme Braibant-Thoraval, M. Broliquier, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, M. Drioli, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinici, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gailliout, M. Genouvrier, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénocque, M. Hernandez, M. Husson, M. Képénékian, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, M. Souvestre, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, Mme Vidal, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

### Jeudi 25 mars 2021 :

- **Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : Mme Bruvier-Hamm (donne pouvoir à M. Genouvrier), Mme Ferrari (donne pouvoir à Mme Palomino).
- **Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Croizier (donne pouvoir à Mme de Montille), Mme Dubot (donne pouvoir à M. Lungenstrass), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Perrin), M. Lungenstrass (donne pouvoir à Mme Dubot), M. Michaud (donne pouvoir à Mme de Laurens), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Perrin), Mme Prin (donne pouvoir à M. Vivien), Mme Runel (donne pouvoir à Mme Léger), M. Zinck (donne pouvoir à Mme Vidal).

### Vendredi 26 mars 2021 :

- **Absents excusés et dépôts de pouvoirs** : Mme Bruvier-Hamm (donne pouvoir à M. Genouvrier), Mme Goust (donne pouvoir à Mme Zdorovtsoff), M. Képénékian (donne pouvoir à Mme Gailliout).
- **Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Chapuis (donne pouvoir à Mme Braibant-Thoraval), Mme de Laurens (donne pouvoir à M. Michaud), Mme Ferrari (donne pouvoir à Mme Palomino), Mme Fréry (donne pouvoir à Mme Perrin), Mme Popoff (donne pouvoir à Mme Georgel), Mme Runel (donne pouvoir à M. Giraud).

## Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénocque.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil QuizzBox. En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder à un vote sur appel nominal. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil QuizzBox, par lequel vous allez être invités à procéder à un vote test. Vous disposerez de 40 secondes pour voter ou modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Il vous appartient de voter autant de fois que nécessaire dans ce même délai de 40 secondes.

Pour celles et ceux utilisant la QuizzBox sur leur smartphone, je recommande de ne pas répondre à leur téléphone pendant un vote, car, dans le cas contraire, le téléphone privilégierait l'appel téléphonique par rapport au scrutin.

Je vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Vous pouvez voter « pour », « contre », « abstention », « ne prend pas part au vote », peu importe. Le scrutin test est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin test est clos.

Le test est concluant, nous utiliserons donc l'outil QuizzBox pour voter.

## Hommage à la mémoire de Monsieur Lucien Durand

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous avons appris ce mois-ci la disparition d'une personnalité politique notoire de notre Ville, que certaines et certains d'entre vous ont pu côtoyer. Je veux bien sûr parler de Lucien Durand, qui avait consacré sa vie à celle de notre Ville et de notre agglomération.

Il était né en 1933 et s'en est allé le 4 mars dernier à l'âge de 86 ans.

Je tiens, au nom de toutes et de tous, à saluer la mémoire de cet homme dont l'investissement a marqué de son empreinte la transformation de notre cité. J'exprime mes plus sincères condoléances à ses proches et à sa famille. Je voudrais également associer Madame Braibant, la Maire du 9e arrondissement à cet hommage.

En effet, Lucien Durand a non seulement grandi dans le quartier de Gorge de Loup, mais surtout il a été conseiller de cet arrondissement et même adjoint. Dès les années 60, il avait adhéré à la Fédération du Rhône du Parti socialiste, dont il est resté jusqu'à la fin de sa vie une figure importante.

Il a endossé pour la première fois le costume d'élu dans le 5e canton en 1976. Il a été pendant près de 25 ans tour à tour ou simultanément conseiller général, conseiller municipal, conseiller communautaire.

Il a été décoré des Palmes académiques de l'Ordre national du Mérite, de la Légion d'honneur. Il a aussi été pendant plus de 20 ans administrateur au SYTRAL, avant d'en prolonger son rôle par celui de conseiller bénévole une fois sonnée l'heure de la retraite.

Le transport était pour lui une passion, il s'est notamment beaucoup investi dans l'arrivée du tramway à Lyon. D'une manière générale, Lucien Durand a consacré son existence au service des autres. A l'âge de 16 ans, il était rentré à l'usine de lampes Visseaux à Vaise et en a été licencié pour avoir pris la défense d'un ouvrier.

Il est alors devenu géomètre typographe, métier qu'il a exercé plus de 30 ans, s'investissant au passage sans compter dans le syndicat régional Rhône-Alpes des employés géomètres qu'il avait créé.

Il a participé à la mise en place de la première convention collective de sa profession et à la création de la mutuelle des employés.

Retourné à la faculté de droit pour y suivre des cours du soir, il y apprit le droit du travail et de la Sécurité sociale, enseignements dont il a pu faire bénéficier sa collectivité.

Enfin, symptomatique de son activité associative également soutenue, il a créé le Comité de coordination des conseils de parents d'élèves du 9e, alors qu'il était membre de l'association des parents d'élèves de Jean Zay, engagement qu'il n'a interrompu que pour mieux se consacrer à ses mandats.

Je tiens à associer à cet hommage les élus socialistes de notre majorité, Sandrine Runel, Stéphanie Léger, Emmanuel Giraud, Philippe Prieto, qui ont collaboré avec Lucien Durand.

Lucien Durand, c'était un fidèle, fidèle à ses idées, fidèle à ses convictions et sa famille politique. Il avait d'ailleurs été candidat une ultime fois sur les listes de la gauche unie au printemps dernier dans le 9e arrondissement.

Sa disparition aujourd'hui affecte particulièrement toutes les femmes et les hommes qui l'ont côtoyé pendant près de 40 ans de vie publique, aux militants de la section du Parti socialiste du 9e arrondissement, ceux de la Fédération PS du Rhône et tous les élus transpartisans et les collaborateurs avec qui il a travaillé pendant près de 40 ans de vie publique.

Je passe maintenant la parole à monsieur Gérard Collomb, pour prolonger cet hommage. Monsieur Collomb, c'est à vous.

**M. COLLOMB Gérard** : Monsieur le Maire,

Nous commençons notre Conseil municipal en rendant hommage à Lucien Durand.

Pour ce qui me concerne, je perds avec sa disparition un compagnon, un ami, avec qui j'ai milité pendant des années, avec qui surtout nous avons rebâti le 9e arrondissement.

Lucien Durand, comme vous l'avez dit, c'était d'abord un enfant de Gorge de Loup. Ses parents habitaient déjà le 21B rue Louis Loucheur, où il allait avec sa femme, Josette, passer toute sa vie.

Josette que je veux associer à cet hommage. Il l'avait connue pendant son service militaire. Elle servait dans l'armée à Dijon où Lucien avait été affecté. Ils se rencontrèrent, ils n'allaient plus jamais se quitter. Josette était pour Lucien un appui toujours présent l'aidant dans ce militantisme, dans lequel il a souhaité très jeune s'inscrire. La présence de leurs deux filles, Christine et Corinne, de leurs gendres, puis, plus tard, de leurs enfants et de leurs petits-enfants, allait faire du 21B rue Louis Loucheur une demeure pleine d'amour.

Lucien, vous l'avez dit, était géomètre. Et de ce point de vue, il ne fallait pas lui en conter. Il savait lire un plan, voir ce que serait le tracé d'une voirie, la forme exacte d'un bâtiment.

Lucien avait très vite multiplié les engagements, parce qu'il avait une passion, la passion de servir les autres.

Il avait d'abord milité, vous l'avez dit, chez les parents d'élèves, puis il avait fondé l'association des locataires de la rue Louis Loucheur. En 1960, il prend sa carte à la SFIO, il y fait ses premières armes et, en 1964, devient le secrétaire, l'animateur de la section 5e-9e.

Il faut imaginer ce qu'est alors Vaise, un quartier ouvrier, vivant au rythme de ses usines et en particulier de l'immense usine Rhodiacéta, 7 500 ouvriers, qui y travaillent nuit et jour.

Lucien a grandi, s'est formé dans ce milieu. Il lui a apporté le sens de la solidarité, de l'entraide.

Lucien, je l'avais rencontré dans les réunions du Parti socialiste d'après Epinay, mais je le connaissais encore assez peu. C'est lorsque j'arrivais dans le 9e arrondissement que je le découvris vraiment. Nos débuts furent rugueux entre le militant déjà implanté sur le territoire et moi, le jeune prof, qui jusque-là n'avait milité qu'à la faculté. Mais je me mis à son école, celle du terrain.

Lucien Durand avait toujours dans sa poche un petit carnet, dans lequel il notait chaque réunion d'association, d'assemblée générale d'un centre social, la date du tournoi de foot ou du concours de boules et nous étions chaque fois présents.

Ce militantisme fut payant. En 1976, comme vous l'avez indiqué, Lucien Durand fut élu conseiller général. Il entra au SYTRAL et le développement des transports en commun fut sa grande préoccupation. Il contribua beaucoup, par les rapports amicaux qu'il entretenait avec les élus, mais aussi les techniciens, à ce que la ligne D du métro se réalisât, désenclavant Vaise. Il fut avec Christian Philip à l'origine de la première ligne de tramway.

L'année suivante, en 1977, nous gagnâmes les élections dans le 9e arrondissement, mais il n'y avait pas alors de loi PLM et deux Adjoints de la Mairie centrale furent désignés pour diriger la Mairie du 9e.

Ce n'est que bien des années plus tard, aux élections de 1995, que nous pûmes accéder aux responsabilités dans le 9e et faire passer dans la réalité les rêves que nous avions pour cet arrondissement.

Il était alors en grande souffrance. Toutes les usines avaient fermé les unes après les autres, à Vaise et dans le quartier de l'Industrie. Une grande partie de la population s'était retrouvée au chômage avec des commerces qui, eux aussi, voyaient de par le pouvoir d'achat diminuant des habitants des moments de plus en plus difficiles.

Avec l'accord de Raymond Barre, nous nous mîmes au travail. Ce fut d'abord un réaménagement de la Mairie pour la rendre plus ouverte au public, puis celui de la place de la Mairie, de la place du collège, mais surtout, et c'est peut-être ce qui explique mes préoccupations économiques, nous nous attelâmes à redynamiser économiquement ce quartier. Pendant que j'essayais de trouver des entreprises susceptibles de venir dans le 9e arrondissement, des promoteurs qui voudraient bien s'y intéresser, Lucien, lui, surveillait les premiers travaux. Chaque semaine, il organisait une réunion avec les techniciens et la transformation de Vaise commença.

La rue Sergent Michel Berthet prit forme. Les premiers acteurs économiques vinrent s'y implanter. Le quartier de l'Industrie vit s'installer Infogrames, la Cegid, le cinéma Pathé, avec Bruno Bonnel, Jean-Michel Aulas, Jérôme Seydoux, que nous avions réussi à persuader qu'il y avait là un quartier d'avenir. Paul Bocuse vint enfin s'implanter. Il créa l'Ouest et, en six ans, ces deux quartiers se métamorphosèrent.

Notre autre point de préoccupation était la Duchère, dont nous voyions que, depuis des années, la situation était en train de se dégrader, avec une population qui se paupérisait. Les événements n'allaient pas tarder à confirmer nos craintes, puisqu'en décembre 1995, quelques mois après notre installation à la Mairie, ce fut, après qu'un délinquant ait trouvé la mort au commissariat, l'embrasement général du quartier. Croyez-moi, cette nuit d'émeutes et les semaines qui suivirent furent terribles. Nous réussîmes à rétablir le calme et je me promis que si un jour je devenais Maire de Lyon, j'engagerais un grand projet pour redonner à ce quartier un vrai équilibre.

Voilà, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, si le 9e est aujourd'hui ce qu'il est, si moi-même j'ai pu devenir Maire de Lyon et contribuer quelque peu à transformer cette ville, c'est très largement grâce à ce que nous avons accompli entre 1995 et 2001 dans le 9e arrondissement. Et si ce 9e a lui-même autant changé, c'est grâce à Lucien Durand, dont l'engagement était constant dans tous les quartiers de ce 9e qu'il aimait tant.

Lucien, repose en paix. Tu seras toujours présent dans le cœur de toutes celles et de tous ceux qui t'ont connu. Tu as marqué l'histoire de notre 9e, de la Ville de Lyon, inscrit une belle page de l'évolution des transports en commun de notre agglomération. Désormais, nous serons toujours ensemble à travers nos œuvres, car nos œuvres dépassent toujours notre propre personnalité.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur Collomb.

Je vous propose d'honorer ensemble sa mémoire par une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire de Monsieur Lucien Durand.)*

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

---

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020 et de la séance du 17 décembre 2020

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Vous avez toutes et tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 19 novembre 2020 et du 17 décembre 2020. Aucune demande de temps de parole n'a été formulée sur leur rédaction.

Je mets donc ces deux procès-verbaux aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les procès-verbaux sont adoptés.

---

#### Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée le 30 juillet 2020

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2021/583. Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote.

Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Adopté.

---

#### Communications de Monsieur le Maire

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Ce Conseil municipal du 25 mars 2021 est et restera pour l'ensemble de cette mandature un moment très particulier. Il a lieu dans un contexte de dégradation de la situation sanitaire. La circulation de l'épidémie s'est particulièrement accélérée au cours de la semaine écoulée. Le taux d'incidence a connu une croissance importante et s'établissait hier à 385 personnes infectées pour 100 000 habitants, ce qui est bien au-dessus du seuil d'alerte de 250 pour 100 000. Plus inquiétante, la hausse du taux d'incidence des plus de 65 ans, qui avait pourtant diminué pendant plusieurs semaines du fait du déploiement de la vaccination, il atteignait hier 237 pour 100 000 habitants.

La première des réponses est l'accélération de la campagne de vaccination. Celle-ci va se faire notamment par l'augmentation du nombre de doses livrées dans les prochains jours. Le Rhône bénéficiera de doses supplémentaires du fait de sa situation, m'a affirmé le Premier ministre hier. Avec nos partenaires, ARS, HCL, URPS et Métropole, nous augmenterons dès la semaine prochaine la capacité de vaccination du centre situé au Palais des Sports de Gerland.

Au-delà de la circulation du virus, nous en prenons conscience tous les jours, nos concitoyennes et nos concitoyens pour beaucoup d'entre elles et d'entre eux vont mal, se sentent mal. Nous ressentons et nous observons ce que l'Organisation mondiale de la Santé appelle la fatigue pandémique. Dans nos écoles, le poids des protocoles sanitaires pèse. La réduction des activités accessibles aux plus jeunes affecte leur santé physique et mentale, leur santé tout court devrait-je dire. J'en veux pour illustration l'augmentation des sollicitations des urgences pédiatriques recensées sur les derniers mois.

Ce constat retient notre attention et, à cette occasion, je tiens à remercier le personnel de la Ville, mobilisé pour assurer le quotidien le plus ordinaire possible aux enfants qui fréquentent nos crèches et nos écoles.

Plus généralement, en ce début de Conseil municipal, il m'importe de vous rappeler l'engagement total de la Ville et de ses agents dans la réponse à la crise sanitaire. Au-delà, j'ai une pensée pour tous les professionnels de santé, nos soignants. Des applaudissements ont retenti dans le Palais des Sports ouvert pour la vaccination le dimanche 14 mars dernier, ils étaient mérités. Nous devons énormément à celles et ceux qui dépistent, vaccinent, soignent et sauvent. Qu'ils et elles en soient remerciés.

Plus tôt, je vous disais que ce Conseil municipal était particulier. Il l'est aussi du fait de son contenu. Nous allons y présenter plusieurs délibérations clés de cette mandature. Notre plan de mandat vous est présenté ce jour. Il constitue une feuille de route pour adapter notre ville et faire de Lyon une ville en transition. Notre PPI en détaille les investissements et notre premier budget primitif permet d'engager la transition sur l'année 2021.

Nous délibérons également sur les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon. À la suite de l'appel du Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, le 12 décembre dernier, à la déclaration de l'état d'urgence climatique, la Ville de Lyon répondra aujourd'hui, je le souhaite, présente.

Bien d'autres décisions seront prises ce jour, mais les sujets que je viens d'évoquer sont d'une importance capitale et même historique. Je vous invite toutes et tous à nous montrer en ce Conseil municipal du 25 mars 2021 à la hauteur des enjeux de notre temps, à nous montrer responsables à l'égard des Lyonnaises et des Lyonnais d'aujourd'hui, comme à l'égard des générations à venir. Que les enfants à venir puissent nous considérer demain en nous reconnaissant le courage d'avoir agi pour eux aujourd'hui.

Je vous remercie.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes. Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes, suivie de madame Borbon, puis de monsieur Blanc. Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme GAILLIOUT Béatrice** : Merci, Monsieur le Maire.

Je m'associe bien évidemment à ce que vous venez de dire, à vos propos, mais mon intervention sera plus axée sur la sécurité et, vous allez le voir, sur un événement qui s'est produit il y a quelque temps.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je suis intervenue régulièrement au sein de cette assemblée pour vous rappeler l'importance dans la situation que nous connaissons de porter un message fort et cohérent en direction de nos concitoyens concernant leur sécurité, un message fort et cohérent vis-à-vis de nos forces de l'ordre, qui sont sur le front au quotidien dans des conditions souvent difficiles.

Nous pensions, Monsieur le Maire, que vous nous aviez entendus lorsqu'en Commission Sécurité, vous avez affirmé votre souhait de collaborer étroitement avec la Préfecture, la Police nationale et le Procureur de la République. Oui, mais voilà, il y a les annonces et il y a les prises de position, il y a les déclarations et les images renvoyées comme tant de symboles à nos concitoyens et à nos forces de l'ordre.

Et celle dont il est question aujourd'hui est grave. C'est l'image que renvoie votre majorité quant à sa désunion concernant la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais et sa défiance vis-à-vis des forces de l'ordre.

Nous vous avons averti quant à l'image que donnait la désunion de votre majorité sur ce sujet essentiel. Désormais, nous avons atteint une nouvelle étape, celle de viser publiquement nos forces de police sur les réseaux sociaux.

Que vous vous affichiez avec votre écharpe de Maire, symbole de la mission que vous ont confiée les Lyonnaises et les Lyonnais dans une manifestation où était brandie une pancarte critiquant nos forces de l'ordre était d'une grande maladresse. Mais que l'Adjointe au Maire du 8e arrondissement se sente autorisée à nous expliquer que la culture du viol est présente chez les forces de police pour justifier cette pancarte relève de la faute politique grave.

Sans compter qu'avant d'être effacé, ce tweet a été liké et partagé par certains autres membres de votre majorité.

Doit-on en conclure que votre malaise collectif vis-à-vis des questions de sécurité est dû en réalité à la présence parmi vous d'idéologues considérant les forces de l'ordre comme des adversaires et non des partenaires dans l'exécution de leur mandat ?

Si c'est le cas, vous empruntez collectivement une voie dangereuse pour l'avenir de notre Ville. Lorsque l'on est élu, on a le devoir de représenter l'ensemble des habitantes et des habitants de notre territoire, qu'ils aient voté pour nous ou non. Nous ne sommes plus de simples militants et nos prises de parole nous engagent dès lors bien au-delà de nous-mêmes.

Nous sommes donc très surpris, Monsieur le Maire, du peu de réaction de votre part sur ce sujet et de celle de certains de vos collègues, qui laissent entendre que nous exagérons la gravité de la situation.

Il s'agit pourtant à nos yeux ni plus ni moins que d'un dérapage inquiétant dans une situation qui l'est tout autant.

C'est pour cela que nous vous demandons, Monsieur le Maire, que vous retiriez sa délégation à madame Chastan, Adjointe du 8e arrondissement, et qu'elle soit invitée à découvrir le quotidien de celles et ceux qui assurent notre sécurité à toutes et à tous, parfois au péril de leur vie. Cela l'amènera peut-être à réviser son jugement.

Deuxième point, concernant cette fois-ci les événements du week-end dernier, nous avons pris acte de votre réaction quant à l'attaque scandaleuse dont a fait l'objet la librairie La Plume noire par des militants d'extrême droite. Cette prise de position, Monsieur le Maire, vous honore, car la lutte contre l'extrémisme est une lutte de tous les jours et vous savez l'engagement qui a toujours été le mien, notamment contre les Jeunes identitaires, dont je salue la dissolution de leur association.

Néanmoins, je suis interloquée de votre non-réaction quant aux atteintes qu'ont subies les locaux de l'entreprise Bayer de la part d'Extinction Rébellion. Si les méthodes d'intimidation et de dégradation ne sont pas tolérables lorsqu'il s'agit de l'extrême droite, elles doivent l'être également pour l'ensemble de nos mouvements politiques et associatifs.

En tant que Maire, vous êtes le Maire de toutes les Lyonnaises et les Lyonnais, qu'ils tiennent une librairie ou travaillent dans une entreprise comme Bayer. Vous ne pouvez plus vous permettre de choisir vos indignations face à ce genre d'actes.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Pour Lyon, Madame Borbon, c'est à vous pour 3 minutes.

**Mme BORBON Delphine :** Merci.

Je lis cette intervention à la place de Yann Cucherat qui est momentanément retenu pour des raisons professionnelles.

Monsieur le Maire,

J'ai eu l'occasion de le signaler lors de la Conférence des Présidents, mais tenir un Conseil municipal sur deux jours pleins n'est pas chose aisée pour tous les élus, surtout lorsqu'ils sont dans l'opposition et qu'ils travaillent en parallèle de leurs engagements locaux, contrairement aux élus de la majorité.

Il n'est pas évident de s'absenter deux jours de suite en fonction de la profession exercée, mais je pense que vous comprendrez. Alors, pourquoi envisager sur un seul Conseil un ordre du jour aussi volumineux ? Parce que la longueur de ce Conseil municipal est inédite : deux jours de séance, 138 délibérations soumises au vote de cette assemblée, un dossier de séance de 462 pages tout de même et ce ne sont pas les pages écrites des plumes de René Belleto ou Gwenaël Bulteau, un total de 2 098 pages d'annexes, soit, en tout, plus de 2 560 pages à épilucher pour un seul Conseil. C'est juste monumental. D'autant plus que, contrairement à vous qui bénéficiez de plusieurs dizaines de collaborateurs, de DGA, de conseillers techniques, de directeurs et j'en passe, pour vous permettre de préparer ce Conseil convenablement, ainsi que toutes les notes qui vont avec, nous n'avons de notre côté qu'un seul collaborateur. Un David et Goliath des temps modernes, pourrions-nous résumer.

Comment, en plus, intéresser nos concitoyens et les médias qui couvrent cette séance sur un temps aussi long ? Sauf à comprendre que c'est stratégiquement le but recherché et que le rendez-vous presse que vous organisez au préalable de chaque Conseil municipal prévaut sur les débats de cette assemblée.

Pourquoi ne pas tenir votre conférence de presse après les débats de cette séance, tout d'abord pour que la contradiction puisse vous être opposée, mais aussi pour que nous puissions débiter les Conseils municipaux plus tôt ?

J'espère que nous serons entendus et qu'à l'avenir, les Conseils seront concentrés sur une seule journée, en les commençant plus tôt et en les terminant plus tard, quitte à prévoir plus de séances annuelles pour couvrir vos ordres du jour.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. BLANC Étienne :** Monsieur le Maire,

Vous avez placé votre mandat sous le signe de la concertation et sous le signe de nouvelles pratiques démocratiques. Je vous cite : « Nous allons fixer à notre Ville un objectif de saut qualitatif dans nos pratiques démocratiques locales. » C'était un sujet largement abordé pendant la campagne électorale et je partage et mon groupe partage cette préoccupation.

Mais, depuis que vous avez pris vos fonctions, qu'est-ce que nous constatons ? Nous constatons une véritable confusion brouillonne. Après neuf mois d'exercice, nous avons pu évaluer les pratiques démocratiques de votre majorité.

Une pratique démocratique sur la lutte contre le Covid. Vous avez créé un Conseil Covid, vous l'avez créé sans concertation, vous n'en avez pas informé le Conseil municipal, vous avez engagé une somme de 56 000 euros pour le constituer, sans que le Conseil municipal n'ait été saisi et c'est une fois que cette décision a été prise que vous avez décidé a posteriori de saisir le Conseil municipal pour qu'il valide cette décision si importante pour les Lyonnaises et pour les Lyonnais.

Comme l'État, comme la Région, comme le Département ou comme la Métropole, mais aussi comme l'Europe, vous avez constaté les dégâts majeurs de la crise sur le monde étudiant. La Métropole a créé un groupe de travail. Elle va en créer un second. Vous avez fait un atelier de travail au sein du Conseil Covid dédié aux étudiants. Et voici qu'aujourd'hui, vous ajoutez un nouveau groupe de travail, cette fois sous l'autorité de la municipalité. Heureusement, finalement, qu'il y a bien un service commun Ville et Métropole sur la vie étudiante. On n'y comprend plus rien.

Et ce n'est plus de la concertation, c'est devenu un véritable capharnaüm, une confusion, une politique brouillonne, où les Lyonnais ne se retrouvent pas.

Cette confusion, mais cela vient d'être dit remarquablement bien par madame Gailliot, elle est aussi de votre fait quand, en qualité d'officier de police judiciaire, vous avez défilé avec derrière vous sur les écrans de télévision une pancarte « Police nationale = scandale » ou quand votre Adjointe du 8e arrondissement s'est permis des propos absolument inadmissibles sur la police nationale.

En fait, vous habillez et vous tentez d'habiller une réalité, c'est que cette démocratie, elle ne vous convient pas. Vous l'habillez sous forme de concertation. Vous avez décidé, par exemple, de piétonner le cours Charlemagne. Vous avez organisé une fausse concertation, que vous avez réservée sur Zoom à une centaine de participants. Cela a exclu un grand nombre de Lyonnais. Cela a aussi exclu votre opposition.

Face à cette situation invraisemblable, vous avez décidé d'organiser une seconde concertation. Alors, vous avez lancé des invitations, mais vous n'avez même pas placé le Maire du 2e arrondissement sur le carton d'invitation, c'est-à-dire que vous avez organisé une concertation sans lui.

Plus fort encore, vous avez annoncé urbi et orbi que la décision de piétonner était prise, puisque vous entendez profiter des travaux en cours pour y procéder.

Décision prise, fausse concertation ultérieure.

C'est exactement la même chose quand vous avez décidé de piétonniser les abords de l'école Harmonie - Rebatel. Vous avez provoqué une vive réaction des habitants, qui ont découvert que vous piétonnisiez sans même les avoir consultés et encore moins avant de les avoir informés.

Monsieur le Maire, la concertation, telle que vous l'entendez, c'est de l'entre-soi. Vous choisissez les interlocuteurs, vous choisissez les Verts, vous sélectionnez l'extrême gauche, quelques associations qui vous sont acquises et puis, finalement, vous vous concertez entre vous.

Je crois que, ce faisant, vous accentuez encore le désintérêt du citoyen pour la vie publique et les Lyonnais n'y échappent pas. Je voulais faire ce rappel factuel en début de Conseil, pour vous dire que mon groupe n'est pas dupe sur ces sujets-là et je crois que, de plus en plus, les Lyonnais ouvrent les yeux sur cette fausse démocratie augmentée.

**M. LE MAIRE** : Je note une demande de prise de parole de Monsieur Odiard. C'est à vous.

**M. ODIARD Patrick** : Monsieur le Maire, je réclame un droit de réponse de Monsieur Olivier Berzane, Maire du 8e, pour notre groupe.

**M. LE MAIRE** : Accordé. Monsieur Berzane, vous avez la parole.

**M. BERZANE Olivier**, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous entamons un très long Conseil municipal de deux jours et de plus de 16 heures de travail. À la fin de ce Conseil, demain soir, plus de 160 femmes auront été victimes d'un viol ou d'une tentative de viol en France. Sur ces 160 femmes, 16 porteront plainte et sur ces 16 dépôts de plainte, 2 donneront lieu à un procès d'assises. Ces chiffres, ce ne sont pas les miens, ce sont ceux de l'Observatoire national des violences faites aux Femmes. Ce n'est malheureusement pas une fiction, mais une triste et insupportable réalité.

Une réalité dont il est de plus en plus question, non pas parce que les faits sont nouveaux ou en recrudescence, mais parce que nous, hommes et femmes, écoutons enfin les victimes, qui, en confiance, se livrent davantage, qu'elles soient connues ou anonymes.

Ce changement de paradigme, aussi ténu soit-il, il faut s'en réjouir et surtout l'encourager.

Aussi, lutter contre les violences faites aux femmes, c'est regarder et essayer de comprendre ce qui a traversé et qui traverse le temps, ce qui se transmet de génération en génération, ce qui fait culture et qui renvoie à l'idée que, dans une société donnée, les gens partagent des idées, des croyances et des normes sociales.

Faut-il rappeler qu'au XVIIIe siècle, un enfant violé était estimé coupable de son viol ? Faut-il rappeler que, jusqu'à il n'y a pas si longtemps, considérant qu'une femme a les moyens de se débattre, elle ne pouvait être violée sauf à l'avoir cherché ou encore qu'aujourd'hui, 10 % des Français estiment qu'un homme ne peut pas violer ?

Il s'agit bien là d'une culture, une culture qu'il est nécessaire d'analyser et de comprendre pour la déconstruire à tous les niveaux de la société et dès le plus jeune âge. Une culture qui, depuis des années, a banalisé les blagues sexistes, minimisé le harcèlement, normalisé les différences de salaire entre les femmes et les hommes. Une culture qui a sous-estimé les moyens nécessaires à entendre les victimes, sans jugement, sans a priori et avec toute la compassion et l'empathie nécessaires.

Pour autant, nous ne vivons pas dans une société qui fait la promotion du viol ou aurait à son encontre une quelconque forme de tolérance. 20 % de la population carcérale en France est faite de délinquants sexuels, preuve de l'efficacité du travail de nos forces de police et de notre justice.

J'aurais aimé qu'au cours des prises de paroles en Conseil d'arrondissement comme en Conseil municipal, nos chers collègues de l'opposition prennent la peine de regarder cette réalité et puissent, avant de dénoncer un soi-disant crime, avoir une pensée, un mot, un élan de compassion pour les victimes.

Mais on voit bien que tel n'était pas l'objet, alors que le contexte de la Journée internationale des Droits des Femmes aurait pu les inspirer. Mais rien, rien sur les droits des femmes et la réalité des violences sexuelles, pas un mot de compassion envers les victimes, aucune proposition pour améliorer leur prise en charge. Il s'agissait de concentrer toutes les forces sur les 49 mots du tweet d'une jeune élue du 8e arrondissement de Lyon.

L'instant de cette attaque, l'union du second tour des municipales entre la droite et la droite s'est reformée, rejointe à mon étonnement par les élus Progressistes et Républicains. Pas de demi-mesure, et sous couvert de protéger nos forces de l'ordre, une faute avait été commise et une tête devait tomber, il était donc urgent de réinstaller la guillotine place des Terreaux.

Et bien non, Marine Chastan est Adjointe dans mon arrondissement en charge de la Petite Enfance et des Liens intergénérationnels. Je le dis haut et fort, elle fait un excellent travail reconnu de l'ensemble des structures de petite enfance et d'accueil des personnes âgées. Elle a profondément regretté que sa parole ait pu blesser les forces de l'ordre et s'en est excusée en portant les explications qu'elle a jugées nécessaires à la compréhension de son propos.

Pour ma part, j'ai réaffirmé à plusieurs reprises mon soutien total aux forces de l'ordre. Nous travaillons ensemble de façon continue et en confiance à l'apaisement de notre arrondissement et toute instrumentalisation politicienne de quelque fait que ce soit ne fait que nous affaiblir là où nous devrions faire bloc.

J'ai moi-même échangé avec les policiers lors de notre dernier point mensuel sécurité sur ce sujet, tout comme avec la commissaire du 8e qui a pris la peine de me téléphoner pour comprendre ce qui s'était passé sans aucune forme de polémique et je l'en remercie.

Alors, Mesdames et Messieurs les élus de l'opposition, je vous le dis : vous auriez pu vous saisir de cette opportunité pour rappeler votre attachement à la défense des droits des femmes, faire acte de pédagogie et expliquer ce qu'est la culture du viol, comment elle se manifeste, y compris en France ou ici, à Lyon, vous auriez pu ne pas alimenter une énième polémique mués par votre seule volonté de nuire aux élus écologistes, mais non, une fois de plus, vous avez opté pour les affres de la basse politique, hurler avec les loups.

Mesdames et Messieurs, vous vous êtes peut-être résignés face aux discriminations dont souffrent plus de 52 % de notre population, mais je vous le répète, ce n'est le cas ni des Écologistes, ni de la Gauche sociale et écologique, ni de Lyon en commun.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Berzane, je vous remercie.

Brièvement, il a été fait référence à la collaboration avec le Procureur de la République, la Police nationale, la Préfecture. Je crois que la présence, lors de la Commission générale, qui s'est déroulée il y a quelques semaines justement du Préfet à la Défense et à la Sécurité, ainsi que du Procureur de la République illustre que nos relations avec ces différentes institutions et autorités sont excellentes, puisque monsieur Suquet et monsieur Jacquet sont venus à notre demande faire un état de situation. Je ne commenterai pas davantage ce point.

Il a aussi été fait référence à une pancarte brandie dans une manifestation qui a eu lieu le 7 mars dernier. Je me permets de rappeler que cette manifestation, comme l'a d'ailleurs évoqué le Maire du 8e arrondissement, était avant tout dédiée aux droits des femmes. C'est la raison pour laquelle je m'y étais rendu.

Tout comme le Maire du 8e, permettez-moi, chers collègues et chers collègues de l'opposition, de m'interroger sur votre engagement sur ce sujet. Pour être tout à fait honnête avec vous, je me demande ce que vous regardez quand le sage montre le soleil du doigt.

Bref, j'espère que nous allons retrouver un peu de sérénité pendant ce Conseil municipal, puisque nous avons effectivement, comme il a été fait référence un peu plus tôt, un ordre du jour extrêmement chargé, raison pour laquelle nous avons décidé de l'étaler sur deux jours.

Nous entrons donc dans l'examen de cet ordre du jour.

---

## 2021/590 - Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons passer à l'examen de notre plan de mandat.

Mesdames et Messieurs,

Lyon est une ville monde, une cité qui s'est bâtie, déployée à un carrefour d'influence, entre vallée du Rhône et bassin parisien, à la croisée de grandes voies reliant l'Europe du Nord au bassin méditerranéen, la façade atlantique à l'Orient en passant par l'arc alpin.

Notre ville est dotée d'un potentiel immense par sa position géographique, par son histoire, par son université, par son capital entrepreneurial, par sa tradition humaniste.

D'abord contenue au pied des collines, elle a enjambé ses fleuves, consolidé leurs berges, bâti des quartiers, tramé ses rues selon les plans de Jean-Antoine Morand dans les années 1770, un exemple sur bien des points d'ailleurs en matière de conception de grandes allées arborées si agréables pour la promenade. Les faubourgs du Moyen-Âge deviendront centraux au XXe siècle, la Guillotière, les Brotteaux.

Les années 50, 70 marquent un tournant : grands ensembles à la Duchère, quartier d'affaire et centre commercial de la Part-Dieu, tunnel de Fourvière, centre d'échange de Perrache, autoroute A6-A7. Si la construction de logements et de bureaux a accompagné le rayonnement de la ville, Lyon garde aujourd'hui les stigmates de deux décennies particulièrement marquées par l'essor de la circulation automobile qui a mis au gabarit la ville et que nous nous efforçons de corriger, voie après voie. Nos prédécesseurs ont amorcé la transformation de quelques axes, Garibaldi, par exemple, nous allons amplifier le mouvement.

Ainsi, le destin de Lyon se construit sur le temps long. Nous héritons d'un capital culturel vieux de 2 000 ans, la soierie, les sciences de l'ingénieur, la médecine et la santé, le commerce, la solidarité et l'humanitarisme, la gastronomie, les sports d'eau, autant de savoir-faire, d'organisations, de lieux qui font le terreau de la ville de demain.

Depuis 2 000 ans, notre ville a traversé des crises majeures, sociales, politiques, sanitaires. Je pense notamment à la grande peste dans le premier quart du XVIIe siècle. Lyon a su se relever, ville de santé, force des liens qui la connectent à d'autres grandes villes ou provinces de France ou d'Europe, Paris, Genève, Florence, Turin.

En présentant notre plan de mandat et le plan d'investissement qui en découle, nous prenons aujourd'hui place dans la grande histoire lyonnaise avec l'audace comme moteur et l'humanisme comme valeur.

Depuis mars dernier, la crise sanitaire, sociale et économique atteint Lyon comme elle atteint toute la planète. Elle a mis en lumière des défis majeurs, dont notre dépendance à une économie globalisée et la nécessité de relocaliser les productions les plus essentielles.

La qualité de vie en ville est altérée par une densité avec trop peu de contreparties, une minéralité, des logements parfois exigus et sans extérieur, logements devenus depuis le premier confinement des espaces de travail tout autant que l'espace de la famille et de l'intime.

La nature en bas de chez soi et le droit à l'espace public apparaissent aujourd'hui essentiels, tout comme le besoin de solidarité, l'envie de refaire société, la nécessité de redonner confiance et espoir.

Mais la crise que nous traversons a aussi remis au premier plan la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes, facteur propice à la transmission des virus de l'animal à l'homme, virus dont la circulation est par ailleurs intensifiée par la massification des échanges mondiaux.

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs », proclamait Jacques Chirac en 2002 au Sommet de la Terre de Johannesburg. Avec la justice sociale et la biodiversité, le climat est évidemment au cœur de nos préoccupations.

Les Lyonnaises et les Lyonnais voient petit à petit changer leur climat, les canicules sont plus fréquentes, le thermomètre atteint désormais habituellement plus de 40 degrés et les moyennes de saison augmentent. Tous les voyants sont au rouge et montrent qu'il est plus que jamais temps d'agir pour préserver notre planète et notre climat et entamer résolument la transition écologique de Lyon.

En décembre dernier, en pleine pandémie mondiale, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres invitait les responsables du monde à déclarer l'état d'urgence climatique jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte, ce que j'ai souhaité que nous fassions en ce jeudi 25 mars 2021 à Lyon.

La ville aujourd'hui est peu adaptée pour affronter les prochaines évolutions du climat, elle n'a pas été conçue pour cela. Mais Lyon possède de nombreux atouts pour se transformer rapidement, son site unique, l'eau, la compacité, la créativité, l'ingéniosité, sa jeunesse.

Adaptons nos mobilités, adaptons notre manière de manger et de produire la nourriture. Adaptons nos espaces communs pour en faire des lieux de vie rafraîchissants, adaptons nos modes de vie et de travail en ne laissant personne au bord de ce chemin, en faisant de cette transition une formidable opportunité de solidarité.

Adaptons-nous à notre environnement, comme l'homme l'a toujours fait, mais cette fois sans vouloir le dominer, en s'y intégrant pleinement.

Parmi nos priorités, je souhaiterais mettre à l'honneur trois marqueurs qui me paraissent particulièrement importants.

Pour commencer, la jeunesse. C'est pour elle et avec elle que je souhaite construire le monde de demain. Enfants, adolescents, étudiants doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité à pied comme à vélo, en trottinette ou en rollers, jouer dans des espaces agréables, végétalisés. Découvrir pour les plus petits une ville à leur hauteur. Les écoles doivent être accueillantes, 39 seront construites ou rénovées. Leurs cours seront transformés en jardins et les rues autour apaisées. Nous investirons tout au long du mandat pour que la jeunesse de Lyon profite d'équipements sportifs en bon état et en nombre suffisant, pour que les activités artistiques, culturelles et sociales soient nombreuses et contribuent à la faire grandir.

Pour poursuivre, la nature. Arbres, fleurs, buissons, vergers, jardins de rue ou jardins partagés, partout, le vivant doit reconquérir la ville. Lyon ville nature pour favoriser la biodiversité, pour nous rafraîchir et trouver de l'ombre, pour nous ressourcer. 5 500 arbres seront plantés ce printemps, 6 500 à l'automne prochain. 16 nouvelles forêts ou boisements urbains seront par exemple créés cette année. Parcs, squares et jardins feront aussi l'objet de plantations pour densifier les espaces végétalisés existants. A l'instar d'autres communes en France, un plan vergers est en train d'être développé. Il s'accompagne d'actions pédagogiques pour sensibiliser les petits comme les grands au jardinage. Les jardins de rue vont pousser dans de très nombreux quartiers, entre 500 et 700 nouvelles micro-implantations florales cette saison. Lyon ville nature, c'est maintenant.

Et pour terminer, l'eau. Lyon est fille de ses fleuves, la Confluence, les ponts, les passerelles, les berges et les quais, les courbes de la Saône, le Rhône majestueux. L'eau est au cœur de notre ville, mais trop longtemps nous lui avons tourné le dos. L'eau, force symbolique et ressource vitale, doit reprendre place dans la vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Le Rhône et la Saône sont les principales artères de Lyon. Nous nous attacherons à ce que le contact avec l'eau soit retrouvé sous toutes ses formes, transports fluviaux, aménagements qui faciliteront la promenade au bord de l'eau, même en surplomb, découverte du port de Lyon Édouard Herriot, développement des activités nautiques (joute, kayak ou aviron) et, en 2022, la première édition d'un nouvel événement populaire joyeux, créatif, la Fête de l'Eau. Lyon fête la lumière, demain Lyon fêtera aussi l'eau.

Bien sûr, ces trois marqueurs ne sauraient résumer notre ambition et la feuille de route contenue dans le plan de mandat soumis au vote aujourd'hui. Je tiens notamment à redire devant vous l'importance que j'accorde à nos services publics, de la tranquillité à la petite enfance, en passant par la culture, l'éducation, le sport, la solidarité ou la protection de nos aînés. Chaque jour, avec les membres de mon exécutif, avec les agents de la Ville, nous nous attachons à répondre aux besoins des usagers, nous nous adaptons, y compris dans cette période de crise sanitaire.

Vous l'avez compris, le plan de mandat donne un cap, fixe l'ambition et les grandes orientations. C'est à des fins de transparence et de redevabilité que nous avons d'ailleurs souhaité présenter ce document en Conseil municipal.

Pour concrétiser chaque projet, nous associerons toutes les forces vives du territoire, habitants, collectifs, commerçants et entreprises, associations, bailleurs sociaux. L'expertise des usagers sera recueillie pour améliorer le service rendu, pour que chacune et chacun participe pleinement à la transition de notre ville. Pour que Lyon entre en transition, nous renforcerons le pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens.

Enfin, pour s'assurer que les décisions prises vont dans le sens de la transition écologique, de la justice sociale et du bien-être des habitants, une boîte à outils de pilotage de l'action municipale se met en place :

- Le suivi en continu de la réalisation du plan de mandat d'une part, que je piloterai directement ;
- Le suivi du plan pluriannuel d'investissement d'autre part, confié à Audrey Hénocque ;
- Le tableau de bord de la transition écologique, intégrant un panel d'indicateurs, issus notamment des 17 ODD de l'ONU, référentiel international, confié à Sylvain Godinot ;
- Enfin, le baromètre du bien-être, confié à Chloé Vidal.

Nous ne serons pas seuls pour mener Lyon vers la transition, les arrondissements, la Métropole, les collectivités voisines, l'État, les Chambres consulaires, les milieux associatifs et économiques seront associés, impliqués, autour d'un maître-mot, la coopération.

Il y a 150 ans, Victor Hugo écrivait dans ses carnets : « C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas. » Pour nos enfants, pour Lyon, je vous invite à être à la hauteur des enjeux sociaux, climatiques, écologiques qui sont les nôtres.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes, monsieur Képénékian, monsieur Cucherat et monsieur Billard. Monsieur

Képénékian, c'est à vous pour 10 minutes.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges :** Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer mon exposé, je voudrais d'un mot, sans revenir trop en arrière, répondre à votre Maire du 8e, monsieur Berzane, que, vraiment, la déformation et l'inversion relèvent de l'habileté, mais quand même, suspecter tous ceux de l'opposition qui, aujourd'hui, ont alerté sur ce faux pas, c'est ainsi que je vais le qualifier, ne peuvent pas être suspects d'être dans la même boîte tous ensemble contre la situation des femmes en France. Je réfute catégoriquement cette approche. Avec un peu d'humilité, il suffisait de dire, c'était une bêtise, et puis, on pourrait passer. Des bêtises, il y en aura d'autres, rassurez-vous, parce que tout le monde va en faire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Merci de cette présentation à la hauteur d'une certaine manière du volumineux document que votre majorité a préparé.

Le plan de mandat, matrice de l'action politique, est et doit être la boussole des grandes orientations que les politiques publiques suivront dans les années à venir. Après cette prise de parole que vous avez faite et la lecture, à laquelle je me suis beaucoup attaché, je ne doute pas d'ailleurs que certains d'entre nous vont avec méticulosité déconstruire ce travail et que, symétriquement, d'autres emboîteront le pas pour le soutenir mordicus. C'est la règle. Je ne me situerai donc pas à ce niveau.

La seule question qui m'intéresse étant de savoir si ce plan est à la hauteur des défis sociétaux et environnementaux auxquels nous devons répondre et surtout si votre méthode pour y parvenir est la bonne.

Et puis, cette audace que vous revendiquez, encore vous venez de le redire, correspond bien à l'audace réelle à laquelle vous serez confronté.

J'ai analysé le vocabulaire que vous mobilisez dans ce texte. Le vocabulaire n'est pas une chimère, car la politique est un art du langage et le choix des mots nous dit leur charge symbolique.

Ainsi, dans ce plan de mandat, climat et environnement reviennent 33 fois, la nature 19 fois. En parallèle, la liberté n'apparaît que 5 fois, la laïcité une fois, la fraternité n'apparaît jamais, tout comme le terme de pauvre utilisé une seule fois, mais qui concerne les quartiers et pas les personnes. Ou bien encore le terme de défavorisé qui n'existe pas. Le mot social, qui me paraît si important, et pour vous et une partie de votre majorité, est toujours associé aux gestes de justice sociale, à la politique d'éducation écologique et sociale, à la démocratie sociale, à la transition écologique et sociale. Bref, je ne peux pas réduire le social dans ma vision de la politique à ces simples mots.

Le choix au fond que vous avez fait corrobore la structure du document que vous nous présentez. Il suffit de se reporter aux six priorités que vous esquissez dans votre propos introductif. Les habitants pour lesquels nous sommes élus et vous êtes élus n'apparaissent qu'une seule fois et ne sont que la quatrième de vos priorités, même si vous expliquez, comme vous l'avez fait tout à l'heure, toute l'importance que vous accordez. Cela et la structuration de votre propos donnent toute la mesure de la logique poursuivie. Pour reprendre l'une de vos formules, Monsieur le Maire, je relève en la matière votre cohérence, le plan de mandat que vous nous soumettez est l'application de votre logiciel.

Elle est ce qui vous autorise à faire des habitants une variable d'ajustement ou bien encore de faire comme si cette pandémie sanitaire, vous l'avez pourtant évoquée, n'avait pas eu ce changement profond en une année de notre société. Au mieux, c'est un artefact. Il y a eu un avant et on revient à l'après. Pourtant, notre société vit depuis un an une nouvelle page majeure qui amène à revisiter un certain nombre de nos positions. Les questions économiques, sociales, le creusement des inégalités, la question de l'organisation sanitaire viennent bien sûr percuter la question environnementale.

Trois thèmes pour moi – je vais essayer d'accélérer –, le changement climatique, pour moi, est une question scientifique. Comme vous l'écrivez, Lyon ne doit plus être un poids pour la planète. Les événements climatiques extrêmes, le dérèglement climatique, la sixième extinction de masse, l'effondrement de la biodiversité, les risques anthropiques sont les ressorts de votre réflexion. Ils le sont bien, présents, mais la crainte, la peur, l'angoisse scandent votre réflexion et ne peuvent pas, me semble-t-il, être les seuls éléments pour mobiliser les populations.

Si porter tous les malheurs du monde sur vos épaules vous concerne, évitons de parler cet obscur et fantastique du jargon prophétique. C'est Montaigne qui le dit et repris par Elisabeth Roudinesco. Si nous voulons être à la hauteur des enjeux, acceptons que le défi du changement climatique soit d'abord une question de science. Nous avons collectivement, pas uniquement votre majorité, un défi, la mise en œuvre de l'Accord de Paris du 22 avril 2016, dont l'importante décision du tribunal administratif de Paris vient de rappeler qu'il constituait des engagements juridiques contraignants. Et je n'ai pas cette mise en évidence dans les éléments de votre plan de mandat que ces objectifs constituent le socle qui nous oblige, pour rappel, la réduction des gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Il n'existe nulle trace de cela dans votre plan de mandat vous autorisant à nous présenter un catalogue de mesures qui ne répondent pas à la question cruciale qui nous est posée ou de façon aujourd'hui dépassée. Exemple : réduire la place de la voiture thermique, mais je crois qu'il faut aller plus loin, c'est de n'autoriser que des véhicules électriques à l'horizon de 2030 et ce serait cela, l'audace aujourd'hui.

Permettez-moi aussi de rappeler que ces 48 000 décès que vous imputez à la pollution, qui sont à l'échelle nationale, il serait intéressant d'en avoir le compte à l'échelle de notre ville. Ceci nous permettrait d'avoir un objectif quantifié, objectivé et daté, à quel niveau nous serons en 2026. Je crois que le travail en complément de renforcement des transports en commun et l'accès permis aux plus défavorisés sont importants.

Permettez-moi, ne le prenez pas mal, d'indiquer qu'il existe une différence de fond entre l'exercice de la fonction de Maire et celle de responsable d'une association. À Lyon, nous devons agir concrètement pour relever ce défi.

Le changement climatique, une question sociétale. La question sociétale recouvre deux formes, entraîner l'ensemble de la population à l'atteinte des objectifs en matière climatique et s'assurer que la révolution que nous devons conduire n'accroisse pas les exclusions. Ces fondements complètent d'autres plans climat. Les deux bras sont bien l'écologie et une formule m'est revenue, 0 % carbone, 100 % social. L'environnement, la lutte nécessite l'adhésion de l'ensemble de la population et c'est, nous le savons, un véritable défi. Surtout, rappelons-nous en toute humilité du taux d'abstention du deuxième tour de l'élection de 62,65 %.

Ignorant cette réalité, l'élaboration de ce plan a été conçue dans la plus pure tradition jacobine, celle de la verticalité et ce ne sont pas la quinzaine de concertations que j'ai notées dans le texte que vous proposez qui permettront de changer l'affaire.

Susciter l'adhésion de la population, c'est déterminer avec précision la situation de départ, l'objectif à atteindre et la trajectoire pour y parvenir, Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous communiquer les chiffres auxquels je faisais référence tout à l'heure ?

Il serait intéressant aussi de connaître le taux de carbone consommé par chaque Lyonnais et de savoir, par exemple, à combien nous serions en 2026. J'entends bien l'ONU, toutes ces grandes références, que vous avez par ailleurs dénoncées quand d'autres équipes s'en servaient. Ce que je veux dire, c'est donnez-nous des chiffres. J'insiste, car les exclusions sociales, les adaptations que nous devons mettre en œuvre sur les bâtiments induiront aussi mécaniquement un renchérissement du coût des loyers.

Parce que le changement climatique n'est pas une question électorale, il doit être travaillé avec tous et inclure chacun d'entre nous. Ce n'est donc pas le dernier mandat, Monsieur le Maire, mais bien, et c'est toute la différence, le premier mandat pour répondre aux objectifs de 2050.

Je voudrais terminer, si vous me le permettez, pour dire aussi que le changement climatique s'inscrit dans une économie globale. La Ville de Lyon n'est pas une principauté isolée du monde. Le défi du changement climatique, tant dans sa dimension environnementale que sociétale, ne peut être résolu que si nous acceptons de tisser des alliances et en particulier avec tous les propriétaires privés qui sont aussi des acteurs, pas seulement le public.

**M. LE MAIRE :** Merci de conclure, Monsieur Képénékian.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges :** Je termine, Monsieur le Maire. Je vous prie de m'excuser, mais j'ai perdu quelques minutes en abordant une autre question.

L'inexistence d'une base scientifique quant aux enjeux du changement climatique, l'inexistence d'une réelle volonté de mobiliser l'ensemble de la population autrement que dans le discours pour relever ce défi commun, l'inexistence d'une inscription du changement climatique dans une économie globale me conduisent à conclure sur trois points.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas le propriétaire de la question écologique. L'écologie ne se réduit pas à la peur et à la crainte. Seules les pensées procèdent de ce ressort. En ces temps où la pandémie recèle tant de souffrance, de mal-être, il serait temps – cela fait huit mois que vous êtes en fonction – de proposer un plan de mandat qui mobilise chaque Lyonnais et chaque Lyonnaise autant qu'en faisant appel à la culpabilité qui, soit dit en passant, est le meilleur moyen de ne rien faire ou si peu.

Nous voterons donc avec mon groupe sur ce rapport de manière négative.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, finalement Madame Borbon, si je ne m'abuse. C'est à vous pour 10 minutes.

**Mme BORBON Delphine** : Merci.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je dois vous l'avouer, c'est peu cher payer notre ferveur de prosélytes de l'écomodernisme que cet inventaire écolo de cour d'école, répétitif et sentencieux, comme d'un Prévert soudain rendu accro à l'eau bénite.

Notre gourmandise, attisée par notre impatience de déguster enfin ce menu programmatique si longuement et mystérieusement mitonné, nous faisait espérer une orgie de mesures d'urgence. L'urgence n'est-elle pas l'idée directrice de ce dernier mandat pour le climat ?

Nous nous attendions à un plateau richement pourvu d'alléchantes mesures pragmatiques, immédiatement applicables au symbolisme fort et néanmoins de bon sens, de mesures conservatoires et néanmoins innovantes, de décisions prudentes, correctrices et néanmoins profitables à une croissance moins préjudiciable à la santé du monde.

Las, vous nous servez du bouillon branlant de mesurées frisant parfois le ridicule eu égard au défi du temps, suivi d'un salmigondis de nobles sentiments, d'affectations un rien excessives, visant à convaincre de la pureté et de la sincérité de vos vues, mais qui tracent en creux, pour qui sait les lire, la figure de ce que Bonaparte et Michelet détestaient par-dessus tout en politique, l'idéologue prêtre.

Car je ne retiendrai que cela de votre lecture. Sous le masque d'une bienveillance élargie à la totalité des êtres et des choses de ce bas monde s'active le jusqu'au-boutiste littéralement habité par le nouvel évangile de l'écologie, ce renoncement nourri de ressentiment et de haine de soi, de fausse science et de la passion de défaire les principaux acquis de la modernité.

Le plan de mandat est le marqueur de l'action d'une nouvelle majorité qui définit une stratégie, précise des choix tactiques, ouvre des voies.

À nos interpellations en Conseil d'arrondissement ou au Conseil municipal sur vos actions, vos orientations, vos investissements, vous répondez par des exhortations à la patience. Votre plan de mandat, d'une ambition inégalée et en tous points innovant allait nous être bientôt révélé.

Il faut reconnaître que ce document est bien mis en forme et que l'histoire qui nous y est contée est une belle histoire pour enfants qui fera flore chez certaines classes d'âge friandes de bons points, de réprimandes, de leçons de morale, d'inclusif et de dégenré à toutes les sauces, avec une prédilection en tout pour le déconstruit. On y rencontre aussi parfois une touche de mépris, je cite, page 4 : « Il faut de tout pour faire un monde », qui détonne dans ce bréviaire démagogique.

Ce tropisme déconstructiviste, inquiétant chez un édile, aggravé par une fascination béate pour une résilience urbaine largement fantasmée et invoquée à tout bout de champ, vous détourne des réalités locales et des tâches qui vous incombent pour des déclarations d'intention jamais assorties des actes qu'elles annoncent et des budgets qui exigeraient leur mise en œuvre.

Il est tout simplement impossible de distinguer dans ce plan la moindre ébauche d'une feuille de route, à l'exception évidemment du sempiternel « dernier mandat pour le climat », qui le transforme, sans que vous y preniez garde, en une sorte de dernier vœu avant injection de la dose létale.

Alors, puisque nous sommes tous foutus, si, dans les cinq ans, vous n'avez pas inversé la tendance, cessez de vous donner bonne conscience en verdissant par-ci, verdissant par-là, des projets conçus et soutenus par d'autres et des réalisations déjà entamées par vos prédécesseurs.

Cessez les déclarations, les déclamations et autres tergiversations et passez aux actes, par exemple, s'agissant des mobilités, puisque, page 9, vous valorisez votre tandem avec la Métropole, soulignant que vos objectifs politiques sont partagés.

Quid de votre promesse de campagne de décarboner la ville sans délai quand vous remettez en question le métro E, si cher aux habitants de l'Ouest lyonnais et surtout si indispensable pour décongestionner l'ensemble de la ville ?

Je n'arrive toujours pas à croire que vous défendiez désormais avec vos collègues de la Métropole un projet alternatif de téléphérique et remettiez au débat un projet qui a déjà eu sa consultation.

Pourquoi renoncer aux navettes fluviales, dont l'intérêt urbanistique et écologique pour Lyon est incontestable et incontesté ? Encore une promesse de campagne oubliée.

Quelle est votre position sur l'évolution de M6-M7 ? Trouvez-vous normal qu'une autoroute continue à travers notre ville ? Que proposez-vous comme projet structurant pour y remédier ?

Que d'incohérences, que de renoncements touchant d'aussi près à vos options fondamentales et qui ne peuvent que rendre suspectes vos professions de foi écologiques ou, à tout le moins, nous faire douter de votre capacité à assumer la charge de leur mise en œuvre.

Je pourrais faire le même constat sur la quasi-totalité des chapitres.

Lyon, ville des enfants, mais les valeurs d'éducation populaire ne sont même pas citées. Une politique éducative uniquement basée sur la transition écologique selon vos vues, mais muette sur les apprentissages fondamentaux, les passerelles avec le sport et la culture, la santé des enfants, la lutte contre le harcèlement scolaire ou encore les ATSEM, personnel indispensable dans nos écoles.

Un chiffre ambitieux de 830 berceaux est inscrit, mais un tiers seulement de publics. J'espère que nous ne sommes pas dans l'effet d'annonce, car nous sommes bien loin des chiffres discutés avec la CAF et délibérés en décembre dernier.

Rien sur l'engagement, la valorisation et la protection des bénévoles. Seulement 10 lignes sur la vie associative et la jeunesse, forces vives de notre cité.

Vous traitez avec une incroyable légèreté la fracture numérique par la simple création d'une application.

Que dire du développement économique, complètement absent de vos perspectives ? De votre dédain ou ignorance coupable, du projet de fonds souverain régional de 100 millions d'euros, pour protéger nos entreprises confrontées, du fait de la pandémie, à d'insurmontables difficultés économiques ?

Que répondrez-vous aux Lyonnais sur vos actions en faveur de l'emploi, préalable incontournable à l'épanouissement personnel et familial, quand ils subiront les conséquences de votre indifférence au développement de l'attractivité économique et culturelle de notre territoire, vous qui dissuadez les entreprises intéressées de s'installer chez nous ?

Je n'ai pas, bien évidemment, été surprise de lire page 72 que, je cite : « La Ville de Lyon bénéficie de fortes marges de manœuvre financières, dues à un très faible endettement et aux avantages d'une notation AA+ ». Pas étonnée de ce flatteur état des lieux, puisque je sais à qui en revient le mérite.

En revanche, je suis ulcérée de constater que vous en tirez prétexte pour un projet d'endettement vertigineux qui vous permettra d'atteindre les 1,2 milliard d'euros d'investissement et qui, à terme, laissera une dette qui ne restera pas sans effets, loin de là, sur les impôts des Lyonnais.

Enfin, comment ne pas évoquer la grande oubliée de ce plan de mandat, la sécurité ? Seulement 0,82 % du budget d'investissement dédié à ce chapitre, pourtant essentiel, puisqu'il constitue, selon nous bien sûr, la première des libertés. Pas pour vous apparemment, puisque vous favorisez de vos largesses (50 millions d'euros, 5 fois le budget de la sécurité, excusez du peu) pour des projets participatifs aux contours très flous. N'avons-nous pas là un cas de clientélisme caractérisé visant à corriger ce que révèlent les pétitions qui nous submergent de la part de riverains exaspérés des changements inopinés de sens ou de l'instauration d'une voie cyclable sur leur trajet quotidien vers leur lieu de travail ou les plus proches commerces de première nécessité ?

Je ne reviendrai pas sur les terribles affrontements et drames qui ont émaillé notre ville ces dernières semaines. La responsabilité de ces terribles événements ne peut être que partagée. Nul ne saurait légitimement vous jeter la pierre, mais, pour l'avenir, l'indigence budgétaire de votre plan sur cette question n'incite guère à l'optimisme et je m'inquiète des désordres qu'il augure.

Monsieur le Maire, je m'arrêterai là, l'écologie scientifique, la science économique et toute une tradition culturelle d'excellence locale se liguent à travers moi contre l'inconséquence de votre projet pour notre ville. Les manques y sont graves pour l'avenir des Lyonnais. La trajectoire que vous prenez est celle du cumul des dégâts et des dettes et nous ne pouvons que nous en désolidariser.

Je vous remercie.



**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard, c'est à vous pour 15 minutes.

**M. BILLARD Romain** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La présentation du plan de mandat est un temps important, un temps enthousiasmant, car c'est le moment où les élus mais surtout les Lyonnaises et les Lyonnais sont fixés sur vos ambitions et les projets phares qui vont permettre de les porter.

Le plan de mandat, c'est le temps pour passer des promesses de campagne à leur concrétisation.

C'est aussi et avant tout le temps, ne soyons pas dupes, de la communication, des éléments de langage et des belles tournures de phrases.

Ce plan de mandat comporte en effet de bonnes intentions, des mesures positives et utiles, comme le grand parc des Balmes à Fourvière, la végétalisation et la renaturation des espaces publics, des rues, des cours d'école ou encore des cimetières, la montée en puissance de la rénovation thermique des bâtiments publics, la construction et la rénovation des écoles lyonnaises, qui, en effet, en ont tant besoin.

Bien sûr, et nous le reverrons lors de la délibération sur la programmation pluriannuelle d'investissement, que des projets sont louables et obtiendront nos votes positifs.

D'ailleurs, vous conviendrez qu'il serait quand même difficile, désinvolte et malhonnête intellectuellement de dire que, sur les 1,2 milliard d'investissements, tout est à jeter et à critiquer. Évidemment, non, même la pire des municipalités n'y arriverait pas.

Mais quand on lit attentivement ce plan de mandat, que l'on gratte le vernis vert, on découvre aussi une sous-couche de vernis rouge. La lexicologie de l'écologie et de la gauche réunie dans ce document de 83 pages ne laisse guère de doute.

Même si c'est louable et intellectuellement passionnant, on ne peut pas construire tout un plan de mandat par l'unique prisme de l'écologie, tout simplement parce que, comme chaque prisme, il a des limites et ces limites se traduisent par des manques évidents dans les 24 grandes politiques publiques que vous énoncez.

Ces manques produisent indéniablement un manque d'ambition et d'épaisseur pour notre ville.

Un plan de mandat, c'est comme un mémoire ou une thèse de recherche, pour que cela marche, il doit impérativement y avoir une problématique et un plan qui tourne grâce à des parties équilibrées. Ce n'est pas le cas ici.

Trouvez-vous normal que, dans vos projets phares, à moyen et long termes, dans des thématiques fondamentales que sont emploi, économie durable, insertion, commerce et artisanat, on se contente entre autres, je cite, « de la collecte et de la valorisation de tous les biodéchets émis par les services de la Ville de Lyon », « d'ateliers de réparation et de réemploi dans chaque arrondissement » ou alors, le pompon de la facilité, « l'implantation de kiosques et de food trucks dans les zones en déficit de commerces.

Avec des mesures phares de cet ordre, on voit la place que vous accordez à l'économie.

Prenez aussi pour exemple le tourisme et les grands événements. Lorsque vous dites que la nouvelle municipalité engage la Ville de Lyon sur une transformation des usages et des mentalités pour répondre aux enjeux des dérèglements climatiques et préserver la ville de la muséification, que suggérez-vous ?

Qu'il y aura ou qu'il y a des bons ou de mauvais touristes ? Allons-nous avoir des quotas de touristes à Lyon et notamment des touristes internationaux, extraeuropéens, qui viennent obligatoirement en avion ? Que faisons-nous du tourisme d'affaire et de congrès, véritable point fort de notre ville ?

Et quand vous dites, je cite, « une ville où grands et petits peuvent déambuler dans les quartiers piétonnisés, qui se démarquent par des identités multiples et se rassemblent autour d'emblèmes communs (la soierie, la gastronomie, les lumières, le cinéma et désormais l'écologie) », vous en arrivez à mettre l'écologie décidément partout, même entre la soierie et la rosette.

Citadin depuis ma naissance et sans même avoir besoin de me référer à ma formation en histoire de l'architecture et des formes urbaines, je pense être en mesure d'affirmer que la ville, ce n'est pas la campagne et que la campagne, ce n'est pas la ville et cela ne le sera jamais.

La ville et la campagne s'accordent parfaitement. C'est en communion parfaite que le monde urbain et le monde rural doivent vivre et non en opposition et en se travestissant.

Arrêtons de promouvoir ce projet fou et irréaliste de vouloir faire la campagne à la ville.

En lisant ce plan de mandat et sur certaines propositions, notamment sur les crèches et les écoles où potagers, vergers et poulaillers sont prévus, c'est pédagogique, intellectuellement intéressant et sans nul doute mignon, mais pensez-vous vraiment que cette ruralité artificialisée est novatrice et à même de régler les vrais sujets ?

J'ai le regret de vous dire que malheureusement non.

Ce que vous initiez avec cette ruralité artificialisée repose sur des concepts plurisécularisés. Si j'exagérais à peine, je dirais que vous nous rejouez Marie-Antoinette avec son hameau de la reine. Dans ce bout de Versailles, l'ancienne reine de France artificialisait le monde rural par son prisme et pour son bon plaisir.

Le point clé d'un plan de mandat, c'est avant tout la confiance qu'il doit fédérer autour de lui pour les cinq prochaines années. Et, malheureusement, comment faire confiance à un document qui est déjà en contradiction avec vos décisions prises depuis juillet dernier ?

Et permettez-moi, pour l'illustrer, de prendre un dossier que nous connaissons tous parfaitement, puisqu'il a été évoqué par Madame la Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement de votre majorité lors d'une question en Conseil municipal. C'est la reconversion du site de l'ancienne clinique mutualiste Trarieux dans le quartier de Montchat.

Le permis de construire destructeur que vous êtes sur le point d'accorder est en totale contradiction avec votre programme électoral de l'année dernière, mais aussi avec ce plan de mandat.

Dès votre édito, vous listez six défis à relever, le premier est, je cite : « réconcilier Lyon avec le vivant ». Comment le réconcilier quand on sait que ce projet va perturber 33 espèces d'oiseaux protégées, des écureuils roux, des chauves-souris, permettre l'abattage de dizaines d'arbres et 35 % d'artificialisation des sols ? Sans parler du risque de compromettre le projet de trame verte entre l'avenue Lacassagne et le parc Chambvet.

Le deuxième défi que vous énoncez dans votre édito, Monsieur le Maire, c'est inscrire Lyon dans les limites planétaires. Mais comment pouvons-nous espérer le relever alors que le projet de la clinique mutualiste, vous n'êtes même pas en mesure de l'inscrire dans les limites d'un quartier, en injectant près de 200 logements d'un seul coup dans un quartier pavillonnaire, que les équipements publics ne seront pas au rendez-vous et où les voiries d'accès du site avoisinent les 6,20 mètres de largeur ? Soyons sérieux deux minutes.

Enfin, si nous prenons par exemple le défi numéro 5 de votre édito, je cite : « Lyon, ville impliquante pour faire société autrement, donner envie, donner confiance ». Comment donner confiance, Monsieur le Maire, alors que vous faites sur un certain nombre de dossiers depuis ce début de mandat des parjures ? Comment donner envie et donner confiance dans votre plan de mandat lorsqu'une fois de plus, sur des dossiers comme celui de la reconversion de la clinique mutualiste, vous êtes en contradiction totale avec vos engagements de campagne ?

À l'époque, il y a un an, vous écriviez noir sur blanc sur vos documents de campagne justement, je cite, une fois de plus : « Zéro artificialisation des sols autour de la clinique Trarieux. Nous réétudierons le projet de l'ex-clinique Trarieux afin de supprimer tout projet de construction sur les surfaces végétalisées. » Cherchez l'erreur.

En politique, la confiance est primordiale et malheureusement on le sait aujourd'hui, elle est absente auprès de nos citoyens.

Au-delà de notre électorat, ce sont vos électeurs, mais aussi les Lyonnais et les Lyonnaises qui n'ont fait confiance à aucun de nous dans ce hémicycle en s'abstenant. Vous allez les décevoir en ne respectant pas ce que vous avez dit et surtout écrit.

Vous comprendrez que les élus du groupe Droite, Centre et Indépendants sont donc prudents et méfiants sur ce plan de mandat. D'ailleurs, ce dépôt d'amendements de groupes politiques de votre majorité pour corriger ce plan de mandat et avoir une modification de votre pensée, Monsieur le Maire, la veille pour le lendemain avant la réécriture de certains passages de votre édito de ce plan de mandat ne peuvent là aussi que nous étonner et nous interroger.

De même, pour ma part, je me méfie surtout des discours apocalyptiques et d'exagération, qui jouent plus sur la peur et la culpabilité que sur

l'espoir. Après le populisme de l'extrême droite, le populisme de l'extrême gauche, devons-nous désormais composer avec le populisme vert ?

Où est donc passée la fameuse plaisante sagesse lyonnaise, lorsque vous écrivez, je cite : « dernier mandat pour le climat, la sixième extinction de masse s'accélère à un rythme alarmant, pour que Lyon ne soit pas un poids pour la planète. » ?

En lisant ces lignes, pas de doute, la fin du monde est proche et les sauterelles sont en route depuis l'Égypte. Si vous croyez dur comme fer à ce que vous écrivez, alors je suis une fois de plus au regret de vous dire que votre plan de mandat n'y changera rien ou quasiment rien, car vos projets phares et les actions prévues ne suffiront pas à stopper et lutter contre ce que vous annoncez avec la plus grande sévérité.

On ne peut déclarer l'état d'urgence climatique en grande pompe dans la presse et envisager dans son plan de mandat des mesures homéopathiques comme solutions.

De même, nous n'allons pas réduire les inégalités femmes-hommes uniquement avec une approche des politiques publiques par le genre ou par l'organisation du 8 mars 2022, 2023, 2024, 2025, 2026.

Non, nous n'allons pas remettre de la sécurité et un sentiment de sécurité à Lyon et notamment à la Guillotière en recréant du lien entre la population et la police nationale avec des conférences de consensus et des légalisations de marchés sauvages.

Non, nous n'allons pas, comme je l'ai lu dans votre plan de mandat, éradiquer, c'est bien le mot que vous employez, la pollution avec la seule réduction de l'usage de la voiture individuelle et la mise au ban de pestiférés pollueurs par la nouvelle ZFE des automobilistes les plus modestes.

C'est d'autant plus incompréhensible quand on sait que vous ne prévoyez rien ou quasiment rien en transports en commun performants, afin d'offrir des alternatives crédibles aux habitants de cette ville et de cette métropole.

Avec ce plan de mandat, une chose est probable, pour ne pas dire certaine, c'est que la Ville de Lyon en 2026 ne sera pas un poids pour la planète, puisque malheureusement elle pèsera moins qu'aujourd'hui.

Mon groupe exprimera ses désaccords avec ce plan de mandat en ne prenant pas part au vote.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Je vois qu'il y a des écologistes partout aujourd'hui. C'est bien. C'est un peu comme les poissons volants. Il en existe, mais ce n'est pas le plus commun du genre.

Madame Runel, c'est à vous. Je vous remercie, Madame Runel, de grouper votre intervention avec la présentation de l'amendement déposé sur ce rapport. Merci.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Après les interventions des trois groupes des élus d'opposition, qui, malgré des accords d'entre-deux tours il y a moins d'un an, peinent aujourd'hui à faire une déclaration commune, j'ai la responsabilité au nom de notre majorité de proposer un amendement à cette délibération.

C'est une démarche peu commune, chacun en conviendra, probablement singulière, assurément inédite dans notre Conseil.

Et cette initiative, je tiens à le saluer, elle vient de vous, Monsieur le Maire, vous avez voulu que nos débats, notre façon de converger et finalement notre façon de faire commune se fassent en public devant les Lyonnaises et les Lyonnais dans la clarté et la transparence, dans le respect des identités politiques de chacun.

Ainsi, cet amendement vise à renforcer la visibilité du plein équilibre de notre plan de mandat. Cet amendement vise également à soulager les inquiétudes de l'opposition quant à la quantité de mots solidarité, inclusion sociale ou encore accueillante, mais sûrement ne l'ont-ils pas vu.

Car, oui, nous ne voulons pas que notre projet politique puisse être caricaturé, voire réduit par certains aux seules préoccupations environnementales. Non, l'écologie politique, c'est un projet d'avenir pour tous, et par là, c'est indiscutablement un projet social.

Notre projet s'engage à préserver la planète pour ne pas obérer de l'avenir des générations futures, à placer la transition écologique au cœur de la justice sociale, à avoir le souci constant de prévenir les impacts sociaux induits par le changement climatique.

Il s'agit là de réussir une transition de civilisation et ce projet de mandat en est notre humble contribution.

De ce fait, la présentation de ce plan de mandat est un acte fondateur qui inscrit notre action dans la durée et en présente ses ambitions.

Le présent amendement vise à enrichir cette stratégie en s'appuyant sur les engagements portés par notre majorité, notamment en matière de solidarité et d'inclusion sociale.

Au-delà de ces éléments, cette présentation ce jour atteste de la volonté de notre équipe d'honorer le contrat qui nous lie aux Lyonnaises et aux Lyonnais, car ce projet municipal est la traduction de nos programmes respectifs.

Nous avons fait le choix d'une méthode d'élaboration collective et participative, où chacun a pu exprimer et partager ses attentes, ses questionnements et parfois même ses désaccords.

Nous avons su faire face, élaborer un plan de mandat qui ressemble et rassemble les 24 délégations qui composent notre exécutif.

Nous avons su dépasser nos différences pour construire une réponse cohérente à une situation d'urgence que connaît notre ville aujourd'hui.

Nous avons su écrire une feuille de route qui prépare l'avenir avec ambition et responsabilité.

Ce plan de mandat, c'est un laboratoire, d'abord par la méthode en repensant l'action publique et les services à la population, en plaçant au cœur de nos réflexions l'usage et les pratiques de tous les habitants.

Pour élaborer ce plan de mandat, nous nous sommes fixé de répondre à une exigence, celle de fonder l'action publique sur la vie quotidienne des Lyonnaises et des Lyonnais en partant du local, du concret, afin de construire les réponses aux nécessités de notre temps, aux transitions qui peuvent être douloureuses pour certains.

Nous ne découvrons rien depuis maintenant neuf mois des difficultés que beaucoup rencontrent et que la crise sanitaire, devenue économique et sociale, a accentuées. Le plus souvent d'ailleurs, les crises révèlent et aggravent des failles existantes de notre société plus qu'elles ne les créent.

Depuis neuf mois maintenant, nous agissons, nous entendons les inquiétudes des parents pour leurs enfants, des familles pour leurs aînés, de la jeunesse qui semble en payer le plus lourd tribut.

Depuis le mois de juillet dernier, nous avons fait des choix, celui de l'éducatif bien sûr, car l'éducation est un marqueur politique majeur pour notre équipe municipale. Ainsi, nous sanctuariserons nos établissements scolaires, d'abord en protégeant leurs alentours par la piétonnisation et la mise en sécurité de l'environnement.

*(Interruption de la visioconférence due à un problème technique)*

**M. LE MAIRE** : En principe, le problème technique que nous avons rencontré a été résolu. Madame Runel, je vous prie de nous excuser. Vous avez peut-être continué à parler pendant que le système était coupé. Je vous invite donc éventuellement à reprendre vos propos. C'est à vous.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Merci.

Peut-être que j'ai mis trop d'ardeur dans ma prise de parole et que j'ai fait sauter le système.

**M. LE MAIRE** : Rassurez-vous, ce n'est pas vous qui avez fait sauter le système. Vous pouvez reprendre avec autant d'ardeur.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : J'y compte bien.

Je vais reprendre sur nos choix en matière éducative pour vous parler notamment des cours d'école, sur lesquelles nous allons engager un vaste plan de végétalisation pour le bien-être des enfants, mais aussi pour le bien-être de tous, avec cette volonté affichée de limiter les effets du réchauffement climatique.

Ce sont là des éléments très concrets avec toute la promesse républicaine qui est derrière en termes d'émancipation, d'égalité des chances et pour le développement, l'apprentissage et l'épanouissement de nos enfants.

La question éducative est éclairante sur notre rapport à la société. Les villes sont en première ligne dans les politiques de réussite éducative. Aussi, la construction d'une école plus juste mérite l'attention de chacun et l'énergie de tous.

Nous l'avons dit, notre ville est endettée, mais pas comme certains élus d'opposition voudraient le penser. C'est une dette patrimoniale forte dont nous avons hérité. Aussi, nous engageons un vaste plan pour la rénovation thermique et énergétique de nos bâtiments, car notre patrimoine, celui qui n'est pas inscrit à l'UNESCO, reste le patrimoine commun de notre ville et quotidien des Lyonnaises et des Lyonnais. Il y sera donc consacré un large programme d'investissement nécessaire pour rattraper des années d'abandon.

Nous avons fait le choix de réconcilier la ville avec l'environnement. Nous avons fait le choix des transitions avec des objectifs précis, comme viser le zéro déchet, développer les modes doux et les mobilités actives, partager l'espace public, mettre en œuvre des modèles alternatifs de production et de consommation, promouvoir une économie circulaire, assurer la tranquillité publique, renforcer la cohésion sociale et promouvoir la mixité sur l'ensemble du territoire.

Nous voulons accompagner ces transitions pour les plus fragiles et faire de Lyon une ville au service de toutes les vies.

Je mesure, Monsieur le Maire, la responsabilité qui est la nôtre dans la réalisation de ce plan de mandat. Vous avez fait le choix de présenter publiquement et de soumettre au vote ce plan de mandat. C'est un exercice démocratique ô combien appréciable pour la vie publique en général et pour les Lyonnais en particulier.

Alors, oui, nous prenons le risque collectivement que, dans six ans, on nous demande des comptes. C'est pour cela que nous ferons un premier bilan dès 2023, comme cela est précisé dans cette délibération.

C'est en ce sens aussi que la notion de redevabilité ne restera pas simplement un mot accolé à une délégation, mais sera un vrai principe moteur de notre mandat.

Nous sommes redevables envers les citoyens, mais exigeants envers nous-mêmes. Parce que nous ne cherchons pas à faire la une des journaux, même si certains nous y conduisent. Nous ne cherchons non plus à plaire à Paris, au gouvernement j'entends, mais à respecter l'Accord de Paris.

Je mesure notre responsabilité, mais je sais aussi notre impatience, notre impatience à voir sortir de terre non pas des tours en verre, mais des arbres fruitiers et demain des forêts urbaines.

Nous sommes impatients de pouvoir redonner goût à la démocratie avec le déploiement des budgets participatifs. Ce n'est pas pour nous un gadget ni le fruit d'une imposition législative, mais une réelle conviction de favoriser l'implication toujours plus grande des habitants dans la construction de nos politiques publiques.

Nous n'allons pas seulement demander leur avis aux citoyens, nous allons par ces enveloppes leur permettre de choisir. C'est d'une ampleur inédite.

Il ne s'agit pas là d'un choix dogmatique, mais d'un budget de 25 millions d'euros. Ce n'est pas une lubie partisane, c'est redonner du pouvoir d'agir par des moyens concrets et financiers.

Impatients bien sûr de voir naître sur Lyon un bouclier social municipal, qui garantira l'accès et l'effectivité des droits fondamentaux pour les Lyonnaises et les Lyonnais les plus fragiles, l'accès à la santé avec le développement des centres de santé publique et des maisons pluridisciplinaires, l'accès à l'énergie avec des tarifs négociés, l'accès à la culture pour tous, l'accès à une alimentation de qualité pour les plus jeunes, dont certains vont à l'école le ventre vide, l'accès aux mobilités, aux loisirs et aux pratiques sportives.

Ainsi, en lien avec la Métropole de Lyon, nos services pourront assurer auprès de nos concitoyens une offre de transport solidaire, un revenu de solidarité pour les plus jeunes, un accès à l'eau avec la mise en œuvre d'une tarification progressive de l'eau et une gratuité des premiers mètres cubes.

Alors, quand certains nous diront comme nous l'avons entendu récemment dans une autre assemblée, « c'est de l'assistantat », nous répondrons droits fondamentaux. Quand certains parleront d'appel d'air, nous penserons dignité humaine. Car ce n'est pas en fermant les fontaines pour les sans-abri que nous renouerons avec l'humanisme lyonnais, mais bien en offrant à ces derniers des places d'hébergement supplémentaires, comme nous le faisons depuis le début du mandat et en développant des services nouveaux gérés par le CCAS.

Nous avons fait le choix déterminé d'assurer notre devoir d'action sociale et de ne pas nous en cacher, car c'est aussi cela faire commune.

Pour autant, nous ne sommes pas naïfs face aux résignations d'une société marquée par l'explosion des inégalités. C'est en ce sens que nous nous engageons dans la lutte contre le non-recours au droit et la fracture numérique.

Nous avons, Monsieur le Maire, conscience de l'urgence à agir, d'engager des transformations durables à la hauteur des besoins, agir contre les injustices environnementales et leurs multiples résonances sociales, avec cette humilité de ne pas penser avoir raison tout seul, mais préférer l'écoute, le dialogue, la coconstruction et la participation citoyenne.

Alors, oui, c'est un nouveau souffle, un nouveau souffle aussi pour la pratique sportive, que nous insufflons avec ce plan de mandat. Nombreux sont ceux qui ont exalté les vertus éducatives et sociales du sport, mais comment les rendre possibles quand les équipements sont délabrés, quand nos gymnases ne disposent pas de vestiaires, de douches ou de sanitaires décentes ?

Là encore, nous répondrons par une politique sportive ouverte et accessible à tous en rénovant des gymnases, des terrains de sport, en favorisant la pratique féminine des activités.

Enfin, dans notre projet de mandat, c'est une véritable politique de promotion des services publics qui est présentée, une politique sociale à destination de nos agents, valorisante et reconnaissante du travail accompli, à laquelle s'adjoint une écoute renforcée des besoins des usagers.

Nos engagements se traduiront par l'adoption d'un pacte social en faveur du service public et des agents municipaux, une charte du dialogue social, qui contribuera à redonner du sens à l'action publique autour d'un projet d'administration partagé. Réaffirmer les grands principes du service public que sont l'accessibilité, la proximité et l'adaptabilité.

Alors, Monsieur le Maire, en acceptant cet amendement, vous n'avez pas fait un pas de côté, mais vous avez permis de construire le chemin pour faire commune de cette majorité pour les Lyonnaises et pour les Lyonnais.

Je terminerai en exprimant, au nom de la majorité, notre détermination à faire de Lyon la ville durable et solidaire à laquelle nous aspirons.

Alors, oui, soyez-en assurés, nous sommes réalistes et nous exigeons l'impossible, c'est le sens de ce plan de mandat.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Runel. Encore une fois toutes nos excuses pour l'interruption dont vous avez eu à souffrir.

L'amendement auquel vous avez fait référence a été porté à la connaissance des membres du Conseil en amont de cette séance et est en ligne sur l'espace élus.

Je vais le mettre immédiatement aux voix et je vous invite bien évidemment à voter pour.

Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. Nous votons sur l'amendement dans un premier temps.

(Vote.)

*(Mme Gailliout et M. Képénékian votent contre.)*

*(Abstention de Mmes Ferrari et Palomino et de MM. Collomb, Cucherat et Hernandez.)*

*(Le groupe Droite, Centre et Indépendants, Mme Bacha-Himeur, MM. Lévy et Sécheresse ne prennent pas part au vote.)*

*(Mmes Borbon et Condemine sont non-votantes.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. L'amendement est adopté.

Nous allons passer au vote du rapport qui est donc amendé.

Je vous invite désormais à voter sur l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes. Cette fois-ci, nous votons le plan de mandat.

(Vote.)

(Les groupes Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos.

Notre plan de mandat est adopté. Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

## 2021/591 - Délibération-cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

**M. LE MAIRE** : Pour ce rapport, Monsieur Godinot, c'est à vous la parole.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération-cadre définissant nos nouveaux engagements climatiques vient préciser pourquoi et comment le climat sera une priorité du mandat. Elle vient donc illustrer la délibération précédente sur le plan de mandat, pour intégrer l'enjeu climatique dans chacun de ses six axes.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, vous l'avez dit, Antonio Guterres, le Secrétaire général de l'ONU, a déclaré le 12 décembre dernier : « J'appelle aujourd'hui les responsables du monde à déclarer l'état d'urgence climatique dans leur pays jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte. » Il n'est pas un khmer vert. Il n'est pas non plus Greta Thunberg ni le fantôme de René Dumont ni Camille, jeune zadiste de Notre-Dame-des-Landes, mais face aux impacts du changement climatique que nous subissons déjà, qui peut encore dire nier qu'il y a urgence ?

Laissez-moi vous remémorer quelques événements marquants des deux dernières décennies.

En 2003, une canicule sans précédent s'abat sur l'Europe, causant 30 000 morts prématurées, dont la moitié en France. Selon Météo France, un été comme celui de 2003 sera devenu un été normal dès 2040.

En 2010, la tempête Xynthia déferle sur notre pays et fait 2 milliards d'euros de dégâts.

En 2016, l'ouragan Irma balaie les îles Saint-Barthélemy et Saint-Martin, tue 134 personnes, pour 4 milliards d'euros de pertes.

L'été 2019, la sécheresse et la canicule mettent 88 de nos départements en état de catastrophe naturelle. La moitié des agriculteurs d'un des principaux assureurs se déclarent en sinistre pour 800 millions d'euros de pertes de récolte. L'ONF constate un dépérissement massif de nos forêts, ravagées par des épidémies d'insectes.

Pendant ce temps, l'Australie lutte pendant des mois contre des mégafeux d'une ampleur inédite, qui anéantiront plus de 3 milliards d'animaux.

Partout dans le monde, ces catastrophes se multiplient. Inondations, tempêtes, sécheresses, canicules tuent et engendrent des famines qui déplacent des millions de personnes.

Ce qui est anxiogène pour nous, Monsieur Billard, ce n'est pas de reconnaître le lien entre nos pollutions et ces catastrophes, mais c'est bien de vouloir poursuivre aveuglément dans la même direction.

C'est pourquoi, à l'appel de l'ONU, la Ville répond présente et déclare à son tour l'état d'urgence climatique. Parce qu'il n'y a pas de planète B.

L'humanité est face au changement climatique comme les passagers du Titanic fonçant à plein régime vers les icebergs. Nous avons entendu les cris d'alarme des scientifiques durant ces 40 dernières années. Certes, nos quatre derniers Présidents de la République ont su, dans la tradition diplomatique de la France, trouver les mots forts pour illustrer leur révélation environnementale.

« Nous ne pourrions pas dire que ne savions pas ! La maison brûle et nous regardons ailleurs », selon le discours choc de Jacques Chirac au sommet de l'ONU de Johannesburg en 2002.

Puis Nicolas Sarkozy a signé le Pacte écologique de Nicolas Hulot, qui a donné lieu au Grenelle de l'Environnement. Je cite monsieur Sarkozy avec grand plaisir : « La vérité, Wangari Maathai et le Vice-Président Al Gore ont eu le courage de la proclamer : notre modèle de croissance est condamné. (...) L'enjeu n'est pas de corriger à la marge notre système, l'enjeu est de structurellement réorienter l'économie. C'est une politique d'investissement massif que nous devons et que nous allons engager. »

En 2015, François Hollande et Laurent Fabius ont été les artisans de l'Accord de Paris.

Et en 2016, Emmanuel Macron tweete « Make our planet great again » face au désengagement climatique de Trump, puis il lance la Convention citoyenne pour le Climat.

Chacun a produit sa loi pour le climat : la loi Pope de 2005, les lois Grenelle de 2009-2010, la loi de transition écologique pour la croissance verte en 2015, la loi énergie climat de 2019 et bientôt la loi climat et résilience de 2021.

Pourtant, malgré ces engagements internationaux et ces lois, le Haut Conseil pour le Climat nous rappelle que, je le cite : « Les actions climatiques de la France ne sont pas à la hauteur des enjeux ni des objectifs qu'elle s'est donnés. Le gouvernement doit reprendre le cap vers la neutralité carbone. La relance planifiée par le gouvernement en sortie de crise doit d'abord être celle de la transition qui permette de respecter les budgets carbone définis par la loi. Il existe peu de déficits que les États ne peuvent se permettre d'ignorer : le déficit carbone en est un. Il ne se rembourse pas à l'échelle de nos générations et ses intérêts se paient sur nos conditions de vie. Dans ce cadre, l'enjeu n'est pas d'intégrer le climat au cadre du plan de reprise, mais d'insérer le plan de reprise dans les limites du climat. Notre rapport annuel montre que ce cadre est compatible avec les préoccupations légitimes de l'emploi ou de la santé. Cette transition est possible, utile et inéluctable. » Tout est dit dans cette déclaration du Haut Conseil.

Le changement climatique vient percuter de plein fouet notre modèle de civilisation techno-industrielle basé sur la croissance économique. Depuis un demi-siècle, depuis le rapport du Club de Rome en 1972, les rapports sur l'environnement nous invitent à changer nos indicateurs de richesse et chercher un nouveau modèle, le modèle de la post-croissance et d'une économie circulaire qui ne soit plus fondée sur le PIB.

La transition écologique que nous évoquons tous, c'est bien celle de notre modèle économique, de toute notre société. Cette transition ne peut attendre la sortie de crise Covid ni la sortie de crise économique et sociale qui va lui succéder. Nous devons traiter ces trois crises de front.

Nous en venons donc au deuxième axe de cette délibération, qui place le climat comme enjeu au cœur de la programmation pluriannuelle des investissements et vous savez que ce sujet constitue la délibération suivante de notre Conseil municipal.

Eh bien, nous nous engageons à ce que l'ensemble de la PPI, soit 1,25 milliard d'euros, contribue à la transition écologique. Les investissements directement fléchés pour le climat pèsent plusieurs centaines de millions d'euros, pour la végétalisation et l'apaisement des espaces publics, la modernisation de l'éclairage public et de notre flotte de véhicules, la construction de bâtiments à énergie positive et, pour notre plus grande priorité, qui sera la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, que nous mettrons en œuvre dans le cadre de notre Stratégie de Transition écologique du Patrimoine.

Cette stratégie de rénovation constitue le troisième axe de cette délibération, j'y reviendrai lors d'une autre délibération dans ce Conseil. Et c'est pour bien illustrer le lien entre le plan de mandat, le climat et la PPI, que nous vous proposons ces trois délibérations ensemble aujourd'hui.

Nous investissons donc pour notre avenir et pour celui de nos enfants.

Pour mettre en œuvre cet investissement renforcé, nous renforçons également les moyens de fonctionnement et créons les postes d'agents indispensables pour conduire ces actions. Sept sont actuellement ouverts et publiés en ligne. Ces emplois publics généreront de nombreux emplois privés, la transition écologique créant plus d'emplois qu'elle n'en détruit. L'ADEME estime ainsi dans son scénario à 2050, que la transition générera 825 000 emplois supplémentaires.

Le quatrième axe de cette délibération constitue le renforcement de notre objectif de réduction de gaz à effet de serre. Les objectifs réglementaires se durcissent progressivement et nous avons aligné ce nouvel objectif sur celui de la Stratégie nationale Bas Carbone, qui nous fixe

une cible de baisse des émissions de - 30 % entre 2019 et 2030. En 2008, en signant la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, la Ville de Lyon s'était engagée sur un premier objectif qui était de - 20 % d'émissions issues de notre facture énergétique entre 2010 et 2020. Selon les résultats provisoires, sur ce périmètre de la facture énergétique de la Ville, cet objectif semble atteint. Nous pouvons nous en réjouir et je souhaite en féliciter nos prédécesseurs et les services municipaux.

Mais comme l'a montré le bilan carbone de la Ville en 2010, notre facture énergétique ne représente qu'une fraction de nos émissions totales. Aux émissions directes, liées aux consommations d'énergie de nos bâtiments et de nos véhicules, il faut ajouter les émissions indirectes de nos achats, des déplacements de nos agents et de nos usagers, de l'alimentation de la restauration scolaire ou de nos grands événements comme la Fête des Lumières.

Nous avons une réelle capacité d'influence sur ces émissions indirectes qui sont déjà ciblées dans notre plan d'action Climat Air Énergie et nous les comptabiliserons pour mieux orienter nos priorités.

Cet alignement du périmètre de comptage et du périmètre d'action constitue le cinquième axe de la délibération et, Monsieur Képénékian, je vous donne rendez-vous début 2022. Sur la base d'un bilan élargi et affiné de nos émissions de gaz à effet de serre, nous aurons consolidé et complété le plan d'action Climat Air Énergie en quantifiant chaque action en gaz à effet de serre et en euros.

Par cet élargissement du périmètre, nous reconnaissons que l'enjeu principal n'est pas seulement d'être exemplaire en interne. Notre principal défi est d'animer la transition écologique, pour mettre chaque personne en capacité de proposer des solutions. C'est l'objet du sixième et dernier axe de cette délibération.

La Ville de Lyon a le devoir d'entrer en transition, en y associant les réseaux, la Métropole, les communes voisines, les acteurs publics et privés, les organisations citoyennes, les scientifiques et toutes les parties prenantes de la démocratie locale. La transition ne réussira que dans la création d'une nouvelle culture coopérative, nourrie de l'histoire et de l'identité lyonnaise, qui ne laisse personne sur le bord du chemin.

Pour clore cette intervention, Monsieur le Maire, je souhaite prendre un peu de hauteur et rappeler que la pierre angulaire du concept de développement durable, c'était la nécessité de prendre en compte « les générations futures », sauf que les adultes qui vivront entre Rhône et Saône connaîtront le climat qu'on trouve aujourd'hui à Madrid ou au Maghreb et nous les croisons tous les jours ! Les adultes de 2050, pour beaucoup, sont déjà nés. Ils respirent la pollution chaque matin en marchant vers nos crèches, ils mangent chaque midi nos repas dans la cantine de nos écoles, ils essaient de se former, malgré la pandémie, dans nos universités, et manifestaient vendredi dernier lors de la grève mondiale pour le climat.

Développer une ville à hauteur d'enfants dans une perspective de transition écologique, c'est voir dès aujourd'hui la réalité locale à la hauteur d'un monde qui sera demain à + 2 degrés et peut-être + 3 ou + 5 degrés.

Prendre de la hauteur aujourd'hui sur le changement climatique, ce n'est pas se hausser sur la pointe des pieds pour mieux voir à l'horizon le désert avancer. Prendre de la hauteur, paradoxalement, c'est mieux se pencher vers le sol qui nous nourrit et se rapprocher des enfants qui apprennent aujourd'hui à marcher dessus. C'est prendre appui sur ce terreau pour cultiver collectivement, dans une coopération du local au global, un avenir viable pour toutes et tous et en priorité pour les personnes les plus fragiles.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, soyons créatifs, soyons déterminés, prenons cette hauteur nécessaire pour impulser aujourd'hui la transition écologique du territoire lyonnais. Parce qu'il n'y a pas de planète B.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Si vous me le permettez, Monsieur Godinot, pour que nous puissions complètement prendre de la hauteur, il faut que vous vous leviez un tout petit peu de votre chaise. Merci. Je vous remercie pour ce clin d'œil.

La Conférence des Présidents a retenu plusieurs interventions. C'est d'abord à vous, Madame Gailliout, pour 5 minutes.

**Mme GAILLIOUT Béatrice :** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Je me permettrai quelques mots en préambule pour revenir sur notre échange introductif.

Je suis choquée des réponses qui nous ont été faites, choquée du mépris affiché à notre rencontre, notamment lorsque vous nous dites : « Lorsque le sage montre le soleil, on se demande ce que vous regardez. » Je vous rappelle que la fin de cette citation est « l'idiote regarde le doigt ». Curieuse manière de considérer son opposition.

Quant à la réponse de monsieur Berzane et son *laisus* historique pour justifier l'injustifiable, pensez-vous que je ne sois pas au faite des violences que peuvent subir les femmes dans notre société ? Je vous rappelle que je milite depuis mon adolescence contre les violences faites aux femmes et pour les droits des femmes. Cet engagement qui est le mien m'a notamment permis de créer des journées pour les femmes libres de corps et d'esprit. Je sais donc de quoi je parle.

Monsieur le Maire, mon propos appelait la nécessaire prise de conscience de l'importance des symboles que vous incarnez désormais et des responsabilités qui viennent avec. Il n'a visiblement pas été compris.

Je vais reprendre sur mon intervention sur l'urgence climatique.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avant toute chose, je tiens à rappeler quelques éléments.

Comme chacun au sein de ce Conseil, j'imagine, j'ai pleinement conscience du défi face auquel se trouve aujourd'hui l'humanité, défi qui pose à terme la question de sa survie, celui du dérèglement climatique. Ce dérèglement nous concerne toutes et tous et il appelle à la fois une prise de conscience individuelle et des réponses politiques.

Pour autant, je ne peux souscrire au contenu de cette délibération ou devrais-je dire de ce tract. Cette délibération se limite à des déclarations d'intention, à un affichage symbolique, mais le climat n'a pas besoin de paroles, il a besoin d'actes, et ce, d'autant plus que cette déclaration apparaît assez largement hors sol, un comble pour un texte en faveur de la planète.

Où est l'humain dans ce document ? Pour qui faisons-nous de la politique si ce n'est pour des humains, en l'occurrence les Lyonnaises et les Lyonnais ? Qui nous a élus et nous a confié la gestion de cette Ville ? Qui souffre aujourd'hui de la crise sanitaire, économique et sociale ? Le climat est-il une valeur qui serait au-dessus de l'humain ? Est-ce que le climat est au-dessus de la liberté ? Liberté qui est la grande absente de votre délibération. Liberté qui n'a pas le droit de cité dans un document où règnent les mots devoir, nécessité, priorité. Quelles libertés comptez-vous laisser aux Lyonnaises et aux Lyonnais ? Devront-ils se plier à vos impératifs ? Est-ce que le climat est au-dessus des conditions de vie de nos concitoyens et notamment des plus démunis ? Une seule fois le terme social est cité dans votre document, une seule fois pour y être accolé à la réduction des inégalités environnementales.

Alors, non, l'amélioration des conditions de vie des plus en difficulté d'entre nous ne passe pas par l'accès à un espace vert en proximité de son habitation, à la réduction de la pollution ni à la possibilité d'utiliser des modes actifs de transport. Surtout quand d'autres décisions de la majorité, comme la suppression des places de stationnement dans des quartiers mal desservis ou le durcissement d'une ZFE qui confine à l'exclusion sociale impactent leur quotidien et renforcent leurs difficultés.

Parce que, oui, la ZFE que vient de voter la Métropole sera excluante pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas la possibilité de se rabattre sur d'autres modes de transport ni les moyens de changer de voiture.

Et ce n'est pas la mise en place d'éventuelles aides d'appoint qui rattrapera cet état de fait. Il nous semblait pourtant vous avoir entendu dire que vous n'étiez pas partisan de l'écologie punitive.

Allez donc expliquer à ces personnes quelle est la différence avec ce qu'ils vont vivre. La souffrance bien réelle de certains de nos concitoyens mérite toute notre attention et devrait à nos yeux avoir a minima le même degré d'importance que la lutte pour le climat.

Car la planète n'est pas une entité en soi, elle n'a pas de conscience propre, ce que nous pensons qu'il faut préserver, mais c'est peut-être une différence fondamentale entre vous et nous, qui sommes humanistes et progressistes. Ce sont les conditions de vie de ceux qui l'habitent, c'est-à-dire de l'humanité.

Aussi devriez-vous garder en tête que vos engagements ne valent que si, en plus de leur impact environnemental, ils mesurent leur impact social. Et non, impact environnemental et impact social ne sont pas nécessairement les deux faces d'une même pièce.

Monsieur le Maire de Lyon, à peine élu, vous déclarez en juillet à Lyon Capitale : « Je ne me fonde pas sur des dogmes ou des conventions, mais sur de la science. Ceux qui défendent une ligne portée sur l'économie ou le social fondent leur pensée sur des sciences humaines où la vérité n'est pas établie. Ce sont des matières qui laissent libre cours à des débats d'idées qui peuvent être stériles. » Pardonnez-nous d'être dans le débat d'idées. Pardonnez-nous de prendre en compte d'autres paramètres que la science climatique et de penser que la décision politique est complexe, davantage affaire de justice sociale que d'application d'une vérité implacable.

Cette délibération est une pure déclaration d'intentions idéologiques dont les desseins font froid dans le dos et c'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 7 minutes.

**M. HERNANDEZ Ludovic** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Combien pensez-vous qu'il y a d'écologistes dans ce Conseil ? 73, c'est-à-dire tous. Il y a les croyants, les pratiquants et à mon grand désespoir les radicalisés. Je sais que cette réalité vous déplaît, mais il en est ainsi.

Clairement, quand je lis votre délibération sur les nouveaux engagements climatiques, je constate une nouvelle fois que vous vous radicalisez de plus en plus.

Tout cela me rend triste. Malheureusement, la radicalisation ne sert pas la cause écologique. Elle sert une idéologie et la vôtre est claire, c'est celle de détruire le monde actuel pour en reconstruire un autre à votre image.

Et c'est là où nous ne sommes pas d'accord. Et c'est là où je souhaite pointer le danger. Je vous dis bien le danger, car, dans cette délibération, vous déclarez Lyon en état d'urgence.

Ces mots ont un sens, et, dans votre esprit, c'est celui de vous autoriser tous pouvoirs pour restreindre certaines de nos libertés fondamentales et on reconnaît bien là votre esprit totalitaire.

Alors, oui, le dérèglement climatique est un fait indiscutable. Je vous le répète, le dérèglement climatique est un fait indiscutable.

Alors pourquoi, en première partie de ce projet, vous vous acharnez à créer la terreur en dressant un tableau noir de la Ville de Lyon en 20 ans, plus alarmants les uns que les autres ?

Je vous avoue que je ne comprends pas vraiment le but, si ce n'est de faire du clientélisme.

D'ailleurs, certains points que vous citez sont parfois tellement accentués qu'on pourrait malheureusement, et je dis bien malheureusement, les contester.

Sincèrement, croyez-vous qu'il ne serait pas plus utile de souligner également que, grâce aux efforts faits collégialement depuis 2000, la qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne ? N'est-ce pas là un point positif qui galvaniserait nos efforts et redonnerait espoir et éviterait de sombrer dans ce catastrophisme que vous aimez tant ?

Alors, dans la deuxième partie, que vous appelez « propositions », en petit a, vous déclarez l'état d'urgence climatique. Je rappelle, l'état d'urgence est fait pour une situation exceptionnelle, qui a pour conséquence des restrictions sur nos libertés.

Je pense donc que chacun a dû se poser la question. Combien de temps cela va-t-il durer ? La réponse est écrite. Tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte à l'échelle planétaire. Autant vous dire que cela va être long, très long.

Alors, entre l'état d'urgence sanitaire et l'état d'urgence climatique que vous déclarez, je me dis qu'on n'est pas près de retrouver nos libertés, mais bon, on va rester positifs, cela va créer de l'emploi chez nos amis psychologues et psychiatres.

Vous écrivez également, je cite : « La Ville affirme que la transition écologique est l'opportunité d'inventer à Lyon des manières de bien vivre. » Et vous poursuivez : « Des manières d'habiter, de se déplacer, de manger, de travailler, de consommer, de se former, de se cultiver, de s'engager, de se distraire, de s'épanouir. » Soyons clairs, c'est le « comment vivre » que vous voulez nous imposer.

En petit b, le titre est « Faire du climat un fil conducteur du plan de mandat ». Le titre est alléchant et on y adhère complètement. Cependant, comme tout le reste, on y trouve des absurdités qui dévoilent non pas des actions pragmatiques qui serviront l'écologie, mais simplement des slogans.

Alors, je vous remercie parce que, grâce à vous, j'ai découvert que Lyon va se réconcilier avec le vivant. Effectivement, je pense que, dans votre imaginaire, avant vous, les arbres ne poussaient pas, les fleurs ne fleurissaient pas et les oiseaux ne chantaient pas. Je suis sûr que certains agents de la Ville qui gèrent les espaces verts apprécieront.

On apprend également que Lyon va devenir impliquante, pour faire société autrement, pour donner envie, donner confiance. Encore une fois, dans votre imaginaire, avant vous, Lyon était une ville désertique et personne ne voulait y habiter, enfin, si, pardon, nous, les réacs. Je crois que c'est comme cela que nous nomment certains Maires de votre majorité.

D'ailleurs, parlons-en de ces réacs, ils sont attachés à leurs voitures et ils m'ont demandé de vous poser une question. Quel est votre budget pour le déploiement des bornes électriques qui serviront à recharger leurs voitures ? Je ne l'ai pas trouvé, il semblerait que vous l'avez oublié. Pourtant, vous n'êtes pas sans savoir qu'en 2030, une voiture sur deux sera électrique.

Alors, je ne vais pas dénoncer toute la démagogie inscrite dans cette délibération, car nous risquerions de prolonger ce Conseil jusqu'à dimanche et je vais conclure par ceci.

Monsieur le Maire, la transition écologique est un défi où chaque être humain doit apporter sa contribution à sa manière, avec ses moyens, ses croyances, ses désirs, sa profession, ses goûts, sa couleur politique, sa religion. Notre devoir en tant qu'élus est d'apporter des moyens pour accompagner chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais dans cette transition écologique, peu importe qui elle est, ce qu'elle pense, ce qu'elle mange ou comment elle se déplace.

Voilà, c'est ce que nous, citoyens écologistes du groupe Pour Lyon, appelons l'écologie positive. C'est cette écologie qui garantit nos libertés et c'est cette écologie qui garantit le vivre ensemble.

Cette délibération respire tellement votre idéologie que nous sommes obligés de voter contre, mais, soyez-en sûr, cela ne nous empêchera pas de continuer nos devoirs de citoyens écologistes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier, c'est à vous pour 10 minutes.

**Mme CROIZIER Laurence** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La délibération que vous nous proposez définit donc les engagements climatiques que vous souhaitez adopter pour la Ville de Lyon. Bien entendu, nous pouvons partager l'exposé des éléments, conclusions égrenées du GIEC, Météo France, Alliance européenne, Accord de Paris et ses objectifs, les diverses évolutions législatives françaises, ainsi que les différentes délibérations de Lyon, de la Métropole, portées de 2008 à 2019.

Tout ceci montre à l'évidence qu'il est faux de dire que rien n'a été fait, mais également à l'évidence qu'une accélération est nécessaire et obligatoire en matière de transition écologique.

Sur le fond, notre groupe ne peut être que favorable aux mesures que vous préconisez. Faire du climat un fil conducteur du plan de mandat, une priorité de la PPI, nous adhérons. Élargir le périmètre des émissions suivies dans le Plan Climat, renforcer les objectifs du Plan Climat également. Je vous rappelle d'ailleurs qu'Étienne Blanc, aux dernières municipales, portait dans son programme la candidature de notre Ville au C40 Cities Climate Leadership Group que vous nous proposez dans cette délibération.

Depuis 2019, de nombreuses villes françaises ont d'ailleurs déclaré l'état d'urgence écologique à la suite de la prise de conscience accrue de chacun face au réchauffement climatique.

Si donc nous pouvons partager ces objectifs et nous accorder sur l'accélération nécessaire en matière de transition écologique, nous devons nous concentrer réellement sur la Ville de Lyon et sur les mesures fortes que nous pouvons prendre au-delà des incantations et des dogmes.

Ni le caractère anxiogène de certains discours ni la culpabilisation à outrance ni le manque de perspectives, car Lyon ne représente que quelques dizaines de milliers de petits bouts de planète, ne seront efficaces et cela, nous ne le partagerons pas.

L'écologie que vous portez est malheureusement imprégnée par une idéologie catastrophiste, par une posture qui sous-tend que tout est d'ores et déjà perdu, que l'on n'a plus rien à attendre de la science, des acteurs économiques, des chercheurs, des industriels.

Or nous aurions voulu trouver un message d'espoir dans vos propos, travailler avec les start-up, le monde de la recherche et l'enseignement supérieur, pour favoriser les innovations, inventer les nouvelles solutions aux enjeux du climat et de l'énergie, travailler avec les acteurs économiques du territoire. Ils sont en première ligne face au changement climatique. Les évolutions technologiques et innovations techniques n'ont jamais été aussi rapides sur les moteurs industriels, sur l'hydrogène et le terreau est particulièrement fertile dans ces domaines à Lyon. Vous ne le mettez pas en évidence au quotidien.

Depuis le début du mandat, sous couvert d'urgence, des décisions sont prises à la Ville comme à la Métropole, dans la précipitation, sans prendre le temps d'analyser avec rigueur les contraintes sociales et économiques, la vie quotidienne des habitants et d'aborder le sujet dans son ensemble, dans sa complexité, comme les biocarburants face à la suppression des terres agricoles, la ZFE – nous en avons parlé tout à l'heure. Les mesures à prendre doivent être complémentaires et non exclusives.

Nous, nous croyons au fait que la mobilisation citoyenne réelle, l'adhésion ou la compréhension des décisions seront décisives pour un réel changement. Nous faisons confiance dans la responsabilité individuelle pour autant que les politiques publiques les accompagnent.

Pour nous, la transition écologique ne se résume pas à des injonctions ou à des interdictions, mais, au contraire, il s'agit d'entraîner les gens vers des mesures accessibles. Qui plus est, cette méthode a le mérite de créer une réelle solidarité dans sa famille, dans son immeuble, dans son quartier, dans sa ville. Ne proposer que des restrictions et des incantations, ne donner comme horizon que des perspectives de fin du monde est voué à l'échec et ce n'est pas notre méthode.

Bien sûr que les lignes doivent bouger, profondément, que nous devons proposer une réelle végétalisation de la ville, une modification profonde de nos espaces publics, une rénovation forte des bâtiments, une vraie alternative à la voiture en développant les transports en commun, une lutte forte contre les îlots de chaleurs, etc. Mais alors que toutes les bonnes volontés devraient être agglomérées, vous, vous pratiquez l'exclusion.

Oui, Monsieur le Maire, la majorité de vos Adjoints a décidé de se passer de deux arrondissements sur neuf. Les réunions se tiennent sans nous. Au mieux, nous avons la chance d'être invités une fois sur trois ou quatre ou en fin de réunion.

C'est incohérent avec vos annonces de concertation et génère ce que vous décrivez page 75 de votre plan de mandat, où vous parlez de défiance démocratique généralisée et proposez d'instaurer, je cite, « un espace d'agir démocratique cohérent et lisible, nécessité pour la transition écologique ». Je cite toujours : « Il nous faut renouveler notre rapport à l'autre et au vivant et oser une transformation de l'action politique qui aille dans le sens d'une société de coopération. » Ce serait beaucoup plus simple.

Travaillez donc avec tout le monde, car la certitude d'avoir sans arrêt raison et de ne rien apprendre des autres est effrayante. Nous ne sommes pas des sous-élus avec des sous-habitants. Clairement, votre méthode doit changer.

Monsieur Godinot, vous avez salué, vendredi dernier, ma participation au Comité de pilotage sur le Climat où vous m'aviez conviée, et je vous en remercie, en tant que représentante de l'opposition, si je reprends vos termes. Mais non, à ma connaissance, les présidents de groupes d'opposition n'avaient pas été invités et je ne représentais donc pas mon groupe. J'étais juste présente en tant qu'élue en charge de la transition écologique pour représenter les 52 000 habitants du 6e arrondissement.

Vous excuserez cette légère digression par rapport à la délibération, mais, finalement, ce point illustre la position de notre groupe. Rentrez dans le concret et dans l'efficacité, arrêtez ce dogmatisme et ce sectarisme pour que chaque Lyonnais soit représenté, arrêtez les injonctions moralisatrices et ces discriminations de principe. Relevez les défis avec espoir, enthousiasme et détermination et non injonctions et catastrophisme. Fédérez les énergies de chacun, y compris celles du 2 et du 6. Appuyez-vous sur la force de cette ville, sur tous ses acteurs et sur ses compétences.

Certes, il y a l'urgence climatique, mais il y a aussi l'urgence sociale, l'urgence économique, surtout dans cette période de crise sanitaire. Allons-nous faire une délibération pour chaque urgence ou sont-elles si peu importantes à vos yeux ?

Pour l'instant, l'urgence climatique ne sert que d'alibi pour déclinier votre politique militantiste. La preuve en est une nouvelle fois les communications qui n'attendent même pas l'avis du Conseil municipal. Vous êtes désormais élu, représentant de toute la Ville de Lyon et non plus des militants, vous devez intégrer toutes les parties prenantes de la Ville.

En conclusion, notre groupe partage bien entendu les constats scientifiques mais ni l'esprit ni la méthode. Nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, Madame Bouagga, c'est à vous pour 10 minutes.

**Mme BOUAGGA Yasmine**, Maire du 1er arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chères et chers collègues,

La semaine dernière, on a marqué le « jour du dépassement », jour à partir duquel, sur une année, la France vit « à crédit climatique ». Coïncidence significative, cette même semaine, le Préfet a placé en situation de « vigilance sécheresse » les eaux souterraines du département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Cette décision arrive très tôt dans la saison, après cinq années caractérisées par un déficit pluviométrique continu. À cela s'ajoutent la fonte des glaciers des Alpes et les chaleurs estivales. La Compagnie nationale du Rhône anticipe une baisse de 30 % d'ici 2050 du débit du fleuve. Ce n'est pas une prévision abstraite, nous dépendons de ce fleuve pour notre alimentation en eau potable, l'irrigation des cultures, l'industrie, la production hydroélectrique et le refroidissement des centrales nucléaires. Ce n'est pas une prévision lointaine, l'été qui vient est déjà porteur d'inquiétudes et exige des adaptations urgentes. Il n'y a plus de situation normale, mais un dérèglement qu'il nous faut atténuer autant que possible tout en réalisant des adaptations de notre mode de vie.

Alors qu'est-ce que ce dérèglement ? Le Groupe intergouvernemental des Experts pour le Climat l'explique dans un résumé à l'intention des décideurs en 18 pages. 18 pages, c'est peu de choses comparé aux 462 pages du dossier de séance de ce jour. Ce sont pourtant les 18 pages les plus déterminantes pour nous, en tant qu'assemblée délibérante en charge de décisions de politiques publiques prises au nom des citoyennes et citoyens. On y apprend que le CO<sub>2</sub> est un gaz qu'on émet chaque jour et qui reste dans l'atmosphère en s'accumulant. On remplit petit à petit l'atmosphère de CO<sub>2</sub> à chaque fois qu'on brûle des matières dans lesquelles le carbone s'est accumulé au cours des millénaires sous forme concentrée : charbon, pétrole. Cela, on le sait depuis 1890, la science climatique depuis Arrhenius n'a fait que préciser les modèles. Depuis 130 ans, on sait que ce qu'on brûle pour l'énergie laisse dans l'atmosphère un gaz dit à effet de serre, qui a des conséquences sur l'environnement et nos conditions de vie. Car, plus on accumule de CO<sub>2</sub>, plus la température monte. Plus la température monte, plus il y a de problèmes : fonte des glaciers, montée des océans, sécheresses, incendies, cyclones, etc. On apprend dans le rapport du GIEC qu'en dessous de + 2 degrés, on peut encore s'en sortir. Au-delà, ce sera plus compliqué, compliqué pour nous, les humains, la planète en a vu d'autres.

Pour tenir ces + 2 degrés, il ne faut pas avoir mis plus de 3 000 gigatonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère (3 000 milliards de tonnes). À l'heure qu'il est, nous avons déjà accumulé par notre activité humaine 2 400 gigatonnes de CO<sub>2</sub>.

On peut donc envisager les choses en « bons gestionnaires » : il nous reste 600 gigatonnes de CO<sub>2</sub> disponibles si vous voulez, 600 gigatonnes de CO<sub>2</sub> qu'il est possible de dépenser. Appelons cela notre budget carbone. En pratique, notre dépense est de 50 gigatonnes par an. En 12 ans, nous aurons tout cramé. Or il ne s'agit pas du genre de budget que l'on peut allonger par l'emprunt, reporter à plus tard, différer par un roulement de dette. Il y a des molécules de CO<sub>2</sub> qui s'accumulent, on ne joue pas au plus malin avec la physique. « Dernier mandat pour le climat », ce n'est pas un slogan de campagne, c'est la prise de conscience d'une réalité factuelle qui nous impose d'agir sur nos émissions de CO<sub>2</sub>.

Il est indispensable de partir de ce constat d'urgence et de s'y attaquer avec rigueur et méthode, c'est le premier point. Pour cela, nous devons nous baser sur des chiffres fiables et exhaustifs. Quand on gère le budget de son ménage, on n'oublie pas de compter ses dépenses alimentaires. Quand on gère son budget carbone, il en va de même : il est temps d'être sérieux. Il importe de connaître notre impact effectif et de fixer des objectifs mesurables. Compter pour pouvoir faire des comptes. On prend des engagements parce qu'on a des responsabilités devant les générations actuelles, futures et, de plus en plus, devant les tribunaux.

Second point, engager la transition dès à présent, avec tous les moyens de politique publique dont nous disposons. Nous sommes parties prenantes d'une société thermo-industrielle construite en 250 ans qui n'a que 10 ans pour changer radicalement de chemin, le moindre jour est à

prendre. Car l'enjeu, malheureusement, n'est pas seulement celui du nombre de molécules de CO<sub>2</sub> dans l'air, c'est aussi celui de l'épuisement des ressources et de l'effondrement de la biodiversité.

Dans un rapport remis au gouvernement britannique en ce début d'année 2021, le professeur d'économie Partha Dasgupta déplore que les modèles économiques se soient focalisés sur le capital produit (machines, routes, ports, etc.) et sur le capital humain (éducation, santé) en occultant totalement le capital naturel, comme si la biosphère pouvait être extérieure à l'économie humaine. De ce fait, notre conception de la performance économique, basée sur l'analyse du produit intérieur brut, est totalement biaisée. Elle ne permet pas de rendre compte de la détérioration des actifs que sont les ressources naturelles et les services écosystémiques, comme la pollinisation par les abeilles qui rend possible la production de fruits et de nombreux légumes.

Pour faire comprendre la valeur de ces services écosystémiques, on peut regarder la vie de Thomas Pesquet dans l'espace, avec sa combinaison, son atmosphère de synthèse et son urine recyclée, qui a loisir de contempler combien c'est beau la Terre vue d'en haut. Alors, une fois qu'on l'a compris, il faut bien atterrir. L'illusion d'une croissance infinie est entretenue par des rêves totalement déconnectés des conditions réelles de notre existence.

Atterrir implique un autre rapport à la consommation, à la dépense, à l'extraction.

Certains craignent que les objectifs que nous fixons ne soient néfastes pour Lyon, qu'ils nuisent à son attractivité, à son dynamisme, à son art de vivre, que la sobriété signifie privation, voire punition.

Nous affirmons que non. Face aux faits scientifiquement établis, la politique que nous proposons doit sortir de la double ornière du déni d'un côté, de la résignation de l'autre. Nous portons ambition et espoir.

Concrètement, à la Ville, on réduit la consommation énergétique des bâtiments, de l'éclairage public, c'est raisonnable et économe. Dans les Mairies d'arrondissement, on se met au vélo, au compost, au défi zéro déchet. On soutient les acteurs innovants du territoire, les entreprises agiles de la logistique urbaine, du réemploi, de l'économie sociale et solidaire. On réduit l'impact environnemental de l'alimentation dans des cantines avec des repas sains. Et ce n'est pas triste !

On s'adapte aux changements, en aménageant des îlots de fraîcheur, des espaces verts en ville. Depuis neuf mois, partout où c'est possible, nous plantons, nous protégeons, et les habitants prennent plaisir à cet embellissement de leur ville, car il ne se fait pas pour une élite privilégiée, qui s'équiperait en climatiseurs ou s'achèterait une villa dans les Monts d'Or. Végétaliser les cours d'école, c'est améliorer le cadre de tous les enfants, quelle que soit leur condition sociale. De même, créer une zone à faible émission, ce n'est pas punir les automobilistes, mais protéger les personnes les plus fragiles victimes du véritable scandale sanitaire que constitue la pollution.

Pour évaluer cette politique publique de la transition, il importe de transformer la mesure de la performance, afin de prendre en compte la richesse inclusive. La Nouvelle-Zélande l'a fait avec sa mesure des niveaux de vie. Nous le faisons à Lyon avec un baromètre du bien-être.

Enfin, la conduite de cette politique n'est possible que dans des partenariats, des réseaux, des coopérations, avec les collectivités publiques, la Métropole de Lyon, demain, nous l'espérons, la Région, avec les entreprises, avec les scientifiques, avec les associations, les mouvements sociaux, le tissu extrêmement riche qui constitue l'identité lyonnaise, sa solidarité et son humanisme, avec les habitants et habitantes impliqués dans des conseils de quartier, des conseils d'enfants, des concertations et toutes les gammes de la démocratie locale. Car chacun, bien informé, peut faire des propositions courageuses, la Convention citoyenne pour le Climat l'a montré.

Le gouvernement, qui a dénaté cette convention dans une loi climat et résilience de portée réduite, n'est pas à la hauteur des enjeux. Elle ne répond pas aux objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris, à l'impératif de justice sociale et n'assure pas les conditions d'une économie plus résiliente. Au contraire, au nom de la préservation d'intérêts privés, elle détricote le travail des citoyens sous la pression de lobbies. Nous marcherons en nombre, dimanche, pour une vraie loi climat. Et, aujourd'hui, à la modeste mesure d'une collectivité locale, nous voulons montrer qu'il est possible d'agir résolument.

Agir résolument avec un Plan Climat doté d'indicateurs rigoureux, d'objectifs mesurables et qui renforce l'implication de tous les acteurs du territoire.

Agir résolument par un plan de mandat qui fixe comme priorité la transition écologique et solidaire et qui est rendu public pour que l'ensemble des citoyennes et des citoyens connaissent les orientations du projet porté par la Ville.

Agir résolument en se donnant les moyens, l'inverse de dépenses somptuaires et de prestige. Il s'agit d'investir dans ce qui constitue nos biens communs, notre patrimoine bâti, nos écoles, d'engager une transformation écologique de la ville, de ses mobilités, de la place de la nature, d'assurer une vie digne à chacune et chacun, d'abord par le logement, mais aussi la qualité de vie, l'accès aux loisirs et à la culture qui émancipent, de soutenir tous les acteurs et actrices de la transition, qu'ils soient artisans, commerçants, auxiliaires de puériculture, animateur sportif. En somme, plutôt que de construire des tours, cultiver notre jardin commun.

Cette approche s'inscrit dans une démarche cohérente soucieuse du bien commun, de l'équité et des générations futures.

C'est une politique humble et volontaire. Nous agissons avec humilité, car il est probable que les objectifs fixés seront jugés insuffisants par nos successeurs.

Nous agissons avec volonté et nous nous inscrivons dans une démarche mondiale des Villes zéro émission, qui pose les standards de demain. Un lendemain qui n'est ni recul ni privation, mais avancée audacieuse vers un monde plus juste, équilibré et désirable.

Il est temps non pas d'arrêter de profiter de la vie, mais au contraire d'en profiter pleinement. Les plus grands plaisirs de la vie ne sont pas les plus polluants ou émissifs en carbone, ayons-en conscience. Oui, considérer notre environnement dans les politiques publiques, c'est considérer l'humain et les communautés humaines dans la réalité de leur condition, porter l'ambition d'un avenir commun et l'espoir d'en profiter ensemble.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Bouagga.

Vous m'autoriserez quelques éléments de réponse à des questions évoquées un peu plus tôt.

Oui, l'état d'urgence climatique va durer, effectivement, car, comme nous y a enjoint le Secrétaire général des Nations unies, encore une fois pas l'un de ces totalitaires birmanes, pardon l'un de ces totalitaires lyonnais, à la tête de la municipalité, il faut que cet état d'urgence dure jusqu'à obtenir la neutralité carbone. Donc, oui, nos efforts doivent durer dans le temps pour y parvenir.

Alors, je suis heureux d'apprendre que j'ai donc dans ce Conseil municipal 73 écologistes. C'est peut-être ce chiffre qui conduit certains à considérer que nous vivons sous le joug d'une dictature, d'un totalitarisme. Effectivement, avec une telle majorité, je dirais même une unanimité, on ne peut que conclure à cela.

Plus sérieusement, non, Monsieur Hernandez, vous ne vivez pas en Birmanie, vous ne luttez pas contre une dictature, Monsieur Hernandez. Revenez sur terre, revenez ici à Lyon, s'il vous plaît. Les mots ont un sens, c'est ce que disait monsieur Képénékian un peu plus tôt dans ce Conseil municipal. Il n'y a pas de totalitarisme ici. Vous avez la parole. Vous pouvez vous exprimer et, oui, nous écoutons tout le monde, contrairement à ce qui a pu être dit. Oui, nous vous associons, vous avez le droit à la parole, vous pouvez vous exprimer. Il me semble que même les deux arrondissements qui ne sont pas dans la majorité peuvent exprimer leur point de vue. Ils sont même associés à un certain nombre de décisions. J'ai rencontré moi-même cette semaine monsieur Blache dans son arrondissement pour parler de certains projets. Nous avons visité ensemble le Musée Guimet pour évoquer son avenir. Donc nous sommes à l'écoute, je suis à l'écoute.

Bien sûr, cette écoute ne s'arrête pas à ce Conseil municipal. Nous écoutons les associations, nous écoutons les entreprises, nous écoutons les habitants et les habitantes et nous allons continuer à le faire.

Car, oui, nous voulons associer tout le monde et c'est ce que nous cherchons à faire depuis le début. Mais vous savez, mes chers collègues, mes chers collègues de l'opposition en particulier, elles sont nombreuses les entreprises, les associations à s'être déjà engagées dans la transition et à attendre beaucoup de nous, à attendre beaucoup que nous allions plus loin, car beaucoup ont pris conscience comme vous semblez l'avoir fait qu'il fallait réagir et ont envie de s'engager. Donc, oui, nous nous rejoignons sur un point, cette transition ne pourra être réalisée que si nous nous y mettons toutes et tous.

Alors, plutôt que de nous perdre en de vaines querelles, en des débats qui ne mènent à rien, je vous invite plutôt à être des contributrices et des contributeurs à cette transition écologique dont notre ville et plus généralement notre planète ont tant besoin.

Sans attendre, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)



*(Les groupes Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)*

*(Le groupe Droite, Centre et Indépendants ne prend pas part au vote.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

Je vous remercie, mes chers collègues. Je suis heureux que Lyon ait aujourd'hui déclaré l'état d'urgence climatique. Merci à vous.

Il est presque 12 heures 45. Considérant que la délibération suivante réclame un certain nombre de temps de parole, je vous propose que nous fassions notre pause déjeuner dès maintenant, donc à 12 heures 45, et nous reprendrons dans une heure précisément à 13 heures 45. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

*(La séance est suspendue pour le déjeuner le 25 mars 2021 de 12 heures 45 à 13 heures 45.)*

## **2021/584 - Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 - Vote du Plan d'équipement pluriannuel et actualisation des autorisations de programme (AP)**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Rebonjour à toutes et à tous. Nous allons patienter quelques minutes le temps que tout le monde se reconnecte.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous reprenons notre séance du Conseil municipal. Certains d'entre nous, certaines, ne sont pas encore présents, mais le quorum étant atteint, sachant que nous avons dépassé l'horaire annoncé de reprise, nous reprenons.

Pour cette première délibération, Madame Hénocque, je vous cède la parole. C'est à vous.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter la programmation pluriannuelle des investissements, le rapport 584. Une projection sera faite.

Nous allons évoquer le plan pluriannuel d'investissement, qui découle du travail de programmation que nous appelons la programmation pluriannuelle des investissements. Je serai assez rapide dans cette présentation pour garder du temps pour les échanges et également parce que la délibération détaille l'ensemble des projets les plus significatifs. Je vais donc essentiellement évoquer la démarche qui a conduit à plan pluriannuel d'investissement, ainsi que les grands secteurs d'investissement en quelques mots.

D'abord, la démarche est une PPI qui est au service de la transition écologique. Il a été largement rappelé ce matin qu'il ne fait plus débat pour l'ensemble des institutions internationales, mais également pour l'ensemble de nos élus, qu'il faut adresser la question de la transition écologique. C'est ce que fait ce plan pluriannuel d'investissement à travers notamment deux logiques. La première est qu'il s'agit avant tout d'un plan d'investissement sobre, puisque nous nous sommes attachés à optimiser et à rénover les équipements publics existants au sein de la Ville et à construire uniquement quand c'était nécessaire, notamment pour faire face à l'évolution de la démographie. C'est également un PPI qui adresse la question de la transition écologique à travers environ un tiers de son budget directement consacré à des postes tels que la rénovation énergétique des bâtiments, la végétalisation, le choix de véhicules de service moins polluants, etc. La transition écologique n'est plus une question, il faut la mettre en œuvre et cette PPI y répond.

Mais le fait de répondre à la transition écologique n'empêche pas de répondre à l'ensemble des autres besoins liés aux compétences de la Ville. Ainsi, l'ensemble des politiques publiques sont en progression, comme vous le verrez avec un peu plus de détail après.

Troisièmement, c'est un plan d'investissement qui adresse aussi le défi de la démocratie participative et de l'implication des habitants et des habitantes dans la gestion des communs. C'est pourquoi nous créons pour la première fois à Lyon un budget participatif.

Enfin, ce plan pluriannuel d'investissement participe à la relance économique, ce qui est évidemment nécessaire en cette sortie de crise du Covid, mais qui permettra également de faire évoluer les modes de production des entreprises vers la rénovation énergétique et vers l'écoconception.

Pour adresser toutes ces questions, que sont à la fois la transition écologique, mais également les besoins sur l'ensemble des autres secteurs, nous avons besoin d'un plan pluriannuel ambitieux, ambitieux à travers l'effort important consacré, puisque, comme vous le savez, nous porterons ce plan à 1,25 milliard d'euros. Nous engageons donc 1,25 milliard d'euros. Vous savez que c'est de l'engagement et que certaines constructions mettent plusieurs années à se réaliser. Les chantiers lancés vers la fin du mandat se réaliseront donc dans les deux à trois années suivantes. C'est pourquoi, en termes de dépenses réelles sur ce mandat, nous estimons les crédits de paiement à 800 millions d'euros.

Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'ancien mandat, puisque je rappelle que, sous l'ancien mandat, 615 millions d'euros ont été dépensés et donc réellement crédités.

De nombreuses délibérations d'affectation des autorisations de programme à des opérations ou à des enveloppes seront présentées lors de ce Conseil municipal. Environ 140 opérations ou ouvertures d'enveloppes seront présentées. Elles ne pourront malheureusement pas toutes être détaillées en séance, mais il est très dynamisant de voir autant de projets lancés aujourd'hui. Or ce n'est qu'une partie évidemment des projets prévus, car les opérations seront affinées dans le temps.

Ainsi, nous vous présentons aujourd'hui un plan pluriannuel d'investissement précis par le listage quasiment exhaustif que nous proposons dans la délibération, mais les estimations financières opération par opération sont encore à préciser avec des études des services techniques et seront progressivement soumises au Conseil municipal.

Enfin, troisième principe de cette PPI, il s'agit d'une PPI élaborée de manière collégiale en partant des besoins de terrain. L'écoute municipale est pragmatique, collaborative et à l'écoute des habitants et des habitantes. Il était donc naturel que la programmation pluriannuelle des investissements parte des besoins du terrain, exprimés à travers les propositions des Maires et des conseillers et conseillères d'arrondissement, ainsi que des services et des élus des différents secteurs de politique publique. Il s'agit d'un effort important à saluer de la part des services et des élus, puisque ce plan pluriannuel d'investissement aura été adopté en 9 mois, contre 18 mois pour l'ancienne mandature. Cela montre une nouvelle fois que nous avons relevé la triple urgence, qui est l'urgence climatique, le besoin d'équipements publics et la relance économique.

Si nous regardons maintenant les secteurs de cette PPI, nous projetons un tableau – ce sont des éléments que vous retrouvez à la fois dans la délibération et dans le plan de mandat. Traditionnellement, l'investissement au sein de la Ville de Lyon est organisé en 12 secteurs, auquel nous ajoutons un 13e avec le budget participatif. Cependant, dans ces 13 secteurs, il en est un, le « tous secteurs » à 165 millions d'euros, qui contribue aux investissements dans l'ensemble des politiques publiques, puisqu'il s'agit d'enveloppes du type achat de foncier, imprévus de travaux, enveloppes de maintenance, désamiantage, mise en accessibilité, etc. Ainsi, pour la compréhension des citoyens sur ce que la Ville va réellement effectuer, nous avons souhaité présenter en termes de communication la colonne de droite où ce « tous secteurs » est ventilé sur l'ensemble des politiques publiques. Je vous présente donc aujourd'hui les chiffres inscrits à droite, même si les services et la délibération PPI se basent sur la colonne non ventilée.

Nous retrouvons ici un classement par volume d'investissement. Vous pouvez observer que les secteurs qui font l'objet de plus d'investissements financièrement sont l'enfance, les espaces verts et la culture. Il est intéressant également d'examiner la progression par rapport au passé. Or tous les secteurs progressent, notamment l'éducation, la petite enfance, le sport, la solidarité et la jeunesse, le développement économique ou encore le logement social.

Si nous faisons un zoom rapide sur l'ensemble des secteurs de notre PPI, comme je l'indiquais, je ne serai pas exhaustive, car la délibération détaille la délibération, ainsi que des éléments de communication, que nous pourrions bientôt publier sur notre site Internet, ainsi qu'une communication qui sera faite aux entreprises.

Le secteur scolaire est celui qui bénéficie le plus d'investissements, car nous avons constaté un retard très important à la fois dans les constructions, pour faire face à l'évolution de la démographie dans certains quartiers. Il s'agit de la construction de 7 nouveaux groupes scolaires et des extensions. C'est également un besoin très important de rénovation des écoles. Nous avons dû malheureusement prioriser sur 25 groupes scolaires qui nécessitent des rénovations de plus de 1 million d'euros et d'autres rénovations évidemment moins importantes qui ne sont pas listées ici. Ces investissements participent également à améliorer le confort et les conditions de réussite des enfants avec notamment des budgets sur la végétalisation des cours d'école. J'indique dans cette diapositive, en bas, le budget mobilisé par le Conseiller délégué à la Ville à Hauteur d'Enfants, notamment pour apaiser les abords des écoles et des crèches et développer les aires de jeux.

Cela fait le lien avec la diapositive suivante sur l'Enfance. Ce budget sur la Ville à Hauteur d'Enfants concerne en effet évidemment les tout-petits comme les enfants en âge d'être scolarisés.

Pour l'Enfance, il s'agit d'une des augmentations les plus importantes de notre PPI, puisque le budget avoisine 71 millions d'euros, soit quasiment un doublement. Il va nous permettre de créer une vingtaine de crèches, qui seront en gestion municipale ou associative. J'en profite pour répondre à une remarque formulée pendant la présentation du plan de mandat de la part du groupe Pour Lyon. J'ai trouvé un peu étonnant que madame Borbon indique que seulement un tiers des berceaux créés sous ce mandat seront en gestion municipale, quand, dans son même groupe, monsieur Collomb n'a pas créé de crèche municipale sous l'ancien mandat, aucune place, et nous dit, lors du débat d'orientations budgétaires, que nous allons créer trop de postes sous cette mandature. En effet, une crèche municipale représente environ 17 agents et une crèche associative, ce sont des subventions. Nous faisons face à nos responsabilités et nous essayons de trouver un équilibre avec les moyens dont nous pourrions disposer financièrement et, pour la construction, la question du foncier disponible. Nous ciblons donc entre 550 et 830 places de crèche supplémentaires. Des budgets sont également prévus pour améliorer les crèches existantes avec la question de la végétalisation notamment.

Le deuxième grand budget de notre plan pluriannuel d'investissement, ce sont les espaces publics, avec essentiellement un effort pour la nature en ville, concernant une végétalisation dans l'ensemble des quartiers de notre ville, mais également un effort sur les grands parcs existants. Ce sont également des investissements pour développer les modes doux et faire de Lyon une ville 100 % cyclable et 100 % « marchable ».

Troisième grand secteur, après l'Enfance et les Espaces publics, il s'agit de la Culture et du Patrimoine, avec un budget de 137 millions d'euros, dans lequel vous trouvez une construction à travers les Ateliers de la Danse qui seront créés, mais essentiellement de très importantes rénovations, puisque plus d'une douzaine d'établissements bénéficient de rénovations de plus de 1 million d'euros, qui nous permettent d'améliorer le bâti, mais de développer de nouveaux usages dans ces différents lieux culturels.

Pour l'Administration générale, 131 millions d'euros sont consacrés pour améliorer la qualité du service public rendu aux Lyonnais et aux Lyonnaises.

Sur l'Aménagement urbain et l'Habitat, 116 millions d'euros sont consacrés, là aussi en augmentation, avec un effort particulier sur la question du logement social, puisque nous ambitionnons de créer 2000 logements de plus par an. Il est important de le rappeler quand on entend parfois que cette PPI ne ferait pas assez dans le champ du social.

Sur le Sport, 101 millions d'euros vont être consacrés avec la création de deux gymnases et d'une piscine, mais surtout un effort de rénovation très important, car les stades, gymnases, terrains de tennis et autres installations de sport de la Ville nécessitent véritablement des travaux importants pour adresser la question de la rénovation énergétique, mais également pour le confort des usagers.

La Solidarité et la Jeunesse sont également en progression avec 82 millions d'euros qui y sont consacrés. D'abord, la Jeunesse, avec trois nouveaux établissements jeunesse qui seront créés et quatre établissements qui sont concernés par des travaux de plus de 1 million d'euros. C'est également la question des personnes âgées avec la fin des EHPAD dont la construction a été lancée sous l'ancien mandat et plusieurs projets de rénovation, ainsi que le développement de l'habitat intergénérationnel. Enfin, le social dans le sens de la solidarité n'est pas oublié et je prendrai un seul exemple ici, celui du projet d'un pôle social intégrant des bains-douches et la rénovation de ceux du 7e arrondissement.

La Sécurité et la Prévention des risques sont en augmentation. Sous l'ancien mandat, 10 millions d'euros avaient été engagés et 11 millions d'euros réalisés. Nous affichons aujourd'hui 11 millions d'euros, auxquels doivent être rajoutés 2 millions d'euros qui concernent la sécurisation des Balmes, qui étaient auparavant dans ce budget et qui sont maintenant dans le budget de l'Espace public. Avec ces 11 millions, nous nous concentrons sur le maintien des équipements existants et sur l'amélioration des sites de proximité de la police, avec notamment un projet d'aménagement dans l'ex-Commisariat du 8e arrondissement de l'Unité mobile de circulation.

Le Développement économique et le Rayonnement international ne sont pas en reste, puisque le budget passe sur ce champ de 4 millions à 26 millions d'euros.

J'ai oublié l'Éclairage public, pardonnez-moi. Je ne serai pas longue, car nous avons eu l'occasion de l'évoquer dans plusieurs délibérations. Il s'agit d'un fort enjeu de sécurité et de transition écologique. Le budget est en augmentation à 43 millions d'euros.

Je reviens au Développement économique et au Rayonnement international, un effort important est réalisé sur l'accompagnement au développement de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire et de la revivification de certaines parties commerciales de la Ville. C'est également un effort très important sur des coopérations internationales, avec notamment une subvention de 10 millions d'euros prévue pour l'Organisation mondiale de la santé.

Enfin, je terminerai par le budget participatif. Comme vous le savez, la Ville a souhaité renforcer l'implication des habitants et des habitantes avec ce budget participatif, qui se scinde en réalité en deux modalités. Une première est le budget participatif classique entre guillemets, puisqu'il existe dans peu d'endroits, mais il a commencé à être développé dans certaines villes pour 25 millions d'euros. Il est totalement à l'initiative des citoyens. Il leur revient de proposer des projets qui sont ensuite instruits pas les services de la Ville et font l'objet de vote de la part des habitants et des habitantes avant d'être mis en œuvre. C'est également une deuxième modalité, que nous avons appelée appels à projets citoyens pour l'instant. L'idée est d'identifier, au sein des projets des arrondissements notamment, des rénovations, des constructions, des réaménagements qui seront mis entre les mains des citoyens et des citoyennes, pour qu'ils dessinent le projet.

Je conclurai simplement en rappelant que cette délibération a reçu l'avis favorable de la Commission et de tous les arrondissements, sauf le 6e arrondissement. Je souhaitais également, Monsieur le Maire, en profiter pour saluer le travail énorme réalisé par la Direction des finances. Ces remerciements valent d'ailleurs pour la programmation pluriannuelle des investissements comme pour le premier budget primitif que nous étudierons ensuite. Un grand merci également aux services techniques de la Direction générale des travaux et des bâtiments, ainsi qu'à l'ensemble des services et des élus qui se sont énormément impliqués dans ce processus.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Hénocque.

Je m'associe pleinement aux remerciements que vous venez de faire. Si vous me le permettez, je me permets aussi de vous remercier, puisque vous avez été à la manœuvre, au pilotage de cette élaboration et, comme vous le appelez, nous avons entre les mains aujourd'hui une PPI et un budget primitif qui nous permettent d'avancer sereinement. C'est bien grâce aussi à votre travail. Merci, Madame la Première Adjointe.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme PALOMINO Sylvie :** Merci.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Permettez-moi quand même en préambule d'exprimer ma stupeur suite aux paroles méprisantes à l'encontre de Béatrice Gailliot, dont les propos ont été déformés. Je rappelle à mon tour son engagement, son engagement en tant que femme depuis longtemps auprès de la population, des plus fragiles et plus particulièrement auprès des femmes en difficulté.

Sur ce, je reviens au cœur du sujet de cette délibération.

Cette programmation pluriannuelle d'investissement semble être pour une grande part une programmation pluriannuelle d'investissement virtuelle. En effet, nous sommes perplexes quant à sa forme et quant à son contenu.

D'abord, sa forme, tant il s'agit d'une succession d'annonces dont on peine parfois à comprendre la concrétisation. Certains énoncés nous apparaissent en effet assez nébuleux et les temporalités prévisionnelles des réalisations ne sont pas clairement annoncées. Il est dès lors assez difficile de se faire une idée concrète des évolutions que vous proposez pour notre Ville et des réalités budgétaires qu'elles impliquent.

Sur le fond à présent, nous remarquons un certain nombre de disparités dans les projets qui étaient engagées, certains projets que vous aviez parfois même annoncés soutenir lors de votre campagne. C'est par exemple le cas de la requalification du Musée Guimet, dont la seule occurrence qui lui est consacrée renvoie au retrait des sommes prévues sous le précédent mandat. Il attendra désormais qu'un nouveau projet soit trouvé, vous l'avez évoqué tout à l'heure et vous savez tout comme nous que ce ne sera pas simple et que votre décision lui fait perdre a minima un mandat.

De même, il n'y a aucune trace de la piscine de Gerland, dont il nous avait semblé que vous étiez l'un des promoteurs dans votre programme. Est-ce à dire qu'elle ne verra pas le jour finalement ?

Idem pour la rénovation du Musée des Beaux-Arts qui devra attendre un mandat de plus, semble-t-il.

Et si l'on se penche sur les arrondissements, on remarque assez vite un certain nombre de manques. Je ne prendrai que quelques exemples concrets sur quelques arrondissements.

Sur le 4e arrondissement, qu'en est-il de l'aménagement du quartier Pernon, de la suite de la rénovation des écoles, vous l'avez évoquée, mais quelle est-elle concrètement, de la création d'une Maison de Santé ? Quel avenir pour les équipements liés à la Petite Enfance et à l'Enfance ? Quid de l'agrandissement de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse et de la création du deuxième relais d'assistantes maternelles suite au projet initial abandonné ? Quelle sera la suite ?

Pour le 8e, qu'en est-il de la rénovation de la MJC Laënnec-Mermoz et de la reconfiguration de la MJC Monplaisir ? Pas de projet majeur pour le quartier Grand Trou, Moulin à Vent, Petite Guille, ni pour les quartiers des États-Unis, seulement deux crèches annoncées, dont une prévue, alors que le quartier gagne chaque année plus de 1 000 habitants.

Pour le 5e arrondissement, quid des écoles au-delà des rénovations énergétiques ? Quid du projet de crèche, dont nous ne connaissons ni l'emplacement, ni la taille, ni l'horizon d'ouverture ?

Je pourrais en citer encore beaucoup.

Nous vous invitons donc à compléter cette délibération qui, sinon, manque de sens. Il est dès lors dommage que vous ne soyez pas astreints à reprendre la forme de ce que nous avons pu précédemment travailler, ce qui vous aurait permis de nous proposer en toute connaissance de cause une PPI lisible.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, à nos yeux, cette PPI manque cruellement de lisibilité et de transparence. C'est pourquoi nous vous demandons la création d'une commission spéciale, telle que prévue dans le règlement intérieur, dédiée à l'étude et à la clarification de cette PPI. Dans l'attente, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 20 minutes.

**M. COLLOMB Gérard :** Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Madame Palomino disait que, devant votre PPI, elle était perplexe. Moi, je suis admiratif, parce que, chez vous, finalement, tout augmente. Vous nous dites que votre PPI va s'élever à 1,250 milliard. J'avais noté 298 millions pour le scolaire, 141 pour les espaces publics, 115 pour la culture, 60 pour la Petite Enfance, mais Madame l'Adjointe vient de nous dire que, lorsque l'on aura reventilé les sommes qui, aujourd'hui, sont inscrites comme des chapitres généraux, ce sera encore davantage.

Alors, peut-être êtes-vous comme Merlin l'enchanteur, peut-être avez-vous trouvé la pierre philosophale, qui change le plomb en or et qui vous permet de délivrer comme cela un message où les montants financiers sont sans importance.

En fait, comme vous le savez bien, Monsieur le Maire, quand vous insistez sur les 1,25 milliard, il s'agit là d'autorisations de programme et pas de crédits de paiement, qui sont déjà moins importants, 800 millions d'euros. Et je vous le dirai tout à l'heure, je ne suis pas sûr que vous arriviez à les financer dans le mandat.

Nous, nous avons procédé de manière un peu différente. D'abord, nous avons été plus modestes au départ en programmant simplement 857 millions d'euros pour les autorisations de programme. Nous avons voulu procéder de la manière suivante, avec une analyse de tous les projets pour distinguer ceux entraînant des coûts de fonctionnement supplémentaires, ceux induisant au contraire des économies, parce que, évidemment, lorsque l'on investit, cela va se traduire dans le futur par des charges de fonctionnement. Donc nous avons distingué au début de notre mandat dans cette PPI les projets générant des coûts de fonctionnement, leur montant était de 166 millions, les projets à coûts de fonctionnement constants, ils représentaient 312 millions d'euros, les projets générant des économies, ils étaient de 142,908 millions d'euros, et enfin les projets qui demandaient une analyse supplémentaire, ils étaient de 271 millions d'euros. Cela me semblait de bonnes méthodes et, au fur et à mesure que nous précisions nos projets, nous augmentions notre autorisation de programme à hauteur, in fine, d'un peu plus de 1 milliard d'euros. Cela me semblait la bonne méthode.

Madame l'Adjointe vient de nous dire, « regardez ce que nous faisons, nous, par rapport à ce qu'ils faisaient, ils avaient inscrit 650 millions d'euros, finalement, ils en ont fait 615 ». Oui, excusez-nous, nous ne pouvions pas prévoir qu'en 2020, il y aurait le Covid, qui a arrêté l'ensemble de nos projets.

Et, lorsque nous avons donc prévu ces crédits, nous étions dans une période particulière, puisque c'était celle de la baisse des dotations. Peut-être l'avez-vous oublié ?

Nous avons réalisé en effet 680 millions d'euros d'investissement sur le premier mandat, 699 millions sur le second et donc on pouvait penser que, pour le troisième mandat, nous pourrions augmenter. Sauf qu'en 2014, le gouvernement prenait la décision de baisser les dotations des collectivités locales. En l'espace de quatre ans, entre 2014 et 2017, nous perdions 95,5 millions d'euros. Excusez-moi, c'est un choc. Et, à partir de là, nous avons dû faire un choix, soit nous laissons filer et nous allions droit dans le mur, soit nous mettions en place un plan marges de manœuvre. C'est effectivement ce que nous avons fait.

Mais c'est parce que nous avons agi de la sorte que, non seulement nous avons pu faire face, mais que, d'année en année, nous avons pu augmenter à nouveau notre épargne brute, passant de 71 millions d'euros en 2014 à 109 millions d'euros en 2019. Si nous n'avions pas agi ainsi, je ne sais pas comment nous aurions pu affronter les dépenses et pertes de recettes que la Covid a entraînées en 2020, 45 millions d'euros.

Le plan marges de manœuvre était contraignant, mais c'est lui qui a permis qu'aujourd'hui, malgré la crise de la Covid, nous vous laissions une situation financière assez exceptionnelle, comme vous le reconnaissez vous-même.

Parce que, lorsque je regarde par exemple, et j'en parlerai tout à l'heure, votre budget. Je vois que les dépenses de personnel représentent à ce jour 56 % des dépenses de fonctionnement. S'il y a le moindre dérapage, évidemment qu'à un moment donné, les dépenses de fonctionnement augmentent et que nous ne pouvons plus investir.

Cela nous a-t-il empêchés, ce plan marges de manœuvre, d'avoir une politique sociale généreuse vis-à-vis des personnels ? Non. Au cours du mandat, nous avons veillé à ce que nos salariés bénéficient d'une couverture sociale importante, avec le financement des mutuelles, de conditions de travail que nous avons améliorées pour éviter l'usure professionnelle. Enfin, nous avons réalisé un effort particulier en 2019 en témoignage de remerciements pour l'action de nos agents pendant tout ce mandat : évolution du régime indemnitaire, augmentation de la valeur faciale des Tickets restaurant, par exemple. Oui, je veux remercier toutes celles et tous ceux qui, dans les services, nous ont aidés à mener notre projet à bien.

Alors, me dites-vous, j'ai bien entendu, la contrepartie de vos performances financières, c'est de nous laisser une lourde dette écologique, patrimoniale et sociale. J'ai donc regardé. Je me suis dit que, peut-être, dans le fond, ils ont raison, que nous n'avons pas fait assez. J'ai donc regardé tous les comptes administratifs depuis 2014. Je ne vous ferai pas la liste de tous les projets réalisés, mais je voudrais quand même mettre quelques points sur le i.

Pour ce qui est de la dette écologique, de l'absence d'action pour conjuguer ville et nature, je voudrais rappeler ce que nous avons réalisé. En 2012, nous acquérons le parc Chambovet devenu le poumon vert de tout ce secteur de la ville. En septembre 2014, nous achevons l'aménagement du parc du Vallon à la Duchère, 11 hectares. Nous inaugurons le clos Layat. Nous ouvrons concomitamment la première tranche du parc Blandan et nous avons poursuivi depuis avec le lancement aujourd'hui finalisé de la seconde tranche de 3 hectares, avec comme espaces principaux le fort, les douves et bien sûr cette passerelle en surplomb sur une canopée, Monsieur le Maire, que vous aimez tant. Vous voyez, vous n'avez rien inventé. Nous nous intéressons déjà à la canopée. Nous avons réalisé le parc Zénith sur la friche RVI-Feuillat. Nous avons aménagé le secteur des rives de Saône, qui ne l'était pas encore, secteur quai Saint-Antoine et, plus récemment, secteur Kichner, nord de la Confluence. Nous avons prolongé la rue Gabribaldi. Allez-vous lancer la troisième tranche ? Enfin, nous avons lancé le projet de la Forêt d'Asie au Parc de la Tête d'Or et je pourrais citer bien d'autres réalisations.

Pour ce qui est donc de la végétalisation de notre ville et de l'aménagement des espaces publics, nous n'avons donc pas attendu que s'installe une autre majorité.

D'ailleurs, quand j'examine votre projet de PPI, je vois que beaucoup de vos projets ne sont que l'achèvement de ceux que nous avons réalisés, puisque vous évoquez, par exemple, la rue Victor Hugo, la promenade Moncey, la place Varillon, l'îlot de Fontenay, la promenade piétonne liaison Patay-Duret, l'extension du parc Montel, la liaison Marietton-Duchère, le PUP Patay, le PUP Saint-Vincent-de-Paul, le PUP Ginko, toutes

choses que nous avons lancées.

Alors, certes, je veux bien vous reconnaître qu'il y a quelques projets nouveaux, la création d'un square rue du Bon Pasteur, mais, si ce que m'ont dit les services est une réalité, demandez à votre Directeur général des services, vous allez avoir sur ce terrain quelques difficultés.

Monsieur le Maire, je vous donne acte de la forêt urbaine de la rue Docteur Bouchut, mais comme elle est située à proximité immédiate de la gare, veillez à y mettre un peu de vidéoprotection et pour que celle-ci puisse fonctionner et que l'on puisse avoir des images, ne plantez pas trop de feuillus très denses, car cela empêcherait que nous puissions avoir ces images.

Enfin, comme projet ambitieux, il y a le grand parc des Balmes de Fourvière, mais peut-être la différence est qu'ici, il faudra passer par un certain nombre de voiries, alors que nous voulions des continuités urbaines qui permettent d'aller dans un encadrement végétalisé d'espaces naturels en espaces naturels.

Pour ce qui est de la nature en ville, on ne saurait donc nous accuser d'inactivité coupable.

Alors, est-ce en matière de transition énergétique que nous aurions péché ? L'ADEME en tout cas n'est pas de votre avis, puisque la Ville de Lyon, après avoir obtenu une première labellisation Cit'Ergie en 2015, où elle avait atteint un score de 57,3 %, a été une nouvelle fois promue en 2019 avec un score de 65,5 %, devenant la deuxième grande ville de France la plus engagée pour ce qui est de la transition énergétique.

Et la Commission nationale soulignait que cette place récompensait, je cite, des améliorations sensibles dans trois domaines : la planification des actions énergie climat – eux l'avaient vue –, la mobilité – eux l'avaient vue – et l'organisation des services municipaux. Elle reconnaissait ainsi les différentes actions menées pour la réduction de nos émissions et l'adaptation au changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25,2 % entre 2010 et 2018, baisse de 8 % des consommations énergétiques. Vous voyez, cela fait longtemps que nous travaillons sur ce domaine.

Et puis nos actions que vous signalez dans votre PPI comme majeures et qui sont l'œuvre de la précédente majorité : le contrat passé pour une électricité de la ville provenant à 100 % de sources renouvelables et la baisse de 35 % de la consommation d'électricité de notre éclairage depuis 2000, alors même que la ville compte chaque année 1 000 points lumineux supplémentaires.

Quant à l'implantation de photovoltaïque, nous en avons déjà installé 4 300 mètres carrés sur les équipements publics et vous savez qu'à la Confluence, nous avons lancé Hikari, le premier groupe d'immeubles à énergie positive.

Non, je ne pense pas que, du point de vue climatique, nous ayons été en retard.

Pour ce qui est du scolaire, nous vous dites, le retard est considérable. Je rappelle que nous avons ouvert dans ce mandat les groupes scolaires Antonin Laborde en septembre 2014, Simone Veil, Françoise Héritier, Joannes Masset, Julien Duret, les modulaires préfigurant le groupe scolaire Duvivier-Cronstadt à Blandan, que nous avons procédé à l'extension du groupe Léon Jouhaux, que nous avons installé des préfabriqués à Cité internationale, que le groupe scolaire et l'EAJE de la Confluence sont aujourd'hui en travaux bien avancés, que nous avons pratiqué des rénovations et des extensions lourdes sur les groupes Joliot Curie, Louis Pergaud, Jean Jaurès, Lumières, Anatole France, Lucie Aubrac, pour ne prendre que les plus significatives.

Pour les bibliothèques, nous en avons réalisé trois dans ce mandat, la bibliothèque Marguerite Yourcenar dans le 3e est, la bibliothèque Hannah Arendt dans le 7e, la bibliothèque Clémence Lortet dans le 6e et je veux remercier monsieur Pascal Blache, qui avait été à l'origine de ce lancement.

Aujourd'hui, nous avons donc 16 bibliothèques dans tous les arrondissements, avec, pour ce qui est de la Bibliothèque municipale, des investissements dans chacun de nos mandats, à la fois pour améliorer le confort des usagers, mais aussi pour rénover le silo de stockage des livres (2 millions de documents), dont les travaux n'ont pas commencé aujourd'hui, mais en 2017.

Toujours pour ce qui est du patrimoine, mais cette fois-ci en matière sportive, nous avons terminé le Centre nautique Tony Bertrand, réalisé la Halle des Fleurs aux Confluences, construit le gymnase de Bon Lait, le gymnase Viviani, requalifié la piscine Saint-Exupéry, passé le contrat de performance énergétique sur la piscine de Vaise, réalisé de gros travaux sur la patinoire Charlemagne. Le partenariat public-privé nous a permis par ailleurs de rénover le stade de Gerland, et quelle rénovation, avec, dans l'enceinte du stade, la requalification prévue de la piscine Tony Garnier. J'espère que nous continuerons.

Pour ce qui est de la culture, nous avons rénové le Palais de Bondy, l'église Saint-Bonaventure, la fontaine Bartholdi, signé pendant ce mandat deux conventions patrimoine Ville-État, l'une pour 2002-2017, qui nous a permis de rénover l'église Sainte-Irénée, l'église Saint-Bruno-des-Charreaux, le Temple du Change, l'église Saint-Pothin, le Musée de Gadagne, le carillon de l'église Saint-Louis de la Guillotière, la deuxième signée en 2019 pour cinq ans à hauteur de 11 millions d'euros dont 2 pour l'État, ce qui va permettre de rénover d'autres bâtiments emblématiques de notre ville.

Enfin, je ne saurais oublier que, dans ce mandat, a été réalisée aussi la rénovation de l'Hôtel-Dieu et de sa chapelle. Heureusement que je n'ai pas écouté un certain nombre des membres de la majorité qui voulaient que nous fassions cette rénovation de manière municipale. C'était 400 millions d'euros. Cela signifie que cela aurait été 60 % des crédits de paiement de la Ville de Lyon. Alors, là, oui, vous auriez pu dire, ils ont abandonné tout le reste et nous trouvons l'ensemble des équipements dans un état déplorable, mais nous, nous avons su travailler entre public et privé.

Il paraît que le déficit était aussi social, mais, là encore, dans le dernier mandat, nous avons effectué la rénovation du centre Pierre Valdo, la réhabilitation de la résidence de personnes âgées Jean Zay, l'opération majeure effectuée sur la résidence Rinck, les réalisations de l'EAJE Desaix, du centre social et de l'EAJE Langlet-Santy, que vous allez inaugurer, mais aussi, pour la petite enfance, l'ouverture de Rochemaux II, la relocalisation et l'extension des Oursons, l'extension de Simone de Beauvoir, l'extension de Delore, l'extension des Lionceaux, celle des Petits Gones du 8e, la relocalisation et l'extension des Lucioles, la création de l'Escalade de Nelly sur le PUP Berliet, la relocalisation et l'extension de la Ronde enfantine, devenue Ronde des Colibris, et j'en passe et des meilleurs.

Sans passer tout en revue, je voudrais enfin évoquer l'engagement de la Ville pour les hôpitaux. Nous avons décidé d'y mettre 20 millions d'euros et c'est pour cela que nous avons pu fermer trois hôpitaux, qui, aujourd'hui, étaient dépassés, l'Antiquaille, Debrousse, l'Hôtel-Dieu, et que nous avons modernisé la Croix-Rousse, Lyon Sud où bientôt arrivera le métro, parce que nous, nous construisons des métros, Lyon Est et enfin lancé le grand projet de restructuration d'Édouard Herriot, qui a déjà abouti à la réalisation d'un plateau technique où sont désormais regroupés plusieurs blocs opératoires.

Dans une crise comme celle de la Covid, évidemment que cela aide d'avoir modernisé nos hôpitaux.

Pour en terminer avec l'évocation de notre patrimoine, j'ose à peine vous parler de celui qui concerne la vidéoprotection, parce que je sais que certains d'entre vous y sont rétifs. Mais vous avez entendu ce que disaient Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Préfet à la Sécurité dans la réunion que nous avons eue récemment, où ils affirmaient qu'ils ne sauraient assurer la tranquillité publique sans vidéoprotection.

Alors, je crois, Monsieur le Maire, écoutez ce que l'on vous dit, écoutez les craintes qui se font jour dans la ville et peut-être cessez d'être toujours dans la référence idéologique. Regardez et voyez que les choses sont plus complexes que vous l'avez peut-être imaginé au départ. Il y a toujours un moment donné où on est un peu dans une pensée prêt-à-porter et puis le moment où on découvre la complexité de notre société.

Alors, vous le savez, moi, je suis un optimiste invétéré et je pense que vous pouvez changer. Vous connaissez le proverbe latin, errare humanum est, perseverare diabolicum. L'erreur est humaine, ce qui est diabolique, c'est de persévérer. Alors, ne persévérez pas et changez.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Broliquier, c'est à vous pour 10 minutes.

**M. BROLIQUIER Denis :** Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Si le plan de mandat définit des objectifs et trace une route, la programmation pluriannuelle des investissements, qu'on nomme PPI de manière plus familière, ne se contente plus des mots et des concepts. Elle prévoit une somme d'argent public avec des chiffres et pour des projets précis. Et, en cela, elle est l'un des documents fondateurs d'une action municipale pour toute la durée d'un mandat, d'où l'importance de l'analyser, de chercher à la comprendre, de voir ce que vos projets vont apporter à la vie quotidienne des Lyonnais et à l'avenir de notre Ville.

C'est pour cela, ce matin, Monsieur le Maire, que j'ai lu avec intérêt votre interview au Progrès qui présentait au grand public votre plan de mandat et surtout votre PPI qui, encore une fois, est la traduction du plan de mandat en chiffres, en projets, en planning.

Vous présentez vous-même cette programmation comme l'outil, qui, je vous cite, « fera rentrer Lyon en transition comme un événement

historique à l'échelle des 2 000 ans d'histoire de notre ville ». Rien que cela !

Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, que, là, vous êtes allé un petit peu loin dans l'emphase. Vous m'avez d'ailleurs fait penser à l'un de vos prédécesseurs qui considérait que le début de son mandat était le début de l'histoire de Lyon ou presque.

Je comprends complètement que vous soyez enthousiaste, car c'est votre projet, vous l'avez écrit, vous l'avez travaillé. Vous y tenez et c'est complètement compréhensible, mais il faut peut-être prendre un peu de recul, il faut peut-être remettre quelques pendules à l'heure.

Francisque Collomb en construisant la gare de la Part-Dieu ou en développant le réseau de transports en commun lourd qu'est le métro a agi pour les Lyonnais et pour la planète.

Et, dans les années 80, même si on ne le disait pas de la même façon, il a contribué à faire entrer Lyon en transition, comme vous dites.

Michel Noir, qui lui a succédé, a enlevé les voitures de la surface en centre-ville. Il a créé Teo et le parc des Hauteurs. Il a lancé une politique pour le Rhône et pour la Saône. Il a ainsi agi pour les Lyonnais et pour la planète.

Ensuite, Raymond Barre. Raymond Barre a créé le parc de Gerland. Il a libéré l'espace de la Confluence pour permettre la construction d'un quartier à haute qualité environnementale. Il a lui aussi agi pour les Lyonnais et pour la planète.

Gérard Collomb, enfin, en développant un réseau cyclable et les transports en commun, en mettant en place la zone 30, en restreignant la place de la voiture en ville, en créant les rives de Saône, les berges du Rhône d'abord ou le parc Blandan, en supprimant l'utilisation des produits chimiques dans les services des Espaces verts sous la direction de l'excellent Daniel Boulens. Écologiste réaliste très volontaire, il n'a pas fait autre chose, il a agi pour les Lyonnais et pour la planète.

Vous êtes, Monsieur Doucet, le premier Maire Les Verts de Lyon, mais, assurément, vous n'êtes pas le premier Maire vert de Lyon.

Pour nous en assurer, nous pouvons prendre aussi un sujet qui vous est cher, celui du végétal dans la ville. Ce n'est pas vous qui ferez rentrer Lyon en transition, parce que la situation que vous prenez en main aujourd'hui n'est pas la catastrophe que certains de vos amis se plaisent à décrire. Le classement Unep place notre ville en 4e position nationale sur les 50 plus grandes villes françaises en ce qui concerne le végétal. Je vous rappelle que le Parc de la Tête d'Or existe depuis 1857, celui de Gerland depuis 2002, qu'un poumon vert métropolitain a été préservé par toutes les majorités successives, quelle que soit leur couleur politique, au niveau de l'ensemble de la Métropole depuis les années 70. Je vous rappelle aussi que les Lyonnais disposent de 300 parcs et jardins de proximité sur leur territoire.

Ceci n'est pas dit pour affirmer qu'il n'y a rien à faire, rien de plus à faire dans ce domaine, bien évidemment et même bien au contraire, mais plutôt pour vous inciter à la prudence et à la modestie dans vos propos.

Vos prédécesseurs ont déjà beaucoup agi pour le végétal en ville, nous ne l'oublions pas et ce ne sont pas avec les 152 millions d'euros en six ans que vous prévoyez d'affecter à la végétalisation de Lyon que nous entrerons dans une nouvelle ère, dans un changement d'époque, voire dans une révolution verte.

Autre enseignement de cette programmation, l'affichage de vos priorités. Vous avez des projets, vous avez des axes forts de développement, vous les affichez et sachez que nous en partageons plusieurs d'entre eux.

Lorsque vous affirmez vouloir miser sur la jeunesse, nous sommes d'accord. C'était aussi une des priorités de nos programmes présentés aux Lyonnais. Vouloir rénover 39 écoles sur les 206 que compte notre ville, c'est positif. Vouloir construire 7 nouvelles écoles dans notre ville pour répondre à la demande des nouveaux habitants, c'est obligatoire. D'ailleurs, c'était un programme qui était largement entamé, mais c'est vous effectivement qui le mettez en œuvre. Vouloir renforcer le dispositif d'accueil pour la petite enfance, c'est bien. Nous ne contestons pas cette priorité, tout comme celle d'ailleurs de faire de Lyon une ville nature et de consacrer un tiers de l'investissement à la transition écologique. C'est une priorité que nous avons mise aussi dans nos programmes municipaux, mais, d'ailleurs, lorsque l'on regarde les budgets de la Ville et de la Métropole de ces dernières années, ces deux budgets ensemble n'étaient pas loin de cette proportion du tiers de l'argent public investi de manière directe ou indirecte au profit de l'environnement.

Nous vous soutiendrons dans cette action, mais nous vous soutiendrons projet par projet, si cette action se décline sous la forme de projets concrets, de projets efficaces, de projets efficaces.

De même, votre investissement dans le sport et la culture, pour lequel vous êtes fidèle à la tradition lyonnaise, a retenu notre attention positivement, même si avons noté, malheureusement, un vrai manque d'ambition pour l'investissement dans quelques équipements sportifs qui nous tenaient à cœur. Nous avons de notre côté prévu plus, prévu un peu plus.

En revanche, un dossier sur lequel nous ne vous suivrons pas, sur lequel nous ne pouvons pas et ne voulons pas vous suivre, c'est celui du budget participatif. Prévoir 50 millions d'euros pour ce budget sur les six ans à venir est pour nous une hérésie démocratique. C'est d'abord remettre en cause le principe même des élections municipales et votre crédibilité d' élu. Vous avez été élu, vous êtes responsable, vous faites des choix, assumez-les, alors, bien sûr, dans le cadre de la démocratie participative qui a une grande importance à nos yeux, avec le concours de cette démocratie participative. Nous aurions préféré que vous organisiez de vraies concertations sur les grands sujets, sur les projets, en tenant compte réellement de l'avis des habitants, qu'ils soient individus ou associations, plutôt que de mettre à disposition des citoyens dans des conditions peu claires à la limite de l'opaque autant d'argent public.

Ensuite car cela peut remettre en cause la cohérence de l'action publique. Un plan de mandat, c'est un tout. Que ferez-vous si les citoyens vous demandent un équipement contraire à vos orientations et à votre plan de mandat ? Que ferez-vous si les citoyens vous proposent un équipement polluant qui sera complètement contraire à vos convictions ? Sous prétexte qu'il sera proposé et approuvé par les citoyens, vous allez l'accepter ? Tout ceci n'est pas sérieux et risque fort de se transformer en gaspillage.

Autre sujet qui a provoqué une vive réaction parmi les élus de l'opposition que nous sommes, celui concernant votre projet en matière de sécurité. La somme de 10 millions d'euros dévolue aux projets concernant l'investissement en la matière ne nous paraît pas adaptée à la situation actuelle vécue par les Lyonnais, mais, au-delà de la somme, c'est surtout l'intitulé de votre projet sécurité qui nous a interpellés. Vous voulez vous contenter de renouveler le matériel, avons-nous lu, notamment pour les caméras vidéo. Au moment où les technologies en la matière évoluent à la vitesse de la lumière, on ne peut pas se contenter d'entretenir du vieux matériel. Il faut investir, il faut s'équiper, il faut donner à la police municipale les moyens d'une action efficace.

Nous ne pouvons pas laisser passer ceci et c'est pour cela que nous vous proposons un amendement, que nous proposons à notre assemblée un amendement. Il s'agit de dire avec des mots, sans changer le montant en cause, pour ne pas perturber votre équilibre budgétaire, mais il faut dire officiellement, publiquement, que la Ville de Lyon souhaite prendre en compte la question de la sécurité à bras-le-corps dans les cinq ans à venir avec les outils les plus performants, notamment en matière de vidéoprotection, sans se contenter d'un simple renouvellement de matériel.

Autre problème relevé parmi d'autres à la lecture de cette programmation, des actions qui étaient programmées dans votre version 1, qui ont disparu dans votre version 2...

**M. LE MAIRE :** Merci de conclure, Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis :** Notamment dans le 6e arrondissement, mais je crois que vous avez eu un entretien avec le Maire du 6e arrondissement pour mettre tout cela au point.

Deux questions encore. 1,2 milliard d'euros, c'est une somme considérable. Les précédentes PPI, c'était 840 millions, 800 millions ou 720 millions. Aujourd'hui, vous dépensez 420 millions d'euros de plus sur cinq ans que précédemment. C'est une décision assurément déraisonnable, car, pour couvrir cette dépense, vous nous dites que vous allez faire appel à l'emprunt. Vous ne tenez pas compte de toutes les conséquences de la crise sanitaire actuelle, notamment économique. Vous voulez faire appel à l'emprunt comme si la situation économique n'avait pas évolué et tout ceci va se finir, on le sent, on le voit venir, par une augmentation des impôts et de cela nous ne voulons pas.

**M. LE MAIRE :** Merci de conclure, Monsieur Broliquier.

**M. BROLIQUIER Denis :** Je termine.

La deuxième chose concerne la capacité de la Ville à dépenser autant d'argent, c'est-à-dire qu'entre 2001 et 2018, le taux de réalisation des budgets votés avait été de 83,65 %. Aujourd'hui, vous n'arriverez pas à dépenser 223 millions en 2023-2024. Je prends aujourd'hui le pari que vous n'y arriverez pas, même si vos annonces d'augmentation du nombre d'agents de la Ville de Lyon donneront à l'Administration municipale quelques capacités supplémentaires.

Vous l'aurez compris et c'est mon mot de conclusion, Monsieur le Maire, annoncer et faire approuver une PPI remplie de bonnes intentions mais irréaliste dans sa réalisation et incertaine dans son financement ne nous convient pas, sur le fond comme sur la forme et donc nous nous

abstiendrons.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous pour 10 minutes.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie,** Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

Mesdames et Messieurs les élus et chers collègues,

J'interviens sur ce projet de délibération présentant la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 au nom de l'ensemble des groupes de la majorité, une majorité unie autour d'un plan de mandat présenté et adopté en séance publique ce matin.

Ce plan de mandat est bien sûr une feuille de route pour les six années à venir, dont nous serons redevables devant les Lyonnaises et les Lyonnais. Mais au-delà d'être cette feuille de route dont nous avons besoin pour guider notre action politique et publique, ce plan de mandat est un véritable tournant pour notre collectivité.

Un tournant à prendre pour permettre à notre Ville d'entrer en responsabilité et avec confiance dans une nouvelle période, une nouvelle période faite d'incertitudes et de craintes, mais riche aussi de possibles et de nouveaux paradigmes à faire advenir.

Alors, la programmation pluriannuelle d'investissement que madame Audrey Hénoque vient de nous présenter est à l'image de ce plan de mandat. Elle est ambitieuse.

Elle est ambitieuse par son volume, 1,25 milliard d'investissements sont votés aujourd'hui, 1,25 milliard d'euros pour notre Ville que je mets en comparaison des 858 millions d'euros proposés au vote par le Maire précédent.

Notre exécutif se donne les moyens de la transition, une transition indispensable eu égard aux enjeux écologiques, sociaux, culturels, patrimoniaux, intergénérationnels qui sont face à nous.

Notre exécutif donne aussi les moyens à notre collectivité de jouer son rôle de moteur contracyclique. En investissant massivement, nous contribuerons à nourrir le cahier de commandes des entreprises et ainsi à soutenir l'économie et l'emploi.

À ce sujet, je veux souligner le travail engagé par madame la Première Adjointe sur les critères de la commande publique, à travers notamment les objectifs qu'elle a su fixer à notre Commission d'appel d'offres et sur lesquels nos services travaillent désormais.

Notre PPI est aussi ambitieuse par le travail qu'elle a représenté. Je tiens encore une fois à remercier au nom de notre majorité nos directions et services municipaux, que nous ressentons investis et mobilisés. Grâce à leur travail exemplaire, nous avons pu bâtir en neuf mois cette programmation pluriannuelle d'investissement, un temps record au regard du renouvellement complet de l'exécutif municipal, au regard aussi des contraintes liées à la gestion des effets de la pandémie de la Covid.

Notre PPI est ambitieuse enfin par l'ensemble des sujets qu'elle embrasse. Je ne serai pas redondante avec la présentation qui nous a été faite précédemment par madame Hénoque, je mettrai simplement l'accent sur quelques points qui illustrent la manière dont notre PPI est au service des objectifs de notre plan de mandat.

Tout d'abord parce que nous avons fait de l'enfance et de la culture deux piliers de notre politique publique municipale, nous retrouvons ces priorités bien présentes dans notre programmation d'investissement.

Le secteur scolaire, tout d'abord. C'est le secteur prioritaire avec un budget consacré de 298 millions d'euros, soit près d'un quart de notre plan d'équipement. Il faut dire que l'ancien exécutif nous laisse un bien piètre héritage, bâtiments vétustes, mal insonorisés, véritables passoires thermiques, cours de récréation bétonnées et surchauffées, groupes scolaires en nombre insuffisant, notamment dans les 7e, 8e et 9e arrondissements. Alors, oui, nous prenons nos responsabilités et nous investissons massivement.

Au secteur scolaire, nous pouvons ajouter celui de la petite enfance avec 60 millions d'euros consacrés aux crèches, relais d'assistantes maternelles, lieux d'accueil enfants-parents. Tous les arrondissements seront concernés pour un égal accès des Lyonnaises et des Lyonnais à un service municipal et associatif de la petite enfance.

Nous pouvons citer également d'autres lignes d'investissement que nous retrouvons sous l'intitulé « Espaces publics ». Je pense par exemple au projet « La rue aux enfants » ou bien aux rénovations et créations de nouvelles aires de jeux, y compris aires de jeux aquatiques.

Conformément à nos engagements de campagne, nous faisons des conditions d'accueil, d'apprentissage et de vie des petits Lyonnais et des petites Lyonnaises une priorité de notre mandat.

Oui, les politiques publiques ont un coût, mais l'enfance n'a pas de prix, car il s'agit de notre avenir commun. Alors, nous investissons pour le bien-être et le bien grandir de tous les enfants.

L'autre pilier de notre plan de mandat est, je le disais précédemment, la culture. 115 millions d'euros consacrés à la mise en œuvre d'une politique culturelle et patrimoniale renouvelée pour notre Ville.

Une politique culturelle axée sur la création, qu'elle soit chorégraphique avec la construction des Ateliers de la Danse, littéraire avec l'extension de la Villa Gillet, théâtrale avec la rénovation du Théâtre Nouvelle Génération ou créations tous azimuts avec de nouveaux aménagements sur le site des Subsistances.

Une politique culturelle axée également sur l'éducation, la formation et l'accompagnement à la professionnalisation avec une participation de la Ville aux travaux de la CinéFabrique, une première dans l'histoire de cette École nationale supérieure de Cinéma, un grand programme de rénovation pour notre Conservatoire, des fonds consacrés à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, pour améliorer là encore les conditions d'enseignement et d'apprentissage, mais aussi développer le département des ateliers de pratiques artistiques amateurs ouvert à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais.

Notre réseau de bibliothèques municipales sera également renforcé par des investissements importants sur le site de la Part-Dieu ainsi que dans les bibliothèques d'arrondissement. Si elles restent bien sûr des lieux de prêts d'ouvrages, nos bibliothèques sont de plus en plus des tiers lieux, des lieux de vie et de socialisation.

Je pourrais dire de même de nos musées, de plus en plus tournés vers les publics et l'actualité de la ville. Et nous investirons d'une manière significative sur nos musées d'histoire et de société durant ce mandat.

Des investissements sont également prévus dans nos grandes et belles salles, que ce soit aux Célestins, à l'Opéra, à l'Auditorium, sans oublier notre Halle Tony Garnier, qui bénéficiera de travaux pour améliorer l'accueil et le confort des publics comme des artistes et rester ainsi la salle de concert de référence dans notre agglomération.

Franz Kafka disait de l'écrivain qu'il était celui qui fait un bond hors du rang. Nous pouvons dire cela, je crois, plus généralement de la création artistique. Alors, en ces temps où nous devons réinventer notre rapport au monde et certainement d'une certaine manière reconstruire le monde, il est indispensable d'accompagner celles et ceux qui nous aident à faire ce bond hors du rang. Là encore, il s'agit de notre avenir commun.

Après avoir rappelé ces deux piliers de notre mandat et donc de notre PPI, je voudrais mettre en avant maintenant trois axes transversaux qui sous-tendent l'ensemble de notre proposition et de notre ambition pour Lyon.

Bien sûr et d'abord l'axe de la transition écologique. Parce que nous venons de voter la déclaration d'urgence climatique. Parce que l'écologie n'est pas que la protection de l'environnement, mais bien une pensée globale sur les conditions du vivant. Notre plan de mandat comme notre PPI font que la déclaration d'urgence climatique sera l'affaire de toutes et tous durant ce mandat et traversera l'ensemble de nos délégations. Avec bien sûr une traduction particulière en termes d'investissement sur les espaces publics qui représentent le deuxième secteur budgétaire de la PPI avec 141 millions d'euros consacrés à la présence du vivant en ville, la préservation ou le réaménagement d'espaces naturels, la protection de la biodiversité, le lien renoué avec nos cours d'eau, la végétalisation de rues, le développement des transports décarbonés, le soutien aux modes actifs de déplacement. Notre ville doit décélérer et chacun, chacune doit pouvoir y trouver sereinement sa place.

Le deuxième axe social de notre proposition est l'axe social. On sait bien que justice environnementale et justice sociale sont indissociables et font partie d'un même projet. Ainsi, 69 millions d'euros seront consacrés à la solidarité et à la jeunesse. Sans vouloir faire de liste à la Prévert, nous pouvons citer la création d'un nouveau pôle d'hygiène et d'accès au droit dans notre ville, alors que les anciens mandats furent marqués par les fermetures successives des bains-douches dans les arrondissements. Les travaux prévus dans plusieurs MJC et Centres sociaux. L'extension de nos EHPAD municipaux et la rénovation de nos résidences seniors. Le développement de l'habitat intergénérationnel.

J'associerais volontiers à cet axe notre politique sportive avec 85 millions d'euros prévus pour la rénovation des gymnases, piscines, stades et terrains sportifs, ainsi que la création de nouveaux équipements, comme l'a présenté madame Hénocque précédemment. Le sport a une dimension inclusive forte. Il contribue à ce ciment social dont nous avons besoin pour faire cité commune et nous mettrons l'accent sur la pratique sportive accessible à toutes et tous, un axe qui fut délaissé lors des précédents mandats. La preuve en est cette pénurie d'équipements sportifs de proximité dont manquent cruellement les Lyonnaises et les Lyonnais.

Le dernier axe transversal qui sous-tend notre PPI est l'axe participatif. Pour la première fois à Lyon, un budget de 50 millions d'euros va être confié aux Lyonnaises et aux Lyonnais, qui pourront concrétiser des projets qu'ils auront imaginés et sur lesquels ils auront travaillé en lien avec la délégation de madame Chloé Vidal et en articulation avec les neuf Maires d'arrondissement. Nous croyons au savoir partagé. Nous sommes heureux et heureuses d'associer enfin les Lyonnaises et les Lyonnais à l'actualité et au devenir de leur ville, cela au moyen d'une démocratie contributive et continue.

Pour conclure, Monsieur le Maire, Madame la Première Adjointe, notre majorité est fière de voter ce jour la programmation pluriannuelle d'investissements que vous nous proposez, une programme qui fait sens, qui nous unit et qui donne corps à une vision de notre ville que nous partageons, une ville qui n'est pas gouvernée par la peur, mais par la confiance, une ville qui fait place à chacune et chacun dans le respect des différences, une ville concernée par la question du vivant et de notre humanité partagée et enfin une ville capable, une ville capable de se transformer et de s'adapter aux nouveaux enjeux de la nouvelle période dans laquelle nous entrons, une ville capable de se renouveler et de créer.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Madame Hénocque, quelques mots probablement de réaction ou de réponse.

**Mme HÉNOCQUE Audrey,** rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Oui, quelques précisions suite à ce qui a pu être évoqué par les différents représentants des groupes politiques qui ont pris la parole.

Alors, j'ai peut-être oublié de préciser que le mot « pluriannuelle » dans la programmation pluriannuelle des investissements fait référence aux années qui viennent devant nous, à l'avenir, et pas aux années passées, des années 80 à aujourd'hui. Je crois qu'il est important de le rappeler. À un moment, il va falloir peut-être arrêter de faire en permanence uniquement le bilan des mandats précédents pour réussir à se projeter dans ce qui est proposé aujourd'hui.

Je voudrais donc repréciser certains éléments suite à l'intervention de monsieur Collomb. Ce qui a été engagé sous l'ancien mandat, donc la PPI de l'ancien mandat, 2015-2020, est partie de 800 millions d'euros, même un peu moins au départ, et il y a eu – je le considère ainsi – un manque d'anticipation et donc des rajouts au fur et à mesure de la PPI, pour qu'elle atteigne au final 1,069 milliard. Pour être précise sur les chiffres du dernier mandat, 1,069 milliard d'euros ont été engagés et 615 millions ont été réalisés. Nous pouvons peut-être estimer à 15 millions perdus du fait de la crise Covid sur 2020, mais nous n'aurions pas dépassé les 630 millions de réalisation. Il restait donc 400 millions à réaliser, à faire concrètement.

Je vous rassure, Monsieur Collomb, nous avons repris quasiment tout ce que vous aviez engagé, puisqu'à part les Ateliers de la Danse dans le Musée Guimet, les 400 millions qui n'ont pas été réalisés sous le mandat précédent ont été repris, parce que nous considérons qu'il s'agit du minimum en termes d'équipements, ce qui avait été prévu pour les écoles essentiellement et quelques projets que vous avez détaillés. Nous allons les déterminer, les modifier à la marge quand nous pouvons encore rajouter de l'écoconception ou de la végétalisation, mais c'est un minimum. Ce qui fait qu'en réalité, avec une PPI aujourd'hui de 1,2 milliard, ce sont 800 millions d'euros de plus que nous engageons.

J'entends un peu tout et son contraire. On nous dit que nous allons trop nous endetter et certains membres de l'opposition remuent le chiffon rouge de la dette et des impôts en disant que nous nous endettons trop ou que nous dépensons trop. En même temps, vous nous dites que nous ne faisons pas assez dans certains secteurs.

En effet, nous avons dû faire des choix, mais nous pouvons dire que tout ce qui est écrit dans cette PPI et les opérations listées seront réalisées. Ce qui ne nous empêche pas, pour répondre à la première intervention, de continuer à travailler sur ce qui ne peut pas être engagé aujourd'hui pour des raisons financières notamment. Nous continuons donc à réfléchir au Musée Guimet, nous échangeons avec le LOU Rugby sur la piscine de Gerland et de nombreux autres projets sur lesquels nous travaillons, même si nous ne les avons pas écrits aujourd'hui, parce que, soit nous pourrions les inclure plus tard dans la clause de revoyure de la PPI en 2023, soit il faudra trouver d'autres modalités de réalisation qu'un financement municipal.

Sur la question d'une Commission spéciale, je n'y suis pas favorable, puisqu'il existe des instances de suivi qui ont été prévues pour la réalisation de la PPI. Ces instances impliqueront les arrondissements à travers la Conférence de programmation des arrondissements et des bilans réguliers de l'avancée de la PPI dans chacun des neuf arrondissements de la Ville, mais également d'autres temps de suivi à travers notamment la Commission finances, administration générale et RH.

Sur le fond, je n'ai pas entendu vraiment de position politique sur les choix proposés à travers cette PPI. Je crois que cela montre qu'elle est finalement assez consensuelle dans les besoins que nous mettons en avant. Nous avons entendu les Lyonnais et Lyonnaises qui ont besoin de plus de social, d'équipements pour l'enfance, pour le sport, pour la jeunesse, pour les personnes âgées, pour les personnes qui ont des besoins particuliers. Je crois que nous adressons ces questions.

Les deux seuls points politiques que nous pouvons essayer d'entendre, notamment dans les propos de l'opposition, est la question des caméras avec un choix fait par notre majorité de ne pas proposer à ce stade d'installation de nouvelles caméras. Le deuxième autre sujet qui pourrait faire sens politiquement est la question du budget participatif. Sur ce budget participatif, je vous remercie de ne pas nous faire de procès d'intention avant que nous en ayons décliné les modalités, puisque le cahier des charges est encore en cours de finalisation, notamment en échangeant avec les villes en réseau sur le budget participatif, dont Paris, Grenoble, Montreuil et d'autres villes qui ont d'ores et déjà mis en place un budget participatif, dont le cahier des charges généralement – pour répondre à monsieur Broliquier – prévoit que les propositions des citoyens et citoyennes soient en cohérence avec le projet de mandat, d'où l'intérêt d'avoir voté un projet de mandat pour donner une ligne claire sur ce que la municipalité acceptera ou n'acceptera pas en termes d'équipement. Évidemment, ce seront des équipements qui ne pourront pas nuire à la transition écologique, à la justice sociale ou à la démocratie participative.

Voilà quelques éléments de réponse que je pouvais apporter, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame la Première Adjointe.

Vous m'autorisez à compléter légèrement. Je voulais aussi rebondir de mon côté, notamment aux propos de madame Palomino sur l'absence de lisibilité de cette PPI. Je tiens à votre disposition, Madame Palomino, le compte rendu de la séance du 9 juillet 2015. Je vous invite à y jeter un œil et vous verrez que la granulométrie, le niveau de détail sur la PPI qui était présentée à l'époque et qui a été votée à l'époque est en tous points similaire à celle que nous vous avons présentée. Il me semble difficile de considérer que la PPI que nous vous présentons aujourd'hui est illisible et nébuleuse. Elle est en tous points identique si ce n'est similaire à ce qui a déjà été fait.

Madame Hénocque, je vous confirme qu'il n'y aura pas de commission spéciale. Un travail a déjà été réalisé dans la Commission finances. Les opérations seront ensuite présentées au cours des prochains Conseils municipaux. Vous aurez l'occasion de vous prononcer sur le sujet. Il n'est pas nécessaire d'alourdir notre mécanique institutionnelle et administrative. Je crois qu'il a été suffisamment dit depuis le début de ce Conseil municipal qu'il était temps de passer à l'action. C'est ce que nous allons faire.

Concernant l'intervention de monsieur Collomb, alors, moi non plus, je n'ai pas très bien compris quel était finalement votre avis sur notre PPI et je le regrette. Je note quand même, et vous me permettez de le relever, que vous dites ne pas avoir écouté votre majorité à certains moments. Je considère donc que la majorité est en train de progresser, puisque précédemment on me reprochait de ne pas simplement écouter mon opposition. Bien évidemment, ma majorité peut avoir confiance en moi, je continuerai à l'écouter.

Vous avez aussi évoqué le fait que nous avons régulièrement fait état de références idéologiques. Depuis le début de ce Conseil municipal, me semble-t-il, la seule vraie référence qui a été faite et qui a été d'ailleurs réalisée à plusieurs reprises, puisque moi-même je l'ai citée plusieurs fois, et Sylvain Godinot l'a citée aussi, la seule référence est celle du Secrétaire général des Nations Unies. Je doute qu'il goûte le propos que vous avez tenu sur ses qualités d'idéologue, mais, quoi qu'il en soit, rassurez-vous, nous ne lui ferons pas parvenir le compte rendu de cette séance, de manière à ne pas le courroucer.

Dernier point que j'aimerais relever, si, oui, l'entêtement est un défaut, la persévérance, me semble-t-il, est en politique une qualité. Vous en êtes, Monsieur Collomb, la preuve vivante.

Concernant les remarques faites par monsieur Brolquier, je suis ravi que vous ayez vous aussi un goût pour l'histoire et vous n'avez peut-être pas fait suffisamment attention à mon intervention de ce matin, mais je faisais référence à mes différents prédécesseurs. Oui, je sais que des parcs, des actions ont pu être réalisés qui allaient en faveur de la planète, bien évidemment. Je ne prétends pas être le premier Maire qui s'intéresse à la question de la nature en ville, fort heureusement.

Je note, Monsieur Brolquier, que vous soutenez nos plus gros investissements, l'enfance, la culture, le sport. Je m'étonne de ce fait que vous vous inquiétiez du niveau d'endettement de la Ville. Vous êtes à la fois d'accord avec ces investissements, mais vous voudriez que nous ne nous endettions pas. Je n'ai pas la planche à billets dans mon bureau. Je tiens à vous rassurer. Oui, s'il faut investir, il faut investir dans cette ville. Nous allons avoir besoin effectivement d'emprunter et c'est ce que nous allons faire.

Alors, je note que, finalement, le seul budget qui vous pose question est celui relatif au budget participatif. Somme toute, cela représente 50 millions. Sur les 1,250 milliard que nous présentons, c'est somme toute une somme relative.

Au-delà de la question financière, j'aimerais toutefois réagir sur le fond. Oui, nous avons été élus et nous avons bien prévu d'assumer nos responsabilités. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs aujourd'hui nous vous présentons un plan de mandat et une PPI, un peu plus tard un budget primitif. Oui, nous assumons nos responsabilités.

Maintenant, Monsieur Brolquier, permettez-moi de vous dire que la démocratie n'est pas un état, mais un chemin, elle est vivante, elle évolue. Aujourd'hui, les Lyonnaises et les Lyonnais comme finalement dans beaucoup de villes, dans beaucoup de pays même, aspirent à d'autres formes de démocratie. Et je crois, moi, fondamentalement, que la démocratie a vocation à prendre plusieurs formes, plusieurs visages. La démocratie représentative en est un, mais il peut y en avoir d'autres et la mise en place d'un processus, d'un dispositif de budget participatif permet justement d'enrichir notre démocratie, donc ce n'est pas un appauvrissement. Au contraire, c'est un enrichissement. J'espère que, dans les prochaines années, vous pourrez comprendre par la pratique en quoi ces nouvelles pratiques démocratiques sont finalement des biens communs que nous sommes en train de mettre en place.

Sur ces quelques réponses qui, je l'espère, vous permettront de voter en votre âme et conscience, je vous propose de passer au vote de l'amendement, qui a été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Nous allons passer à son examen. Je ne sais pas si vous voulez en dire quelques mots, Monsieur Brolquier, en complément de ce que vous avez dit tout à l'heure.

**M. BROLIQUIER Denis** : Non, les choses étaient claires. Il ne s'agissait pas de modifier en profondeur votre planification. Nous laissons 10 millions d'euros là-dessus. C'était uniquement sur le principe, ne pas se contenter de dire « nous renouvelerons à minima – ce n'était pas écrit ainsi, mais c'est ce que cela signifiait – le matériel de vidéosurveillance, en revanche nous investirons dans du matériel de sécurité ». C'est une petite nuance mais qui a son importance pour beaucoup de Lyonnais qui vivent des situations difficiles en matière de sécurité.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Merci, Monsieur Brolquier.

Cet amendement a été porté à votre connaissance par mail et est en ligne sur l'espace élus. Je le mets donc aux voix et vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Les groupes Les Ecologistes, Lyon en commun, Socialiste la gauche sociale et écologique votent contre.)*

*(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)*

(Rejeté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Nous allons donc voter à présent le plan pluriannuel d'investissements. Je mets le rapport aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. C'est à vous pour 40 secondes.

(Vote.)

*(Les groupes Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)*

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos.

Madame la Première Adjointe, notre PPI est adoptée.

---

#### COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

---

### 2021/586 - Vote du budget primitif 2021 pour le budget principal, les budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, des Halles de Lyon Paul Bocuse, et pour les états spéciaux d'arrondissement

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, c'est à vous la parole.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le premier budget primitif du mandat, un budget qui s'inscrit en cohérence avec la stratégie financière définie pour les six années à venir et que nous avons présentée dans le rapport d'orientations budgétaires en Conseil le 28 janvier.

Cette stratégie financière repose sur trois piliers, la réalisation d'un plan d'équipement ambitieux, comme nous venons de le voir à l'instant, le développement d'un service public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public, enfin la préservation de la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable.

Par ailleurs, il faut souligner que le BP 2021 a été élaboré dans le contexte de crise sanitaire qui continue à impacter les budgets des collectivités. Il intègre ainsi à la fois des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire et des recettes modulées à la baisse en raison notamment des équipements municipaux qui n'ont pas encore pu rouvrir au public.

Je vous présenterai donc de manière assez classique tout d'abord les équilibres budgétaires, avant d'évoquer la section de fonctionnement puis la section d'investissement.

Concernant les équilibres budgétaires, le budget primitif 2021 s'établit au total en fonctionnement et en investissement à 805 millions d'euros. Il est en chiffres bruts supérieur de 7 millions d'euros au BP 2020. Ces résultats s'expliquent essentiellement par, d'une part, la hausse des dépenses de fonctionnement de 8,2 millions, qui intègrent des dépenses liées à la crise sanitaire pour un montant de 7,1 millions (soit 7,1 millions pour les dépenses liées au Covid et 1,1 million d'autres dépenses supplémentaires). Ce résultat s'explique deuxièmement par un niveau de dépenses d'investissement de 190 millions, dont le remboursement d'une part du capital de la dette, environ 150 millions d'euros d'investissement hors remboursement de la dette.

Après prise en compte du retraitement des dépenses conjoncturelles liées à la crise sanitaire, le budget primitif 2021 présente une progression de dépenses de 1,4 % et une baisse des recettes réelles de fonctionnement de 0,3 %.

Dans la section de fonctionnement, nous regarderons les recettes, puis les dépenses et enfin notre épargne prévisionnelle.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, je suis synthétique, car vous avez dans le rapport du BP 2021 l'ensemble des chiffres qui vous sont détaillés. Il sera mis en ligne sur [lyon.fr](http://lyon.fr) très prochainement. Les recettes de la Ville de Lyon s'élèvent à 882 millions, qui se composent essentiellement de la fiscalité directe locale pour 386 millions, qui génèrent au budget primitif près de 57 % des recettes de la section de fonctionnement lorsque l'on y ajoute les compensations fiscales et les versements de fiscalité de la Métropole de Lyon. Ces recettes, ce sont également les dotations de l'État pour 68,5 millions, la fiscalité indirecte pour 57,8 millions et des recettes propres pour 83 millions.



La baisse globale prévisionnelle de 0,3 % sur 2021 que j'évoquais précédemment résulte essentiellement de deux facteurs. Le premier est l'évolution négative des dotations de l'État, puisque nous devrions perdre 1,6 % en 2021 en raison de l'écrêtement qui lui est appliqué. Le deuxième est un niveau de recettes propres, c'est-à-dire les recettes issues des services municipaux, en retrait du fait de la crise sanitaire.

Sur l'ensemble de ces recettes, nous allons réaliser un zoom sur chacune des grandes parties. La première est la fiscalité directe. Les montants de fiscalité directe inscrits au BP sont issus des hypothèses suivantes : la réforme de la taxe d'habitation des résidences principales (un effet négligeable sur le total des recettes de la fiscalité de par les compensations prévues au moins à court terme), deuxièmement une stabilité des taux d'imposition par rapport à 2020, puisque la majorité n'a pas souhaité faire évoluer les taux de fiscalité cette année, troisièmement une revalorisation des bases forfaitaires conforme aux dispositions législatives et enfin une croissance physique des bases prévue de manière prudente à 0,5 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, ainsi que le rôle supplémentaire pour 1 million d'euros.

Les concours financiers de l'État s'élèvent à 69,6 millions d'euros. Ils sont essentiellement composés de la dotation globale de fonctionnement, appelée DGF, qui s'établit à 65,3 millions d'euros, soit une diminution prévisionnelle de 4 millions d'euros par rapport au compte administratif 2020.

Autre type de recettes, la fiscalité indirecte, ce poste s'établit à 57,8 millions d'euros et nous le considérons comme stable par prudence là aussi en prévoyant des droits de mutation notamment en faible reprise suite à l'année 2020 et nous prévoyons donc une stabilité de cette fiscalité indirecte.

Les recettes propres, nous l'avons vu dans mes propos introductifs, affichent une diminution prévisionnelle de 4,6 % pour atteindre 83,1 % du fait notamment de la crise sanitaire et de deux facteurs principaux, une baisse pressentie de 2,7 millions des recettes de stationnement qui n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise et également une baisse en comparaison avec le BP 2020 liée à la billetterie des Beaux-Arts, puisque l'année 2020 avait été votée et prévue avec l'exposition Picasso. Il s'agissait d'une recette qui devait être exceptionnelle sur cette année 2020 de 1,1 million. Nous avons donc une baisse si nous comparons avec ce que nous prévoyons pour 2021.

Nous abordons désormais les dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent sur le BP 2021 à 615 millions d'euros et le graphique qui vous est présenté vous montre la répartition des dépenses réelles de fonctionnement en masse salariale pour plus de la moitié des crédits inscrits (56 % du total des dépenses), des charges à caractère général, des subventions aux personnes de droit privé, des subventions aux organismes de droit public et des frais financiers.

Une fois retraitées des crédits prévus pour la gestion de la crise sanitaire du Covid, soit un montant de 7 millions d'euros inscrit exceptionnellement au BP, les dépenses réelles de la section de fonctionnement progressent globalement de 1,4 % par rapport au budget prévisionnel 2020.

Si nous regardons les différents types de dépenses, les plus importantes sont composées par la masse salariale, mais je vais d'abord présenter les autres pour laisser ensuite monsieur Bosetti compléter sur l'évolution des dépenses de masse salariale.

Nous regarderons d'abord les charges à caractère général. Elles représentent le deuxième poste de dépenses le plus important après la masse salariale, soit près de 19 % des dépenses réelles de fonctionnement. Vous voyez qu'une fois retraitées de la crise du Covid, elles vont subir une augmentation de 3,1 %.

Les principaux facteurs d'évolution structurelle des charges à caractère général sont tout d'abord la majoration des dépenses de fluides et de maintenance, respectivement de 1 million d'euros et de 300 000 euros, mais aussi l'amélioration continue de nos systèmes d'information et de transformation numérique, qui exige une augmentation de 600 000 euros. Cette hausse reflète également le lancement de nouvelles actions au titre desquelles nous pouvons citer le renforcement de la démocratie de proximité, puisque des frais d'étude et de soutien pour 143 000 euros sont prévus, mais également l'application des obligations réglementaires pour le tri et la valorisation des biodéchets dans les cantines scolaires et l'utilisation de la vaisselle biodégradable pour 252 000 euros et enfin des études lancées en début de mandat dans différents domaines.

Concernant les subventions aux personnes de droit privé, elles s'élèvent à 74,3 millions d'euros et enregistrent une augmentation de 2,6 % après retraitement du solde du fonds d'urgence culturelle que nous allons verser cette année.

Pour les subventions aux personnes de droit privé, les évolutions les plus notables sont la revalorisation des participations allouées aux MJC, Centres sociaux et Maisons de l'Enfance de presque 500 000 euros pour la prise en compte des évolutions de périmètres, ainsi que l'augmentation de 207 000 euros de l'enveloppe de subventions dédiées aux temps de l'enfant, la réévaluation de 237 000 euros des enveloppes de subventions dédiées aux filières artisanales, à l'action économique et commerciale pour promouvoir la consommation responsable et la lutte contre les déchets et le gaspillage. Enfin, de nouvelles enveloppes de subventions ont par ailleurs été ouvertes sur ce budget. J'en citerai les deux principales, un fonds quartiers solidaires de 163 000 euros pour soutenir les associations des quartiers Politique de la Ville sur les thématiques telles qu'éducation et fracture numérique (cette dépense étant compensée par une recette de l'État) et une enveloppe de 121 000 euros dédiée au projet Territoire zéro chômeur de longue durée.

En ce qui concerne les subventions aux personnes de droit public, elles s'élèvent à 14,3 millions d'euros et enregistrent une hausse de 5,2 %, qui résulte de l'augmentation de la subvention d'équilibre au CCAS.

Parmi les autres postes de dépenses réelles de fonctionnement, nous noterons une baisse significative des frais financiers qui atteignent désormais 5 millions d'euros. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse importante des taux sur les nouveaux financements souscrits par la Ville et l'arrivée à échéance d'emprunts souscrits à des taux élevés.

Il conviendrait maintenant, Monsieur le Maire, de donner la parole à monsieur Laurent Bosetti, Adjoint aux Ressources humaines et à la Qualité des services publics, pour évoquer les évolutions concernant le personnel.

**M. LE MAIRE :** Merci pour cette transition. Monsieur Bosetti, c'est à vous.

**M. BOSETTI Laurent,** Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Première Adjointe.

Chers collègues,

Je vais développer les grandes lignes du budget alloué au personnel municipal en seulement quatre diapositives et donc de manière assez succincte.

Avec près de 347 millions d'euros, notre masse salariale représente environ 57 % de notre section de fonctionnement et c'est une proportion tout à fait équivalente aux métropoles de la même strate.

À Lyon, cela recouvre une réalité de 8 300 agents et même plus de 10 000 si nous incluons le personnel vacataire, notamment celui du secteur périscolaire.

Pour 70 % des agents municipaux, il s'agit de postes très opérationnels, des postes de terrain, donc de catégorie C, et pour beaucoup en relation directe avec les usagers. La principale inflexion de notre budget, qui sera notre cap sur le mandat qui vient, est de se donner désormais une marge de 3 % d'augmentation de la masse salariale par an a maxima. Cette évolution était plutôt plafonnée à 2 % sous le précédent mandat.

Alors, pourquoi cette inflexion ? D'une part, parce que qui dit PPI ambitieuse dit agents pour la mettre en œuvre, mais également agents pour faire vivre les équipements publics qui vont sortir de terre. À côté de cela, nous renforçons les effectifs sur des secteurs fragilisés et nous nous donnons aussi des moyens, une expertise, sur des secteurs comme la transition écologique ou encore la participation citoyenne.

Pour l'exercice 2021, la masse salariale augmentera de 1,6 % de budget primitif à budget primitif, soit 5,6 millions d'euros supplémentaires, ce qui portera notre masse salariale à 347 millions d'euros. Nous allons le voir, cette évolution de la masse salariale intègre à la fois les efforts de la collectivité en termes d'effectifs, mais aussi les mesures qui sont prises en faveur des conditions de travail des agents et, bien sûr, les politiques nationales ou encore le vieillissement des agents expliquent le reste de l'évolution.

Concrètement, sur les effectifs, l'effort porté sur le personnel nous permet cette année de créer en solde net une centaine de postes supplémentaires au service des Lyonnaises et des Lyonnais et nous n'en ferons sans aucun doute jamais autant sur les années qui viennent, mais il nous appartenait de remettre les trains sur les rails en dotant les équipes des moyens nécessaires. Nous allons, par exemple, porter budgétairement cette année une vingtaine de postes supplémentaires dans nos écoles, une quinzaine de postes supplémentaires de policiers municipaux et il faudra en revanche attendre un peu la construction de nos nouvelles crèches pour constater des renforts également dans les domaines de la Petite Enfance.

Parmi les accroissements d'effectifs notables, nous allons également créer une quinzaine de postes liés à la transition écologique, ainsi qu'une quinzaine de postes autour de la conception et l'entretien du patrimoine public, qui vont contribuer, entre autres, à l'effort de rénovation thermique, mais également à la mise en œuvre de la PPI.

Je n'entrerai pas dans le détail de la centaine de postes créés, certains nous tiennent à cœur, ils représentent parfois un faible volume d'agents, mais une forte utilité, autour de la participation citoyenne – je l'ai évoquée –, du budget sensible au genre, de la ville hospitalière ou encore de la ville à hauteur d'enfants.

Après ce focus sur le quantitatif, les effectifs, je terminerai mon intervention sur la dimension plus qualitative de la masse salariale, c'est-à-dire les conditions de travail des agents avec un élément fort. Nous faisons cette année le choix de la remise à plat et de la revalorisation du régime indemnitaire des agents, en y consacrant une enveloppe plutôt généreuse de 3 millions d'euros supplémentaires.

Pourquoi cette enveloppe ? En premier lieu, nous la consacrons dans un objectif d'équité, pour réduire les disparités de traitement les plus importantes entre les filières métiers à niveau de responsabilité équivalent. Dans le même esprit, nous voulons réduire les inégalités entre les filières féminines et les filières masculines, car nous observons des disparités de traitement en faveur des hommes de l'ordre de 13 % environ. Enfin, nous aurons une attention particulière sur les métiers en tension, dont la rémunération peut être un des leviers d'attractivité. Nous avons déjà évoqué dans cette assemblée la difficulté à l'échelle nationale de recruter, par exemple, des policiers municipaux, mais c'est aussi le cas sur d'autres métiers. Je pense par exemple là aussi aux auxiliaires de puériculture dans nos crèches.

D'une manière générale, sur ce régime indemnitaire, la revalorisation répond aussi à une volonté de reconnaissance du travail des agents publics, dont le point d'indice, vous le savez, est gelé depuis plus d'une dizaine d'années au niveau national.

Enfin, parmi les autres mesures sociales portées par l'employeur, nous avons voulu mettre l'accent cette année sur l'insertion des jeunes, qui nous paraît très importante dans un contexte de crise. Nous accueillerons ainsi 20 % d'apprentis supplémentaires, 30 % de stagiaires gratifiés supplémentaires, 20 % de jobs d'été supplémentaires, tout en étudiant parallèlement de nouveaux partenariats d'insertion avec la MIMIE. Je remercie d'ailleurs Camille Augey pour son volontarisme en la matière. Nous examinerons également la possibilité de développer des services civiques qui sont quasiment inexistantes aujourd'hui au sein de notre collectivité. En tant qu'acteurs publics, nous devons être à la hauteur de la sortie de crise pour notre jeunesse.

J'interviendrai ultérieurement sur le forfait mobilités durables, qui fait partie des actions que nous mettrons en place en 2021.

En conclusion, je dirais que les mesures sociales de l'employeur reviennent ici à 5 millions d'euros cette année.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti.

Madame Hénoque, c'est à vous de nouveau.

**Mme HÉNOQUE Audrey**, rapporteuse : Merci.

Pour conclure sur la partie dépenses de fonctionnement, nous vous projetons un graphique qui montre leur ventilation par mission, même si je considère que cette présentation a peu de sens, puisque les ressources sont le premier budget. Comme nous avons réellement à cœur de démocratiser le budget et de faire comprendre aux citoyens, de rendre des comptes, j'aimerais que, pour l'avenir, ces ressources soient ventilées dans les politiques publiques auxquelles elles contribuent réellement.

Vous voyez néanmoins grâce à ce graphique que, sur le plan des dépenses de fonctionnement, les secteurs les plus importants sont l'Éducation, la Culture et le Patrimoine en deuxième, puis la Petite Enfance. Vous avez ensuite au même niveau la Sécurité, la Solidarité et les Espaces publics.

Une fois que nous avons vu les recettes et les dépenses de fonctionnement, cela nous permet de déterminer l'épargne brute.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau, nos perspectives sont en baisse en 2021, mais elles restent à un niveau élevé compte tenu du contexte.

Cette relative baisse de notre épargne brute est le résultat à la fois de recettes en repli notamment du fait de la crise Covid, de nos dépenses qui commencent à augmenter pour prendre en compte notamment le renforcement du service public et les premiers investissements et d'une charge de la dette en repli de - 25 % de BP à BP.

Ainsi, l'épargne brute pour l'année 2021 devrait s'élever à 73,2 millions d'euros.

Si nous regardons enfin la section d'investissement et les dépenses d'équipement, 2021 sera la première année de réalisation du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, qui, je le rappelle, a été fixé à une capacité d'engagement de 1,25 milliard d'euros.

La consommation des crédits de paiement est fixée sur le mandat à hauteur de 800 millions d'euros, soit une moyenne annuelle comprise entre 130 et 140 millions d'euros.

Pour cette année 2021, nous inscrivons au budget 149 millions d'euros, qui donneront lieu certainement à un compte administratif prévisionnel de 130 millions d'euros. Nous avons donc une augmentation sensible de notre effort d'investissement, mais qui sera plus fort à partir de 2022, parce qu'en début de mandat, on dépense souvent plus pour des études que pour le lancement de travaux à proprement parler.

Le financement des dépenses d'investissement de l'année 2021, soit 190 millions d'euros, dont 41 millions d'amortissements du capital de la dette, sera assuré en priorité via l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute prévisionnelle de l'exercice que j'ai évoquée précédemment, à 73 millions d'euros, mais également par des recettes propres d'investissement, qui s'élèvent à 26 millions d'euros (le fonds de compensation de la TVA, les subventions d'équipement, les produits de cession, etc.) et pour le besoin de financement résiduel par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel maximum de 89 millions d'euros.

Le recours à l'emprunt pour contribuer au financement de nos dépenses d'équipement restera quoiqu'il arrive sur l'exercice dans une proportion qui nous autorisera à maintenir notre capacité de désendettement sous des seuils très favorables.

En conclusion, ce budget prévisionnel enclenche le plan de mandat et la PPI. Il est conforme à notre prospective maîtrisée. Je voulais indiquer également qu'il sera évalué régulièrement au regard des objectifs prioritaires de la majorité, que ce soit l'objectif de l'égalité femmes-hommes à travers le budget sensible au genre qui sera expérimenté cette année et présenté réellement pour une partie des services à partir du BP 2022 ou l'évaluation vis-à-vis du critère de la transition écologique, à travers notamment la contribution de la Délégation finances et commande publique au suivi des indicateurs portés par monsieur Sylvain Godinot dans le cadre des tableaux de bord de la transition écologique.

Voilà pour cette présentation du budget primitif.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénoque, merci également, Monsieur Bosetti, pour cette présentation somme toute très complète. Nous allons passer aux prises de parole.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur Képénékian, c'est à vous pour 8 minutes.

**M. KÉPÉNÉKIAN Georges** : Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais dire, en écoutant tout ce que nous disons depuis un petit moment me revient un petit propos de Shakespeare qui dit que le passé est un prologue. Je ne me replierai pas sur le passé, comme l'a suggéré madame Hénoque, que je veux saluer pour sa présentation.

Deuxième sujet, ces trois délibérations n'ont jamais été présentées de mémoire dans la même séquence. Nous avons le plan de mandat, souvent la PPI un peu décalée, même si nous avons essayé de le faire ensemble, puis le budget primitif. C'est dire que tout cela est un peu redondant et sature un peu les systèmes et, en tout cas, le mien qui, comme vous le savez, est très limité.

Ensuite, je voudrais faire ce commentaire. Si nous regardons cet appartement témoin qui nous est présenté, nous pourrions le trouver très sympathique et assez structuré et tourné vers le futur et j'y adhère d'abord sur sa globalité. Le problème, et je reviens à cette expérience passée, je vais en citer une autre, c'est que, quand on rédige sa thèse de doctorat, souvent, le jour où on a terminé de la soutenir devant ses juges, on se dit « je n'aurais pas dû la faire comme ça ». Donc je me demande si cet appartement-témoin séduisant est aussi solide qu'il y paraît dans la constitution de chacune de ses pièces et que des ensembles optimaux ne forment pas nécessairement quelque chose d'optimal.

Alors, nous entrons dans le concret avec la présentation du budget primitif et, je dois dire pour la première fois depuis de nombreuses années, nous allons devoir nous prononcer sur un budget qui nous apparaît mettre en danger les capacités d'investissement de notre collectivité sur le long terme. Et pourquoi pas, dirais-je ? Je n'ai jamais été un fanatique de l'orthodoxie budgétaire, sous réserve que les dépassements que l'on engage ou ces paris que l'on fait soient, au bout du compte, justifiés par des résultats à la hauteur de cela.

Lorsque vous annoncez que cet exercice budgétaire marque un véritable tournant pour mettre fin à l'inaction climatique, j'avoue que c'est un peu méchant. C'est laisser entendre que rien n'a été fait jusque-là. Ce n'est pas moi qui vais répondre, vous avez compris que nous sommes tous convaincus et que je ne reviendrai pas sur le passé, mais je vous rappellerais que j'ai souvent utilisé cette formule en d'autres temps dans mes fonctions qu'aussi loin que j'étais remonté sur plus de 30 ans, aucun Maire de cette Ville n'avait déconstruit sciemment ce que son

prédécesseur avait mis en œuvre.

La lutte pour le climat devient pour vous la première des priorités avant toute autre considération et cela, et je l'ai déjà dit tout à l'heure, est pour nous un réel problème. Car lorsqu'on fait de la politique et qu'on gère une cité, on doit penser d'abord et avant tout à la qualité de vie de tous les concitoyens et sous tous les aspects de la vie au quotidien et elle ne se résume pas aujourd'hui en crise de pandémie aux seuls aspects de la question climatique et de l'environnement, même si je suis bien entendu tout à fait convaincu de cela.

J'ai vu que vous preniez beaucoup de références à l'ONU. Je n'avais pas mesuré votre attachement à cette institution peut-être pour devenir Maire de l'ONU, c'est-à-dire remplacer le Secrétaire général un jour, mais nous savons aussi qu'aussi sérieuses que soient ces impulsions, il faut que nous les prenions et que nous les adaptions à notre ville.

Alors, quelques points seulement dans le temps imparti, je crois que trois postes nous gênent un peu et monsieur Bosetti vient de nous l'expliquer, c'est ce dépassement envolé, même si nous sommes d'accord pour améliorer la qualité de nos plus de 8 000 agents, et bientôt 10 000 il a raison, il faut le faire, mais il faut le faire en ayant en vision l'ensemble du dispositif budgétaire. On ne peut pas qu'augmenter de la dépense quand on sait que les recettes vont être difficiles. Vous l'avez dit, Madame la Première Adjointe, il y a des doutes.

Et je trouve, c'est là pour moi un des points essentiels, que cette question du doute sur les années à venir, sur l'année à venir et les années à venir, sur les nécessités d'aider nos populations dans différents domaines, est importante. La charge sur la prévention de l'environnement est une vision de prévention et Dieu sait si je suis convaincu de la prévention, mais nous savons que la prévention, cela coûte d'abord avant de produire beaucoup plus loin des résultats. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas le faire, mais il faut le faire d'une manière documentée et prudente. Gouverner, c'est prévoir, d'autres l'ont dit et nous avons besoin d'intégrer au moins dans les projections l'idée que cette crise, cette pandémie, et peut-être d'autres pandémies qui suivront, nous impose de ne pas justement penser comme avant en tenant compte de tout cela.

Vous avez dit, si j'ai bien lu ce matin dans Le Progrès, Monsieur le Maire, qu'une éventuelle augmentation de l'imposition n'était pas à exclure. Dont acte. D'autres l'ont fait avant vous, mais, au moins, c'était annoncé clairement d'emblée. Là, on va essayer de ne pas le faire.

Un dernier point pour moi important, c'est que je n'entends pas l'articulation avec la Métropole, qui est un partenaire essentiel. Lyon n'est pas un îlot au milieu d'un désert. Lyon est imbriqué dans les jeux et dans le budget également de la Métropole et je trouve que ce point-là n'est pas assez présent dans vos documents.

Alors, je vais m'en tenir là. Je crois, Monsieur le Maire, que, vous le savez bien, nous sommes confrontés en tant que responsables à la fois à notre éthique de conviction, mais aussi à l'éthique de responsabilité, que l'un et l'autre et entre les deux, cela a été dit clairement, c'est la confrontation au réel qui doit mesurer tout cela. Dans ces conditions, je pense que ce budget est une projection vers un idéal que je crains difficile à atteindre et dans l'état, nous ne voterons pas ce budget.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 15 minutes.

**M. COLLOMB Gérard :** Tout d'abord, je voudrais vous faire part d'une triste information pour Lyon et pour le cinéma français, le décès de Bertrand Tavernier. C'était à la fois un des grands du cinéma français et il était évidemment avec Thierry Frémaux l'âme du Festival Lumières qui a connu, dans les années qui viennent de s'écouler, un tel succès.

Monsieur le Maire,

Vous avez évoqué à plusieurs reprises le Secrétaire général des Nations Unies. Vous voyez, nous avons chacun un passé, vous avez le vôtre et moi, j'ai le mien. Il se trouve, c'est, hélas, le privilège de l'âge que lors du premier Sommet de la Terre à Rio, j'organisais en tant que Secrétaire général de la Fondation Jean Jaurès la participation de la société civile à ce Sommet de la Terre à Rio avec monsieur Antonio Guterres. Alors, si vous voulez lui envoyer un message de ma part, je pense que ce sera bien.

Lors de mes premiers voyages à l'étranger, le premier avait été pour New York, le deuxième était pour un autre Sommet de la Terre qui était à Johannesburg, où j'avais découvert évidemment les problèmes climatiques, mais en même temps les problèmes sociaux à Soweto. Vous voyez que le climat, la lutte contre le changement climatique ne date pas d'aujourd'hui. Je parlais d'Antonio Guterres, il était social-démocrate. J'aurais pu parler de madame Gro Brundtland dont on connaît tous la fameuse devise, « penser global, agir local ». Elle était aussi sociale-démocrate et donc le climat depuis longtemps n'est pas seulement l'apanage de quelques-uns.

Vous nous présentez donc ce soir le premier budget de la nouvelle majorité. Permettez-moi de vous dire que les chiffres que vous annoncez ont de quoi effrayer. Quand les recettes évoluent à - 0,3 et que les dépenses connaissent une évolution de + 1,7, il y a de quoi s'inquiéter. Alors, bien sûr, il y a l'effet Covid, que vous chiffrez à 7,1 millions d'euros, mais, évidemment, l'année dernière, en 2020, cela avait été 45 millions d'euros que nous avions pu financer d'ailleurs avec notre fonds de roulement.

Nous avons évidemment connu un choc, mais je vous ai rappelé tout à l'heure que, lors des premières années de notre dernier mandat, nous avons connu aussi un choc financier important et je rappelais la perte cumulée de 95,5 millions d'euros en l'espace de quatre ans, avec une année particulièrement difficile. C'était en 2016 où, pour la seule fois dans mes trois mandats, j'avais présenté un budget primitif où l'augmentation des dépenses était de + 0,6 % et si nous n'avions pas fait le plan marges de manœuvre, elle aurait été de 2 %, et des recettes qui avaient baissé de 0,6 %. Finalement, au compte administratif, le résultat fut tout autre et je ne doute pas d'ailleurs qu'au compte administratif que vous présenterez, les résultats soient meilleurs que ceux que vous annoncez aujourd'hui de BP à BP.

À cette époque, lorsque nous avons connu ces difficultés, y avait-il eu des créations de postes ? Non, parce que nous prévoyions que les temps seraient difficiles. Et dans cette année 2016, où nous avions pourtant à la fois l'Euro 2016, la Biennale de la Danse et la Biennale d'Art contemporain consacrée à Yoko Ono, donc des dépenses extrêmement importantes, nous avons pu assumer ces dépenses, faire peut-être que, dans le baromètre du bonheur, l'année 2016 soit une grande année. En même temps, nous avons, non pas augmenté les postes, mais réussi à les réduire par redéploiement de 26, 31 même avec les Célestins. Politique antisociale, non, je l'ai rappelé tout à l'heure.

Aujourd'hui, vous nous présentez ce budget. Je pense que nos services ont toujours des prévisions extrêmement sages et qu'ils ont ensuite une gestion dans l'année ajustée au plus près des besoins. Au CA, je pense que les chiffres que vous nous annoncerez seront différents de ceux d'aujourd'hui et beaucoup plus favorables, d'abord parce que, je vous l'ai dit, nous vous laissons une situation financière assez exceptionnelle, avec, avant la crise du Covid, un autofinancement brut au plus haut de 109 millions d'euros, avec un fonds de roulement qui nous a permis l'an dernier d'assumer les dépenses supplémentaires du Covid.

Deuxième point, la réforme des finances locales, où le gouvernement substitue à la taxe d'habitation la taxe sur le foncier bâti attribuée jusque-là à la Métropole, est aujourd'hui avec une compensation juste. Le sera-t-il dans les prochaines années ? J'en parlerai tout à l'heure.

Ensuite, la hausse du FCTVA, + 11 millions d'euros, atteignant 19,8 millions d'euros, est due à la fois au fait qu'il est calculé sur l'année 2019, année de fort investissement, mais aussi au travail effectué par nos services, qui a permis d'inclure de nouvelles dépenses prises en compte.

De plus, contrairement à ce que nous avons connu, le FPIC n'augmente plus.

Enfin, si notre service des Finances a prévu une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale en baisse de 2,5 millions d'euros, je pense que nous pourrions à nouveau être éligibles, ce qui nous amènerait à la somme perçue de 5,5 millions d'euros.

Les droits de mutation, que vous estimez à 40 millions et qui avaient été, en pleine crise Covid, à 43 millions d'euros, devraient encore, à mon avis, atteindre ce niveau, parce que je ne pense pas que votre politique de logement les ait encore impactés à la baisse.

L'augmentation des recettes Petite Enfance de la CAF doit encore vous aider.

Enfin, comme je le disais, je sais qu'en général, entre le BP présenté et le CA réalisé, il y a une marge et donc le CA 2021 ne devrait pas présenter l'effet ciseau affiché au budget primitif.

En revanche, ce qui m'inquiète, ce ne sont pas les recettes, ce sont vos dépenses. Des dépenses d'abord sur les charges à caractère général, qui devraient occasionner hors Covid une augmentation de 3,1 %, alors qu'en 2020, elles n'avaient augmenté que de 1,6 % par rapport au BP et nous verrons même certainement pour le CA que c'était encore moins.

Bien sûr, votre rapport donne une série d'explications. C'est la majoration sur les dépenses de fluides, un effet consommation, 700 000 euros sur l'électricité, le gaz, les systèmes informatiques, mais, chaque année, il y a des raisons de voir ce chapitre augmenter. L'an dernier, c'était déjà les systèmes d'information et de transformation numérique, + 745 000 euros, l'augmentation des achats repas, 61 000 euros, l'installation de sanitaires sur les berges du Rhône, 140 000 euros, etc. Mais nous veillons à cette époque à faire des économies sur d'autres postes. Donc,

au total, nous n'augmentons pas ce chapitre. C'est déjà un premier élément d'inquiétude.

Mais ce qui nous inquiète surtout et qui va être terrible pour vous dans les années à venir, c'est la création de 154 postes. On dit 100 créations et 54 transformations d'emplois non permanents en emplois permanents. Certes, les 54 emplois ne créent pas de dépenses supplémentaires, sauf qu'ils étaient non-permanents et que vous pouviez éventuellement en fonction des besoins avoir d'autres emplois, embaucher des gens pour telle ou telle qualification. Là, désormais, pour les 20 prochaines années, ils font partie des effectifs de la Ville.

Enfin, lorsque vous nous annoncez que vous voulez faire un effort extrêmement important en matière sociale, c'est louable, mais je vous rappelle que Gérard Claisse l'avait déjà fait en 2019. Au total donc, la masse salariale, qui n'avait quasiment pas augmenté en 2020, va passer de 341,4 millions d'euros à 346,1, 347 même si on inclut les mesures liées à la crise sanitaire.

Au regard de cet écart, les augmentations de subventions sont d'une certaine manière anecdotiques, subventions pour le commerce et l'économie en hausse de 200 000 euros quand on parlait de quelques millions pour les dépenses de personnel, subventions supplémentaires accordées à la MJC Duchère de 23 000 euros, encore pour des emplois qui étaient portés jusqu'à présent par le Centre social de la Sauvegarde, 20 000 euros supplémentaires pour la MJC Montchat, 20 000 euros même – ridicule – pour la coconception de la végétalisation des cours d'école, dont on a tant entendu parler, 29 000 euros supplémentaires pour des ateliers éducatifs à l'alimentation durable et locale. On voit que votre augmentation de la masse salariale déjà vous enlève un certain nombre de marges de manœuvre.

Mais ce n'est pas aujourd'hui que vont se manifester les effets pervers de la politique que vous menez. Je pense que ce n'est même pas en 2022, mais qu'en revanche, vous verrez ce qui va se passer en 2023. Vous allez diminuer votre autofinancement brut. Vous allez être obligé d'augmenter votre dette et donc vous serez obligé de réduire vos ambitions ou bien, comme vous l'annoncez d'ailleurs, la dette doublera à la fin du mandat.

Que se passera-t-il alors ? L'augmentation de la dette entraînera une perte de confiance des prêteurs et cela augmentera leurs taux d'intérêt et tout ceci aura un effet boule de neige.

Par ailleurs, quand l'activité reprendra au niveau européen, la Banque européenne cessera de pratiquer les politiques de taux négatifs qu'elle a aujourd'hui pour relancer l'activité. Donc, vous aurez une hausse généralisée des taux.

Enfin, la dette publique, qui s'élève à 120 % du PIB, devra être remboursée par l'État et celui-ci risque de mettre à nouveau à contribution les collectivités locales.

Monsieur le Maire, je vous le dis maintenant, on verra si je me trompe, en 2023, vous serez obligé d'augmenter les impôts des Lyonnais, faute d'avoir prévu comment vos dépenses de fonctionnement vont évoluer et faute d'avoir essayé de surveiller à la fois vos dépenses de caractère général et surtout vos dépenses de masse salariale et une non-maîtrise de son évolution.

Dans tous ces scénarios, ce que vous envisagez pour votre mandat deviendra insoutenable et tout à l'heure, nous parlions des 800 millions d'euros que vous voulez investir. Je suis persuadé que vous n'y arriverez pas, parce que vous aurez laissé filer vos dépenses de fonctionnement et une masse salariale qui, je le rappelle, aujourd'hui représente 56 % des dépenses de fonctionnement.

Merci.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 15 minutes.

**M. BLANC Étienne :** Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais féliciter Madame Hénocque pour sa témérité. Présenter un nouveau budget, une nouvelle politique budgétaire, de nouvelles dépenses au Conseil municipal de Lyon un 25 mars, qui est la Journée internationale de la Gaufre, c'est d'une témérité que l'on ne peut que saluer.

Cela étant dit, c'est le hasard, mais, Monsieur le Maire, comme régulièrement vous observez la vie internationale à travers l'ONU, je pensais que cela ne vous aurait pas échappé.

Pour être plus sérieux et plus précis, il nous faut rentrer dans ce débat budgétaire et y rentrer de la manière la plus précise possible, quoiqu'il y a deux manières d'aborder un débat budgétaire. Ou bien on l'aborde sous un angle purement technique, auquel cas il faut beaucoup de temps pour épulcher le budget. Ou bien aussi on l'aborde sous un angle politique et c'est sous cet angle politique que je voudrais l'aborder.

À plusieurs reprises, Monsieur le Maire, vous nous avez – à nouveau suite à mon intervention de ce matin – parlé de démocratie augmentée à Lyon. La démocratie ne se proclame pas, elle se démontre. Quand vous bâtissez des projets de concertation et que vous n'associez pas votre opposition, ce n'est pas une bonne marque de la démocratie. Vous êtes de ceux qui observent les critères de l'ONU dans ce domaine, c'est un des critères essentiels dans une démocratie. Comment est-ce qu'on s'adresse à son opposition ? Comment est-ce qu'on lui répond ? Comment est-ce qu'on l'écoute ? Comment est-ce que, le cas échéant, dans des débats, on la conteste ? Mais, au moins, on la prend en considération et je crois que ce n'est pas la démonstration que vous faites pour l'instant. Vous allez me dire que c'est votre inexpérience, j'espère en tout cas que, dans l'avenir, les choses vont s'améliorer.

En quelques mots, ce budget, et madame Hénocque l'a parfaitement dit, se présente avec une difficulté au regard des recettes. La crise Covid a évidemment un impact sur ce budget. Nous allons connaître une baisse de certaines recettes. Il y en a une, par exemple, dont on n'a pas parlé, mais il faut en parler, c'est la baisse de recettes du casino. Le Casino de Lyon est un des premiers casinos de France. Il est aujourd'hui fermé pour les raisons que l'on sait.

C'est aussi une augmentation des dépenses. Vous avez prévu une enveloppe de 7,1 millions d'euros pour faire face aux dépenses exceptionnelles. Toutes les collectivités, que ce soit le Département ou la Région, le font. C'est une évidence, ces dépenses exceptionnelles vont peser sur le budget en comparaison avec les budgets précédents.

Et puis, vous avez indiqué que l'État ne vous accompagnera pas. L'État, dans cette crise budgétaire, a ouvert les vannes de crédits dispendieux et non contrôlés. D'ailleurs, ce que je dis là aujourd'hui, les associations, les syndicats, tout le monde en est parfaitement conscient. Il y a eu une ouverture des vannes incontrôlée qui met l'État en situation difficile du fait de l'augmentation de la dette et de l'augmentation des dépenses sur les budgets 2020 et 2021. De fait, l'État ne pourra pas vous accompagner.

Donc la procédure qui vise à diminuer par exemple la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle, ce qui est absolument inadmissible, puisque, lorsqu'elle a été réformée, il y avait eu un engagement de l'État et l'État ne respecte pas son engagement, au même titre que la réforme des taxes locales, où l'État s'était engagé à compenser, mais ce n'est pas être grand clerc que de dire que cela va continuer et que cela va peut-être même s'amplifier. On le sait bien, quand l'État est en difficulté, c'est sur le dos des collectivités territoriales qu'il refait ses exercices budgétaires.

Et puis, vous avez dans votre budget, et c'est un sujet – je le dis sans polémique, parce que c'est une question sur laquelle il faudra que nous ayons un véritable éclaircissement et une discussion profonde –, vous avez indiqué, et ce sont des ressources importantes pour la commune, des DMTO (les droits de mutation à titre obligatoire), ce qu'on paie chez le notaire quand on achète un appartement, vous avez indiqué une augmentation. Vous avez raison, il y a à Lyon un marché immobilier qui se tient assez bien et il y a des prix de l'immobilier qui se tiennent assez bien. Mais, en même temps, vous nous annoncez que vous ne voulez plus densifier Lyon. En même temps, vous nous annoncez que vous ne voulez plus de pression immobilière excessive. Et, en même temps, vous nous annoncez que vous voulez baisser les prix au mètre carré. Cela me permet de vous dire qu'avec ces 5,3 %, vous bénéficiez de droits de mutation à titre obligatoire que vous héritez de vos prédécesseurs, puisqu'ils ont deux ans d'écart et que c'est bien grâce à la politique de votre prédécesseur que vous pouvez inscrire des recettes aussi substantielles. Ce que je veux dire, c'est que, pour les années futures, nous aimerions y voir clair. Avec la Métropole, vous souhaitez réduire cette pression. Comment cela va-t-il se traduire et dans quelles proportions pour les finances de la Ville de Lyon ?

On pourrait aller plus loin sur les difficultés nées de cette crise Covid, je m'en arrête là.

Mais, face à cela, qu'est-ce qu'il faut faire ? La finance publique, c'est évidemment quelque chose de très technique, mais c'est un sujet sur lequel il faut avoir du bon sens. Et je crois que, le bon sens, cela passe d'abord et avant tout par une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Là, sur ce sujet, depuis le début du mandat, nous attirons votre attention. Nous vous disons que vous envoyez des signes sur les dépenses de fonctionnement qui ne sont pas bons.

Nous vous l'avons dit sur le nombre d'Adjoints. Vous avez trop d'Adjoints aujourd'hui, parce qu'il y a eu la création de la Métropole et que, de fait, vous avez des compétences qui, désormais, sont à la Métropole, mais vous avez voulu garder les postes d'Adjoints. Très clairement, on a un exemple idoine, c'est sur le tourisme. Quand vous avez décidé de rémunérer – c'est votre droit – les conseillers délégués, nous vous disions aussi que c'était une décision qu'il ne fallait pas prendre. C'est un très mauvais signe. Lorsque les élus se laissent aller, lorsque sur les

indemnités on se laisse aller, comment voulez-vous ensuite expliquer aux associations, au personnel de la Ville, qu'il faut être rigoureux ? Vous avez envoyé là des signes qui n'étaient pas de bons signes.

Et puis, il y en a un dernier. D'ailleurs, j'observe que je vous ai écrit il y a une dizaine de jours, vous ne m'avez toujours pas répondu. Vous avez recruté 22 chargés de mission auprès de vos Adjointes et de vos conseillers délégués. Depuis que je vous ai écrit, d'ailleurs, vous en avez recruté deux nouveaux. C'est interdit. La Chambre régionale des Comptes vous le dira. J'ai connu cela à la Région. Monsieur Queyranne avait recruté. Nous avons pensé qu'il fallait continuer à procéder de la sorte, mais la Chambre régionale des Comptes nous dit que ce n'est pas possible, parce que ce sont des postes qui ont une finalité très politique et que la Chambre régionale des Comptes, qui constate qu'au Cabinet du Président, on contrôle la dépense politique, il ne faut pas qu'il y ait une dérive sur les Adjointes ou dans les autres collectivités sur les Vice-Présidents en compensant par ceux-ci des dépenses moindres ailleurs. Pour être clair, les postes que vous avez créés, les 22 postes, ne sont pas conformes aujourd'hui aux règles de la finance publique. J'attends votre réponse sur les contrats, sur la masse salariale, de manière à ce que nous puissions échanger en Commission des finances sur ce sujet.

Je ne vais pas revenir sur les adhésions aux associations. Je pense que, là aussi, vous vous laissez aller, que vous financez des associations pour lesquelles on ne comprend pas bien quel est l'intérêt pour la Ville. Quand des directeurs de centres sociaux, des directeurs de crèches se retrouvent entre eux pour parler, qu'est-ce qu'il y a besoin de subventionnement ? Pourquoi ? Avec quelle finalité ? Avec quel objectif ?

On a aussi parlé de ces deux sujets qui nous ont opposés. Vous créez un Conseil Covid, soit, vous pouvez le faire, mais pourquoi dépenser 56 000 euros pour choisir votre interlocuteur ? Vous n'avez pas dans votre Cabinet les ressources nécessaires pour choisir les professeurs de médecine, les associations qui peuvent vous accompagner dans ce projet-là ? Ces 56 000 euros sont inutiles.

Je ne vais pas revenir sur le budget généré, mais c'est 84 000 euros. Vous ne pouvez pas demander à vos directeurs de service de vous expliquer par le détail pourquoi il y a plus d'hommes, plus de femmes, pourquoi il n'y a pas d'équilibre et recueillir leurs suggestions ? Je l'ai fait pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et on a réussi avec nos directeurs, avec les services, à inverser les choses et on avait des rapports qui nous donnaient sur les équilibres hommes-femmes des résultats particulièrement encourageants, parce que, quand on associe ses collaborateurs, c'est sans doute le meilleur moyen, plutôt que d'aller chercher des renforts extérieurs venus d'on ne sait où.

Voilà, en fait, le sentiment que vous donnez, c'est que vous faites des dépenses pour vous, pour votre majorité, pour vos formations politiques, mais que ces dépenses-là ne sont pas suffisamment au service des Lyonnais.

Et puis, il y a les dépenses de personnel. Gérard Collomb l'a parfaitement dit. Aujourd'hui, en France, l'essentiel des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, c'est le personnel, 56,4 % à Lyon, sauf à ce que monsieur Bozetti ou madame Hénocque corrige ce chiffre. Mais, Monsieur le Maire, c'est un peu un taux en trompe-l'œil, parce que, quand vous décidez à l'École des Beaux-Arts ou au CCAS d'augmenter les subventions, c'est un moyen de cacher des augmentations de dépenses de personnel à travers ces institutions qui vont augmenter leurs dépenses de personnel. La maîtrise de la masse salariale est une donnée essentielle des politiques publiques.

Vous parlez de dette climatique, vous parlez de dette patrimoniale, mais il y a une dette importante qui est la dette financière et cette dette, vous allez la creuser en procédant à des recrutements massifs, 100 postes cette année. Nous aurions pu le comprendre s'il y avait eu des services nouveaux, si vous aviez ouvert des crèches, si vous aviez ouvert des écoles, si vous aviez ouvert de nouvelles institutions culturelles, nous ne sommes pas sots, nous aurions pu comprendre que vous créez des postes. Évidemment, nous vous aurions interrogé, nous l'aurions fait en commission. Avant de créer le poste, n'est-il pas possible de réorganiser le service ou de réorganiser d'autres services pour procéder à des transferts ? Là, vous les créez. Un poste, je le rappelle, c'est entre 45 000 et 50 000 euros, auxquels il faut ajouter les moyens que vous donnez pour le travail de ces collaborateurs, en moyens de déplacement, en bureaux, en moyens divers. Vous êtes au-delà des 50 000 euros.

Et puis, alors, ce qui est très curieux, c'est que vous créez ces postes, mais une foule de postes ne sont pas pourvus. Dans les budgets qui ont été votés par vos prédécesseurs, il y a plus de 450 postes qui ne sont pas pourvus. C'est cela, le vrai sujet. Il faut du temps pour recruter, il faut lisser cela dans le temps, mais, en période de crise financière, cette réponse n'est pas adaptée. Elle n'est pas bonne.

Je voudrais vous citer un exemple, c'est celui de la police municipale. J'ai le sentiment que l'on marche un peu sur la tête sur ce sujet-là. Je sais que c'est un sujet sur lequel, avec votre majorité, vous avez quelques difficultés et vous avez peine à l'aborder de manière, comment dirais-je, très transparente du fait de vos clivages politiques. Dans le budget primitif 2020, vous avez un nombre d'emplois budgétaires de 368. Vous en avez créé 15 en janvier 2020. Vous en avez créé 15 autres au mois de novembre, c'est-à-dire, si je fais le calcul, cela fait 30 + 368, cela en fait 398, mais, au budget 2021, vous nous dites qu'il y en aura 365, c'est-à-dire qu'il y en aura moins qu'au budget primitif 2020. Cela veut dire, pour être clair, que vous annoncez, parce qu'il y a un problème de sécurité à Lyon, des créations de postes de police municipale, et quand on discute avec la police municipale, c'est une de ses demandes essentielles. Résultat, vous votez votre premier budget et ce premier budget, c'est une réduction du nombre de postes de policiers municipaux. Expliquez-nous. En tout cas, nous sommes prêts à comprendre, mais tout cela est un peu curieux.

Un point sur lequel j'ai souvent apostrophé madame Hénocque est la question de la mutualisation avec la Métropole. Je l'ai dit tout à l'heure sur un certain nombre de postes d'Adjointes, mais on peut le dire aussi sur le personnel. Il y a là, et c'était l'esprit des textes votés par Gérard Collomb à l'époque, portés par Gérard Collomb et Michel Mercier, cela servait aussi à diminuer les dépenses de fonctionnement de la Ville, notamment sur la masse salariale, par des mutualisations, qui étaient des mutualisations poussées.

Je ne veux pas insister sur la Journée du Maire, que vous avez décidée. Je pense que c'est une erreur au regard de l'obligation de travailler 1 607 heures dans toutes les collectivités. Je pense que ce n'est pas une bonne manière. Je l'ai souvent dit, quand on ne sait pas convaincre, en fait, on finance. Je pense que vous auriez tout intérêt à convaincre les salariés de la Ville de Lyon que ce sujet est un sujet réellement essentiel.

L'évolution de vos dépenses de fonctionnement sera de l'ordre de 2 %. Je vous rappelle que, dans le Pacte de Cahors, vous étiez limité à 1,15 %. Aujourd'hui, au Comité des finances locales on travaille sur un nouveau Pacte de Cahors qui pourrait intervenir. En tout cas, c'est un sujet. Comment ferez-vous, du fait de cet écart que vous creusez et que vous creusez rapidement avec une certaine frénésie qui ne manque pas de nous interroger ? Les finances de la Ville de Lyon, grâce à vos prédécesseurs, étaient bonnes et je crains que les politiques que vous menez ne les dégradent assez rapidement.

Je voudrais vous dire un mot sur la dette.

**M. LE MAIRE :** Merci de conclure, Monsieur Blanc.

**M. BLANC Étienne :** Ce sont quatre années de capacité de désendettement, vous voulez passer à 11 ans. La citation n'est pas de moi, elle est de monsieur Claude Malhuret qui, à la tribune du Sénat, avait dit, quand on regarde la dette qui pèse sur les enfants qui naissent, on comprend pourquoi ils crient aussi fort à la naissance. Je pense que les enfants de la Ville de Lyon n'ont pas fini de crier fort.

Depuis le début de la mandature, nous vous disons attention, vous ne nous écoutez pas. Depuis le début de la mandature, nous vous invitons à la prudence, vous ne nous entendez pas. Vous savez, en matière de chiffres, il y a un rendez-vous, un seul qui compte, c'est le rendez-vous des chiffres.

**M. LE MAIRE :** Merci.

Je vous savais expert en droit, je ne vous savais pas expert en obstétrique, Monsieur Blanc. Et puis, c'est vrai que, quand on ne sait pas convaincre, on perd aussi les élections, Monsieur Blanc. Il me plaît de vous le rappeler.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Léger, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme LÉGER Stéphanie,** Adjointe : Le vote du budget est un moment fondateur pour chaque équipe municipale, il s'agit de définir les priorités, les équilibres et de poser les choix qui guideront l'action municipale pour les prochaines années.

Porté par l'Adjointe aux Finances et construit de manière collaborative avec les arrondissements et l'ensemble des délégations, ce budget donne les moyens d'agir concrètement pour amener Lyon vers la transition écologique, sociale et solidaire.

Il s'inscrit également dans une véritable démarche stratégique, posant habilement chaque décision budgétaire pour préserver la santé financière de la Ville, sans perdre de vue les orientations fortes du plan de mandat.

Ce budget donne les moyens au renforcement de notre service public sur l'ensemble du territoire. Il permettra d'apporter le soutien de la Ville aux acteurs associatifs, qu'ils portent des enjeux sur la jeunesse, les personnes âgées, la santé, des projets sociaux, éducatifs, culturels, sportifs et autres, ces acteurs qui agissent chaque jour aux côtés des Lyonnaises et des Lyonnais.

Parce que le service public est le vecteur des solidarités, de l'inclusion, de la transition et de l'égalité de traitement des citoyens, sa montée en puissance dans notre Ville est un marqueur fort de notre politique. Elle s'adosse nécessairement à une augmentation des dépenses de fonc-

tionnement, mais vous avez su faire, Madame la Première Adjointe, la démonstration qu'elle est maîtrisée et raisonnée.

Dans cette période de crise sanitaire, nous ne pouvons que constater que le service public s'appuie avant tout sur des hommes et des femmes qui s'investissent au quotidien et qui font du service aux citoyens le cœur de leurs missions. Leur faire confiance et leur donner les moyens de fonctionner, de travailler, c'est libérer l'énergie nécessaire pour inscrire résolument notre Ville dans la transition. Les créations de postes et le travail sur le régime indemnitaire des agents en sont la logique déclinatoire.

Par ailleurs, le plan d'équipement pluriannuel de 1,250 milliard d'euros pour l'ensemble du mandat permettra à la Ville de rattraper son retard en engageant un plan massif de rénovation de son patrimoine dans une logique de transition écologique.

Dans ce contexte de crise sanitaire, notre groupe a également noté le souci de participer à la relance de l'activité économique, et notamment de l'emploi et du commerce de proximité, pour accompagner l'émergence d'une offre responsable, accessible à tous.

Enfin, je souhaiterais revenir sur le lancement des travaux pour la réalisation d'un budget sensible au genre. Je suis bien placée – cours d'écoles dégenrées – pour savoir les réactions épidermiques qui peuvent naître quand ce mot « genre » est prononcé dans le discours politique. Il s'agit pourtant là aussi d'une mesure cherchant à promouvoir une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Cette égalité existe déjà dans le droit, nous souhaitons que cela puisse également être le cas pour la dépense publique.

En nous drapant dans l'illusion que la dépense publique n'a pas de sexe, nous passons à côté d'une véritable problématique : savoir si les crédits mobilisés par notre Ville servent autant les hommes que les femmes et se donner les capacités de corriger d'éventuelles disparités. La démarche n'en est qu'à ses prémices, mais j'ai bon espoir qu'en ayant une vision plus précise sur ces problématiques, nous puissions mieux voir si des rééquilibres sont nécessaires.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce budget n'est pas un palimpseste des précédents mandats, c'est un projet neuf, volontariste et ambitieux, qui inscrit comme une priorité absolue la transition écologique, la solidarité, l'éducation et la promotion du service public.

Je suis fière à titre personnel et au nom de mon groupe que la Ville de Lyon présente un budget responsable en accord avec son temps. Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, votera favorablement ce budget.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. BOSETTI Laurent**, Adjoint : Chers collègues,

Monsieur Collomb,

Monsieur Blanc,

Pour Lyon en Commun, la présentation d'un budget, au-delà des chiffres, doit surtout permettre de traduire des actions concrètes au bénéfice des habitants : de nouvelles crèches pour les familles – nous n'en faisons pas –, des bains-douches pour les plus démunis – nous les fermions –, la rénovation de notre patrimoine municipal – nous le céditions au secteur privé.

A contrario une lecture purement comptable du budget, version CANOL, limite le débat aux seuls équilibres budgétaires et, en cascade, considère l'action de la collectivité comme une charge là où il faut au contraire la considérer comme une richesse.

Au niveau national, cela a conduit un gouvernement à nommer un ministre de la Fonction publique et des Comptes publics avec une ambition désastreuse et purement arithmétique de réduire le nombre de fonctionnaires. Les hôpitaux remercient aujourd'hui encore notre Président. Cela vous conduit aussi, élus de la droite lyonnaise, à agiter le spectre de l'endettement et la peur du lendemain, alors que nous portons au contraire l'effort pour les générations futures.

Cela n'est pas un budget qui hypothèque l'avenir, c'est au contraire un budget d'avenir, car c'est bien l'inaction qui nous a coûté cher. Nous héritons d'une incroyable dette patrimoniale, nous rattrapons un retard en équipements, nous rénovons un patrimoine vétuste, nous lançons une transition écologique bien tardive.

Alors, aux Harpagons de l'Assemblée qui s'étranglent sur les dépenses communales, on croirait entendre l'avare de Molière : « Mon pauvre argent ! Mon pauvre argent, mon cher ami ! On m'a privé de toi. Et puisque tu m'es enlevé, j'ai perdu mon support, ma consolation, ma joie. Tout est fini pour moi ! » C'est pourtant monsieur Blanc qui assume à la Région de rémunérer un collaborateur du Président, venu de l'UMP, recruté sans concours, près de 9000 euros par mois, soit plus du double des autres cadres de la même catégorie.

Chers collègues, soyons sérieux, derrière nos dépenses d'investissement et une enveloppe record de 150 millions d'euros en 2021, il faut retenir une politique d'équipement extrêmement ambitieuse. L'exemple des nouvelles crèches, près d'une vingtaine sur cinq ans, est ancré dans le réel, dans les besoins des habitants, loin d'un marketing territorial qui visait jusqu'alors à parader à l'international comme un paon qui gonfle les plumes.

Derrière nos dépenses de fonctionnement, nous portons un effort sans précédent pour le personnel municipal et donc pour les Lyonnaises et les Lyonnais, 100 nouveaux postes pour le service public. Ce double effort budgétaire en investissement comme en fonctionnement prend d'autant plus de sens en période de crise sanitaire, une période où nombre de nos concitoyens sont fragilisés, une période où les collectivités vont donc jouer un rôle essentiel dans la sortie de crise.

Alors, bien sûr, il s'agit d'un défi budgétaire tant l'autonomie financière des collectivités a fondu comme neige au soleil. Mais, heureusement, exit le Pacte de Cahors, qui avait ôté tout volontarisme aux collectivités, en opérant un garrot sur leurs dépenses de fonctionnement. Reconnaissons à notre ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales de l'époque ce coup de génie d'austérité. Avec une telle lecture comptable de l'action publique, pas étonnant que l'on ait considéré que Lyon était bien gérée. Il suffisait de brandir le triple A des agences bancaires, tout en mettant sous le tapis le triple G énergétique d'un patrimoine municipal laissé à l'abandon.

Dès lors, c'est bien à une remontada que nous devons nous atteler, en dressant l'inventaire. Et nous relevons le défi sans augmenter les impôts locaux au grand dam de la droite, qui aurait aimé brandir de vieilles caricatures.

Monsieur le Maire, cher Grégory, vous honorez là une promesse de campagne et vous mettez l'accent sur le sérieux budgétaire de notre majorité.

Sachez néanmoins, Monsieur le Maire, que Lyon en Commun n'a pas de pudeur avec l'impôt et que, si vous décidez d'y recourir plus activement en cours de mandat, nous vous soutiendrions sans rougir. Même monsieur Collomb avait l'habitude de mettre du bois dans la cheminée en début de mandat.

Entre la dette patrimoniale de notre prédécesseur et un contexte de crise sans précédent, c'eût été largement compréhensible. Laissons-nous donc cette opportunité pour les prochains exercices budgétaires si l'équation devenait difficile à tenir, mais, pour l'heure, félicitons-nous de l'équilibre.

Je conclurai en deux mots l'intervention de notre groupe en saluant le travail de plusieurs Adjointes, Audrey Hénocque, Chloé Vidal, Florence Delaunay, qui instillent dans notre processus budgétaire de nouveaux ingrédients, comme le budget sensible au genre, les finances éthiques ou encore le budget participatif. Au-delà du changement de méthode, c'est surtout un changement d'ère qui se profile. Un grand merci à vous.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti, pour le respect du temps.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Dubot, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme DUBOT Fanny**, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

J'ai regardé sur le site [journee-mondiale.com](http://journee-mondiale.com), il ne dit pas que c'est la Journée mondiale de la Gaufre, mais celle de la procrastination. Pour le coup, je crois que madame Hénocque n'a pas procrastiné et je lui tire mon chapeau pour cet énorme travail.

Nous sommes appelés à voter le budget primitif 2021, premier budget proposé par notre majorité et malheureusement toujours dans un contexte de crise sanitaire.

Beaucoup d'inquiétudes ont été soulevées par rapport à nos choix budgétaires, à nos choix d'investissement ou encore à l'endettement à la fin de notre mandat. Vous avez à cœur de nous rappeler la bonne santé financière que vous nous avez laissée. Nous venons d'entendre de longues interventions le regard encore et toujours tourné vers le rétroviseur, à croire que vos rétroviseurs sont plus gros que vos pare-brise.

Pourtant, quand nous regardons dans le rétroviseur, nous y voyons l'endettement patrimonial et écologique de la Ville – oui, nous persistons –, le manque d'équipements publics nécessaires pour accompagner la croissance démographique et je pense par exemple au manque de crèches dans le 7e arrondissement, qui n'ont pas été citées dans la longue liste de monsieur Collomb tout à l'heure, et la non-prise en compte de la transition écologique dans toutes les politiques publiques.

Alors, oui, nous aurons un endettement plus important à la fin du mandat, mais reconnaissons qu'il aurait pu être plus faible si les investissements avaient été faits les années précédentes.

En arrivant à la Ville de Lyon, nous avons bien entendu dû faire des choix. Les nôtres prennent en compte l'expérience du passé, les constats du présent et sont tournés vers l'avenir.

L'avenir, c'est répondre à l'urgence climatique, sociale et économique.

À travers ce budget primitif, nous enclenchons de façon concrète la réalisation de la transition écologique, la réponse aux besoins de la population avec efficacité, sobriété et une participation à la relance de l'activité économique.

Cela se traduit par un soutien accru aux services publics, par un soutien aux acteurs de notre territoire et par une capacité de résilience de la Ville de Lyon face à la crise sanitaire.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont en progression de 1,4 %, une dépense maîtrisée, vous en conviendrez, enfin, non, visiblement, tout le monde n'en convient pas.

Ce budget acte notamment la création nette de 100 postes supplémentaires pour accompagner l'ouverture des nouveaux équipements municipaux (écoles, crèches, piscines), pour mettre en place de nouvelles actions essentielles, telles que la Mission Transition écologique ou l'avènement des budgets participatifs, ou encore pour assurer la rénovation et l'entretien du patrimoine immobilier de la Ville.

Le développement de nos politiques publiques ne peut pas se faire sans des femmes et des hommes qui sont reconnus pour leur travail et qui l'effectuent dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi la Ville mène une politique active pour valoriser les agents et le service public, avec la revalorisation du régime indemnitaire des agents municipaux, dont la faiblesse actuelle empêche de pourvoir certains postes, et je pense notamment aux policiers municipaux qui nous préoccupent toutes et tous et que nous sommes en train de recruter, le renforcement de la politique d'insertion en faveur des jeunes via une augmentation du nombre d'apprentis et de stagiaires.

Cette augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement, c'est aussi + 237 000 euros de subventions dédiées aux filières artisanales et à l'action économique pour promouvoir la consommation responsable et la lutte contre le gaspillage, mais aussi l'ouverture de nouvelles enveloppes de subventions, comme le fonds quartiers solidaires à hauteur de 163 000 euros, pour soutenir les actions des quartiers Politique de la Ville, ou encore l'enveloppe de 121 000 euros dédiés au projet Territoire zéro chômeur de longue durée dans le 8e arrondissement.

Bref, des dépenses utiles au service des Lyonnaises et des Lyonnais et notamment des plus fragiles.

Enfin, notons que, derrière nos déclarations, suivent des actions concrètes. Ce budget 2021 nous permet d'initier la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissements, traduction budgétaire de notre plan de mandat, avec des dépenses d'équipement budgétées à hauteur de 149 millions d'euros.

Notons pour conclure que certains, qui ont le sens de la formule, ont dit qu'ils préféreraient un budget géré à un budget généré. Je voudrais assurer à Madame Hénocque toute ma confiance pour faire les deux, car un budget géré, ce n'est pas seulement un budget validé par Standard&Poors, c'est aussi un budget qu'on évalue et dont on s'assure qu'il profite à toutes et tous. C'est ce que permettra le budget sensible au genre dirigé par madame Hénocque et dont la Mairie du 7e arrondissement sera pilote.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Dubot.

Vous me permettez, avant de procéder au vote, Madame Dubot, de vous préciser un point. Je vous confirme que c'est bien la Journée des Gaufres aujourd'hui, Våffeldagen en suédois, puisqu'en me rendant sur le site de [visitsweden.fr](http://visitsweden.fr), je vous le confirme, la Journée de la Gaufre est bien le 25 mars et non le 28 juin comme on aurait pu le croire.

Je mets donc ce budget principal réparti par chapitre au vote et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

*(Les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le budget principal est adopté.

Je mets aux voix le budget annexe du Théâtre des Célestins réparti par chapitre et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Le groupe Progressistes et Républicains votent contre.)*

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le budget annexe du Théâtre des Célestins est adopté.

Je mets aux voix le budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon réparti par chapitre et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Mme Gailliout vote contre.)*

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants et de Mmes Ferrari et Palomino.)*

*(M. Képénékian vote pour.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le budget annexe de l'Auditorium-ONL est adopté.

Je mets aux voix le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants et Progressistes et Républicains.)*

*(M. Képénékian vote pour.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse est adopté.

Je mets enfin aux voix les états spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains.)*

*(M. Képénékian vote pour.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

Madame Hénocque, je vous félicite pour tout le travail réalisé sur ce budget primitif. Merci encore.

## 2021/587 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2021 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, je vous cède la parole.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je ne l'ai pas indiqué précédemment en présentation du budget primitif, mais il est habituellement adopté à la Ville de Lyon en décembre. Cependant le décalage des élections l'an dernier à cause de la crise Covid nous a obligés à chambouler notre calendrier budgétaire très fortement. À partir de décembre prochain, nous reviendrons à un vote du budget en décembre.

Habituellement, le budget est voté en décembre pour l'année N + 1 et en janvier sont adoptées l'ensemble des subventions aux différents organismes subventionnés de la Ville. Cette année, du fait du décalage du vote du budget, nous avons dû attribuer déjà un certain nombre de subventions au Conseil municipal de janvier pour permettre aux associations de fonctionner en début d'année. Nous passons là aujourd'hui avec cette délibération le reste des subventions, ainsi que la proposition d'approuver la convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'annonce dans la presse de la baisse de 500 000 euros de la subvention de la Ville de Lyon à l'Opéra de Lyon sans débat en Commission municipale, sans débat en Conseil municipal, montre une fois de plus un réel problème de méthode et de démocratie quant à votre manière d'administrer notre Ville.

En effet, la précipitation de cette annonce représente un manque de respect flagrant à l'encontre de nos partenaires culturels, des élus et particulièrement aussi de votre opposition.

Ni le Conseil d'administration, ni les directeurs, ni les représentants du personnel des institutions n'ont été concertés. La Ville est membre de droit de l'Opéra et à aucun moment cette baisse n'a été évoquée en décembre dernier lors du vote de son budget définitif 2021. Vous admettez qu'il s'agit d'une drôle de manière de concerter. D'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un arbitrage simple et sans conséquences.

Si la pérennité de l'Opéra n'est pas immédiatement menacée, les autres partenaires publics (État, Région, Métropole) pourraient à leur tour réduire leurs aides, comme cela a déjà pu être observé ailleurs. C'est un signal inquiétant pour l'avenir.

D'ailleurs, l'appel de votre Adjointe à la Culture en direction des autres financeurs de compenser la baisse de la Ville de Lyon nous apparaît tout à fait inapproprié et nous avons bien entendu la réponse du Vice-Président de la Métropole de Lyon qui a, semble-t-il, lui aussi apprécié votre non-concertation sur ce sujet.

Il s'agit sans doute du pire moment pour les acteurs culturels durablement impactés par la crise sanitaire et le confinement pour voir leurs subventions diminuer.

Ce faisant, la Ville envoie un mauvais signal aux 430 artistes, techniciens et personnels administratifs qui travaillent à l'Opéra. Elle fragilise aussi les centaines d'entreprises régionales, d'indépendants, d'intermittents, qui participent aux créations et productions. Cette décision est à contresens de l'urgence actuelle.

Et ce n'est qu'un début. Selon votre Adjointe à la Culture, cette première baisse de subvention en appellera d'autres afin de réorienter les moyens publics jusqu'à 3 millions d'euros.

Quels seront les autres lieux ou événements culturels impactés ? Vous rendez-vous compte du poids psychologique que fait peser une telle épée de Damoclès au-dessus de chaque acteur de la culture, acteurs de la culture qui se demandent désormais s'ils seront les prochains à connaître une baisse unilatérale ?

De même, la manière dont votre Adjointe présente les choses nous apparaît d'autant plus problématique en cherchant à opposer les grands aux petits lieux culturels.

Or l'Opéra multiplie les collaborations avec plusieurs salles (Théâtre de la Croix-Rousse, Auditorium, Marché Gare, etc.), artistes et événements. Cette approche est un non-sens. Les acteurs culturels lyonnais savent travailler ensemble et œuvrer collectivement à une vie culturelle de qualité et diversifiée.

Enfin, cette baisse interroge sur la politique culturelle de la Ville. Les subventions perçues par l'Opéra soutiennent son engagement citoyen dans la ville (pratiques amateurs, maîtrise, jeunes artistes, musiques actuelles, interventions d'artistes en quartiers prioritaires, actions pédagogiques auprès des jeunes). Quelle est donc cette stratégie qui réduirait les moyens d'action dans une culture plus inclusive et accessible à tous ?

Nous espérons en tout cas que vous ne partagez pas le point de vue de Grenoble, dont l'Adjoint à la Culture ose exprimer sur France Culture : « J'ai de la chance, par rapport à mes collègues de Bordeaux, Strasbourg ou Lyon, je n'ai pas d'opéra. »

Nous vous appelons ainsi à ne pas opposer l'excellence culturelle lyonnaise à son accessibilité, à ne pas briser les engagements de notre Ville en faveur d'une démocratisation ambitieuse de notre culture.

Notre groupe ne peut adhérer à une telle décision.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Bien que la décision soit déjà actée avant même d'avoir été débattue en Conseil municipal, je souhaiterais à mon tour revenir sur la baisse de 500 000 euros envisagée sur la subvention de fonctionnement de l'Opéra.

Nous avons bien perçu dans vos différentes politiques publiques que l'excellence, l'élite je pourrais dire, est un adversaire à combattre.

Vous qui semblez promouvoir une culture lissée, universelle, sachez que cette privation de 500 000 euros, soit 7 % de leurs subventions de fonctionnement, n'aura pour effet que de tirer le milieu culturel tout entier vers le bas.

C'est bien parce que ces grandes institutions d'excellence et de rayonnement international existent que le tissu associatif est si nourri à Lyon. C'est cette complémentarité entre grandes institutions et associations qui a su à travers les années s'installer, susciter des vocations et ainsi permettre le développement de la pratique amateur et de l'émergence.

J'ai entendu votre argumentaire pour tenter de minimiser cette baisse de subvention qui arrive dans la pire période qui puisse vivre le secteur culturel. Pour noyer cette baisse extrêmement conséquente, vous la calculez au regard de sa masse salariale et autres mises à disposition de lieux d'exercice. Mais si l'on parle de subvention de fonctionnement, parce que c'est bien cela dont il est question, la baisse effective que vous envisagez est bien de 7 % et non de 3 %.

Cette coupe budgétaire conduira nécessairement à des diminutions, voire des suppressions de programmes lyriques, musicaux, chorégraphiques. C'est directement amputer une partie de la création et de l'émergence que l'Opéra accompagne, puisque plusieurs dizaines de structures régionales dépendent des créations de l'Opéra. C'est aussi fragiliser au pire des moments l'emploi des intermittents du spectacle, qui représentent environ 30 % des postes que compte l'Opéra.

Cette réduction est loin d'être anodine, même si vous affirmez le contraire. Elle l'est encore moins quand, rappelons-le, vous prévenez l'Opéra



et ses dirigeants de cette baisse trois semaines seulement avant ce Conseil municipal et qu'en plus de cela, l'exercice 2021 est déjà engagé depuis trois mois.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, l'Opéra n'est pas réservé à une élite, alors que d'autres salles de spectacle seraient quant à elles destinées aux plus jeunes, aux moins experts. Cette pensée archaïque, je n'en doute pas faussement naïve, est dévastatrice pour les équilibres culturels lyonnais.

En tant qu'Adjointe à la Culture, votre devoir n'est pas d'opposer les structures les unes aux autres en les classant selon leur grandeur, leur rendement, leur proposition artistique et culturelle, mais au contraire de les rapprocher, de les faire se rencontrer.

C'est ce que nous envisageons de réaliser en procédant à une très légère baisse des moyens alloués aux grandes institutions, mais surtout pas pour pénaliser l'excellence culturelle et ses structures d'élite.

Dans le même esprit que le dispositif Trait d'Union, mis en place sous ma délégation Sports lors du précédent mandat, il s'agissait de mieux se faire rencontrer les différentes formes de pratiques culturelles locales, afin qu'elles se nourrissent et s'enrichissent mutuellement.

Cela aurait permis avec les grandes institutions culturelles et jamais contre de réaliser des appels à projets au service de l'émergence, de la création. Cela aurait permis de faire bénéficier le secteur amateur de scènes qu'il n'aurait jamais pu espérer.

C'est une dynamique vertueuse que nous souhaitons porter en collaboration et concertation totale avec les acteurs, mais le contexte sanitaire et économique sans nul doute aurait nécessité un report de ce projet.

Je ne peux donc que regretter que votre approche ne soit finalement qu'une réduction de la croyance en les bienfaits de la culture dans toutes ses composantes et dans son apport au monde.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Billard.

**M. BILLARD Romain** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Je sais que ce Conseil porte des enjeux importants, mais la situation se dégradant de Conseil en Conseil, je me dois de réagir.

La politique, c'est une confrontation d'idées et parfois des passes d'armes, mais le minimum est le respect mutuel en adoptant tous les tons appropriés. Et je suis désolé de vous le dire, Monsieur le Maire, votre ton est trop souvent mêlé de condescendance et d'indifférence désinvolte à l'endroit de votre opposition.

Nous sommes tous conseillers municipaux, comme vous l'êtes à la base le soir de l'élection. Je suis là pour faire avancer cette ville à mon niveau, comme vous au vôtre, mais je ne suis pas là pour supporter ce ton et ce rabaissement permanent. Je ne pense pas être le seul dans cet hémicycle à le ressentir et à en éprouver un certain malaise.

J'en viens à la délibération.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Lors de la Commission Culture qui servit à préparer ce Conseil municipal, madame Perrin-Gilbert m'a confirmé que les nouvelles priorités de l'exécutif en matière culturelle se feront bien à budget constant dès 2021.

À ce moment précis, je ne pensais pas que l'Opéra de Lyon, symbole de notre Ville et de son rayonnement, serait dans le viseur et servirait de variable d'ajustement en voyant ses subventions baisser. Je l'ai appris par l'hebdomadaire culturel Le Petit Bulletin quelques jours plus tard.

C'est toujours décevant de constater que les Commissions ne sont malheureusement pas un temps de transparence et de vrai débat.

La baisse de 521 448 euros, décidée et confirmée dans la presse par votre Adjointe, Monsieur le Maire, représente donc - 7,76 % par rapport à la subvention de fonctionnement actuelle nette. C'est juste énorme quand on sait qu'elle est effective dès 2021. Quid des programmations déjà engagées ?

Je précise d'ailleurs que l'Opéra n'a pas été aidé dans le fonds d'urgence culture mis en place par votre majorité avec la crise Covid.

En dehors de l'aspect financier, c'est le manque de concertation et d'information auprès de la direction actuelle et future de l'Opéra qui interroge et choque. Quel manque de considération pour monsieur Dorny, pour monsieur Brunel et pour l'ensemble des professionnels de cette belle maison !

Votre majorité, Monsieur le Maire, aime-t-elle l'Opéra ? Entendant de plus en plus dans les discours d'élus de la majorité des phrases autour, je cite, « des valeurs de la nouvelle majorité », même si je ne les connais pas toutes en détail, je me dis que l'Opéra ne doit pas s'en rapprocher. Peut-être est-il trop élitiste, peut-être est-il trop bourgeois et connoté historiquement à droite, peut-être est-il trop académique, peut-être les quatre ?

Madame Perrin-Gilbert, quand vous justifiez cette baisse par, je cite, « nous souhaitons favoriser davantage la création et l'ouverture à d'autres publics », je ne peux voir que de l'injustice et un faux procès dans de tels propos.

Quand je sais, nous le savons et vous-même, Madame l'Adjointe, vous le savez, tout le travail qui a été fait pour rapprocher l'Opéra de Lyon de nouveaux publics. Comme de nombreux jeunes, j'ai fait partie de ces nouveaux publics avec les places à 10 euros pour écouter et voir ce monde merveilleux de l'opéra au sein des architectures d'Antoine-Marie Chenavard et de Jean Nouvel.

Comment ignorer le travail de création qui, justement, fait la fierté et la renommée de notre Opéra national sur la scène mondiale ?

De même que les recommandations de la Chambre régionale des Comptes que vous mettez en avant pour justifier cette baisse ont bon dos.

Tenant compte de cette baisse que nous jugeons anti-Opéra, aussi bien dans le fond que dans la forme, le groupe Droite, Centre et Indépendants votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Permettez-moi de réagir directement avant de laisser la parole à madame Léger, Monsieur Billard. Il m'étonne moi que la condescendance quand elle est pratiquée de votre côté est considérée comme un exercice démocratique, mais si jamais nous y répondons, vous la considérez comme telle. Je vous invite également à balayer devant votre porte avant de m'inviter à le faire.

Madame Léger, c'est à vous pour 6 minutes.

**Mme LÉGER Stéphanie**, Adjointe : Je prends la parole en lieu et place de madame Sandrine Runel.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je m'exprime au nom des trois groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialiste, la Gauche sociale et solidaire, sur la délibération 2021/587, dont les dispositions énumèrent les subventions de la Ville de Lyon à plusieurs organismes, parmi lesquels le Musée urbain Tony Garnier, le Théâtre des Célestins ou encore l'UCIL (l'Union des Comités d'Intérêt locaux).

Cette délibération me donne l'occasion d'évoquer la place de la culture dans notre Ville. Cette place, tout le monde en conviendra, est centrale. Qu'est-ce que la culture, sinon un moment collectif, convivial, d'ouverture d'esprit, d'émancipation, de réflexion ou d'amusement, d'émotion ? Lyon a toujours été une ville qui laisse une place aux activités et institutions culturelles et notre majorité n'entend pas déroger à cette tradition.

Je souhaite cependant aborder les débats qui ont animé le monde culturel lyonnais ces dernières semaines. Je pense bien sûr à la subvention dédiée à l'Opéra de Lyon.

D'abord pour signifier que ce n'est jamais à la légère que la Ville de Lyon baisse une subvention à un organisme comme l'Opéra, dont la qualité des représentations est largement reconnue et saluée, et qui jouit d'un rayonnement important.

Je pense que Madame l'Adjointe à la Culture se joindra à moi sur ce constat.

Dès sa prise de fonctions, la nouvelle équipe municipale a souhaité sanctuariser le budget de la culture au vu de la crise que le secteur traverse depuis près d'un an, tout juste ouvert quelques semaines par intermittence, c'était la moindre des choses.

La crise sanitaire ne doit pas cependant nous faire renoncer à proposer un budget équilibré, qui finance bien sûr nos grandes institutions

culturelles, mais qui n'oublie pas les petites structures, les théâtres privés ou associatifs, les associations de pratiques culturelles, de pratiques artistiques et la création.

La politique de la Ville en la matière n'aura de sens que si elle profite à tous les acteurs de la culture et de la création et, par extension, à tous les Lyonnais et les Lyonnaises.

L'Opéra de Lyon comme d'autres institutions, je pense notamment à l'Auditorium, a fait un formidable travail de diversification et de rajeunissement de son public. C'est une démarche essentielle, car même les œuvres classiques, parfois moins accessibles, font partie intégrante du paysage culturel. Le Théâtre des Célestins, l'Opéra, l'Auditorium font en ce sens un formidable travail pour proposer un large panel d'œuvres et représentations de tous les genres et de toutes les époques.

Mais nous ne devons pas oublier que la culture est par essence polysémique, qu'elle recoupe le cinéma, les arts plastiques, le street art, l'art performance, les arts visuels et j'en passe.

Aussi, nous devons nous réjouir du rééquilibrage opéré par l'exécutif qui permettra de financer une culture et un art pluriels, ouverts à tous, qu'on mette son habit du dimanche pour aller écouter Verdi à l'Opéra ou assister à un spectacle de danse expérimentale dans une MJC.

Pour le monde de la culture, la période est dramatique. Nous n'en avons que trop conscience. La plupart des institutions se sont adaptées comme elles le pouvaient pour maintenir un semblant d'activité (représentations en plein air ou en ligne), inventant de nouveaux moyens de diffuser la culture.

Force est de constater, et croyez bien que je m'en déssole, que la situation ne va pas s'améliorer dans les prochaines semaines. Il faut persévérer et encore tenir pour quelque temps, même si j'ai bien conscience que l'épuisement est très présent.

Je suis sensible à la mobilisation des étudiants, des intermittents et de l'ensemble des acteurs du spectacle vivant qui occupent à l'heure actuelle les lieux culturels.

Je ne comprends que trop bien leur détresse et leur fatigue et je sais pouvoir compter sur vous, Madame l'Adjointe à la Culture, pour leur apporter en notre nom à tous tout le soutien et l'aide qu'ils méritent.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Léger.

Puisqu'il a été question très largement de l'Opéra et du secteur culturel, Madame Perrin-Gilbert, je vous cède la parole. C'est à vous.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi juste avant une petite citation, puisque je connais la grande culture littéraire de monsieur Collomb, mais aussi de celles et ceux qui l'entourent ou qui l'ont entouré, je pense notamment à madame Palomino ou à monsieur Cucherat. Je pense qu'ils apprécieront ce passage de Roland Barthes dans *Le grain de la voix* : « Le politique est à mes yeux un ordre fondamental de l'histoire, de la pensée, de tout ce qui se fait, de tout ce qui se parle. C'est la dimension même du réel. La politique, c'est autre chose. C'est le moment où le politique se convertit en discours rassassants, en discours de la répétition. » Eh bien oui, pour notre part, nous préférons le politique à la politique et nous préférons l'action au ressassement, l'avenir au passé.

Alors, l'action, c'est le fonds d'urgence, qui a été voté le 30 juillet dernier, alors que nous avons été élus seulement le 28 juin, avec 4 millions d'euros qui ont été injectés en soutien à l'ensemble du secteur culturel, qu'il soit public, privé, associatif, subventionné ou indépendant, parce que, non, d'idéologie, nous ne faisons pas et avec ce fonds d'urgence, nous avons soutenu comme nulle autre ville ne l'a fait la culture dans son ensemble.

Pour répondre à Monsieur Billard, en effet, nous n'avons pas aidé l'Opéra avec ce fonds d'urgence, tout simplement parce que l'Opéra, contrairement à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ou au Théâtre des Célestins ou à la Maison de la Danse, n'a pas fait appel au fonds d'urgence, parce qu'il n'était pas en danger, parce que, contrairement au Théâtre des Célestins, par exemple, ou à l'Orchestre national de Lyon et à l'Auditorium, l'Opéra, et tant mieux pour lui, a bénéficié des aides de l'État. Je pense notamment aux indemnités liées au chômage partiel, parce que son statut le permettait, parce que l'Opéra a un fonds de trésorerie de 4 millions d'euros et donc qu'il a pu mieux que d'autres institutions également traverser ce moment de crise sur 2020, mais également sur 2021.

Je voudrais dire également qu'en 2020, la Ville de Lyon contribuait à hauteur de 18,5 millions au fonctionnement de l'Opéra sur un budget total de 38 millions d'euros. En 2021, la Ville de Lyon continuera à contribuer à hauteur de 18 millions d'euros au fonctionnement de l'Opéra, sans compter la mise à disposition gracieuse de locaux mis à disposition. 18 millions d'euros, c'est le deuxième poste du budget à la Culture, le deuxième poste de dépenses, juste après l'ensemble de nos bibliothèques municipales, la Bibliothèque de la Part-Dieu et les 17 bibliothèques d'arrondissement, pour lesquelles nous consacrons 22 millions d'euros, et loin devant l'Auditorium, pour lequel nous consacrons 9 millions d'euros par exemple, loin devant le Théâtre des Célestins, et bien sûr très loin devant le fonds de création, qui n'était doté que d'une enveloppe de 1,8 million d'euros.

Alors, oui, nous estimons qu'avec cette baisse de 3 % de la subvention de l'Opéra, nous ne mettons pas cette belle institution en danger, qu'elle gardera les moyens et qu'elle garde les moyens de son fonctionnement et de son excellence, car nous n'avons rien contre l'excellence artistique, comme nous n'avons rien contre les institutions qui sont pour nous des locomotives en effet de notre proposition culturelle.

En revanche, nous savons que nous devons mieux équilibrer notre soutien, soutenir d'autres esthétiques, qui ont été peut-être délaissées lors des mandats précédents. Je pense au cinéma, je pense à la photographie, je pense également à la création littéraire. C'est pour cela que, tout à l'heure, nous augmenterons par exemple la subvention accordée à la Villa Gillet, une autre institution, comme quoi nous n'avons décidément rien contre les institutions. Je pense également, bien sûr, à la jeune création, à l'émergence que nous devons accompagner. C'est pourquoi également je vous proposerai tout à l'heure ou demain, selon la longueur de nos débats, une augmentation des fonds consacrés à nos huit Scènes découverte, qui sont des lieux où les jeunes compagnies, les jeunes artistes peuvent créer et ensuite se produire, rencontrer leur public, rencontrer des directeurs de salle, des programmeurs, et ainsi se professionnaliser et pouvoir notamment pour les artistes accéder au statut d'intermittent avec un nombre de cachets suffisant.

Jamais nous n'avons opposé et nous n'opposons institutions et secteur associatif. D'ailleurs, j'ai réuni il y a une dizaine de jours les 28 institutions signataires de la Charte de Coopération culturelle. Je leur ai dit combien nous comptons sur elles pour que la culture irrigue l'ensemble de notre ville, l'ensemble des neuf arrondissements et l'ensemble de nos quartiers, combien nous devons mettre également les publics au cœur de notre démarche, au cœur de notre réflexion, tous les publics. L'ensemble de ces 28 institutions ont partagé avec nous cette ambition et nous travaillerons ensemble sur cette nouvelle Charte de Coopération qui sera signée en septembre 2022. Nous nous laissons un an pour travailler ensemble, c'est-à-dire également le temps de la concertation et de la coconstruction.

Je voudrais dire également que j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer monsieur Dorny, j'ai eu l'occasion de rencontrer son successeur. Nous avons rencontré également l'association, son président, les deux directeurs, avec Monsieur le Maire, et nous avons pu avoir un échange tout à fait courtois, équilibré et partager aussi une vision commune pour la culture et nos ambitions pour Lyon.

Je terminerai en rappelant que ces 500 000 euros – je le rappelle, 3 % de l'aide de la Ville de Lyon accordée à l'Opéra – restent dans le budget de la culture, il n'y a pas de mauvais signe. Lyon reste une des villes, une des grandes villes de France qui consacre la part la plus importante de son budget à la culture. Simplement, ces 500 000 euros sont redéployés.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Perrin-Gilbert, pour ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert pour 40 secondes.

(Vote.)

*(Les groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Progressistes et Républicains votent contre.)*

*(Mmes Blanc, Croizier, de Montille et Verney-Carron et M. Duvernois ne prennent pas part au vote.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

**2021/616 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 1 088 535,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements PLS situés 26, rue Cyrano à Lyon 3e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, c'est à vous.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

À travers cette délibération, je souhaite vous interpeller concernant la situation du quartier Mermoz, mais aussi la perception qu'ont les habitants laissés à l'abandon.

Je vous avais interpellé, Monsieur le Maire, sur les questions de propreté, en vous demandant l'élaboration d'un plan propreté avec comme enjeu l'amélioration du cadre de vie. Nous n'avons pas été entendus. Nous vous avons fait part de notre disponibilité pour travailler avec vous, car nous voulons que la parole des habitants soit véritablement écoutée et prise en compte tout simplement pour rendre leur quotidien meilleur.

Au lieu de cela, il y a eu, pendant plus de 28 jours, les habitants de plusieurs immeubles situés rue Général Frère, rue Froment, rue Narvik, rue Challier, n'ont pas eu de chauffage. Les appels à l'aide n'ont pas été entendus. Samedi encore, samedi dernier, à l'occasion d'une manifestation organisée par le Centre social Mermoz, les habitants nous expriment leur détresse.

15 jours, Monsieur le Maire, c'est long. Il nous paraît important que GrandLyon Habitat et les élus qui composent son Conseil d'administration s'expriment auprès des habitants en expliquant les raisons de cette panne, les actions mises en œuvre pour y remédier.

Après l'action menée par les locataires concernant les loyers indûment perçus, il est important de recréer des liens positifs entre les habitants, GrandLyon Habitat et la Ville de Lyon.

Sans cette confiance, c'est la bonne mise en œuvre du programme de l'ANRU qu'il sera difficile de mettre en œuvre et qui pourra être perçue comme une brutalité du changement ainsi que du caractère subi.

Il faut être vigilant, Monsieur le Maire, car à la confiance des habitants envers l'exécutif, cela va s'améliorer, laissons-leur le temps, succède l'incompréhension face au silence, aux absences de réponse, puis à la détresse du sentiment d'abandon.

Soyons vigilants à ce que d'autres formes d'expression, moins conventionnelles, ne prennent le pas. Nous vous proposons de changer d'attitude et de philosophie.

Monsieur le Maire, vous affichez une volonté de mettre en œuvre une plus large politique de logements sociaux dans le 1er, 4e et 6e arrondissement. Soyez vigilants que cette politique ne se fasse pas au détriment du parc de logements actuel, qui a grandement besoin d'être réhabilité et pris en compte.

Ainsi, à travers votre PPI, nous interrogeons aussi sur l'absence de projets structurants et de rénovation de logements sur le quartier des États-Unis.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, des échanges entre les Adjoints d'arrondissement et la Mairie centrale prévoiraient que les dédites de logements qui revenaient aux Mairies d'arrondissement reviendraient aux bailleurs. Ceci limiterait encore plus le poids des Mairies d'arrondissement et, à terme, de la Mission Habitat.

Pouvez-vous nous donner quelques éclaircissements sur ce projet qui nous inquiète ?

Monsieur le Maire, je voulais partager avec vous le sentiment des habitants, un sentiment général qui s'impose, des habitants qui sont désemparés, en colère et parfois même dans l'impuissance.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Le sujet que vous évoquez est bien évidemment important. Pour autant, ce n'est pas l'objet de la délibération. Nous allons donc procéder au vote.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert. Merci

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

**2020/655 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription de 2 emprunts d'un montant total de 3 185 476,00 euros relatifs à une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 70, rue Pierre Termier à Lyon 9e**

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

**M. LE MAIRE** : Madame Hénocque, nous passons au rapport suivant.

**Mme HÉNOCQUE Audrey**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Commission Finances.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous de nouveau pour 3 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

On estime que le nombre de personnes dépendantes passera en France de 1,2 million en 2012 à 2,3 millions en 2060, pour atteindre un tiers de la population, notamment en 2040. D'ici 2020, près d'un Français sur trois aura plus de 60 ans et les plus de 80 ans auront doublé et, à ce jour, sur la ville de Lyon, presque 20 % des personnes ont plus de 60 ans.

Aujourd'hui, même si le projet social du CCAS n'est pas encore finalisé, les échanges avec les professionnels et les associations sont toujours en cours, il n'en demeure pas moins que nous n'arrivons pas à lire vos priorités en matière d'investissement pour nos aînés.

Les objectifs qui consistent à favoriser et préserver l'autonomie des seniors, afin qu'ils restent le plus longtemps possible chez eux en bonne santé, les questions autour de la dépendance, de la lutte contre l'isolement, tout ceci autour de trois piliers actifs, les activités physiques, préserver le lien social, soigner son alimentation, ne figurent pas dans vos priorités.

Nous aurions aimé vous entendre parler de mettre en place la télé-médecine ou la téléconsultation dans nos établissements, de maintenir le numérique au service de tous et ainsi d'engager un travail important sur l'adaptation des logements au vieillissement ou encore de l'aboutisse-

ment par la signature d'une charte avec l'ensemble des bailleurs sociaux. Il s'agit tout simplement d'imaginer un nouveau chez-soi à travers un habitat partagé, inclusif et solidaire.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, 15 résidences seniors de la Ville de Lyon, présentes dans chaque arrondissement, ont été entièrement rénovées, lieux de vie ouverts sur les quartiers avec possibilité de participer aux activités et de déjeuner au restaurant. L'ensemble des quatre EHPAD est en cours de rénovation et d'agrandissement. Avec la construction de l'EHPAD de la Sarra, nos établissements auront tous été rénovés avec une capacité de 90 lits, soit 57 lits supplémentaires créés.

Lors du dernier Conseil d'administration du CCAS, il nous a été indiqué que les 57 lits supplémentaires étaient largement suffisants et qu'il n'était pas forcément utile, je cite, d'en faire plus. Les familles qui cherchent une place en EHPAD pour leurs parents, leurs proches, apprécieront.

Très clairement, durant ce mandat, il n'y aura aucune création d'EHPAD, aucun investissement majeur présenté. Bref, cela ne vous intéresse pas.

Très clairement, vous vous appuyez sur les acquis et les investissements des précédents mandats.

Ainsi, Monsieur le Maire, à travers cette délibération, nous vous demandons de développer votre politique notamment auprès des plus âgés et de la création des EHPAD.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Monsieur Chevalier, je vous cède la parole, pour réagir aux propos de Monsieur Lévy.

**M. CHEVALIER Alexandre**, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Merci de me donner la parole pour répondre effectivement à monsieur Lévy.

Je suis assez étonné que monsieur Lévy découvre à la fois ma feuille de route, parce qu'elle a été présentée à de nombreuses reprises au Conseil d'administration du CCAS, étonné aussi qu'il découvre l'état aujourd'hui du CCAS, sachant que, pendant des années, l'ancienne équipe a voté des baisses relativement importantes du budget du CCAS, entraînant notamment un manque de personnel, manque de personnel fait qu'aujourd'hui, nous ne serions pas capables de lancer un nouveau programme d'EHPAD. Au sein de Lyon en Commun, cela faisait partie de notre programme. Nous l'avons d'ailleurs inscrit dans notre programme de campagne, la construction de nouveaux EHPAD. Malheureusement, je suis tombé sur un CCAS qui aujourd'hui a des difficultés à fonctionner, notamment au niveau du personnel, et qui serait incapable de gérer le lancement de nouveaux programmes.

Nous avons donc besoin dans un premier temps de renforcer les équipes, qui ont été énormément fragilisées par l'ancienne équipe, avant de réfléchir à de nouveaux programmes.

Nous allons rester quand même dans la continuité, monsieur Lévy a raison. Nous continuons les extensions des EHPAD, nous allons continuer aussi le programme de la Sarra. Nous verrons au terme de ces extensions et de ce nouveau programme si nous allons aussi réussir à remplir à la fois au niveau des résidents, mais aussi au niveau du personnel, car il est aujourd'hui très difficile d'embaucher du personnel notamment sur les EHPAD. (*Intervention inaudible due à une coupure du micro*)

Cela ne signifie pas que les EHPAD vont disparaître, que le modèle EHPAD va disparaître, car nous en aurons toujours besoin, mais peut-être qu'il faut que nous commençons à réfléchir à de nouvelles façons de loger nos aînés, notamment les plus fragiles.

C'est ce que nous allons proposer, essayer de réfléchir à de nouveaux modes d'habitat pour nos aînés, notamment les plus dépendants. Je crois qu'il est important que nous nous lancions le plus rapidement possible dans cette dynamique. Nous le ferons en lien avec la Métropole, parce qu'il s'agit avant tout d'une compétence de la Métropole, notamment réfléchir à des formes de colocation, réfléchir à de l'habitat partagé, etc., pour varier un peu l'offre aujourd'hui.

L'offre aujourd'hui du CCAS, c'était 15 résidences et 4 EHPAD. Je pense que nous avons besoin, notamment pour nos aînés les plus précaires, d'avoir une offre beaucoup plus variée qui va répondre à différents besoins. C'est ce que nous allons essayer de proposer.

Il est vrai que le lancement de programme de nouvel EHPAD ne fera pas partie de notre feuille de route sur ce mandat. Nous pourrions peut-être réviser à mi-mandat cette position, mais, en tout cas, pour l'instant, ce n'est pas la priorité.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chevalier.

Vous avez été coupé à un moment, votre micro s'est manifestement déconnecté juste avant que vous expliquiez la réflexion à lancer sur les nouvelles formes d'habitat, notamment intergénérationnelles ou en colocation. Il me semble pour autant que le propos a été compris. Si vous me le permettez, je vais procéder au vote.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(*M. Oliver ne prend pas part au vote.*)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## 2020/625 - Modification du tableau des effectifs - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

**M. LE MAIRE** : Nous passons au rapport suivant. Monsieur Bosetti, c'est à vous.

**M. BOSETTI Laurent**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Nous l'avons vu sur le budget 2021, nous portons très haut l'effort en matière de service public cette année à hauteur de 100 créations de postes en solde net.

Lors du Conseil municipal de janvier, j'avais eu le plaisir de vous présenter le premier volet de ces créations de postes, avec la mise en place notamment de la Mission Transition écologique.

Avec ce nouveau tableau des effectifs, nous poursuivons l'effort écologique avec des postes autour de la biodiversité, de l'agriculture urbaine, de la végétalisation, de la piétonnisation ou encore des achats responsables.

Par ailleurs, la Direction des bâtiments va être particulièrement renforcée avec la création d'une douzaine de postes pour engager l'effort d'écorénoovation et d'entretien du patrimoine public.

Nous noterons dans ce tableau les trois postes d'économies de flux au service Énergie ou encore le chef de projet schéma directeur immobilier pour inscrire la collectivité dans une véritable planification écologique.

En effet, nous mesurons en ce début de mandat quel aura été le coût de l'inaction, la dette patrimoniale héritée de nos prédécesseurs, face à un patrimoine déprécié et énergivore.

L'urgence climatique ne s'incarne pas que dans une déclaration, elle est aussi cet engagement de moyens et ces moyens, nous les prenons devant vous aujourd'hui à travers ce rapport.

Dans ce rapport, nous amorçons aussi une autre manière de conduire nos politiques publiques avec la création de deux postes dédiés à la participation citoyenne, un responsable de la démocratie locale et un chef de projet du budget participatif. Nous doublons ainsi les effectifs consacrés à la participation. Ce sont notamment ces nouveaux collaborateurs, collaboratrices, qui piloteront les 25 millions d'euros de budget participatif alloués à nos concitoyens.

Enfin, je conclurai sur ce tableau des effectifs en soulignant que la sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais n'est pas l'apanage d'une droite rigoriste contrairement à certaines caricatures et que la majorité d'ailleurs est unie sur l'ambition de tranquillité publique pour toutes et tous.

Outre le chantier engagé, vous le savez, sur l'attractivité de notre police municipale avec Mohamed Chihi, nous créons dans ce tableau des effectifs un poste dédié à la prévention situationnelle, un poste également d'Observatoire de la délinquance et également un poste important de chef de projet sur Gabriel Péri, secteur sur lequel nous avons engagé un travail de concertation avec les acteurs locaux, qui devrait aboutir à l'été.

Donc bienvenue à tous ces futurs agents, agentes, au sein de la collectivité. Bravo au personnel communal, qui poursuit l'effort en cette période de crise. Je le dirai à chaque séance s'il le faut, nous sommes résolument fiers de notre service public.

Je vous invite à adopter ce rapport, qui a reçu par ailleurs un avis favorable de la Commission.

Merci à vous.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je serai très bref.

Simplement pour vous interpellier concernant la situation dans les écoles et plus particulièrement suite aux mouvements de grève qui ont été mis en place récemment, générant ainsi un certain nombre d'inquiétudes et d'incertitudes dans l'organisation des familles.

Bien évidemment, ce n'est pas la première fois que les parents sont confrontés à ces difficultés et les années précédentes ont connu également des mouvements de grève.

Dans un courrier aux familles, comme à votre habitude, pour justifier votre politique, vous abordez le mandat précédent. Dans le même courrier, vous abordez la mise en œuvre de, je cite, la continuité du service public.

Dès lors, nous souhaiterions que vous puissiez nous développer ce que vous entendez à travers cette proposition de continuité du service public, notamment durant les périodes de grève, puisque j'ai le souvenir que, durant le précédent mandat, certaines personnes, qui sont aujourd'hui sur les bancs de la majorité, s'étaient opposées notamment aux pique-niques et aux actions dites de continuité du service public. Je voulais donc savoir ce que vous pouviez nous préciser sur ce point.

Lors du second Conseil municipal, nous avons été unanimes pour remercier les personnels pour leur action, témoigner de notre pleine et entière reconnaissance pour leur engagement, dévouement, dans les fonctions qu'ils accomplissent.

Nous avons initié une prime pour les agents, votée lors du premier Conseil municipal suite à votre élection, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, les personnels de la Ville de Lyon ne vous demandent pas de grandes déclarations, mais d'agir et de mettre en œuvre un véritable dialogue social.

Par ailleurs, nous avons demandé également qu'à l'occasion du prochain Comité technique, nous puissions traiter la question des conséquences de la PPI sur la charge de travail des agents, notamment au sein des écoles.

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Lévy.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. BLANC Étienne** : Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle qu'avec ce tableau des effectifs, nous parlons de 56,4 % du budget. Ce n'est pas rien. Et le sens de mon propos est de dire que, sur ces sujets-là, il faut une rigueur absolue et que les chiffres soient réels pour qu'ils puissent être contrôlés.

Je rappelle, pour la police municipale, je rappelle le chiffre, parce qu'il est important, il y avait en 2020 368 postes au budget. Aujourd'hui, vous nous en proposez 365, c'est-à-dire trois de moins par rapport au budget 2020. Nous pouvons le comprendre, c'est votre choix, moins de policiers municipaux à Lyon, mais vous aviez annoncé deux fois 15 créations d'emplois. Nous devrions donc en avoir en réalité 33 de plus par rapport aux chiffres annoncés. Vous avez peut-être changé de politique, c'est votre droit, mais j'insiste sur ce point. Nous n'y comprenons pas grand-chose. Vous prenez une délibération et, dans le tableau des effectifs, vous inscrivez le contraire.

Deuxième observation, toujours sous le signe de la rigueur, vous avez fait deux recrutements et vous avez fait des fiches de postes pour un directeur de projet Gabriel Péri. Dans cette fiche de poste, nous lisons que la Ville de Lyon va recruter, elle a un budget de plus de 600 millions et un effectif de 8 300 agents. Vous faites une autre fiche de poste, pratiquement le même jour. Cette fois, c'est pour recruter un chef de projet piétonnisation. Là, le budget est de 798 millions et l'effectif de 10 000 agents. Cela fait quand même une différence entre les deux de 1 700 agents. Quand vous recrutez, vous ne donnez pas exactement le nombre d'agents de la Ville et cela ne nous a pas échappé.

Troisième observation, je vous le rappelle, je vous ai demandé les fiches de postes et la rémunération des chargés de mission des Adjointes. Je rappelle qu'il ne peut pas y avoir de poste de chargé de mission des Adjointes. Pour l'instant, et je viens de le vérifier avec nos collaborateurs, nous n'avons pas eu les documents. Très clairement, Monsieur le Maire, j'entends entretenir avec monsieur Bosetti des rapports très clairs. Nous ne sommes pas d'accord politiquement et c'est bien, mais ne m'obligez pas à saisir la CADA (la Commission d'accès aux documents administratifs). C'est un droit absolu. Les fiches de postes, les fiches de paie, c'est un droit absolu. Très clairement, entre nous, si nous voulons que les choses se passent bien, nous communiquons et, après, nous avons une discussion politique dans le respect des personnes et des opinions de chacun.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Bosetti, c'est à vous la parole.

**M. BOSETTI Laurent**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre de manière synthétique à Monsieur Lévy et à Monsieur Blanc.

D'abord à Monsieur Lévy sur le personnel des écoles, vous le savez, depuis maintenant plus d'un an, les personnels des écoles abattent un travail considérable, monumental, avec le contexte sanitaire et les protocoles qu'ils sont obligés d'appliquer, de plus en plus exigeants et la fatigue s'accumule.

Par ailleurs, les personnels des écoles, comme le reste de la société, sont frappés aussi par le Covid avec un absentéisme un peu plus important.

Dans ce contexte compliqué, nous avons, vous le savez, déjà adopté une prime Covid pour l'ensemble du personnel municipal et, récemment, nous avons déployé des efforts plus particuliers pour le personnel des écoles.

En premier lieu, nous avons fait en sorte de les soutenir sur la question du remplacement des personnels absents. Nous sommes montés à 97 % d'agents en présentiel dans les écoles grâce à un effort sans précédent sur les remplaçants. Nous accueillons aujourd'hui plus de 250 remplaçants dans les écoles lyonnaises pour arriver à ce taux quasi maximal d'agents présents. Il est difficile d'atteindre les 100 %, puisque l'on peut découvrir évidemment un agent malade le matin même. Le premier effort donc sur les remplacements.

Le deuxième, vous l'avez vivement critiqué, il s'agissait du menu unique, qui suite à un protocole sanitaire devenu très exigeant dans les cantines nous imposait d'accélérer le cadencement, ce qui était très compliqué à subir pour les agents. Ce menu unique n'était absolument pas un menu idéologique, c'était un menu justement pour permettre à tous les enfants de manger et d'autre part au personnel d'assumer ses missions de bonne manière. Nous l'avons mis également en place.

Plus récemment, parce que les personnels sont éprouvés et ont besoin de souffler, nous avons informé les parents que nous avons accordé quelques jours supplémentaires de repos d'ici les grandes vacances d'été, pour que le personnel ne se démobilise pas.

Ce sont toutes ces mesures qui font que nous poursuivons le dialogue social avec les représentants du personnel, avec les personnels des écoles et nous nous permettons également d'ouvrir, vous en avez parlé, un débat autour de la continuité du service public pendant les périodes de grève. Nous marchons évidemment sur une crête sur ce sujet, puisque nous voulons surtout sanctuariser le droit de grève, c'est-à-dire permettre au personnel qui voudrait manifester un mécontentement de pouvoir continuer à le faire, mais nous souhaitons également, en termes de qualité du service public, prendre en compte parfois le sentiment un peu de détresse ou de fragilité des familles qui sont mises en difficulté par ces mouvements, mais également des enfants qui peuvent être privés de repas équilibrés sur des périodes continues.

Nous allons ouvrir ce débat avec les représentants du personnel. Ils en sont informés, de manière tout à fait sereine, en essayant de respecter les deux équilibres à la fois salariés et usagers dont j'ai parlé, un dialogue qui commencera début avril. J'en avais d'ailleurs informé Monsieur

Blanc, qui me questionnait dernièrement sur ce sujet.

Sur les questions de Monsieur Blanc sur les policiers municipaux, je pourrais revenir vers vous si vous le souhaitez. Nous avons, vous le savez, dégelé 15 postes en 2020, créé 15 nouveaux postes, mais le problème n'est pas les créations de postes. Nous en avons déjà parlé ensemble. Le problème qui est national est bien de recruter des policiers municipaux. Il y a une mise en concurrence extrêmement forte entre les différentes villes, notamment les grandes zones urbaines, sur l'attractivité de la police municipale. Tout simplement, il n'y a pas assez dans les métiers de la sécurité de vocations aujourd'hui. Cela vaut pour la police nationale également.

Nous en avons déjà parlé, nous avons mis en place à la Ville de Lyon un travail de concertation avec les agents, les policiers municipaux eux-mêmes, dans trois groupes de travail, sur les parcours professionnels, sur la rémunération et sur les conditions de travail, travail sur lequel nous allons aboutir avec des propositions d'ici le mois de juin pour améliorer ce recrutement.

J'ai parlé tout à l'heure des 3 millions d'euros de régime indemnitaire en faveur du personnel municipal et j'avais évoqué justement la question des métiers en tension. Cela peut être un levier d'action très concret pour recruter des policiers municipaux.

Nous sommes évidemment attentifs à ce sujet et nous avons réitéré notre intention en matière de police de proximité, d'îlotage, qui correspond bien sûr à l'état d'esprit de notre majorité.

Le deuxième élément que vous avez évoqué, ce sont les chargés de mission d'Adjoints. Je vous sais très attentif à ce sujet, sur lequel nous pourrions bien sûr vous communiquer des éléments. Il est étonnant que vous n'appliquiez pas une attention aussi rigoureuse sur le personnel de la Région. Là aussi, je l'ai évoqué tout à l'heure et je ne voudrais pas arriver dans l'accumulation de reproches sur ce point.

Voilà, Monsieur le Maire, j'en ai terminé pour ce retour à nos deux collègues.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon votent contre.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet est adopté.

---

### 2020/713 - Lancement des enveloppes de dotations des mairies d'arrondissement pour travaux d'aménagements 2021-2026 et affectation de l'AP n° 2021-6, programme 00008

Rapporteur : M. MAES Bertrand

**M. LE MAIRE** : Monsieur Maes, c'est à vous.

**M. MAES Bertrand**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

La présente délibération concerne les dotations d'investissement pour les arrondissements. Elle reconduit le principe qui existait jusqu'ici d'un montant de 2 euros par habitant par an et elle pose un cadre pluriannuel qui n'empêchera pas une éventuelle révision ultérieure.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous suivons avec grand intérêt votre volonté de doter nos arrondissements d'enveloppes dédiées à la prise en charge des dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et aux locaux administratifs mis à leur disposition pour l'exercice de leur attribution, et de renforcer donc leur mission d'acteur de proximité.

Il s'agit là d'un enjeu important de modernisation de notre Ville quant à son rapport avec les Lyonnaises et les Lyonnais, un enjeu d'accessibilité, un enjeu de démocratie locale.

Néanmoins, la délibération que vous nous proposez aujourd'hui nous pose un certain nombre de questions.

En effet, ces enveloppes nous apparaissent relativement faibles en comparaison avec l'objectif affiché, 250 000 euros par an au maximum pour le 3e arrondissement, 73 000 euros minima pour le 1er. Lorsque l'on compare ces montants à ceux nécessaires pour le moindre investissement un minimum structurant, nous avons du mal à visualiser où est la révolution.

Nous ne voyons ainsi pas exactement ce que nous pouvons faire sur nos arrondissements en plus de ce qui se faisait déjà. La part des sommes contraintes que la Mairie centrale prenait jusqu'ici à sa charge risque de ne laisser que finalement peu de marges de manœuvre.

Si on ajoute à cela l'existence sous les précédents mandats d'un guichet, qui permettait aux Maires d'arrondissement de financer des aménagements locaux à leur initiative – dont il n'est pas question dans cette délibération –, nous pouvons nous demander si, au final, vous ne vous contentez pas de simplement repeindre l'existant avec de nouvelles couleurs.

Alors, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, où est réellement la nouveauté ? Où est le renforcement concret du rôle des Maires d'arrondissement en tant qu'acteurs de proximité ? Sur ce sujet, il nous apparaît clairement que vous n'allez pas assez loin compte tenu de ce qui était annoncé. Vos priorités sont peut-être ailleurs.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Abstention des groupes Pour Lyon et Progressistes et Républicains.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### 2021/683 - Forfait mobilités durables - Modalités d'attribution

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention. Au regard de l'importance des enjeux de mobilité durable, j'ai souhaité que monsieur Laurent Bosetti vous présente plus particulièrement le rapport relatif au forfait mobilités durables. Monsieur Bosetti, c'est à vous.

**M. BOSETTI Laurent**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

À travers ce rapport, nous sommes très heureux de mettre en place au sein de la Ville de Lyon un forfait mobilités durables, d'un montant annuel de 200 euros au bénéfice des agents municipaux qui viennent au travail à vélo ou en covoiturage.

Cette nouvelle disposition vient compléter les aides existantes, comme la participation de l'employeur à l'abonnement transports en commun.

Je voulais profiter de cette délibération pour mettre l'accent sur le rôle essentiel que vont jouer les agents dans la transition écologique sous ce mandat.

Cela passe bien sûr par les déplacements et c'est à ce titre que nous lançons avec mon collègue Sylvain Godinot une étude pour aboutir rapidement à un plan de déplacement mobilité employeur. Quelques exemples concrets à venir : des parcs à vélo sur les sites municipaux, une mutualisation renforcée du parc de véhicules agents, la réduction des trajets motorisés des élus et une charte du télétravail pour réduire les trajets domicile-travail.

Au-delà des déplacements des agents, nous permettrons à nos collaborateurs et collaboratrices de disposer d'une boîte à outils de la transition écologique. Nous créons dès cette année une quinzaine de postes autour des enjeux écologiques, qui viendront en appui des directions dans leurs démarches.

Le plan de formation de la Ville va prévoir un volet transition écologique pour faire évoluer les pratiques professionnelles, tenant compte des spécificités de chaque domaine métier.

Nous envisagerons enfin des budgets participatifs en interne pour soutenir les initiatives écologiques qui seraient impulsées par les agents eux-mêmes.

Le panel d'action n'est pas exhaustif à ce stade, mais je vous propose d'ores et déjà de commencer l'aventure avec l'adoption de ce forfait mobilités durables comme une belle première étape.

Merci à vous.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Bosetti.

(Adopté.)

---

### **2021/585 - Vote du règlement budgétaire et financier**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

### **2021/588 - Vote des taux d'imposition directe locale pour 2021**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

*(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)*

(Adopté.)

---

### **2021/589 - Communication des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Lyon pour les exercices 2013 et suivants**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

### **2021/614 - Approbation des statuts du syndicat intercommunal AquaVert**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

### **2021/619 - Conventions de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour les prestations relatives aux envois postaux et aux fournitures administratives**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

*(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote.)*

(Adopté.)

---

### **2021/635 - Centrale d'achat territoriale de la Métropole de Lyon - Convention d'adhésion**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

### **2021/640 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériels divers**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

(Adopté.)

---

### **2021/656 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription de 2 emprunts d'un montant total de 3312016,00 euros relatifs à une opération d'extension et de réhabilitation d'un EHPAD situé 94, rue Pierre Valdo à Lyon 5e**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey

*(M. Oliver ne prend pas part au vote.)*

(Adopté.)

---

**2021/690 - Avenant n° 4 à la convention du 27 mars 1997 avec la Métropole de Lyon concernant la mise à disposition de fibres optiques et locaux techniques**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2021/701 - Régularisation des déficits des régies d'avril 2018 à décembre 2020**

Rapporteuse : Mme HENOCQUE Audrey  
(Adopté.)

---

**2021/602 - Attribution d'une subvention, approbation et autorisation de signature de la convention-cadre entre le Comité des Œuvres sociales (COS) et la Ville de Lyon - Année 2021**

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent  
*(Le groupe Droite, Centre et Indépendants, Mmes Tomic et Zdorovtsoff et M. Maes ne prennent pas part au vote.)*  
(Adopté.)

---

**2021/618 - Fondation Claude Martin - Présentation du budget primitif 2021**

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent  
*(Mme Hénocque et M. Souvestre ne prennent pas part au vote.)*  
(Adopté.)

---

**2021/684 - Remises gracieuses de dettes - Rectificatif**

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent  
(Retiré.)

---

**2021/685 - Adoption d'un contrat d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage entre la Ville de Lyon et l'URSSAF**

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent  
*(Mme Zdorovtsoff ne prend pas part au vote.)*  
(Adopté.)

---

**2021/623 - Schéma directeur des systèmes d'information 2021-2026, lancement des opérations et affectation des autorisations de programme**

Rapporteur : M. MAES Bertrand  
(Adopté.)

---

**2021/697 - Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement - Mars 2021**

Rapporteur : M. MAES Bertrand  
(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

**COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ**

---

---

**2021/668 - Lancement des opérations n° 60020600 « Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école 2021-2026 » et n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 » et affectation d'une partie des AP n° 2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002 - Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

**M. LE MAIRE** : Monsieur Husson, Madame Léger et Monsieur Vasselin, c'est à vous pour la présentation de ce premier rapport.

**M. HUSSON Nicolas**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je vois au nombre d'interventions concernant ce dossier de végétalisation des cours d'école que je vous présente en première délibération ce sujet va passionner.



Pour autant, c'est un projet que nous voulons dépassionner, car il en va de l'intérêt des enfants d'influer favorablement sur leur quotidien en leur apportant ce dont ils ont besoin et la nature en fait partie.

Oui, c'est une écologie positive, heureuse, créative et participative que nous prônons pour le bien-être des Lyonnaises et des Lyonnais, loin de l'image d'Épinal éclusée de pessimisme et de tristesse dont certains de nos opposants, irrémédiablement réfugiés dans un passé menacé, nous affublent.

Il s'agit d'une question écologique, pour apporter fraîcheur, ombrage, biodiversité, infiltration des eaux de pluie et filtrer les polluants notamment.

Il s'agit également d'un enjeu éducatif majeur, en apportant notamment des zones calmes et permettre de retisser du lien avec la nature. Il s'agit de refaire de la nature un élément d'enchantement du quotidien des enfants. Comme le disait Jacques-Yves Cousteau : « On aime ce qui nous émerveille et on protège ce que l'on aime. » Réenchanter les cours par la nature sera donc aussi un moyen de donner envie aux enfants de mieux la protéger tout au long de leur vie.

Bien entendu, nous ne sommes pas naïfs et nous savons que tout changement, toute nouveauté, nécessitera de la part des élus et des services une attention particulière.

On nous argumentera sans doute, notamment les risques de bobo, mais jusque-là tomber sur l'herbe fait moins mal que sur le béton, les salissures, etc. Tout cela, nous l'avons bien en tête et je voudrais remercier tout particulièrement l'ensemble des services qui ont contribué en six mois à peine à travailler en transversalité, sans quoi le statu quo aurait été de mise, à intégrer un nouveau cahier des charges pour ces espaces que nous pensions tous voués au bitume pour l'éternité et qui ont réussi à intégrer cette démarche nouvelle avec une certaine agilité.

Je voudrais également remercier l'ensemble des élus, Stéphanie Léger et Steven Vasselin, qui ont été avec les élus d'arrondissement les chevilles ouvrières de ce projet aux multiples facettes.

Je voudrais saluer les élus d'opposition – une fois n'est pas coutume, mais ils ont eu leur part dans ce projet – qui ont vu dans ce projet ce que nous avons vu : un vrai projet au service des enfants. Leur contribution a été également précieuse, en particulier dans les 2e et 6e arrondissements.

Je voudrais également saluer la Ville de Villeurbanne qui nous a ouvert ses portes et nous a permis de découvrir ses écoles déjà végétalisées.

Transversalité des services municipaux, transversalité territoriale, qui nous ont permis de construire cette démarche, des gradients et de travailler rapidement mais sereinement.

C'est une des clés, la transversalité, pour répondre aux enjeux de demain.

Grâce à cette assise technique, nous avons pu également revoir les sites qui étaient en cours d'aménagement au cours de la mandature précédente. Ils sont au nombre de huit, pour lesquels les travaux sont déjà engagés. Je pense notamment à l'école Joannes Masset dans le 9e arrondissement, où nous avons pu retirer pour la rentrée 2020 la cour en plastique – je ne plaisante pas, il s'agissait bien d'un gazon synthétique qui avait été mis en place pour le plus grand bonheur de nos petits – pour les remplacer par des copeaux de bois et d'autres travaux viendront compléter les aménagements. Je pense à l'école Léon Jouhaux dans le 3e arrondissement, dont les travaux ont pu être réorientés à temps pendant les vacances de février. Il nous faudra malheureusement attendre l'automne pour planter. Je pense également aux crèches, où les contraintes sont différentes du fait de la surface des cours, du sous-sol, etc.

En d'autres termes, nous n'attendons pas la fin du mandat pour livrer les 68 écoles et les dizaines de crèches végétalisées. Certaines sont déjà en cours d'aménagement et certaines seront livrées dans l'année.

Bientôt, la démarche pourra commencer avec des concertations, en premier lieu avec les enfants. Il s'agit bien, une fois de plus, d'une démarche participative, car je rappelle que ce projet rejoint cette volonté de notre mandat de remettre la ville à hauteur d'enfants et de recueillir leur parole, leurs souhaits.

Avant de donner la parole à mes collègues de l'Éducation et de la Petite Enfance, je voudrais simplement souligner que ce projet est à l'image de la ville que nous voulons développer :

- Pour les enfants, acteurs de la transition écologique, l'avenir de notre Terre étant entre leurs mains ;
- Une ville plus végétalisée ;
- Une ville plus douce, pour y cultiver le bonheur de bien vivre ensemble ;
- Mais aussi une ville créative et innovante pour apporter des solutions concrètes aux habitants face au réchauffement climatique.

En quelque sorte, c'est l'acte I de ce que sera la ville de demain.

Je vous invite à voter favorablement cette délibération, qui a fait l'objet d'un avis favorable en Commission.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Léger.

**Mme LÉGER Stéphanie**, Adjointe : Pour ce qui est des écoles, la végétalisation des cours, qui permettra de développer le rapport au vivant et à la nature sera l'un des socles de notre politique éducative.

La démarche que nous envisageons aujourd'hui vise plusieurs objectifs :

- Faire des cours d'école des espaces rénovés et accueillants pour tous, inclusifs, pour toutes les activités et tous les temps de l'enfant. En cela, nous répondrons aux enjeux du vivre ensemble à l'école ;
- Inviter les enfants à être acteurs de ces projets de végétalisation, à s'exprimer, à expérimenter, à construire ensemble un projet partagé et à en prendre soin. En cela, nous concourrons au pouvoir d'agir des enfants ;
- Permettre aux acteurs de la communauté éducative de s'appuyer sur de nouveaux supports pédagogiques favorisant l'expérience, le langage, la découverte, la découverte du vivant, du végétal. En cela, nous répondrons à l'exigence de cohérence éducative entre les temps et les adultes qui accompagnent les enfants au quotidien et bien sûr, nous améliorerons les conditions d'accueil et le bien-être de nos enfants, notamment lors des fortes chaleurs.

Ces enjeux traversent tous les quartiers, tous les arrondissements. C'est pourquoi je salue l'implication de tous les Adjointes d'arrondissement et des services qui se sont d'ores et déjà beaucoup investis pour identifier et prioriser les écoles et souvent pour faire remonter des envies de la part des parents et des équipes éducatives.

C'est véritablement dans cet esprit de coconstruction que nous souhaitons lancer ces projets de végétalisation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Monsieur Vasselin.

**M. VASSELIN Steven**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais apporter quelques éléments de précision concernant la petite enfance.

Remettre la nature dans le quotidien des enfants est vraiment le leitmotiv de notre mandat pour la petite enfance. C'est même le socle indispensable pour faire de nos crèches des modèles d'écologie qui soient épanouissants pour les enfants et les professionnels qui les accueillent et inspirants pour leurs parents.

Notre ambition à la fin de ce mandat est que toutes les crèches et tous les RAM de la Ville, existants et à venir, puissent profiter d'un espace extérieur végétalisé.

En parallèle de ce projet, nous accompagnerons les équipes au sein de chaque établissement pour qu'elles s'approprient les bienfaits de ce contact quotidien avec la nature. Nous les équiperons également pour que le fait de sortir tous les jours avec les enfants dehors soit aussi simple que cela.

Car, oui, le contact avec la nature est plein de bienfaits et, oui, c'est le meilleur moyen d'éveiller dès le plus jeune âge à l'impérieuse nécessité de préserver cette nature.

Notre but, faut-il le préciser, n'est évidemment pas de créer des générations de petites brigades vertes, mais, plus sérieusement, de donner

des clés à nos enfants pour les aider à devenir des citoyens à la hauteur de l'urgence climatique et de l'effondrement de la biodiversité. C'est le minimum que nous leur devons.

À défaut d'avoir pu les accueillir dans une société avec un mode de vie soutenable pour notre planète, nous devons faire notre maximum pour réenchanter leur environnement quotidien, leur donner confiance en l'avenir et éclaircir le plus possible leur horizon.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Vasselin.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck :** Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Dans un premier temps, j'aimerais rebondir sur une drôle d'expression de Madame Stéphanie Léger, Adjointe à l'Éducation. Il me semblait que, dans une collectivité locale, le socle d'une politique éducative, c'était les questions autour de la neutralité, autour de la laïcité, autour des valeurs républicaines, autour de la citoyenneté, autour de la culture de l'engagement, autour de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le fait de vouloir opposer les thématiques au sein d'une école, au sein des enfants, ne me semble pas une bonne chose et je vous invite à revenir sur le socle d'une politique éducative qui consiste à apprendre aux enfants à lire, écrire et compter et à accompagner l'Éducation nationale dans ses missions.

Pour revenir sur la question liée à la végétalisation, nous sommes intervenus en Commission, parce que ce rapport nous semble confus. Nous n'avons pas nécessairement tout compris.

Nous n'avons pas compris, parce que l'exposé n'est pas clair et nous ne savons pas finalement où vous voulez aller. Nous avons demandé la copie des réunions auxquelles nous n'avons pas été invités, différents Comités de pilotage, Comités techniques, pour nous aider à comprendre, puisque nous sommes là pour travailler et pour comprendre. Ces documents nous ont été refusés. Comme l'a indiqué monsieur Blanc tout à l'heure, nous serions particulièrement désolés d'avoir à saisir la CADA tout simplement pour que notre droit d'information et d'expression puisse être respecté.

Dès lors, nous aimerions comprendre comment ce dossier a pu être construit. On nous a indiqué, notamment pour les cours d'école, qu'un certain nombre de projets étaient présentés. Grosso modo, on est au doigt mouillé, c'est ce qu'on nous a dit en Commission, à 300 000 euros. On n'a pas demandé aux services de la Ville d'évaluer ces chiffres. On se base sur des chiffres de la Ville de Paris. Ce sont des méthodes qui nous surprennent.

On nous a aussi expliqué qu'il fallait que les parents aient une attente différente, qu'il n'était pas forcément choquant de voir son enfant revenir à la maison avec de la boue, avec les mains sales ou autres, qu'il fallait changer de logique. Ce sera intéressant de l'expliquer, mais aussi de nous dire finalement comment les cours allaient être travaillées, si nous sommes du Gore, si nous sommes sur du sable. C'était assez confus.

De la même manière, nous vous invitons aussi à aller voir un certain nombre d'écoles, notamment celles de la Confluence, pour vous rendre compte qu'à un moment donné, ces travaux autour de la végétalisation, autour du bois, avaient bien sûr été bien pris en compte.

Et toujours dans cet esprit de ne pas opposer les enfants, nous vous invitons à ne pas retirer des espaces de jeux des enfants pour y mettre de la végétalisation. Cela nous semble particulièrement important. Si, à un moment donné, un enfant dans une cour de récréation n'a pas d'espace pour courir, pour jouer, pour être avec ses copains ou autres, mais qu'on préfère y planter un certain nombre d'arbres, outre le fait que vous allez créer une sorte d'opposition dans la tête des enfants entre une politique environnementale et d'autres politiques, vous allez créer des conditions de travail particulièrement difficiles pour les enfants et pour les adultes.

Nous avons entendu monsieur Bosetti, qui a de grandes déclarations pour le personnel. Je ne doute pas que notamment les ATSEM seront particulièrement contentes de voir les espaces à l'intérieur des écoles probablement salis ou autres, parce qu'on ne nous a pas expliqué non, c'est aussi pour cette raison que nous avions demandé l'accès au dossier, comment vous alliez entretenir ces espaces et comment ils seraient également valorisés. On nous a expliqué que les parents d'élèves allaient pouvoir le faire. Ma foi, il faut aussi que ce soit développé et expliqué. Nous, en tout cas, nous ne souhaitons pas que ce soit les personnels actuels de la Ville qui sont déjà surchargés qui puissent les entretenir.

Un rapport confus, malgré, et c'est dommage, une belle intention, une politique que nous avons également lancée autour de la végétalisation, parce que cela nous semble particulièrement important. À des époques, dans les années 60 notamment, on construisait les écoles là où il y avait de la place, pas forcément en tenant compte de l'orientation du soleil ou autres. C'est un rapport qui est important, qui est essentiel, mais qui est brouillon, qui est mal préparé et mal expliqué. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

Merci.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. DUVERNOIS Jean-Michel :** Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Sous le mandat précédent, nous avons plusieurs fois questionné les exécutifs d'alors sur le sujet de l'adaptation de nos cours d'école bitumés aux périodes de fortes chaleurs.

Il y a un an, lors de la campagne des municipales, nous avons proposé aux Lyonnais de réduire l'imperméabilisation des sols en doublant la surface perméable.

Plus récemment, en novembre, je vous avais interpellé sur votre engagement de campagne d'une cour d'école débitumée par arrondissement dans les six mois suivant votre entrée en fonctions.

Mais ce n'est qu'en janvier 2021 que vous avez créé un poste de chef de projet végétalisation des cours d'école et des crèches.

À travers ces quelques brefs rappels, vous le comprendrez, Monsieur le Maire, nous sommes plutôt favorables à cette volonté d'améliorer le quotidien des bambins et écoliers lyonnais à travers une végétalisation de certains de nos espaces.

Quelques remarques et la première concernera le budget. À travers cette enveloppe de 15 millions d'euros pour les écoles, vous projetez de réaliser l'aménagement de 134 cours d'école sur 201 au cours de ce mandat. Le coût moyen estimé est de l'ordre de 300 000 euros par cour. Nous avons bien compris que des cours pourraient coûter nettement moins cher, mais d'autres peut-être plus. Aussi, il serait nécessaire d'avoir assez rapidement un affinage de ces coûts, car, sur la base de cette enveloppe, ce ne sont pas 134 cours que vous pourrez réaliser, mais 50. Les 134 cours à ce coût moyen tournant autour de 40 millions d'euros.

Deuxième remarque sur les aménagements et les contraintes, en relisant les règles qui s'appliquent aux aires de jeux collectives et concernent donc les cours d'école, je me suis dit que tout n'allait pas être simple. C'est d'ailleurs un des enjeux à intégrer à ce projet suivant la présentation qui nous en a été faite en Commission.

Parmi les autres enjeux, bien évidemment, tout ce qui concerne l'aspect sanitaire et notamment le risque allergique, avec le risque juridique qui pourrait peser sur vous, Monsieur le Maire, dans une société qui a tendance à toujours plus se judiciaireiser.

Certes, comme l'a indiqué en Conseil d'arrondissement l'Adjointe à l'Éducation du 3e, il y aura toujours des plaintes, quoi qu'il arrive, mais, si on peut en éviter certaines, c'est tant mieux.

Toujours côté sanitaire, nous avons entendu que vous envisagiez d'installer des poules et il ne faut pas sous-estimer le risque de zoonoses.

Enfin, sur l'entretien, cette histoire de poules m'amène à une question essentielle, c'est celle de l'entretien de ces espaces végétalisés avec notamment les vacances scolaires et plus spécifiquement la période estivale, où les écoles sont amenées à être fermées pendant un certain temps.

Sur la période classique de cours, nous avons noté un certain flottement, puisque, dans une Commission, on nous a dit qu'on allait inviter les parents à participer à l'entretien, ce qui peut très bien fonctionner à certains endroits, cela sera-t-il toujours le cas ? Mais, dans une autre Commission, on nous a parlé d'entreprises d'insertion, voire éventuellement du service des Espaces verts. Nous ne comprenons pas très bien.

Quant à la période estivale, le recours aux parents volontaires risque d'être plus compliqué, tant pour les éventuels animaux que pour les plantations.

D'ailleurs, nous en avons fait l'expérience sur le 6e arrondissement sur l'école maternelle Jean Couty, où la toiture avait été végétalisée. Bon,

nous verrons. À moins que vous n'ayez prévu sur la période estivale de mettre de la poule au pot au menu de la cantine la dernière semaine de classe. Il faudra bien trouver une solution.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques observations que nous souhaitons faire aujourd'hui sur cet intéressant challenge que vous vous lancez. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 6 minutes.

**M. GIRAUD Emmanuel** : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cher Nicolas,

Raillée pendant la campagne électorale, moquée encore aujourd'hui lors de ce Conseil ou bien jugée comme une mesure gadget, la végétalisation des cours d'école constitue pourtant un projet essentiel au bénéfice des jeunes Lyonnaises et Lyonnais.

À l'instar de la place croissante qui a pu être faite à la nature en ville sur ces derniers mandats, au plus près de chez soi, dans les projets urbains, dans la mise en réseau des parcs, comment de tels équipements comme les écoles ne pourraient-ils pas bénéficier à leur tour d'une telle attention ?

D'autant plus que les établissements scolaires sont devenus au fil du temps des lieux d'accueil au-delà du temps d'instruction avec les activités périscolaires qui y sont déployées.

Nous parlons donc ici d'un lieu de vie essentiel pour nos enfants. La végétalisation des cours d'école, combinée à la rénovation lourde de nos nombreux groupes scolaires et la promotion du bien manger dans les assiettes rendent le plan de mandat sur son volet éducation particulièrement innovant et réellement ambitieux, comme en a pu le témoigner notre Adjointe aux finances, Audrey Hénocque.

La végétalisation des cours d'école, on l'a déjà dit mais il est bon de le répéter, répond à un impératif de confort et de santé pour les élèves. Elle permettra de démultiplier les zones ombragées, des espaces de fraîcheur, permettant de mieux résister à l'augmentation inéluctable des températures.

Il s'agit là d'une démarche d'adaptation et de résilience.

La végétalisation des cours d'école porte également une ambition d'inclusion. Elle doit permettre à tous les enfants d'avoir un accès quotidien à un espace de nature, quels que soient leur quartier d'habitation et leurs conditions de vie. En ce sens, il s'agit aussi d'une mesure favorisant une plus grande égalité et justice sociale.

Enfin, et cela a aussi déjà été dit mais répétons-le, la végétalisation des cours d'école doit permettre d'éveiller les consciences des écoliers aux préoccupations relatives à l'environnement et à la biodiversité. Il s'agit autant d'un programme d'aménagement que d'un projet éducatif pour les écoles lyonnaises.

Ce projet permettra d'ouvrir l'école à des activités ludiques mettant l'accent sur les produits naturels, l'expérience des logiques du vivant, mais aussi des projets orientés vers l'importance d'une alimentation saine et équilibrée.

Les retours d'expérience de nombreuses villes et pas des moindres, en France ou à l'étranger, poussent à croire que l'introduction de végétaux dans les écoles contribue à l'apaisement des élèves et une meilleure concentration en classe. C'est ce qu'on a notamment pu constater en Belgique ou au Danemark, où l'ambiance dans les classes s'en trouve améliorée.

Assurément, la végétalisation massive des écoles demandera une organisation ad hoc et le fait de repenser certains modes de fonction et de gestion, mais par le biais de ses écoles publiques, Lyon se doit désormais d'être à la hauteur du bien-être souhaité par les jeunes Lyonnaises et Lyonnais et de ce qui se fait aujourd'hui dans les grandes villes d'Europe. Surtout, n'ayons pas peur d'innover.

Nous nous réjouissons donc évidemment de l'adoption de ce projet. Pour les plus sceptiques que l'on a pu entendre encore juste avant, pour les plus sceptiques d'entre vous, pour celles et ceux qui ont encore du mal à imaginer ce à quoi peut ressembler une cour végétalisée, je leur donne, Nicolas leur donne rendez-vous début septembre à l'école de la Sauvagère, petite école de 180 élèves, située au bout du 9<sup>e</sup> arrondissement dans le quartier éponyme. Laissée pour compte et passée à la trappe des dernières PPI, sa cour connaîtra une spectaculaire refonte pendant cet été et deviendra ainsi un site pilote pour la Ville de Lyon.

Bravo aux parents d'élèves, dont j'ai pu faire partie en son temps, et aux enseignants pour leur constante mobilisation.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, votera bien évidemment favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Giraud.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Debray, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. DEBRAY Tristan** : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Tout d'abord, et j'espère que cela ne deviendra pas une tradition. Je vais à nouveau devoir reprendre une information inexacte d'un élu du groupe politique de monsieur Blanc, à savoir lui-même. Pour le prochain Conseil, j'anticiperai en demandant au préalable 1 minute supplémentaire.

En effet, Monsieur Blanc, il y a bien eu une réunion publique pour la piétonnisation des abords de l'école Harmonie Rebatel, jeudi 15 octobre dernier. Les habitants avaient donc été consultés et informés avant ces travaux. Cette réunion a même été suivie d'une seconde réunion publique le 15 mars dernier. Malheureusement, vous étiez vraisemblablement absent au dernier Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement le 9 mars et vous n'avez donc pas pu entendre les réponses de mesdames Margot Sanchez et Dubois-Bertrand à ce sujet. C'est bien dommage, car vous auriez alors été invité en direct à participer à cette réunion publique et nos collègues du 3<sup>e</sup> vous auraient même sans doute donné une invitation avec votre propre nom si vous le leur aviez demandé gentiment.

Revenons à nos cours d'école. Les élus Lyon en Commun se félicitent de la mise en œuvre de ce plan de végétalisation des cours d'école et des lieux d'accueil de jeunes enfants, Monsieur Husson.

Au titre de ma délégation à la Ville des Enfants, j'accueille ce plan avec beaucoup d'intérêt. Il constitue le pendant de mon action pour l'apaisement des abords des écoles et des crèches.

Aussi, nous apportons une solution globale à l'environnement scolaire des enfants lyonnais et nous intervenons pour créer une ville à hauteur d'enfants.

En outre, le verdissement des cours d'école et des crèches contribuera à renforcer le maillage d'îlots de fraîcheur sur la ville. Ceci permettra notamment de relever les défis du changement climatique.

Nous saluons d'autant plus cette initiative que les cours d'école seront ouvertes en dehors des horaires scolaires dès 2023-2024. Ainsi, les Lyonnaises et les Lyonnais pourront s'y réfugier en cas de canicule.

Au-delà du développement de la nature en ville, nous parlons bien d'accès à la nature des enfants. Cela constitue aussi de notre point de vue une question primordiale de justice sociale. En effet, les enfants n'ont pas tous les moyens de sortir de la ville pour aller jouer, courir, respirer, se cacher et surtout s'émerveiller dans la nature. Alors, ramenons la nature à eux.

De récentes recherches montrent que la présence de nature participe du bien-être et de l'équilibre mental des enfants. De même, il est avéré que les activités développées en lien avec la nature favorisent la concentration et la créativité.

Grâce à la végétalisation, tous les enfants pourront appréhender la biodiversité, les cycles des saisons, de l'eau, etc.

Grâce à la végétalisation, la communauté enseignante disposera d'outils éducatifs complémentaires. Les plantes, les arbres ou encore les potagers offrent en effet des supports pédagogiques inédits.

Je tiens à rassurer certains membres de l'opposition qui, semble-t-il, craignent que nous ne prônions un retour au passé en idéalisant les modes de vie d'antan. Rassurez-vous, il s'agit simplement, comme l'explique bien Anne-Louise Nesme, sociologue indépendante lyonnaise, spécialisée sur la relation enfant-nature, de créer du concernement au sujet de la nature. Il s'agit de faire exister un questionnement dont chacun

peut et doit disposer de manière libre. Et cela commence dès le plus jeune âge, nous en sommes convaincus.

Les aménagements à venir seront aussi l'occasion de repenser les cours d'école comme des espaces dégenrés. Cet aspect est primordial pour sensibiliser les jeunes générations sur cette problématique, sans parler du fait qu'il concourt à l'amélioration du développement social et aux valeurs du vivre ensemble.

Dans une école du 5<sup>e</sup> arrondissement, des petites filles ont même lancé une pétition dans laquelle elles dénoncent la place prise par les jeux de ballon des garçons pendant la récréation et revendiquent un juste partage de l'espace dans leur cour.

Les espaces au sein et en dehors des écoles ont déjà commencé à être repensés et redéfinis pour, par et avec les enfants. Nous apprécions effectivement que ces transformations soient réalisées en concertation avec l'ensemble des usagers, au premier chef avec les enfants bien entendu, mais aussi avec les équipes éducatives, les accompagnants et les parents.

Associer les enfants à ces projets comme à tous les projets qui les concernent est un petit pas pour les adultes, un grand pas pour les enfants. Nous l'avons vu dans plusieurs écoles, les enfants ne demandent qu'à exprimer leur opinion, parfois à travers leur créativité.

Cela s'est vu notamment dans une autre école du 5<sup>e</sup> arrondissement où les enfants ont dessiné leur cour d'école idéale, dessins au nombre de détails impressionnants. Je sais que ce type d'initiatives pousse comme des champignons, si je peux me permettre l'expression, partout dans la ville.

Les revendications des enfants sont nombreuses et, lorsqu'on les regarde de près, elles ne sont pas si différentes de celles des adultes.

Cela me fait penser à la citation suivante de François Dolto : « En chaque enfant, on l'ignore trop, naît et se développe le projet intuitif d'être considéré comme une grande personne. Aussi attend-il que l'on ait à son égard le comportement et le respect que l'on a vis-à-vis d'un adulte. Il a raison. » Je partage cet avis.

Puisque nous sommes 73 écologistes ici présents, si j'ai bien suivi les échanges d'aujourd'hui, je sais désormais que nous nous demandons toutes et tous quelle planète nous laisserons à nos enfants. N'oublions pas de nous demander également quels enfants nous laisserons à notre planète.

Monsieur le Maire, Monsieur Husson, chers collègues, les élus de Lyon en Commun voteront bien sûr favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Debray.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Prin, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme PRIN Isabelle** : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Cette délibération est emblématique de l'ambition des écologistes pour la ville, de nos aspirations profondes à mieux vivre ensemble dans une ville apaisée et vivante.

Les cours d'écoles et de crèches représentent des surfaces importantes, minéralisées et imperméabilisées souvent pour des raisons fonctionnelles et de facilité d'entretien. Cette façon de penser ces espaces est aujourd'hui dépassée et non adaptée aux besoins des enfants.

Notre plan de végétalisation est une opportunité pour repenser l'environnement quotidien de nos enfants, en remettant au centre des enjeux éducatifs majeurs. J'en citerai trois.

Le premier, c'est un bénéfice, un retour sur investissement qui ne peut se chiffrer en euros : celui de la santé de nos enfants et des adultes qu'ils deviendront au sens de l'OMS, c'est-à-dire le complet bien-être physique, mental et social que va leur permettre ce nouveau terrain de contact avec la nature. N'en déplaise à monsieur Billard qui qualifie cela de « mignon », les bienfaits du contact avec la nature sont attestés par la recherche scientifique : pour la petite enfance, meilleur sommeil, meilleur développement de la motricité entre autres. Pour les plus grands, face au stress et aux troubles croissants engendrés par notre mode de vie basé sur la sédentarité, la consommation et les écrans, les études montrent le caractère préventif et thérapeutique du lien avec la nature. À titre d'exemple, une étude de 2011 dans l'Illinois montre que des activités régulières réalisées dans un environnement vert peuvent réduire de façon continue les symptômes du trouble du déficit de l'attention avec ou sans Hyperactivité. Et je ne reviens pas sur les questions d'ombrage et de confort thermique.

Deuxième enjeu, celui de l'apprentissage et l'autonomisation. Il s'agit ici de dépasser la notion du jeu en sécurité sous surveillance permanente, de quitter les cours vides, où on s'ennuie ou se défoule, pour aller vers des espaces diversifiés, riches en matériaux naturels à manipuler, permettant l'épanouissement et le développement moteur, psychologique et social de tous les enfants dès le plus jeune âge. Dans ce domaine aussi, les recherches montrent que l'accès à la nature améliore les capacités de concentration. Lorsqu'une classe est donnée à l'extérieur, à côté d'un arbre, les élèves sont plus concentrés et l'enseignant plus calme.

L'enjeu du vivre ensemble enfin, qui a déjà été souligné par mes prédécesseurs, messieurs Giraud et Debray. Repenser les cours d'école permettra de retravailler avec les enfants les usages de ces cours pour quitter les espaces genrés, la prédominance du football dans les récréations, source de frustrations et de tensions régulières entre les enfants. Là encore, il est démontré que les enfants qui disposent de zones de jeu plus naturelles sont plus créatifs et collaboratifs que ceux qui passent leurs temps dans des aires artificielles. Même la simple vue d'éléments naturels joue déjà en faveur d'une baisse des niveaux de stress et des comportements agressifs.

Est-il nécessaire d'en ajouter ? Bref, cet investissement significatif de 20 millions d'euros favorisera la révolution verte de l'éducation qui est en cours chez nombre de nos voisins européens. L'Allemagne, la Suisse, le Danemark, la Suède ont déjà institutionnalisé le contact avec la nature dès la petite enfance.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur la méthode. Cette délibération est emblématique de nouvelles méthodes de travail et de gestion que nous souhaitons impulser.

Nous quittons une logique taylorienne d'harmonisation où toutes les cours doivent converger vers des programmes types afin de rationaliser les coûts pour aller vers une logique de conception sur mesure associant l'ensemble des usagers et des acteurs concernés, et parmi eux les enfants en premier lieu. La conception de ces cours sera une occasion de renforcer la démocratie participative et l'art du compromis autour des besoins et des désirs de chacun.

Nous passons aussi d'une gestion en « mode pompier » où l'on répare au cas par cas les cours les plus abimées à une gestion en « mode projet » où la mobilisation de la communauté éducative et notamment des familles aura une place prépondérante dans l'entretien et la gestion durable de ces espaces.

Alors, certains d'entre vous nous ont d'ailleurs fait part de leurs inquiétudes concernant l'entretien de ces cours. Pour nous, c'est au contraire l'occasion d'innover, de faire évoluer les pratiques et les techniques à partir de ce qui a aussi été expérimenté dans d'autres villes, de mettre en place de nouvelles formes de gestion innovante à l'image des « communs ».

Oui, l'innovation et le progrès se trouvent également dans ce type de projet, pas seulement dans les nouvelles technologies de l'information ou de la communication !

Et oui, tout n'est pas encore fixé, Monsieur Lévy, puisqu'à l'imposition, nous préférons la coconstruction.

Alors, les cours d'école et de crèches de demain seront-elles de nouveaux « communs » ? Nous allons y travailler.

Avec ce plan de végétalisation des cours, nous entrons en tout cas dans une nouvelle ère pour l'école, pour les enfants et la communauté éducative, pour la ville et ses habitants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Prin.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon. )

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet est adopté.

**2021/672 - Lancement de l'opération n° 65008002 « Grand Parc des Balmes de Fourvière » et de l'opération n° 05129001 « Liaison verte du cimetière de Loyasse à la voie verte avenue Buyer » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

**M. LE MAIRE** : Monsieur Husson, c'est à vous pour le rapport suivant.

**M. HUSSON Nicolas**, rapporteur : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chères collègues,

« Dans les jardins, il me semble que l'œuvre majeure est la nature, et celle de l'homme une invitée parmi elles. » Tels sont les mots de l'écrivain et pianiste Patrick Scheyder par lesquels je vous invite à découvrir le projet de Grand Parc des Balmes.

Les 5e et 9e arrondissements sont parmi les plus végétalisés de Lyon. Pour autant, malgré les belles avancées qu'il y a pu y avoir lors des mandats précédents, je pense particulièrement au parc de la Passerelle avec ses 8 000 mètres carrés, au parc Élise Rivet également de 8 000 mètres carrés ou au Parc du Vallon de 11 hectares, force est de constater que ce patrimoine est peu visible ou peu accessible au public.

Un des enjeux majeurs du projet de Grand Parc des Balmes consiste à recoudre ce tissu végétal fragmentaire, ces divers jardins, pour leur rendre unité et cohésion. Liaisons vertes, continuités écologiques et piétonnes font ainsi écho entre patrimoine naturel et patrimoine culturel. N'en déplaise à monsieur Collomb qui, en réfutant certainement le potentiel rayonnement international d'un tel projet, selon ses qualificatifs usuels, en avait tué un précédent tout petit embryon dans l'œuf.

C'est toute l'ambition de ce projet que de rendre accessible cette nature, une ambition qui concerne 80 hectares, dont au moins 18 hectares accessibles au public, c'est-à-dire un peu plus que le parc Blandan, et environ 10 kilomètres de liaisons vertes.

Comme son nom l'indique, il existe toute une partie de la balme, pour partie déjà aménagée, pour partie à aménager, que nous souhaitons rendre aux habitants, mais aussi aux visiteurs, auxquels nous ne sommes absolument pas indifférents, qui sont autant de splendides panoramas sur la ville.

Ce cheminement en belvédère proposera de nouveaux chemins vers Fourvière, en complément du jardin du Rosaire actuellement réhabilité, en reliant la Saône, le Vieux-Lyon et le plateau.

Pour cela, il faut créer de nouvelles entrées et des continuités entre tènements. Ce sera l'enjeu des études que nous allons lancer suite au vote de la PPI. Vous découvrirez ce trajet depuis Choulans, par Saint-Just, l'Antiquaille et la place de l'Abbé Larue, mais également depuis le 9e avec la montée de l'Observance et la montée des Carriers, sans oublier la forte végétalisation de la rue Pierre Audry que nous avons souhaitée, Gorge de Loup devenant ainsi une porte d'entrée vers ce grand parc.

C'est donc un véritable réseau de liaisons vertes que nous envisageons pour relier les voies vertes de Champvert et le parc des Hauteurs, tout en ouvrant de nouveaux espaces ou en végétalisant d'autres sites comme le cimetière de Loyasse qui deviendra un espace pivot de ce projet. Loyasse sera en effet à l'articulation entre les voies vertes de Champvert et le parc des Hauteurs. J'y vois également notre volonté d'aller au-delà de la labellisation Refuge LPO du cimetière, pour revenir à l'esprit de ses concepteurs : un cimetière-parc, dont nous aurons l'occasion de reparler lors d'un prochain Conseil municipal.

Nous étudierons également, sur la réserve foncière du cimetière en contrebas, la possibilité de créer une ferme pédagogique pour toutes et tous, aller au-delà de cet aspect végétal à travers ce grand parc pour y mettre l'aspect également animal.

Côté foncier, j'ai déjà pu voir ce qui appartenait à la Ville de Lyon et plusieurs propriétaires sur le parcours projeté nous ont déjà ouvert leurs portes, car l'objectif est bien de créer des continuités pour les visiteurs comme pour la biodiversité sur ce parcours de 10 kilomètres.

Enfin, en parallèle de ce grand projet majeur pour la ville, nous travaillerons à la végétalisation du Vieux Lyon. J'y reviendrai plus tard. C'est une demande forte des associations d'habitants, mais aussi une volonté de ma part de relier cette vaste trame verte à la trame bleue que constitue la Saône.

C'est donc un nouveau grand parc qui se dessine, mais un parc qui se prolonge dans l'esprit de celui du parc des Hauteurs : un parc ramifié, un parc promenade favorable à la marche comme à la biodiversité.

L'esquisse sans aucun doute de la ville-nature que nous appelons de nos vœux et pour laquelle nous mettons en œuvre des moyens sans précédent. Mais, restons modestes, que seraient nos parcs et jardins sans ces femmes et ces hommes de l'ombre, ces jardiniers qui œuvrent quotidiennement pour entretenir et valoriser ce patrimoine végétal ? Toujours avec soin, en l'appropriant ou parfois, comme pour ce nouveau parc urbain, en laissant la nature s'exprimer plus librement et spontanément, par un dialogue, un vagabondage, entre nature et culture.

En 1856, Claude-Marius Vaisse et des élus lyonnais – qui n'étaient pas écologistes – souhaitaient créer un parc afin de, je cite, « donner la nature à ceux qui n'en ont pas », en initiant la création d'un parc à l'anglaise, selon les plans des frères Bühler, le célèbre Parc de la Tête d'Or. Écologistes avant l'heure, peut-être, ce n'est cependant certainement pas un pastiche du Trianon de Marie-Antoinette qui les a inspirés, mais bien l'intention de démocratiser les bénéfices de la nature pour la rendre accessible à toutes et à tous. Ce parc populaire, le Parc de la Tête d'Or, est fréquenté par plus de 5 millions de visiteurs par an, traduisant son succès indémodable. Aujourd'hui, cette même intention guide notre exécutif lyonnais qui a pour ambition de créer le Grand Parc des Balmes, adapté aux enjeux de son époque, en souhaitant que le même succès lui soit réservé.

Le paysagiste Gilles Clément nous dit que : « Pour faire un jardin, il faut un morceau d'éternité. » Ces mots ici trouvent toute leur résonance au sein de la balme de Fourvière.

Je vous invite à voter pour cette délibération qui a fait l'objet d'un avis favorable en Commission.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Le groupe Pour Lyon votera évidemment favorablement cette délibération.

La création du Grand Parc des Balmes de Fourvière est une très bonne chose pour les habitants du 5e et du 9e et plus globalement pour tous les Lyonnais.

Notre groupe est très heureux que ce projet puisse voir le jour, même si après cette présentation, nous pouvons dire qu'il y a encore un peu de chemin de l'intention à l'acte.

Ce projet de création d'un grand parc sur la colline de Fourvière, les équipes précédentes le portaient, notamment avec le déploiement des voies vertes et nous l'avions également inscrit dans notre programme.

Ce rapport marque ainsi une forme de continuité avec l'équipe précédente, mais c'est avant tout aux services de la Ville que je souhaite rendre hommage, car je sais qu'ils ont été les principaux initiateurs de ce projet.

Ce Grand Parc des Balmes valorise pleinement nos voies vertes. Il permettra demain, comme vous l'avez indiqué, de relier les parcs de la colline grâce à des aménagements qui offriront aux habitants la possibilité de profiter davantage du patrimoine naturel de leur ville.

Rendre la ville plus apaisée, plus verte, plus agréable à vivre pour ses habitants, préserver et valoriser ses atouts ont toujours été des priorités dans nos différentes actions et nous ne pouvons que vous encourager à faire toujours plus dans ces domaines.

Néanmoins, une interrogation subsiste. Lors de la Commission urbanisme, nature en ville et sûreté le 5 mars dernier, madame Samira Bacha-Himeur vous a interrogé sur le fait que l'enveloppe allouée à l'entretien, à la gestion et à la conservation des parcs est exactement la même que

le mandat précédent à l'euro près, à savoir 5 millions d'euros sur les six années.

Vous qui ne cessez d'évoquer la démultiplication des espaces verts, des cours d'école végétalisées, des allées comestibles, la création de nouveaux parcs, comment allez-vous faire pour entretenir ces espaces sans prévoir d'augmenter le budget de fonctionnement dédié ?

Nous ne pouvons imaginer, comme l'a affirmé monsieur Husson en Commission, que ces nouveaux espaces végétalisés ne nécessiteront quasiment aucun entretien.

Alors, si mon groupe est pleinement favorable à l'ouverture de nouveaux espaces verts, nous souhaiterions que vous puissiez nous préciser ce qui est envisagé pour leur entretien.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Cucherat. La réponse vous sera donnée en Commission.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. Le Grand Parc des Balmes de Fourvière verra bien le jour.

---

## 2021/673 - Lancement de l'opération n° 06016017 «Parc de la Tête d'Or - Gestion et conservation du patrimoine 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

**M. LE MAIRE :** Monsieur Husson, c'est de nouveau à vous pour le rapport suivant.

**M. HUSSON Nicolas,** rapporteur : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

J'ai parlé dans mon intervention précédente de la ville-nature que nous appelions et que nous appelons de nos vœux. Je crois qu'il faut au préalable définir ce que nous entendons par cette ville-nature.

En effet, la nature en ville, c'est-à-dire la création de parcs, même si elle est essentielle, ne permettra pas de répondre aux enjeux du réchauffement climatique, aux effets sanitaires qui en découleront, ni à la conservation de la biodiversité.

Il faut, pour reprendre une expression écolo faisant référence à notre mode de déplacement préféré, « changer de braquet ». Oui, il nous faut nous imprégner de l'urgence climatique que nous venons de décréter. Il faut passer à la ville-nature.

C'est en ce sens que la Ville de Lyon a ratifié la Déclaration d'Edinburgh tout à fait récemment des gouvernements infranationaux, des villes et des autorités locales sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, donc en situation de résilience post-Covid.

Je vous cite à titre indicatif les engagements les plus significatifs, qui sont la reconnaissance de la valeur globale de la nature pour la planification, la gestion et la gouvernance, la mobilisation des ressources pour l'investissement dans les actions en faveur de la biodiversité, l'intégration de la biodiversité dans les secteurs public, privé et commercial, afin de parvenir à une plus grande résilience environnementale, sociale et économique, la communication avec le public, en l'éduquant et en le sensibilisant à la connaissance de la biodiversité, mais aussi le développement des capacités pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et d'infrastructures vertes et bleues, en particulier par des approches basées sur les écosystèmes et en vue d'une relance verte à la suite de la Covid-19.

Cette volonté se traduira bien sûr par des actes, principalement à faire de nos rues des éléments constitutifs d'une véritable trame verte permettant à chacune et chacun de profiter à proximité de chez lui de nature.

Bien entendu, cela ne se décrète pas, cela se construit en réfléchissant aux liens entre parcs, en intégrant les sites qui nécessitent un accès ombragé comme les linéaires commerciaux ou les services publics, pour en faire des espaces de fraîcheur urbains, en supprimant certains espaces minéraux pour élargir les parcs comme nous souhaitons le faire à Blandan, Gerland, mais aussi sur la place de la Ferrandière, en accompagnant les mobilités douces, notamment le prochain réseau express vélo ou le projet de superbloc dans le 3e proposé par la Métropole, jusque dans le secteur UNESCO où il apparaît évident que la nature est aujourd'hui totalement absente.

Je sais que la ville, en particulier cette zone, s'est construite historiquement contre la nature. Elle le sera désormais avec, celle-ci n'étant plus le décor qui complète l'urbanisme, mais bien le fil conducteur qui le guide.

Néanmoins, si nous regardons demain, nous pouvons trouver les moyens de redévelopper la nature dans ces quartiers de manière pérenne, afin d'apporter également aux habitants de ce secteur particulier de la nature, et par-delà ses bienfaits.

C'est un projet ambitieux, élaboré avec toutes les Mairies d'arrondissements et j'insiste particulièrement sur ce point. Je sais que nous avons fait l'objet de critiques précédemment, mais je les conteste en précisant bien que tous les Maires d'arrondissement et leurs Adjoint Nature en ville ont été des contributeurs efficaces et écoutés pour le montage de ces projets. Je sais également que nous pouvons compter sur l'appui de la Métropole pour y parvenir.

C'est un projet complexe, du fait du sous-sol, de l'hyper densité propre à notre centre historique et à notre ville en général.

C'est un projet qui répond à la rareté du foncier, en zone UNESCO, comme dans toute la ville désormais.

C'est un projet qui a du sens, car il va dans le sens de « la ville du bien vivre ensemble » et non de la ville uniquement à voir ou à visiter.

C'est aussi un projet participatif, où les habitants sont amenés à imaginer, concevoir, créer, soigner la ville, leur ville, celle où ils se sentent bien, par exemple dans le Vieux-Lyon où la demande est très forte.

J'ai voulu que cette délibération soit votée en même temps que la PPI, car les arrondissements, avec qui nous avons construit ce projet, sont impatientés de pouvoir engager les projets. Ou, plutôt, il est urgent d'agir car les habitants ne peuvent souffrir les canicules plus longtemps.

Nous avons déjà agi avec la plantation de vergers dans les neuf arrondissements, de 16 microforêts denses de type Myawaki, et plus de 10000 arbres et arbustes ont déjà été plantés cet hiver et cet automne.

C'est du jamais vu ! Lyon amorce sa mutation pour devenir la ville-nature.

Je vous invite à voter pour cette délibération qui a fait l'objet d'un avis favorable en Commission.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Husson. Je pense que vous venez de faire votre intervention pour le rapport 720, qui n'était pas celui que nous devions étudier à l'instant. Je ne vous redonnerai donc pas la parole pour ce rapport 720. Nous étions sur le rapport 673, pour lequel la parole a été demandée par le groupe Pour Lyon. C'est à vous, Monsieur Hernandez, pour 2 minutes.

**M. HERNANDEZ Ludovic :** Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, j'étais un peu perdu. J'ai cru que monsieur Husson était parti en Birmanie.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le Parc de la Tête d'Or est un lieu emblématique de la Ville de Lyon et tout le monde nous l'envie. Il fait non seulement rayonner notre ville, mais il est aussi un véritable lieu historique, où l'on peut se retrouver, faire du sport, se ressourcer, flâner, etc.

Ce parc est certes situé dans le 6e arrondissement de notre ville, mais ce beau parc n'est pas réservé uniquement aux Lyonnais et aux Lyonnaises et il profite à l'ensemble des habitants de notre Métropole et je dirais même au-delà.

Alors, pendant votre campagne électorale, vos projets pour le Parc de la Tête d'Or avaient fait un véritable tollé, au point que vous aviez dû faire un rétro-pédalage sur vos ambitions.

Alors, maintenant que vous êtes en fonction, nous souhaiterions connaître précisément vos projets, car je rappelle que vous n'avez pas jugé

bon de nous associer au Comité d'orientation.

Je vais vous poser trois questions.

La première : quels sont les grands changements que vous voulez apporter au Parc de la Tête d'Or ?

La deuxième : la Métropole va-t-elle soutenir financièrement l'entretien et la rénovation des infrastructures du Parc ?

La troisième : où en est votre projet de ferme urbaine ? Est-il toujours d'actualité ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas tout à fait le sujet de cette délibération, donc vos questions, Monsieur Hernandez, seront traitées en Commission. Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2021/675 - Lancement de l'opération n° 60024667 « Études préalables Espaces verts - Enveloppe DRE 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

**M. LE MAIRE** : Sur le rapport suivant, 675, avis favorable de la Commission. Je vais donner la parole directement pour le groupe Pour Lyon à Madame Bacha-Himeur pour 3 minutes.

**Mme BACHA-HIMEUR Samira** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs les élus,

Permettez-moi en préambule de faire une petite digression pour vous exprimer ma consternation sur les propos tenus ce matin par le Maire du 8e. La femme que je suis ne peut rester silencieuse. Comment pouvez-vous penser que nous ne soutenions pas les violences faites aux femmes ? Comment pouvez-vous penser que nous mettons sous couvert les viols et agressions sexuelles qu'un grand nombre de femmes vivent au quotidien ? Nous condamnons évidemment fermement les propos de Marine Chastan, l'Adjointe du 8e, qui stigmatise la police, ne mettant aucune nuance, et qui est confortée par son Maire encore ce matin. En tant qu'élus, nous avons un devoir d'exemplarité, les mots ont du sens. Étienne Klein disait, à juste titre : « Les gens qui parlent sans nuance donnent l'impression d'avoir raison, mais c'est tout le contraire, ils ont tort. » Être maire, c'est rassembler et ne pas diviser.

Je me suis permis cette petite digression, parce qu'il était important pour moi de le faire, même si c'est tard.

Je vais donc maintenant revenir sur l'objet du rapport.

Permettez-moi de vous manifester notre étonnement sur les différents montants alloués sous cette mandature en matière d'espaces verts. En dépit de vos grandes annonces électorales, nous avons quelques interrogations.

En effet, nous constatons que le budget alloué aux petits aménagements d'espaces publics, des parcs et des jardins est exactement le même que sous le précédent mandat. Nous constatons également que le budget alloué à la gestion et conservation des parcs est, à l'euro près, le même que précédemment.

Nous saluons évidemment la végétalisation des espaces publics, mais nous nous interrogeons sur l'articulation des financements avec la Métropole. En effet, en Commission, j'ai demandé et j'ai souhaité obtenir le support de présentation, pour que nous puissions analyser en détail les investissements. On nous a expliqué que ceux-ci ne peuvent être diffusés en l'état étant soumis à validation de la Métropole.

Nous regrettons que certaines trames vertes n'apparaissent pas, telles que la liaison Blandan-Parilly, mais, les autres, nous n'avons pas le support pour le détail.

Nous sommes également surpris que vous n'ayez pas tenu une de vos promesses de campagne, le zéro artificialisation des sols. Ce projet était porté par le collectif J'aime Montchat autour de la clinique Trarieux. Mais voilà, il y a les promesses et puis il y a les actes.

Pour finir, nous nous étonnons du faible montant alloué pour les études préalables des espaces verts, étant donné que toute votre communication tourne autour de la révolution verte, seulement 300 000 euros, soit 50 000 euros par an. Nous pensions que vous alliez mettre en œuvre des moyens sans précédent, comme dirait monsieur Husson, sur tout ce qui touche aux espaces verts. Il n'en est rien.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2021/720 - Lancement des opérations n° 60023844 « Végétalisation des rues périmètre UNESCO 2021-2026 » et n° 60 023 843 « végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

**M. LE MAIRE** : Nous passons au rapport 720 précédemment présenté par monsieur Husson. Je cède donc directement la parole à Monsieur Lévy pour le groupe Pour Lyon.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Temps de parole retiré, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Goust, c'est à vous pour 4 minutes.

**Mme GOUST Victoire**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les cinq dernières délibérations présentées par monsieur Husson résumant bien l'importance que nous accordons à rendre la ville plus verte, plus respirable, plus fraîche en été, que ce soit dans les écoles, au Parc de la Tête d'Or, dans les espaces verts, dans les rues du périmètre UNESCO ou en dehors, ou bien sur la colline de Fourvière.

Pour revenir justement au grand projet des Balmes, qui justifie d'autres dossiers abordés lors de cette séance, il incarne notre volonté des groupes de la majorité d'aménager la ville autrement, en créant une vaste trame verte à l'échelle des 5e et 9e arrondissements, en rendant aux habitants 18 hectares d'espaces naturels et plus largement grâce à un investissement sans précédent de végétalisation de la voirie.

Au terme de ce projet, la « colline qui prie » deviendra aussi « la colline qui chemine ».

Ce seront donc de nouveaux espaces dévolus à la nature et aux promeneurs, pour permettre à tous les Lyonnais, petits et grands, de s'aérer au sein de leur propre ville, dans un cadre apaisant et verdoyant, ou simplement de profiter de vues extraordinaires sur Lyon, ses fleuves et son patrimoine.

Quant au patrimoine justement, des sites méconnus seront donnés à découvrir, notamment le fort de Loyasse, élément historique de la défense de notre ville.

Le projet plus vaste intitulé « Grand site de Fourvière » viendra articuler cette cohérence entre les patrimoines naturel et historique à travers le réaménagement des abords de la basilique, la requalification de l'esplanade ou celle du jardin du Rosaire.

Tout cela participera directement à l'attrait touristique de notre ville, en complément de la valorisation du périmètre UNESCO.

On connaît l'année difficile qu'a vécue et continue à vivre le secteur touristique. Ces projets contribueront donc à soutenir ce secteur et aussi à honorer la distinction de 3 étoiles par le guide vert Michelin, distinction que nous souhaitons pérenniser.

Quant à la végétalisation des rues, comme l'a dit monsieur Husson, elle créera plus de liaisons vertes dans la ville pour relier les parcs entre eux, pour accompagner le développement du Réseau Express Vélo et aussi les modes actifs, en particulier lors des épisodes de canicule, où il sera plus agréable de déambuler sous les arbres.

La Ville sera soutenue dans cette démarche par la Métropole et nous saurons également compter sur les habitants pour participer à cette végétalisation.

L'investissement citoyen sera un levier essentiel pour accompagner notre démarche et pour sensibiliser les habitantes et les habitants aux bienfaits de la nature en ville.

Ce fut déjà le cas lors de la plantation des premiers vergers, 9 vergers, puisque 9 écoles ont participé à la démarche en plantant à leur tour.

C'est un bon début et grâce aujourd'hui au vote du plan de mandat et de ces premières délibérations, bâties avec les élus d'arrondissement, nous envoyons un signal fort, un signal qui confirme notre envie et notre ambition pour une ville-nature, explicitée précédemment par monsieur Husson. Vous l'aurez noté, il ne l'a pas appelée une ville-campagne.

Je voudrais saluer à cet égard le travail des jardiniers de la Ville qui ont pris les devants pour porter cette ambition haut et fort.

Élus, services et habitants, c'est cette mobilisation tous ensemble que nous souhaitons pour renaturer notre ville, la « réensauvager » comme aime dire Nicolas Husson. Maintenant avec un budget qui correspond à cette envie commune, c'est le début d'une belle aventure !

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Goust.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## 2021/714 - Lancement de l'opération n° 60068020 « Vidéosurveillance - Renouvellement équipement 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20018

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

**M. LE MAIRE** : Nous allons procéder, mes chers collègues, à l'examen d'un dernier rapport. Pour celui-ci, Monsieur Chihi, c'est à vous la parole.

**M. CHIH Mohamed**, rapporteur : Bonsoir.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme vous avez pu encore récemment le vérifier lors de la Commission générale, nous sommes pleinement engagés sur le front de la sécurité et de la tranquillité publique pour une ville apaisée.

Nous ambitionnons de renforcer encore nos moyens humains avec le recrutement de 65 policiers municipaux qui représentent plus de 3,5 millions d'euros de coûts de fonctionnement annuels et nous portons dès à présent l'enveloppe de subventions de la prévention de la délinquance à 200 000 euros, soit une augmentation de 40 %.

La vidéosurveillance s'inscrit dans ce large panorama des outils à disposition de la collectivité et vient compléter les forces humaines sur le terrain.

Cette délibération relative à l'enveloppe de 5 millions d'euros pour la PPI vidéosurveillance témoigne de notre volonté de maintenir un système de caméras optimal et efficient, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Comme nous nous y étions engagés, ces crédits d'investissement permettront de pallier l'usure et l'obsolescence des technologies utilisées pour garantir un niveau d'efficacité optimal sur toute la chaîne de vidéosurveillance. Il s'agit de permettre le renouvellement du matériel vidéo pour prévenir les pannes, mais également le renouvellement des équipements du réseau et de prendre en compte l'impact des projets urbains.

Nous souhaitons que ce parc de 569 caméras sur l'espace public puisse être exploité avec un niveau d'exigence technique optimal.

Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme GAILLIOT Béatrice** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération concernant une nouvelle fois votre politique de sécurité nous permet d'attirer votre attention sur un certain nombre d'éléments qui nous apparaissent problématiques.

Le premier relève de la contradiction entre votre plan de mandat et votre PPI sur le sujet de la vidéosurveillance et de la vidéoverbalisation. Dans le premier, il est en effet question d'un audit que vous souhaitez réaliser sur le sujet pour en étudier l'efficacité et les impacts. Dans le second, vous annoncez 5 millions d'investissements pour rénover et moderniser ces mêmes équipements.

Aussi, nous nous questionnons sur le sens de tout cela. En effet, soit vous avez déjà les résultats de l'audit avant même de l'avoir lancé et sa conclusion est qu'il est utile d'investir dans la vidéosurveillance et la vidéoverbalisation, soit vous vous apprêtez à investir 5 millions d'euros dans des équipements que vous allez peut-être être amenés à démonter dans quelques mois ou années.

Dans les deux cas, il s'agit à nos yeux d'un gaspillage de temps et d'argent en même temps qu'une nouvelle contradiction dans les messages que vous véhiculez en direction de nos partenaires, de nos forces de l'ordre et des habitants.

Nous ne savons pas si ce genre de logique satisfait à la fois les défenseurs et les détracteurs de la vidéosurveillance qui siègent dans votre majorité, mais le signal envoyé est pour nous problématique.

Deuxième point, vous avez annoncé dans la presse que vous envisagiez de légaliser le marché clandestin de la Guillotière. Nous sommes très surpris de cette annonce, tant elle est en contradiction avec la volonté annoncée d'apaiser le quartier et les demandes des habitants qui ne comprennent pas, pour un grand nombre d'entre eux, d'où provient cette proposition.

Nous nous expliquiez qu'il s'agit d'un élément proposé et partagé dans le cadre des ateliers mis en place avec les acteurs concernés. Or cette légalisation est loin de faire l'unanimité parmi les associations locales et chez les habitants. Les comptes rendus de la concertation ne précisent pas combien de personnes ont participé à ces propositions ni si elles ont été partagées avec l'ensemble des participants.

Sur un sujet aussi sensible, il convient de ne pas concéder que les personnes avec qui on est d'accord, d'autant plus qu'une telle légalisation n'apaisera pas la situation et n'encadrera le problème que partiellement, jusqu'à ce qu'il dépasse le dispositif.



Des études ont été menées pour apaiser la place et un certain nombre de propositions ont été faites pour résoudre cette situation. La Mairie a toutes les cartes en main pour pouvoir agir.

Il est possible dans un premier temps de renforcer la présence policière, la vidéosurveillance et la vidéoverbalisation, pour occuper le terrain, gêner les trafics et réduire les nuisances, de contrôler l'espace en fermant la bouche du métro sur la place Gabriel Péri, fermeture qui avait donné de bons résultats pour résoudre certaines problématiques de sécurité et apaiser la situation lors d'une précédente expérimentation.

Dans un second temps, d'assurer la maîtrise du foncier pour favoriser la mixité des commerces et de la clientèle, d'assurer une prise en charge sociale renforcée des personnes en difficulté, de travailler au vivre ensemble par un management territorialisé et la mise en place d'événements et services.

Dans un troisième temps, de déplacer l'arrêt du tramway qui coupe la place en deux et favorise les installations sauvages, de réaménager la place pour la rendre plus ouverte et moins propice aux installations sauvages, de démolir le petit CLIP pour favoriser son ouverture.

Enfin, une autre question nous interroge. Allez-vous suivre la même logique pour les squats ? C'est-à-dire d'entrer dans une logique de légalisation de ces occupations de lieux potentiellement dangereuses pour leurs habitants et parfois très problématiques pour leurs propriétaires et le voisinage. Car, là aussi, vous le savez, nous n'avons pas toujours affaire à des situations simples à gérer ni à des personnes constructives. Or entrer dans une logique de légalisation peut aussi inciter d'autres collectifs à passer à l'action. Là encore, le risque de se faire déborder est important et nous ne sommes pas certains qu'il faille le faire encourir aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse, c'est à vous pour 7 minutes.

**M. SÉCHERESSE Jean-Yves :** (*Début d'intervention faite hors micro*) Deux rapports nous sont soumis ce soir sur le sujet de la sécurité. L'un est relatif au plan d'équipement pluriannuel en matière de vidéoprotection, l'autre concerne l'aménagement au Parc de la Tête d'Or d'un espace d'entraînement de la section équestre de notre police municipale.

En effet, ces deux rapports, le 714 et le 715, vont impacter notre politique de sécurité. Nous les voterons, non sans faire part de notre inquiétude quant à votre volonté de faire de la sécurité des Lyonnais une question importante. Votre propension à baisser la garde étant une constante, alors que le contexte devrait vous conduire à redoubler vos efforts.

Depuis quelques mois et les Lyonnais le mesurent, les difficultés s'amoncellent, qu'il s'agisse de faire respecter les mesures imposées dans le cadre de la lutte contre la pandémie dans certains secteurs de la ville – je pense au quartier de la Guillotière, aux berges du Rhône ou aux bords de Saône –, de prévenir et lutter contre les dérapages qui évoluent en débordements inquiétants – je pense, c'est un exemple, à ce qui s'est produit à la Duchère ou à Rillieux-la-Pape.

La situation se dégradant ici comme dans la plupart des métropoles, l'heure n'est pas à baisser la garde donc et à se réfugier derrière des formules évanescentes. Il convient donc de situer notre action à la bonne hauteur, vos responsabilités, Monsieur le Maire, étant grandes et la population de plus en plus intransigente.

J'espère que vous le mesurez. Monsieur le Maire, vous devez en finir avec les attermoissements et prendre en compte la sécurité des Lyonnais et en convaincre votre majorité, toute votre majorité.

Si je note avec satisfaction que vous entendez maintenir, comme l'a dit l'Adjoint tout à l'heure, l'intégrité de notre dispositif de vidéoprotection en engageant les moyens nécessaires à sa maintenance, vous refusez d'admettre que notre réseau devra être complété au fil du mandat, notamment dans certains quartiers jusqu'ici non équipés, sachant par ailleurs qu'il vous faudra faire un effort de recrutement d'agents pour le Centre de supervision.

Cette nécessité de compléter au cas par cas notre réseau de caméras, nos concitoyens sauront l'exiger constatant la progression de la délinquance et de l'insécurité dans leurs quartiers. Ils mettront alors en cause vos principes, qui leur apparaîtront au mieux farfelus, et demanderont excédés l'installation de caméras supplémentaires, une requête identique provenant des services de la police nationale, voire de la justice.

Votre position est d'ailleurs difficilement compréhensible dans la mesure où vous écrivez dans votre rapport, à l'inverse de ce qu'estime votre aile ultra, je cite : « Le dispositif vidéo apporte une aide souvent déterminante à l'élucidation des délits. Il est donc essentiel de maintenir en l'état de fonctionnement optimal un système déployé pour garantir son efficacité. »

Sachez que je me félicite de votre désir de traiter le réel tel qu'il se présente, tout en vous encourageant à faire un pas supplémentaire en programmant des moyens supplémentaires, pour faire que notre réseau puisse se doter de moyens supplémentaires donc en caméras.

En vous engageant en ce début de mandat à parfaire notre dispositif, vous éviterez de vous placer dans la difficulté quand la colère des quartiers vous rappellera vos responsabilités.

Monsieur le Maire, rappelez-vous les propos du Préfet délégué et du Procureur de la République tenus lors de notre Commission générale. Ils insistaient sur la qualité de notre dispositif et me semblaient assez forts pour que, vous installant dans votre costume de Maire, ils allaient vous convaincre de faire face à nos difficultés croissantes, en procédant d'ici la fin du mandat à l'installation mesurée de caméras supplémentaires.

J'espère donc que vous mesurez désormais la nécessité de faire les efforts nécessaires et de vous engager à faire voter par notre Conseil municipal un budget d'opportunité, afin d'apporter au fur et à mesure du mandat les crédits nécessaires au perfectionnement de ce système.

Si vous refusiez d'aller dans ce sens, vous ne pourriez pas m'empêcher de penser qu'en conditionnant toute évolution à une étude sur une prétendue évaluation, nous serions convaincus d'avoir affaire à un stratagème d'autant plus manipulateur s'il vous arrivait de confier ce travail à des structures s'épanouissant du côté de Grenoble.

Sur le second rapport concernant l'entraînement de nos policiers à cheval, je veux juste vous rappeler que, lors de notre dernière séance, j'avais proposé un amendement concernant la nécessité de mutualiser au plan communautaire des actions utiles aux différentes polices municipales. Il s'agissait à mes yeux de prendre en compte des stratégies d'achat de matériel, de formation de policiers, la mutualisation de moyens comme un stand de tir ou, pour ce qui concerne notre dossier d'aujourd'hui, un espace d'entraînement pour des cavaliers.

Votre refus non argumenté fermait le ban, mais j'espère qu'à l'occasion de ce rapport se situant quand même à une hauteur d'environ 100 000 euros, vous mesurerez les limites de vos coups de menton.

Enfin, Monsieur le Maire, je voulais vous interroger à propos des comportements venant d'obscurcir nos rapports avec la police nationale. Je vous rappelle qu'un syndicat important de la police nationale a déposé une plainte. Je vais m'abstenir de les rappeler, madame Gailliout l'ayant fait avec justesse en ouverture de la séance, mais je vous invite à méditer ses propos et, tant qu'à faire, à les lire conjointement avec le Maire du 8e, façon de mesurer pourquoi beaucoup de Lyonnais et de policiers ont été choqués. Choqués par votre réaction d'une coupable mollesse, choqués par les propos de votre collègue du 8e, choqués par le Maire de l'arrondissement qui, prenant son rôle de pompier à cœur, a tenu tout à l'heure des propos scandaleux à l'égard de l'opposition.

Alors, allons à l'essentiel, je vous invite à répondre à deux questions simples, et ne me répondez pas que la réponse arrivera en Commission.

Première question : comment qualifiez-vous les propos tenus par votre collègue sur Twitter à l'égard de la police ? Envisagez-vous des sanctions à son encontre ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. OLIVER Pierre,** Maire du 2e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Monsieur le Maire,

Les Conseils passent, les prises de parole se ressemblent tristement et la délinquance ne cesse d'augmenter à Lyon.

Il y a une question que nous nous posons tous, pourquoi ne vous occupez-vous pas de la sécurité à Lyon ? Pourquoi tant de mépris à l'égard des Lyonnais, qui n'attendent qu'une chose, vivre en paix sans être agressés en rentrant chez soi ?

Je sais de quoi je parle, j'ai moi-même été victime d'une agression en famille par 15 délinquants un samedi après-midi, des agresseurs qui ne seront pas retrouvés car il n'y a pas de caméras pour attester de l'identité des agresseurs dans le centre d'échange de Perrache. Enfin, si, il y en a deux, mais elles sont hors d'usage. Les 15 délinquants sont aujourd'hui libres comme l'air. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui

m'ont adressé un message de soutien.

Vous avez parlé de cette dette écologique laissée par vos prédécesseurs, mais que dire de la dette sécuritaire que vous installez ?

Depuis votre arrivée, vous avez abandonné les habitants de la Guillotière, vous avez abandonné les habitants de la Presqu'île, vous avez abandonné les habitants de la Duchère, vous avez abandonné les habitants de Mermoz, vous avez abandonné les habitants de Gerland.

Le constat que nous faisons depuis près de 300 jours, c'est que vous essayez d'acheter la paix sociale en abandonnant Lyon aux trafiquants et au communautarisme.

On voit bien que c'est la marque de fabrique des mairies écologistes et insoumises, la récente actualité strasbourgeoise nous le démontre.

Finalement, la seule chose qui vous préoccupe sur le sujet de la sécurité, c'est de trouver des justifications aux propos de vos élus. Je ne reviendrai pas sur le tweet de cette élue du 8e arrondissement ou sur les interventions, notamment de monsieur Drioli, en Conseil du 9e.

Au regard de la PPI, on peut facilement illustrer les propos que je viens de tenir. La sécurité est le dernier budget de la PPI, 0,8 % de l'enveloppe, 10 millions d'euros sur 1,250 milliard d'euros. Dans cette enveloppe, la moitié est consacrée au renouvellement du parc de caméras et tout ce qui va avec. Quand je parle du renouvellement du parc de caméras, votre Adjoint me rappelait lors du précédent Conseil municipal la main sur le cœur que toutes les caméras fonctionnaient parfaitement. Comment vous croire ? Dans ce budget, on doit également compter une étude pour savoir s'il est nécessaire de garder ces caméras.

Monsieur Doucet, Monsieur Chihi, je tiens à vous rappeler les propos du Procureur lors de la Commission générale sur la sécurité. Ce dernier nous disait, les caméras sont essentielles dans les enquêtes, notamment pour innocenter les suspects. Alors, mettez-en, installez-en et mettez-en aux quatre coins de la Ville de Lyon pour qu'on puisse être efficaces. Agissez, il est encore temps de le faire.

Pour conclure, j'espère juste que le réensauvagement de Lyon dont a parlé madame Goust ne concerne évidemment que la végétalisation.

Merci pour votre écoute.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. PRIETO Philippe :** Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Notre groupe a exprimé au cours des Conseils municipaux précédents ses interrogations sur le coût et l'efficacité des systèmes de vidéosurveillance. Je n'y reviens pas d'autant que vous nous avez entendus et avez validé le principe de leur évaluation et d'une limitation dans le temps des expériences de vidéoverbalisation.

Durant la campagne, nous nous étions également engagés à maintenir en état le système actuel le temps de pouvoir l'évaluer et ensuite l'adapter pour en tirer la meilleure efficacité en termes de prévention et en termes d'intervention.

En attendant et pour ne pas biaiser les études à venir avec un parc en mauvais état ou dégradé – celui qu'on nous laisse d'ailleurs au passage, encore –, il faut évidemment l'entretenir. Cela a un coût, qui intégrera le bilan que nous attendons.

Ces réseaux sur la voie publique, lorsque celle-ci est transformée, doivent être déplacés. C'est logique également d'en prévoir le coût.

Pour ces raisons, le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique votera favorablement.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Debray, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. DEBRAY Tristan :** Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Si nous saluons l'action globale de monsieur Mohamed Chihi pour la sécurité et la tranquillité publique des Lyonnaises et des Lyonnais, ainsi que sa vigilance constante sur les projets que nous menons ensemble, nous sommes circonspects sur la délibération qui nous occupe aujourd'hui.

Nous saluons la décision de ne pas doter la Ville de caméras supplémentaires et nous tenons à rappeler à ceux qui en veulent davantage qu'il faudrait ajouter un nombre considérable de ressources humaines pour assurer la capacité d'exploitation de ces outils.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même sommes réservés quant à l'investissement de 5 millions d'euros pour les cinq années à venir dans le renouvellement de l'équipement de vidéosurveillance.

Comme vous le savez toutes et tous désormais, les élus de Lyon en Commun défendent avant tout la proximité et les rapports humains en matière de sécurité et de tranquillité publique. Nous avons déjà fait en ce sens de nombreuses propositions que je ne reprendrai pas ce soir.

Nous ne faisons pas mystère non plus de notre scepticisme, et c'est un euphémisme, quant à l'efficacité des systèmes de vidéosurveillance en termes de protection. Malheureusement, l'actualité ne peut nous donner tort. Pas plus tard que samedi dernier, une quarantaine d'individus cagoulés, pour certains armés de pavés, vraisemblablement d'extrême droite, ont pu déambuler dans les 5e et 1er arrondissements pour attaquer la librairie La Plume noire dans les Pentes de la Croix-Rousse. Comment cela a-t-il pu se produire malgré la présence de nombreuses caméras dans les rues ?

On voit une fois de plus que la machine ne peut pas remplacer l'être humain, qu'elle ne doit pas remplacer l'être humain. Cela suscite chez nous, élus du groupe Lyon en Commun, un certain nombre d'autres questions dont voici une liste non exhaustive.

Qui est habilité à obtenir les vidéos enregistrées ? La police municipale ou bien un magistrat ? Certes, le dispositif vidéo apporte souvent de l'aide à l'élucidation des délits. Les ultras, comme se plaît à nous appeler monsieur Sécheresse, n'ont jamais affirmé le contraire. Néanmoins, son effet dissuasif et donc protecteur est tout à fait discutable et l'actualité le montre régulièrement.

Vous êtes plusieurs à avoir indiqué aujourd'hui que Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Préfet à la Sécurité ont récemment affirmé, je cite monsieur Collomb, qu'ils ne sauraient assurer la tranquillité publique sans vidéoprotection. Justement, cette information nous amène à la question suivante. Notre collectivité ne serait-elle pas en train de financer les équipements de vidéosurveillance qui permettent le travail d'acteurs aux missions et aux compétences régaliennes ? Autrement dit, ne serions-nous pas en train de nous substituer à l'État ?

Le calendrier des investissements prévu pour le renouvellement du parc de vidéosurveillance nous interroge également. 3,1 millions d'euros, soit plus de la moitié de la somme totale envisagée, sont affectés pour 2021 et 2022. Pourtant, en janvier, notre Conseil municipal a acté deux décisions que nous tenons à souligner et qui correspondaient à des demandes de notre part.

La première concerne la réalisation d'un audit indépendant sur la vidéoverbalisation, prévu avant toute nouvelle prorogation.

La seconde stipule que le dispositif de vidéoverbalisation durera jusqu'au 28 juillet 2022 et fera lui aussi l'objet d'une évaluation.

Dès lors, n'aurait-il pas été judicieux et prudent d'attendre 2023 avant d'engager des fonds aussi conséquents ?

À cette date, les résultats de ces études nous auraient sans doute apporté des informations essentielles sur l'efficacité ou non de ce type de système dont les coûts sont très élevés pour notre collectivité.

Nous tenons également à rappeler qu'à notre connaissance, en France, il n'y a jamais eu un travail scientifique rigoureux d'analyse sur le long terme ni sur la vidéosurveillance ni sur l'impact de la vidéoverbalisation.

Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même sommes donc toujours, vous l'aurez compris, dubitatifs sur l'ensemble de ces points.

Sur ces questions, pour paraphraser Socrate, la seule chose que nous savons est que nous ne savons malheureusement rien. C'est donc avec une certaine humilité que nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention et puisque c'était la dernière délibération du jour, je vous souhaite une bonne soirée à l'abri de nos caméras respectives.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Un petit rappel, sur cette délibération, il s'agit d'affecter 5 millions d'euros au renouvellement d'équipement. C'est donc bien pour cela que nous votons.

Concernant les questions de monsieur Sécheresse, Olivier Berzane un peu plus tôt, Maire du 8e, y a déjà répondu, s'est exprimé et il a tout mon soutien et nous sommes complètement alignés, Monsieur le Maire du 8e et moi-même.

Sur les questions évoquées concernant le site Péri, nous avons une délibération sur ce sujet demain. J'imagine que tous les groupes auront à cœur de s'exprimer et il me semble plus approprié de traiter cette situation lors de la délibération que nous étudierons demain matin.

Je vois une demande de parole de monsieur Billard.

**M. BILLARD Romain** : Merci, Monsieur le Maire.

Avant de nous quitter, je voulais juste savoir si vous pouviez nous donner quelques informations sur le reconfinement qui semble s'annoncer pour le Rhône.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Nous allons déjà, vous vous en doutez, procéder au vote.

Monsieur Chihi, c'est à vous.

**M. CHIHI Mohamed**, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'aimerais simplement apporter quelques réponses rapides sur les points qui ont été abordés par mes chers collègues.

D'abord, je suis plutôt étonné que l'on fasse référence à des paroles qui ont été tenues dans un huis clos et que cela puisse faire l'objet d'une communication publique. Permettez-moi cet étonnement.

Concernant les propos de madame Gailliot sur le plan de mandat et la PPI, nous respectons nos engagements. Nous maintenons le matériel en état de marche et nous verrons plus tard si l'audit nous permet d'aller plus loin.

Monsieur le Maire vous a répondu sur la Guillotière.

Sur la PPI, laissez-moi simplement vous dire que la PPI sur le précédent mandat n'était pas plus élevée, voire en deçà sur certains sujets, tels que la vidéosurveillance. Vous étiez à 4,2 millions initialement, 4,6 millions dépensés en fin de mandat. Nous sommes, nous, à 5 millions. Pour la PPI police municipale, nous sommes sur un montant quasiment égal. Nous mettons pour notre part de l'humain en face de l'humain et cela se traduit par des dépenses de fonctionnement. Cela se traduit notamment par une évaluation à 3,4 millions d'euros supplémentaires pour le recrutement des policiers municipaux supplémentaires. Globalement, notre PPI, nos budgets de fonctionnement sont plus favorables que sur le précédent mandat. Il n'y a donc pas reculé, il y a au contraire une volonté de bien prendre en compte l'ensemble des problématiques qui sont celles de nos concitoyens.

À propos de la Duchère, suite aux incidents aux abords du lycée et aux violences urbaines, nous avons rapidement réagi en mettant tous les partenaires autour de la table pour faciliter la coordination. Les services de police nationale et municipale sont en lien permanent pour des interventions coordonnées sur la Duchère et les médiateurs sociaux ont également renforcé leur présence à notre demande, tout comme les éducateurs de prévention spécialisés. Le Sytral et Keolis étudient actuellement la possibilité afin de déplacer l'arrêt de bus Balmont-Duchère afin d'écourter le cheminement des lycéens entre l'établissement et cet arrêt. Trois caméras mobiles sont installées pour couvrir des secteurs qui ne sont pas couverts aujourd'hui par la vidéosurveillance. Pour travailler sur plus de prévention, il est également prévu la mise en place d'un GTSI, c'est-à-dire un groupe de traitement des situations individuelles, qui permettra de croiser les regards des différents professionnels autour des situations de mineurs et de jeunes majeurs en difficulté qui nécessitent un accompagnement global.

Le secteur est toujours tendu. Il fait l'objet de la plus grande attention de tous les partenaires et la situation a d'ailleurs été évoquée par monsieur le Maire, le Préfet de Région, le Préfet délégué à la Sécurité, le Préfet délégué à la Ville, le Procureur de la République et le DDSP lors d'une réunion en Préfecture le 16 mars.

J'en termine très rapidement à propos des caméras de Perrache. Ce ne sont pas des caméras de la Ville, Monsieur Oliver, j'en suis désolé pour vous, mais nous ne sommes pas responsables des caméras dans cet espace. Je vous rappelle d'ailleurs que les deux caméras que vous aviez pointées comme étant hors d'usage lors du dernier Conseil municipal ne sont pas des caméras de la Ville. Toutes les caméras qui sont disposées sur l'espace public peuvent appartenir au Sytral, peuvent appartenir à la Métropole, peuvent appartenir aux TCL, et pas uniquement à la Ville de Lyon. Donc, oui, notre matériel est en bon état et, oui, nous allons continuer à l'entretenir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chihi, pour ces précisions.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Abstention du groupe Lyon en commun.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

Mes chers collègues, avant de clôturer cette séance pour ce jour et pour revenir à la question de monsieur Billard, à ce stade, Monsieur Billard, je ne peux que vous livrer le verbatim du ministre de la Santé, à savoir, les chiffres sont alarmants. Je vous en parlais ce matin en ouverture de notre Conseil municipal, avec une augmentation extrêmement significative des taux d'incidence sur les 7 à 10 derniers jours, notamment du fait de la présence massive du variant anglais, beaucoup plus contagieux. De ce fait, le Rhône a été placé sous une mesure de freinage renforcé, encore une fois, c'est le vocabulaire utilisé par le ministre lui-même. Les mesures annoncées sont d'ores et déjà dans la presse. Vous avez noté que j'étais resté en Conseil municipal cet après-midi. Je n'ai donc pas eu d'informations spécifiques. Demain après-midi, une réunion a lieu en Préfecture et mon Adjointe à la Santé et à la Prévention s'y rendra de manière à en savoir plus sur les détails de la mise en œuvre de ce freinage renforcé et nous pourrions d'ici à demain fin d'après-midi vous donner des éléments plus précis.

Avant de vous laisser, un rappel, demain, nous reprendrons notre séance dès 9 heures.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée.

À très bientôt.

*(La séance est suspendue pour la soirée du 25 mars 2021 à 19 heures 15 et reprend le 26 mars 2021 à 9 heures.)*

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Bonjour à toutes et à tous,

Le carillon de l'Hôtel de Ville vient de retentir. Il est 9 heures, nous reprenons notre séance. Je la déclare ouverte. Nous allons reprendre nos travaux.

Néanmoins, avant de rentrer dans le vif du sujet, monsieur Collomb nous l'avait mentionné hier durant le Conseil municipal, monsieur Bertrand Tavernier est décédé et je vous propose ce matin de lui rendre hommage. L'heure est au recueillement et viendra le temps des cérémonies et des éloges un peu plus tard.

Je me permets avant de vous proposer une minute de silence de reprendre cette citation de monsieur Tavernier : « Mon métier consiste à inventer, faire rêver et, à partir de cela, produire quelque chose qui va changer le monde. »

Mesdames et Messieurs, à la mémoire de Bertrand Tavernier, je vous demande d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée par l'assemblée en mémoire de monsieur Bertrand Tavernier.)*

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Vous avez reçu pour ces deux journées de séance deux codes de connexion à l'outil de vote électronique QuizBox, un code collectif et un

code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si ce n'est pas déjà fait, en vue des votes auxquels nous allons procéder durant cette séance.

La Direction des assemblées me confirme que le quorum fixé à 25 élus présents est atteint. Notre séance peut donc commencer.

---

## DÉNOMINATIONS

---

### 2021/592 - Dénomination d'un espace public : Jardin Suzanne Buisson à Lyon 3e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

**M. LE MAIRE** : Nous allons procéder à une série de dénominations. La première d'entre elles va être présentée par monsieur Lungenstrass concernant le jardin Suzanne Buisson. Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

**M. LUNGENSTRASS Valentin**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je souhaite saluer les familles présentes ce matin en visio qui nous regardent probablement.

Je vous propose cette délibération pour la dénomination d'un bel espace vert dans le 3e arrondissement. Ce jardin a été aménagé avec de nouveaux arbres et de la végétation basse dans le 3e arrondissement, à l'angle nord entre la rue de l'Abbé Boisard et du cours Gambetta.

Il s'agira du jardin Suzanne Buisson, en hommage à cette femme politique et résistante ayant passé ses dernières années à Lyon.

Installée à Paris à l'âge de 16 ans après une enfance à Dijon, Suzanne Buisson née Lévy rejoint la section française de l'Internationale ouvrière en 1905. Militante de la cause des femmes, elle est longtemps secrétaire du Comité national des femmes socialistes et rédactrice de la page des femmes dans l'hebdomadaire Le Populaire.

1940, réfugiée à Lyon avec son mari, Georges Buisson, elle entre en résistance et devient agent de liaison. Elle est arrêtée en avril 1944 et internée à Mont-Luc. Torturée, elle ne livre rien qui pourrait compromettre ses compagnons. Elle est déportée vers Auschwitz le 30 juin 1944.

Mesdames, Messieurs, le Conseil du 3e arrondissement a donné un avis favorable à cette dénomination et je vous remercie d'en faire tout autant.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Lungenstrass.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante, pour le groupe Pour Lyon, Madame Bacha-Himeur, c'est à vous pour 3 minutes.

**Mme BACHA-HIMEUR Samira** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Permettez-moi de faire une petite digression sur la manière dont l'opposition est traitée par votre exécutif. Nous avons l'impression que les débats n'ont leur place ni en commission ni en séance. La condescendance et le mépris n'ont, à mon sens, pas leur place dans notre assemblée.

Je veux, cela dit, modérer mon propos et remercier la qualité des échanges que j'ai à titre personnel avec deux de vos Adjointes. Il s'agit de votre Première Adjointe, Audrey Hénoque, qui est toujours respectueuse, à l'écoute et très cordiale. Il s'agit également de Nathalie Perrin-Gilbert qui, malgré nos divergences politiques, est toujours bienveillante et essaie d'apporter des réponses à nos interrogations.

Je vais maintenant parler de ce rapport.

Le groupe Pour Lyon votera bien évidemment favorablement ce rapport pour la dénomination du jardin situé à l'angle Gambetta et rue Abbé Boisard au nom de Suzanne Buisson née Lévy.

Née à Paris en 1883, elle est une résistante et femme politique française qui a fait partie d'un comité d'action socialiste. La jeune Suzanne passe son enfance à Dijon au sein d'une famille modeste, avant de quitter cette ville pour rejoindre à nouveau Paris à l'âge de 16 ans. Suzanne travaille durant sa jeunesse en tant qu'employée dans un magasin parisien. Peu à peu, elle commence à s'intéresser à la politique.

Les premières réunions auxquelles elle a assisté étaient les réunions de René Viviani et d'Albert Thomas. Ce n'est qu'en 1889 que Suzanne commence vraiment à accorder une grande importance à la politique. Elle était militante pour différentes causes, comme l'égalité entre femmes et hommes.

Durant toute sa jeunesse, elle a connu différents événements tragiques, comme la mort de son mari lors de la Première Guerre mondiale. C'est suite à son mariage en 1926 avec Georges Buisson qu'elle devient secrétaire adjointe de la Confédération générale du Travail, la CGT.

Durant cette période, Suzanne Buisson a également occupé différents postes importants, tels que secrétaire du Comité national des Femmes socialistes, membre de la Commission administrative de la SFIO et membre de la délégation SFIO au Congrès de l'Internationale socialiste.

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle appelle les Français à le rejoindre en Grande-Bretagne pour résister. Il charge Jean Moulin d'unir les différents groupes de résistants français afin qu'ils soient plus efficaces. Plusieurs Français s'engagent alors dans la Résistance pour vaincre l'ennemi. Suzanne Buisson est l'une des plus célèbres figures de la Résistance française face au régime nazi.

Avant le début de la Seconde Guerre mondiale, la mission de Suzanne consiste à soutenir les militants, à diffuser les messages importants dans plusieurs journaux clandestins et à soutenir tous les militants socialistes.

Elle est arrêtée par la Gestapo en 44. À Lyon, à la prison de Mont-Luc, Suzanne subit toutes sortes de tortures pour révéler des informations importantes concernant ses camarades. Malgré la barbarie de l'occupant, Suzanne résiste et ne livre aucune information. Cette militante et résistante juive est déportée et rien ne permet de déterminer avec précision le lieu et la date exacte de sa mort.

Léon Blum lui rend hommage dans Le Populaire du 2 février 1946 : « Elle était la militante accomplie, exemplaire, à qui le parti peut tout demander, qui ne recule jamais devant aucune charge, qui, d'ailleurs, est apte à les remplir toutes par le caractère vraiment absolu du dévouement et du désintéressement. [...] Dans la vie normale du parti, elle n'avait hésité devant aucune charge ; dans la lutte clandestine, elle n'a reculé devant aucun danger. »

Je suis heureuse aujourd'hui que nous lui rendions hommage. Nous espérons que ce jardin soit un véritable havre de paix, à l'image du square Suzanne Buisson à Montmartre, qui est remarquable.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

---

### 2021/593 - Dénomination d'un espace public : Jardin Marie-Thérèse Mora dite Marie-Thé à Lyon 4e - Rectificatif

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

**M. LE MAIRE** : Monsieur Lungenstrass, je vous cède la parole et j'en profite pour saluer la présence dans le public des proches de Marie-Thérèse Mora. Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

**M. LUNGENSTRASS Valentin**, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je vous propose de rendre hommage à une mère lyonnaise, Marie-Thérèse Mora, dite Marité. Cette restauratrice est emblématique de la Croix-Rousse et de nombreuses Lyonnaises et Lyonnais ont des souvenirs dans son établissement, 12 rue Ozanam dans le haut du 1er arrondissement. En témoignage aujourd'hui encore sur le mur du restaurant actuel une plaque commémorative apposée par les francs mâchons en hommage à cette mère lyonnaise née en 1933 et décédée en 2002.

En concertation avec les riverains et le Conseil de Quartier, ce relativement nouveau jardin aménagé à l'angle de la montée Bonafoux et de la rue Lebrun sera donc le jardin Marie-Thérèse Mora, un petit espace vert et îlot de fraîcheur agréable.

Comme les élus du 4e arrondissement, je vous remercie de donner un avis favorable à cette dénomination.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

---

## 2021/594 - Dénomination d'un espace public : Promenade Annie et Régis Neyret à Lyon 5e

Rapporteuse : Mme GEORGEL Nadine

**M. LE MAIRE** : Avant de céder la parole à madame Nadine Georgel, je profite de cette occasion pour saluer la présence dans le public des proches d'Annie et Régis Neyret. Madame Georgel, c'est à vous.

**Mme GEORGEL Nadine**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il est des délibérations à présenter qui sont un plaisir et un honneur particulier, celle-ci en est une.

Si la Ville de Lyon grâce au prix citoyen du Patrimoine Annie et Régis Neyret rend déjà hommage à ce couple, animé d'une vision de la valorisation du patrimoine qui plaçait les hommes avant les pierres, il était important que leur mémoire à tous deux trouve à s'inscrire dans un lieu du 5e.

Ce lieu, c'est la partie haute du quai de Bondy, entre le pont de la Feuillée et l'esplanade François Renaud devant l'ancien Palais de Justice, qui est un espace de déambulation en bord de Saône et qui accueille notamment le marché de la création.

Cette promenade a été choisie en accord avec Renaissance du Vieux-Lyon, association présidée par Régis Neyret dans les années 60 et dont bien des membres ont été des compagnons de route, mais aussi souvent des amis du couple.

Annie et Régis garderont ainsi un œil bienveillant, empreint de « lyonitude » sur le Vieux-Lyon. Eux qui ont tant œuvré pour le garder sauf et vivant, en évitant qu'il ne soit éventré et bétonné pour y faire passer le projet autoroutier de Louis Pradel en 1959.

Pour l'anecdote, ce combat contre le primat de la voiture en ville valut à Régis Neyret à l'époque le qualificatif de « jésuite vert », chaque époque ayant ses variations autour du vert.

Animés de l'énergie des passionnés, Annie et Régis Neyret seront moteurs dans le choix du Vieux-Lyon comme premier secteur sauvegardé de France en 1964 avec la loi André Malraux. Puis en 1998 quand l'UNESCO inscrit le site historique sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité, c'est à la fois une consécration et une institutionnalisation dont le couple se méfiait un peu.

Pendant des décennies, Annie et Régis Neyret se sont battus pour un Vieux-Lyon non seulement remarquable, mais aussi humain, valorisé pour son architecture comme pour la qualité de vie de ses habitants.

Ils ont eu très tôt la conviction que le passé n'existe que par le vivant et que la vocation du patrimoine est aussi de relier les groupes humains entre eux et au-delà de leurs origines sociales ou culturelles.

Comme le montre l'exposition actuelle Matrimoine du 5e sur les grilles du parc de la Mairie du 5e, Annie Neyret, au risque de déplaire, n'hésitait pas à affirmer : « Une certaine bourgeoisie me désole quand elle croit que certaines architectures sont le privilège d'une société particulière, comme si un prolétaire n'était pas à même de ressentir du plaisir sous des plafonds à la française. »

Nourris d'humanisme et d'amour des arts, ils ont de Lyon la vision d'une ville authentiquement internationale, du patrimoine et de la culture une approche vivante et ouverte, comme en témoignent les nombreuses publications de Régis Neyret, notamment Patrimoine rhônalpin, Résidences lyonnaises ou ses colonnes dans Lyon Capitale, le journalisme et l'édition ayant été également une passion.

En accord avec les familles, avec l'association Renaissance du Vieux-Lyon, avec le Conseil d'arrondissement du 5e qui a voté à l'unanimité cette délibération le 11 mars dernier et avec les Lyonnaises et Lyonnais attachés au patrimoine de notre ville, il vous est proposé la dénomination suivante : Promenade Annie Neyret et Régis Neyret, passeurs de patrimoine.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues d'adopter cette délibération.

En vous remerciant.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame la Maire.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Chuchet, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Rendre hommage à Annie et Régis Neyret par une dénomination publique n'est que justice. La Ville de Lyon les reconnaît ainsi comme ses bienfaiteurs.

Dès septembre 2019, peu de temps après leur décès, sous l'impulsion de Jean-Dominique Durand, le Conseil municipal avait décidé de donner leurs noms au prix citoyen du Patrimoine, qui avait été créé en 2015. Ce prix entendait reconnaître les efforts de citoyens lyonnais en faveur du patrimoine.

Citoyens du patrimoine, Annie et Régis Neyret l'ont été d'une manière exemplaire. Ils ont su identifier le caractère exceptionnel de notre ville, un patrimoine naturel, fait de cours d'eau, de collines et de nombreux espaces verts, un patrimoine humain, ancré dans une longue histoire, un patrimoine bâti qui s'est constitué au cours des siècles en se renouvelant tout en se conservant.

Annie et Régis Neyret ont été les moteurs d'une prise de conscience. Ils ont su mobiliser pour sauver le Vieux-Lyon des rages destructrices au nom de la modernité des années 1960 et convaincre les plus hautes autorités de l'État de la nécessité de protéger pour sauvegarder. Si bien que le Vieux-Lyon fut le premier secteur sauvegardé en France.

Par la suite, ils ont su avec d'autres et avec le soutien du Maire d'alors, Raymond Barre, rendre les Lyonnais fiers de leur ville avec l'inscription d'une partie de Lyon sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il est juste d'honorer Annie et Régis Neyret ensemble, car ce couple fusionnel, dont leur ami Yves Neyrolles a dit qu'il était porteur de joie, a toujours agi ensemble, sans qu'il soit possible de distinguer l'un de l'autre.

La Ville avait déjà honoré des couples, comme les résistants Blanche et Georges Caton ou Jacqueline et Roland de Pury, tous deux Justes parmi les Nations. Et c'est heureux, car on a tendance trop souvent à oublier l'épouse au profit du mari, alors que les mérites sont bien partagés. Notre groupe vous remercie donc d'avoir pris en compte cette proposition.

Il n'était pas facile de trouver dans le 5e arrondissement, en particulier dans le Vieux-Lyon, un lieu à la hauteur de ce qu'ils ont apporté à Lyon. À la fin du précédent mandat, en collaboration avec l'association la Renaissance du Vieux-Lyon, nous avons identifié ce lieu que vous avez également retenu, qui deviendra donc la promenade Annie et Régis Neyret. Nous nous en réjouissons.

Cette promenade longe le Vieux-Lyon qui leur était si cher et elle se trouve presque à mi-chemin entre la place du Change et la rue d'Algérie où ils ont vécu et où des plaques devraient perpétuer leur mémoire. Elle double en quelque sorte le quai Romain Rolland, qui longe des bâtiments emblématiques comme le Palais de Justice et le Palais de Bondy, sur lequel débouche la belle traboule qui relie le quai à la rue des Trois Maries.

Cependant, cette promenade mériterait d'être rénovée pour être vraiment à la hauteur du couple exceptionnel que nous honorons. Je ne sais pas si vous pouvez dès à présent nous indiquer les aménagements que vous envisagez réaliser, mais comptons sur vous pour qu'ils soient

dignes d'Annie et Régis Neyret.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Cucherat.

Nous allons déjà voter cette délibération.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée.

---

### **2021/606 - Dénomination du bâtiment mis à disposition du Centre social Langlet-Santy (EI 08104) : « Centre social Gisèle Halimi », sis 147 avenue Général Frère à Lyon (8e arrondissement)**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Madame Nublat-Faure, je vous cède la parole.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Lorsque le Centre social Mermoz m'a adressé par courrier son souhait de nommer Gisèle Halimi son nouvel équipement, situé au 147 avenue Général Frère à Lyon 8e, j'ai bien évidemment offert un avis favorable.

Cette proposition issue d'un processus de concertation associant habitants, habitantes du secteur Langlet-Santy et des structures associatives porte un message remarquable pour ce territoire et pour la Ville de Lyon.

J'ai ainsi sollicité la famille de Madame Gisèle Halimi, qui a accepté cette proposition et cet accord nous honore.

Je tiens aussi à remercier les collègues élus de la précédente mandature pour leur travail au service de la concrétisation de ce nouveau centre social, qui devient de fait le centre le plus grand.

Je salue également le recalibrage en début de mandat des espaces naturels extérieurs, notamment pour les futurs usagers en bottes et salopettes de notre futur EAJE qui pourront s'éveiller au cœur d'un espace potager pédagogique, nouvel exemple de qualité des projets municipaux s'inscrivant à hauteur d'enfants.

Avocate franco-tunisienne née en 1927, récemment disparue, Gisèle Halimi a marqué l'histoire du XXe siècle par son humanisme, son courage, sa détermination à porter les combats qui nous élèvent et sa parole résolument tournée vers l'action.

En défendant ardemment la cause des femmes, des plus précaires, des opprimés, elle a fait du refus des injustices une raison de vivre et le moteur de son engagement.

« Ne vous résignez pas », écrivait-elle en 2009. En prononçant cette invitation, elle exprimait que chacune et chacun dans notre société doit bénéficier de la chance de s'épanouir, d'apprendre, de se dépasser, de trouver le temps de se parler entre genres, entre générations, afin que chacune et chacun puisse mieux se comprendre et obtienne l'estime de soi et le respect mutuel.

Ne pas se résigner signifie aussi connaître et accéder à ses droits. Le centre social est un lieu qui permet avec l'aide des autres d'appréhender sa situation, de conjurer la fatalité et d'entamer des démarches pour s'en saisir avant d'en mesurer la portée, la liberté qu'il procure, la responsabilité qu'il implique.

La Mairie de Lyon est heureuse et fière de contribuer à l'aventure des centres sociaux en les soutenant, pour qu'ils jouent un rôle clé dans la cité et parce que les services de proximité permettent de surmonter les périodes difficiles et d'accompagner dans la préparation de l'avenir en faisant vivre l'éducation populaire et la citoyenneté pour toutes et tous.

Aussi, pour témoigner de ses engagements et rappeler combien sont signifiants le message et la contribution active de madame Gisèle Halimi, tout au long de sa vie, dans la construction continue de notre projet municipal, orienté vers plus de justice, plus de tolérance, plus d'égalité et l'ambition d'élargir le chemin vers la dignité de toutes et tous, je vous propose que le nom de madame Gisèle Halimi soit attribué à ce nouveau centre social.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Samedi en 15, nous avons eu l'opportunité à l'invitation du Centre social de visiter ce futur équipement, cet équipement qui est ouvert depuis lundi dernier et qui donc, à l'issue de ce Conseil municipal, et je l'espère à l'unanimité, portera le nom de Gisèle Halimi.

Je ne cache pas une certaine fierté quand on visite un tel équipement, fierté parce qu'avec l'équipe précédente, celle comme vous l'avez dit hier qui n'a rien fait avant vous, nous avons pu créer un centre social qui bénéficiera aux familles, aux plus âgés, avec une crèche, un espace jeunes et un espace autour de l'alimentation. Avec d'autres, que ce soit notamment Gérard Collomb, Michel Le Faou, Nicole Gay et même Christian Coulon, nous avons œuvré pour créer ce lieu qui symbolise le pouvoir d'agir.

Le nommer Gisèle Halimi est un très bon choix, car, dans ce lieu, on abordera la confiance en soi, le respect de soi et l'estime de soi.

Un centre social travaille sur les risques de repli et d'inquiétude. C'est un lieu de dialogue, de concertation et de démocratie. C'est un lieu où on construit ensemble, un peu l'inverse de la Mairie du 8e, qui a mis en place des pistes cyclables et accès sans en parler aux riverains, conseil de quartier ou encore au Comité d'intérêt local.

Ce magnifique travail n'aurait pu être réussi sans l'engagement de tous les acteurs, la CAF, la Ville de Lyon, et permettez-moi de remercier particulièrement la mission DSL de la Ville de Lyon, la Fédération des Centres sociaux et culturels, le Centre social Mermoz, le Centre social des États-Unis, les associations, parents d'élèves, acteurs et partenaires de l'éducation populaire, écoles, engagés ces dernières années dans l'élaboration qu'il soit immobilier que du contenu associatif.

Un centre social, c'est un lieu de réflexion partagée et une analyse des enjeux pour l'animation de la vie sociale. Le projet présenté devra apporter une réponse pour accompagner tous vers leur émancipation sociale. Pour connaître depuis quelques années les équipes du Centre social, je sais qu'elles ont toujours eu à cœur d'être à l'écoute des habitants du quartier et d'être un véritable acteur de la vie sociale locale. Le Centre social s'est attaché à mettre en place des actions, des activités, des services répondant aux besoins des habitants, et tout cela avec un travail de divers partenaires, que j'ai déjà cités, notamment les écoles, associations et bénévoles, avec toujours comme souci de poursuivre son action dans la durée et dans la continuité.

Dans un contexte difficile, le projet exposé avec les habitants permettra demain de répondre aux demandes des familles. Ce Centre social, acteur du développement social local, a un rôle essentiel pour l'inclusion sociale et culturelle de chaque Lyonnais dans un territoire que vous connaissez en forte mutation. Cet équipement bénéficiera sans doute d'un lieu d'écoute pour la santé des jeunes et sans doute également des femmes.

Par son action en faveur de la lutte contre la décriminalisation de l'avortement et de la criminalisation du viol, l'avocate Gisèle Halimi, décédée en juillet dernier, a marqué son temps et changé la vie des femmes.

Pour ceux qui ne le savent, le mercredi 11 octobre 1972, des militantes du Mouvement de Libération des Femmes manifestent devant le

tribunal de grande instance de Bobigny où va s'ouvrir le procès de Marie Chevalier, 16 ans, et de sa mère Michèle, qui a aidé sa fille à avorter suite à un viol. Défendue par l'avocate Gisèle Halimi et sa célèbre plaidoirie de Bobigny, qui a ouvert la voie à la légalisation de l'avortement, la jeune fille sera acquittée.

Comme des dizaines de milliers de personnes, nous soutenons l'entrée au Panthéon de l'autrice de la plaidoirie de Bobigny. Elle serait la sixième femme à être inhumée au Panthéon, deux ans après Simone Veil, autre lieu d'éducation du 8<sup>e</sup> arrondissement.

En complément, Monsieur le Maire, je vous invite à mettre en place un groupe de travail relatif aux futures dénominations. Je ne peux que vous inviter à vous inspirer des paroles Pascal Blanchard, historien, chercheur, spécialiste de l'immigration et de la colonisation. Un recueil de 318 noms de personnalités issues de la diversité est désormais disponible sur le site du ministère de la Cohésion des Territoires. Il permettra de valoriser des personnes issues de l'immigration et des outremer qui se sont illustrées en France. C'est une démarche importante pour beaucoup de jeunes qui disent que la France ne parle jamais à ceux qui leur ressemblent et pour qui l'histoire de France n'honore jamais les personnes qui leur parlent.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Bonjour, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Les centres sociaux ont vocation à être au cœur des quartiers des communes pour proposer des animations, un lieu de vie, des échanges, des rencontres avec ses habitants et leur redonner la possibilité de participer.

Traditionnellement identifiés comme des lieux d'animation sociale, éducative ou culturelle, les actions ces dernières années ont pu évoluer pour faire face notamment aux nouvelles formes de précarité. Les centres sociaux se sont engagés dans la lutte contre l'exclusion avec la mise en place de réelles politiques d'insertion pour les populations les plus en difficulté.

Le travail engagé depuis plusieurs mois par les équipes des deux centres sociaux, Mermoz et Langlet-Santy, est admirable tant par le résultat que nous connaissons aujourd'hui, qui va bénéficier directement aux habitants, que par la démarche de mutualisation dans l'intérêt du bien commun. C'est une chance pour cet arrondissement, inégalement pourvu en services publics et en équipements socioculturels que d'accueillir un équipement d'une telle qualité.

Et sur ce point, je tiens à saluer le travail engagé par la précédente équipe municipale, et particulièrement son Maire, Christian Coulon, pour avoir toujours été dans la volonté de corriger les inégalités en favorisant une plus grande équité sur notre territoire, pour au final bien sûr rendre un meilleur service aux usagers et répondre à des besoins sociaux très présents.

Car nous voulons, je crois, tous ici faire du 8<sup>e</sup> arrondissement un territoire attractif, qui promeut, par l'intermédiaire notamment de ses centres sociaux, le bien-être de ses habitants, l'éducation populaire, l'épanouissement pour tous, la cohésion et la mixité sociale.

Le travail mené sur le nouveau centre social est à ce titre remarquable, puisqu'il a été pensé dans ses usages et dans son intégration urbaine. Spacieux, moderne et fonctionnel, il sera propice aux échanges et au partage.

Il a été conçu par la Mairie du 8<sup>e</sup> également comme un espace apaisé pour et à hauteur d'enfants. Ouvert sur l'espace public, le Centre social est désormais accessible facilement, grâce à la création d'un large parvis piéton végétalisé, l'installation d'arceaux vélos et l'aménagement de grandes pistes cyclables.

Ce projet d'aménagement a été initié par les équipes d'Olivier Berzane, Maire du 8<sup>e</sup>, dès son arrivée, tant l'enjeu est grand et, pour cela, nous le remercions chaleureusement.

Cette dénomination aujourd'hui s'inscrit dans cette volonté de rendre hommage. Rendre hommage aux figures marquantes de notre histoire. Alors, quoi de plus significatif et d'évocateur que de proposer la dénomination de ce Centre social par le nom de Gisèle Halimi ?

Combattante du droit des femmes, personnalité engagée en faveur des libertés, avocate des droits humains, Gisèle Halimi représente un symbole fort (*intervention inaudible due à des microcoupures*) un guide (*intervention inaudible due à des microcoupures*) d'un centre social.

Car en effet hérités d'un militantisme social qui a eu très tôt le désir d'agir sur les conditions de vie des habitants des quartiers populaires, les centres sociaux dans notre arrondissement, dans notre ville, sont fortement engagés auprès des familles et ainsi, bien au-delà (*intervention inaudible due à des microcoupures*).

**M. LE MAIRE** : Madame Runel, pardonnez-moi de vous interrompre, mais il faudrait que vous coupiez votre caméra, car le son passe très mal. Merci beaucoup.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Très bien. Je vous en prie.

Le Centre social Gisèle Halimi permettra donc de transmettre aux plus jeunes générations et à toutes les personnes venant dans ce lieu l'importance des batailles passées et à venir.

L'émancipation des peuples, c'est finalement le même combat porté par le secteur de l'éducation populaire et nous savons tous que le combat pour l'égalité n'est pas terminé. À nous donc de le poursuivre collectivement.

Je remercie au nom de la majorité la famille Halimi d'avoir bien voulu accepter que ce Centre social porte le nom de Gisèle Halimi et je sais que les équipes du Centre social, comme celles de l'arrondissement, en seront à la hauteur.

Nous formons le vœu, en tant que majorité, que les mots de Gisèle Halimi, issus de son dernier ouvrage, Une farouche liberté : « Organisez-vous, mobilisez-vous, soyez solidaires. » résonnent longtemps entre les murs du Centre social et bien au-delà dans notre arrondissement, bien au-delà dans notre ville.

Nos trois groupes voteront favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. Nous en avons terminé avec les dénominations.

---

## QUESTION DU 7<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

---

### Question : Cité Jardin

**M. LE MAIRE** : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement.

Nous examinons aujourd'hui les questions des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

Je donne la parole à Fanny Dubot, Maire du 7<sup>e</sup>. Madame Dubot, c'est à vous.

**Mme DUBOT Fanny**, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement : Merci. Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Maire,

Cette question a été votée à l'unanimité du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement. Ensemble, nous avons porté devant nos concitoyens la perspective

de réhabiliter la Cité Jardin, située dans le quartier de Gerland, et que ce projet urbain soit aussi le support d'un projet humain.

Avec un bâti dégradé, des espaces collectifs vétustes, des troubles à la tranquillité, les habitantes et les habitants de la Cité Jardin et les riveraines et riverains du quartier Debourg constatent une certaine impuissance publique et se sentent mis sur le côté depuis trop longtemps.

Cette Cité a aussi des points forts, des associations très engagées qu'elles soient du quartier ou d'ailleurs, les équipes de l'école et du collège, l'histoire qui fait de ces ensembles la mémoire ouvrière de Gerland et un patrimoine architectural et végétal de qualité inspiré des cités-jardins européennes, qui allient habitations populaires, commerces et équipements publics à la fin du XIXe siècle. La faible densité de logements laisse la part belle à la végétation et à l'espace public. Ici, passé, présent et futur se rencontrent. Cette Cité construite en 1924 fêtera son centenaire pendant le mandat.

Monsieur le Maire, nous sommes toutes et tous concernés et même préoccupés par la situation de cet ensemble. Vous-même êtes venu visiter la Cité Jardin en octobre dernier, ce qui a été apprécié des habitantes et des habitants.

Vos Adjointes se mobilisent. Monsieur Michaud travaille sur la réhabilitation en tant que chef de projet. Monsieur Girault coordonne l'intervention associative. Madame Nublat-Faure facilite l'action de cet acteur pivot qu'est le Centre social. Monsieur Godinot est attentif aux locaux collectifs. Madame Runel favorise l'accès à l'hébergement. Monsieur Chihi prépare une action d'ampleur sur les rodéos urbains. Madame Perrin-Gilbert travaille sur le centenaire et Madame de Laurens a organisé un stand santé pendant la crise Covid.

De son côté, la Mairie du 7e arrondissement a initié une enquête auprès des habitantes et des habitants et participe au relais et à la synergie des actions de la Ville auprès du public et des acteurs locaux.

C'est pourquoi l'ambition de votre exécutif tout autant que le mien est de porter un projet d'aménagement au service d'un projet social, qui a pour objectif d'améliorer concrètement les conditions de vie des habitantes et des habitants. Ce projet social est en cours d'élaboration : satisfaire les besoins essentiels, apporter un soutien éducatif, tranquilliser le quartier et rendre la Cité plus vivante avec des animations et une implication de chacun et chacune dans son cadre de vie. Nous veillerons à impliquer les habitants de la Cité et du quartier Debourg en partageant nos ambitions et en écoutant leurs propositions.

J'en viens à la question. Pour obtenir des améliorations sensibles, il nous faut aussi activer les leviers stratégiques liés, eux, à l'aménagement urbain, sur lesquels nous vous interrogeons en deux points.

Premier point, la réhabilitation, quelle sera son ampleur, avec quels crédits et quel planning, avec quel scénario permettant d'ouvrir les logements vacants à la location ?

Deuxième point, la création d'un local collectif avec la définition d'un planning d'occupation permettant le développement d'activités associatives dans le quartier, quel sera le calendrier de mise en œuvre ?

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame Dubot.

Je vais céder la parole à monsieur Raphaël Michaud pour vous répondre. Monsieur Michaud, c'est à vous.

**M. MICHAUD Raphaël**, Adjoint : Monsieur le Maire, il s'agit d'un projet social et je préférerais que ce soit Jean-Luc Girault qui commence si c'est possible, pour que je puisse ensuite expliquer le projet urbain qui s'appuie sur ce projet social.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Girault.

**M. GIRAULT Jean-Luc**, Adjoint : Bonjour à tous.

Madame la Maire,

Monsieur le Maire,

Je vous remercie pour votre question sur un sujet essentiel pour notre majorité, tant il est à l'image de ce que souhaite porter notre exécutif pour ces quartiers en Politique de la Ville, qui connaissent un certain nombre de difficultés impactant la vie de leurs habitants.

À la Cité Jardin vivent 1 300 habitants délaissés, où se concentrent les plus précaires. Les services publics sont partis à l'image de la Maison pour l'Emploi. Les associations se débrouillent sans local associatif.

Notre projet pour la Cité est un projet d'aménagement au service d'un projet social global, qui a pour objectif d'améliorer concrètement les conditions de vie des habitantes et des habitants.

Notre politique est tournée vers les publics les plus fragiles, enfants et familles, jeunes, personnes âgées, populations précaires.

Au-delà des problématiques sociales réelles qu'il ne faut pas ignorer, ce territoire dispose d'un potentiel humain et associatif extrêmement riche. Et parce que nous croyons dans la capacité collective, nous travaillerons pour permettre aux habitants de faire part de leur expertise d'usage et d'être au cœur du projet.

Pour ce faire, nous entendons coconstruire un projet collectif dans le but de permettre le réinvestissement du quartier par les acteurs locaux en diversifiant les modalités et objets de participation pour que chaque habitant volontaire trouve ce qui lui convienne, en relançant la mobilisation du conseil citoyen dès à présent avec ANCILA.

Avec les associations, nous apportons dès maintenant des réponses concrètes. Il s'agit aujourd'hui de leur donner des moyens d'agir dignement grâce à la création imminente d'un local pour les associations. Ce lieu partagé leur permettra de travailler en réseau pour rendre leurs actions plus complémentaires.

Des actions nouvelles inscrites dans la programmation 2021 du Contrat de Ville se déploient et complètent celles existantes sur ce territoire.

Outre de nouvelles animations sportives et culturelles, ALLIES propose de nouvelles actions portant sur l'insertion d'un public féminin et l'accroissement de l'offre en apprentissage du français langue étrangère.

Le collège Rosset tisse de nouveaux liens avec les acteurs du territoire de la Cité Jardin et notamment le Centre social Gerland et l'école Aristide Briand. Je salue d'ailleurs la nouvelle dynamique qui se crée au sein du Centre social avec une équipe renforcée.

Il s'agit aussi de restaurer la tranquillité en définissant avec les habitants des utilisations pour tous les espaces. Nous veillerons à faire disparaître les mésusages, en multipliant les actions dans la gestion sociale et urbaine de proximité, qui permettront en concertation avec les habitants d'améliorer le cadre de vie. Projet arboretum, création d'équipements sportifs, poursuite du développement du jardin partagé, remise en état des pergolas sont programmés en 2021.

Une identification précise des troubles et de leurs auteurs aboutira à conduire des programmes adaptés. Une stratégie avec les polices municipale et nationale intégrera les autres acteurs pertinents, ALTM, bailleurs, PJJ, Éducation nationale.

Des travaux importants seront menés aux bains-douches Delessert d'ici la fin de cette année. La réflexion autour de ce lieu et de son usage sera menée avec les habitants et les utilisateurs du jardin partagé. Cet établissement continuera à constituer un lieu d'animation et de quartier.

Enfin, le centenaire de la Cité Jardin 2024 sera l'occasion de temps festifs et culturels conçus et pensés en collaboration avec les habitants.

**M. MICHAUD Raphaël**, Adjoint : Madame la Maire,

Je vous remercie pour cette question dont nous nous sommes saisis dès notre élection.

Je partage avec vous le constat que nous parlons d'un quartier enclavé. Les habitants nous ont exprimé le sentiment d'être délaissés. La Cité Jardin, qui s'y est déjà aventuré ? La rue de l'Effort est une impasse. Le parc du château des Mères est fermé derrière les garages. Situé à moins de 500 mètres du métro Gerland, c'est un quartier enclavé et méconnu.

Je vous parle de 550 logements dont la Ville est propriétaire. Je vous parle de plus de 50 logements sociaux murés. Je vous parle d'une cité labellisée Patrimoine du XXe siècle sans travaux de réhabilitation depuis plus de 25 ans. Les murs sont moisis, les salles de bain sont délabrées. Imaginez les familles, les retraités, les personnes seules qui vivent dans ces conditions.

À ce stade, Madame la Maire, il ne s'agit pas d'impuissance publique, comme vous le dites, mais il s'agit surtout d'inconséquence publique.

Pourtant, cette Cité Jardin porte une véritable promesse pour ses habitantes et ses habitants, celle d'une harmonie entre ville et nature, celle de loyers durablement abordables, garantis par une propriété municipale. Nous souhaitons retrouver cette promesse avec un projet qui améliore les conditions de vie des habitantes et des habitants.



Désormais, nous identifions près de 50 millions de dépenses. Il ne faut pas se mentir, c'est colossal, c'est un projet de long terme. Le retard pris sur l'entretien de ces bâtiments, les montants en jeu, nous conduisent à un phasage de travaux qui pourraient s'étaler sur une dizaine d'années. C'est un projet de long terme, mais qui commence maintenant.

Face à cette incurie, il est temps ! Il est temps de retrouver un cadre. Comptez sur notre portage politique. Je réponds personnellement de la mobilisation de toutes les délégations concernées aux côtés de la Mairie d'arrondissement.

Ces jours-ci, la Ville travaille à un contrat pour la signature dès l'année prochaine, un contrat pour gérer, un contrat pour rénover, car il est temps de rénover.

À court terme, comme l'a annoncé Jean-Luc Girault, nous allons mettre à disposition un local associatif pour soutenir le tissu associatif déjà très riche.

Nous travaillons avec l'architecte des Bâtiments de France pour des travaux patrimoniaux d'urgence sur les bas-reliefs des façades.

Nous développons les demandes de déménagement au sein des immeubles, pour avoir des logements adaptés aux tailles des familles, avec des emménagements à partir de mi-juillet.

Cité Jardin, c'est aussi un projet à moyen terme, car le temps de la transformation de la ville est un temps long.

Nous souhaitons élaborer un projet de réhabilitation et de rénovation énergétique avec les architectes du patrimoine et les habitants, à l'image de celui réalisé pour la Cité Perrache le long de l'autoroute A7.

La Métropole a mandaté la nouvelle équipe de concepteurs autour de l'architecte Corinne Vezzoni pour contribuer à bâtir ce nouveau projet, faire déboucher les impasses et rendre possibles les travaux.

Enfin, il est temps de se donner les moyens. Nous avons voté hier le budget d'investissement municipal qui comprend 5 millions d'euros pour engager la rénovation ambitieuse des logements et accompagner la transformation de l'ensemble.

Une opération d'aménagement métropolitaine pour les espaces publics qui deviennent avenants avec une première tranche de travaux dans le temps de notre mandat.

Les agents du service Europe ont déjà identifié les financements européens et nationaux. Un agent directement implanté à Bruxelles travaille à la mobilisation de tous les fonds disponibles.

Le plan d'action que nous partageons avec vous traduit la volonté politique forte des élus de la Ville de Lyon pour un projet urbain au service d'un projet social ambitieux.

Il faut savoir cultiver son jardin. La Ville de Lyon prend au pied de la lettre ces mots de Voltaire, en prenant soin de ses habitants, de son patrimoine, de sa Cité Jardin.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Michaud.

---

## QUESTION DU 8E ARRONDISSEMENT

---

### Question : Revitalisation du commerce de proximité

**M. LE MAIRE** : Monsieur Berzane, Maire du 8e, c'est à vous.

**M. BERZANE Olivier**, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Vous le savez, le 8e arrondissement ne cesse de voir croître sa population, ses quartiers se transforment en profondeur, mais peinent à devenir des lieux de vie. Nous ne souhaitons pas mettre fin à cette croissance car le besoin en logements reste très important. Pour autant, nous ne voulons pas que les quartiers du 8e deviennent les dortoirs de Lyon mais de réels cœurs de ville.

Des cœurs de ville qui disposent certes d'équipements éducatifs, culturels, sportifs et sociaux nécessaires, mais surtout d'une économie attractive et de commerces de proximité attrayants qui répondent aux besoins quotidiens des habitantes et des habitants.

Le constat que nous faisons sur les différents quartiers est celui d'un déséquilibre flagrant entre, par exemple, le quartier Monplaisir et la route de Vienne, le boulevard des États-Unis, le cœur de Mermoz ou la plaine Santy.

Ces quartiers sont loin de tous disposer des commerces de la vie quotidienne indispensables à consommer en circuit court et surtout à disposer d'une offre alimentaire de qualité et qui corresponde à toutes les catégories d'habitantes et d'habitants. Le boulevard des États-Unis s'est paupérisé au fil des années et a été totalement abandonné par nos prédécesseurs au désespoir de ses habitantes et habitants, du Conseil de quartier, du CIL et du Conseil citoyen. Les commerçants de la route de Vienne espèrent voir redorer l'image de leur quartier, les habitants de Mermoz et de la plaine Santy voir arriver les commerces de proximité.

La restauration dans la plupart des quartiers n'est faite que de fast-foods, dont on peut douter de la qualité nutritionnelle et dont les ravages en termes de déchets sur l'espace public sont énormes.

Enfin, à part sur la place Ambroise Courtois, il est impossible de trouver un bistrot ou une brasserie indispensable à la vie d'un cœur de quartier.

Ma question est donc simple, quelle politique et quelles actions concrètes comptez-vous mettre en œuvre avec nous pour redonner vie à nos quartiers ? Comment comptez-vous permettre l'implantation d'une offre diversifiée et de qualité qui réponde aux besoins des habitantes et habitants de ces quartiers ?

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Berzane. Pour vous répondre, Camille Augey, c'est à vous.

**Mme AUGHEY Camille**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire du 8e arrondissement,

Chers collègues,

Je vous remercie, Monsieur Berzane, pour votre question au sujet de nos cœurs de quartier, qui est une préoccupation partagée par d'autres arrondissements.

Vous avez raison de le rappeler, les commerçants, les artisans, les entrepreneurs animent nos rues et créent des lieux de vie et de convivialité essentiels à la cohésion sociale. Nous l'avons vu pendant les confinements, avec la fermeture des commerces, les rues étaient désertes et notre ville était bien triste. Lyon ne peut exister sans le dynamisme de ses commerces.

Conforter la présence des commerces au sein des quartiers est donc un enjeu essentiel de mon mandat. Je souhaite permettre à tous les habitants et toutes les habitantes d'avoir accès à une offre de qualité, de proximité, qui couvre l'ensemble des besoins du quotidien à moins de 15 minutes à pied, et ce, quel que soit le quartier.

S'appuyer sur l'économie locale est d'autant plus important qu'elle génère des emplois non délocalisables et participe à la résilience de notre territoire en encourageant des boucles d'approvisionnement vertueuses.

Pour toutes ces raisons, la diversité commerciale et le soutien au commerce local sont au cœur de notre stratégie, et les services sont déjà à pied d'œuvre sur ce sujet.

La Direction du commerce, de l'économie et de l'artisanat réalise en ce moment même le tour des arrondissements afin de partager la vision de la Ville sur les enjeux commerciaux et recueillir les avis et priorités des arrondissements.

Sur le 8e arrondissement, nous partageons les enjeux que vous avez soulevés : diversifier l'offre commerçante sur le non alimentaire (équipement de la personne, de la maison, culture-loisirs) et veiller à la présence des commerces de première nécessité tout en renforçant les polarités de quartiers.

Le quartier de Monplaisir représente près de la moitié du chiffre d'affaires global généré sur l'arrondissement et est en forte progression. Sur Mermoz, il n'est que de 7 %. Le rééquilibrage entre les quartiers est une priorité de cet arrondissement, en diversifiant l'offre en direction des

actifs, sur le non alimentaire.

Bachut-Berthelot connaît une belle dynamique du fait de la convergence des programmes de logements avec le linéaire de proximité sur l'avenue Jean Mermoz, mais nécessite le renforcement du volet qualitatif de l'offre.

La Ville de Lyon dispose de différents outils pour parvenir à cet objectif.

D'abord, nous avons identifié certains périmètres prioritaires qui nécessitent une action foncière ciblée. Ce sont des zones observant plusieurs critères comme une vacance importante, une faible diversité commerciale, des activités diurnes sous-représentées pour l'équilibre du quartier. Avec l'aide des services, nous avons défini une stratégie fine d'intervention tenant compte des spécificités de chaque zone, des moyens nécessaires, des opportunités et de nos possibilités d'actions. L'instauration de nouveaux périmètres de sauvegarde, comme nous le faisons sur Guillotière-Péri tout à l'heure, pourrait être décidée si cela s'avérait pertinent sur certaines zones.

Sur le 8e, le quartier route de Vienne et Moulin à Vent va faire l'objet d'expérimentations ciblées, grâce à un travail de gré à gré avec les bailleurs et les commerçants. L'objectif est d'implanter dans des locaux stratégiques vacants des concepts alternatifs et du commerce éphémère, afin d'apporter des services de proximité. Nous devons accompagner la mutation urbaine du quartier, en renforçant le linéaire commercial qui est encore aujourd'hui trop fragile et entrecoupé. L'occupation provisoire de locaux vacants est une belle opportunité pour cela, en redynamisant un quartier tout en offrant à un porteur de projet l'opportunité de tester son concept à un coût moindre.

Au-delà de cette stratégie ciblée, nous avons la chance de bénéficier à Lyon d'une très belle coopération des bailleurs avec les services de la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat. Cette coopération est essentielle pour parvenir à mettre en œuvre notre stratégie commerciale sur l'ensemble de la ville, et je rencontre depuis ces dernières semaines les principaux bailleurs afin de renouveler nos modes de partenariat et de les intensifier.

Le travail mené en ce moment sur le boulevard des États-Unis illustre bien cette coopération. Une étude est en cours sur la possibilité de conventionner avec GrandLyon Habitat afin de mettre en place un comité d'agrément autour de la commercialisation de leurs pieds d'immeuble. Ces comités d'agréments, pilotés par la DECA, sont un outil précieux pour réorienter progressivement le foncier, notamment grâce aux efforts financiers que les bailleurs sont parfois prêts à faire pour participer à la transformation commerciale d'un quartier.

En parallèle, lorsque certaines zones ne permettent pas l'implantation de nouveaux commerces que l'on peut qualifier de traditionnels, je souhaite m'appuyer sur des concepts innovants de type kiosques, foodtrucks, pour pallier les déficits éventuels de l'offre commerciale ou de restauration, recréer des points de proximité et redynamiser la vie de quartier, tout en veillant bien évidemment à ne pas faire concurrence aux commerces existants.

Je vous invite, Monsieur Berzane, ainsi que l'ensemble des Maires d'arrondissement, à réfléchir aux idées d'implantation de ce type de commerces sur votre territoire, afin que nous puissions les prendre en compte dans nos prochains appels à candidatures.

Enfin, nos marchés alimentaires et non alimentaires jouent un rôle important pour l'approvisionnement des Lyonnaises et des Lyonnais en produits frais, de qualité et de première nécessité. Ces derniers mois ont même vu leur fréquentation augmenter. Nous allons donc bientôt ouvrir une réflexion avec tous les arrondissements sur leur offre, leurs implantations, leurs jours et horaires de fonctionnement afin de les adapter aux usages actuels. Ce travail permettra notamment d'améliorer la couverture du 8e arrondissement en fonction des perspectives d'évolution des différents quartiers.

Au-delà de ces actions concrètes, la collectivité dispose d'autres ressources, comme les outils réglementaires, tels que le SDUC et le PLU-H, les outils de veille, tels que l'observatoire des rez-de-chaussée et les données partagées par les partenaires.

Il est important de comprendre que la Ville de Lyon n'aura jamais la possibilité de maîtriser l'intégralité des locaux sur son territoire. Toutefois, grâce à l'action de proximité menée au quotidien par les services de la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat, à ses outils et son expertise, il lui est possible d'agir de manière ciblée et pertinente à l'échelle d'une rue ou d'un quartier. En apportant un nouveau concept dans une rue, c'est toute une clientèle qui se déplace, ce qui par effet d'entraînement conduit à l'implantation de magasins partageant la même chalandise.

Comme vous le voyez, Monsieur Berzane, nous partageons le même objectif. Je tiens à cette occasion à remercier les services, mes collègues Adjointes d'arrondissement en charge de l'économie, du commerce et de l'artisanat, et l'ensemble des partenaires (chambres consulaires, associations de commerçants, bailleurs, Métropole), avec qui nous sommes en contact permanent pour veiller à l'équilibre commercial et à l'animation de nos quartiers lyonnais.

Parallèlement, puisque vous avez mentionné ces sujets, d'autres projets sont ou seront lancés en transversalité avec d'autres délégations pour réduire et mieux valoriser les déchets des commerçants, promouvoir et encourager la consommation responsable, renforcer et faciliter l'accès à une alimentation saine et de qualité notamment pour les personnes les plus précaires.

Pour finir, j'aimerais rappeler que notre action ne se limite pas à implanter de nouveaux commerces, mais aussi à soutenir et accompagner au quotidien tous ceux qui font la richesse et la diversité de nos quartiers.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augéy.

J'ai bien noté la demande de prise de parole de monsieur Lévy, mais nous allons d'abord passer à la question du 9e arrondissement et nous reviendrons ensuite vers monsieur Lévy.

---

## QUESTION DU 9E ARRONDISSEMENT

---

### Question : Les ambitions de la Ville de Lyon pour former au mieux et plus les professionnels de la Petite Enfance

**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Madame Anne braibant, Maire du 9e arrondissement.

**Mme BRAIBANT-THORAVALE Anne**, Maire du 9e arrondissement : Bonjour à toutes et à tous,

Une question sur la Petite Enfance, qui concerne les plus petits donc.

Priorité de la Ville de Lyon, les solutions d'accueil des tout petits sont diversifiées : crèches collectives, crèches parentales, microcrèches ou encore lieux d'accueil chez un assistant ou assistante maternelle, pour répondre aux différents besoins des Lyonnaises et des Lyonnais.

Si la diversification des modes d'accueil est un enjeu aujourd'hui intégré, la création d'établissements collectifs est manifestement à poursuivre, afin d'accompagner les familles lyonnaises en leur offrant le choix de mode de garde.

Sur le 9e arrondissement, ce sont 8 millions qui seront consacrés à la création et à la rénovation d'établissements sur le mandat.

Le plan d'équipement du mandat traduit clairement l'ambition de la majorité municipale et nous nous en félicitons.

Au-delà des établissements municipaux, ce sont aussi de nouvelles initiatives associatives et privées qui viendront compléter l'offre de garde de petite enfance.

Ces créations devront s'accompagner des recrutements indispensables au juste encadrement des enfants, qu'il s'agisse des assistants ou assistantes maternelles, des puéricultrices, des infirmiers ou infirmières, d'auxiliaires de puériculture ou encore d'éducateurs, éducatrices de jeunes enfants. Les possibilités d'exercer dans les EAJE sont nombreuses.

La question du Conseil d'arrondissement du 9e s'adresse à Monsieur Vasselín et est la suivante : quelles sont les ambitions de la Ville de Lyon pour former au mieux et plus les professionnels de la Petite Enfance, afin d'être collectivement en capacité de répondre aux enjeux d'accueil et d'encadrement ?

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame la Maire. Je cède la parole à Monsieur Vasselín.

**M. VASSELIN Steven**, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie, Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, pour votre question, car elle permet de mettre en lumière la situation très problématique du recrutement sur les métiers de la Petite Enfance.

Alors, oui, nous sommes ambitieux en effet, 22 nouvelles crèches, 10 nouveaux RAM minimum sont prévus pour ce mandat. Ces RAM permettront notamment de faire profiter un grand nombre d'enfants et leurs assistants maternels de temps d'accueil collectifs et ce sont aussi des lieux essentiels pour faciliter les échanges, la formation et l'accompagnement de ces professionnels.

Un tel niveau de création d'équipements de Petite Enfance sur un seul mandat est sans précédent. Il est d'autant plus essentiel que le retard sur le développement de la Petite Enfance dans notre ville est important.

Alors, vous l'avez souligné, Madame la Maire, ces futurs équipements vont impliquer un recrutement important de professionnels pour accueillir les enfants dans des conditions sereines et épanouissantes. Et à ce niveau, soyons clairs, la situation est alarmante.

Nous avons à ce jour 70 postes vacants au sein de nos crèches municipales. La crise Covid n'a évidemment pas aidé, mais elle n'en est pas la cause. La pénurie de professionnels diplômés de la Petite Enfance est structurelle et s'aggrave depuis plusieurs années.

Notre besoin jusqu'à la fin du mandat est d'environ 130 recrutements par an si l'on inclut les embauches pour nos futurs établissements.

Si l'on intègre les structures associatives, qui représentent, je vous le rappelle, environ deux tiers de nos EAJE, c'est d'au moins 200 recrutements par an dont on parle et bien plus encore avec les crèches privées qui subissent tout autant cette situation.

Alors, nous parlons ici, vous l'avez précisé, des métiers d'auxiliaire de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants, qui doivent constituer en l'occurrence 60 % de nos effectifs, afin de satisfaire aux taux d'encadrement qui sont définis par la CAF.

Quelles solutions envisager ?

Au niveau de la Ville, nous travaillons activement avec Laurent Bosetti, avec la Direction de l'enfance, avec la Direction des ressources humaines à ce sujet, afin de rendre ces métiers plus attractifs. Laurent Bosetti a d'ailleurs évoqué hier la question de la revalorisation salariale de ces métiers en tension.

Nous consacrons également des moyens très importants pour prévenir l'usure professionnelle et limiter la pénibilité de ces métiers aussi beaux et précieux qu'ils sont difficiles.

L'une des lignes débloquentes d'ailleurs en priorité de notre PPI pour la Petite Enfance – vous le verrez sur les prochaines délibérations – porte précisément sur la prévention de l'usure professionnelle et l'amélioration des conditions de travail de nos agents de Petite Enfance.

Les brillantes équipes de la Direction de l'enfance, avec qui j'ai beaucoup de chance de travailler au quotidien, sont pleinement mobilisées sur ces projets et nous allons également développer l'apprentissage. Nous allons doubler dès cette année 2021 le nombre d'EJE et tripler celui des auxiliaires de puériculture accueillis par ce biais dans nos crèches.

Je tiens à ce que nous soyons bien lucides. Tout cela ne suffira pas. La véritable marge de manœuvre sur cette problématique se situe au niveau de la formation professionnelle, et précisément des quotas de places ouvertes en formation dans les écoles.

Nous avons d'ailleurs visité l'une d'entre elles avec vous, Madame la Maire, et Monsieur le Maire de Lyon, l'école Ocellia, située dans votre arrondissement. Lors de cette rencontre, la direction de l'école nous expliquait qu'ils reçoivent chaque année 1200 candidats pour environ 100 places disponibles dans leur formation de petite enfance.

Le problème n'est donc absolument pas une crise de la vocation. Les métiers de la Petite Enfance continuent à attirer les jeunes, mais nombre d'entre eux restent à la porte des écoles.

La formation professionnelle, c'est une compétence régionale. Nous avons donc déjà et à plusieurs reprises interpellé la Région sur ce problème et avons pu commencer à en discuter avec les services concernés. Je vous remercie d'ailleurs, Monsieur le Maire, d'avoir porté cette problématique importante auprès du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, lors de l'unique rendez-vous que monsieur Wauquiez a accepté de vous accorder depuis le début de notre mandat.

Je suis moi-même dans l'attente de monsieur Yannick Neuder, le Vice-Président en charge des formations sanitaires et sociales, accepte de me rencontrer pour pouvoir évoquer directement cette question avec lui. Je profite d'ailleurs de la présence dans cette assemblée de son collègue, monsieur Blanc, le Premier Vice-Président de la Région, pour lui demander son aide. Monsieur Blanc, je compte sur vous pour faire part vous aussi à monsieur Neuder de cette situation subie par toutes les grandes villes de la région, et ce, quelle que soit l'étiquette politique de leur Maire, bien évidemment.

Je finirai en précisant que l'État a aussi un rôle clé à jouer sur cette question. Il est en effet en capacité quand la situation l'exige, comme c'est le cas ici, de cofinancer un plan ambitieux de formation en partenariat avec les régions. C'est ce qui a été fait par exemple tout récemment pour les quotas d'infirmiers et d'aide-soignant. Notre but est qu'un dispositif similaire soit mis en œuvre évidemment pour les métiers de Petite Enfance. J'ai donc sollicité l'association des Maires de France et le réseau France Urbaine, afin qu'une rencontre soit organisée rapidement avec Adrien Taquet, le secrétaire d'État en charge de l'Enfance, pour qu'il prenne la mesure de la situation et y apporte des solutions concrètes.

J'ai appris hier soir, grâce à Étienne Chaufour du réseau France Urbaine que je remercie très sincèrement, que monsieur Taquet nous recevrait la semaine prochaine pour en discuter.

Soyez certaine en tout cas, Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, que vous pouvez compter sur notre majorité pour ne pas renoncer à ce combat tant que des solutions probantes n'auront pas été apportées par l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous le devons à nos enfants, mais aussi bien évidemment à tous les professionnels qui les accueillent de manière si qualitative et qui constituent un maillon essentiel et pas assez valorisé du bon fonctionnement de notre société.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Vasselin.

Je reviens donc sur la demande de prise de parole précédente. Monsieur Lévy, c'est à vous.

**M. LÉVY Charles-Franck :** Merci, Monsieur le Maire, pour cette prise de parole.

Je voulais interrompre un peu le monologue sur la question du commerce, tout simplement pour rappeler que nous avons des situations assez graves dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, notamment concernant le marché des États-Unis, qui ressemble malheureusement de plus en plus à des espaces que nous connaissons sur le quartier de la Guillotière.

Bien sûr, cette situation ne date pas de votre mandat, mais, en neuf mois, la situation est loin de s'être améliorée, voire elle s'est empirée.

En effet, si nous voulons avoir une discussion sur la valorisation des marchés, il faut traiter ces questions, parce qu'aujourd'hui, même les habitants des États-Unis ne vont plus au marché des États-Unis et cela commence à poser un véritable problème.

À un moment donné, c'est aussi une série de renoncements et d'abandons dans le cadre de votre mandat, qui dévalorisent le 8<sup>e</sup> et qui ne renforcent pas le commerce. On peut parler de l'abandon de la trame verte entre Blandan et Parilly. On peut aussi parler du fait qu'au niveau du Sytral, il n'y a pas de projet fort de ligne forte de transport prévue durant ce mandat. Sur le quartier Grand Trou-Moulin à Vent, les questions de sécurité demeurent cruciales.

Nous avons pu en effet visiter ensemble la nouvelle école. Nous avons vu un certain nombre d'immeubles et de grues présentes dans le quartier. C'est par une nouvelle population, par un renouvellement urbain, que nous amènerons également une nouvelle dynamique commerciale.

Nous avons entendu beaucoup de déclarations d'intention, beaucoup de paroles extrêmement vagues, tout à fait exportables dans d'autres quartiers et même dans d'autres villes de France, mais nous avons besoin d'actions concrètes pour valoriser et soutenir le commerce. Un des points, et vous l'avez cité, Madame l'Adjointe, concerne notamment le PLU-H et l'activité en rez-de-chaussée, qui, pour nous, nous semble particulièrement essentiels.

Nous ne portons pas de jugement de valeur sur un certain nombre de commerces présents sur le quartier des États-Unis, mais nous appelons à une véritable politique d'investissement, une politique commerciale. Ce n'est quand même pas nous qui avons élaboré la PPI actuelle, qui consiste tout simplement à n'avoir aucun investissement fort sur ce quartier. Je voulais donc remettre un peu les choses au clair sur les questions d'investissement dans le 8<sup>e</sup>. Si vous pouviez justement, par moments, avoir la même dynamique que dans les précédents mandats, je pense que les habitants vous en remercieraient.

Merci à vous.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je me permets de préciser, Monsieur Lévy, qu'il n'y a pas de monologue, il y a une question du Maire du 8e arrondissement, à laquelle Madame l'Adjointe a répondu. C'est tout.

Monsieur Blanc, vous avez également demandé la parole. Je vous la cède.

**M. BLANC Étienne** : Très brièvement, Monsieur le Maire, pour expliquer à monsieur Vasselin que j'ai eu énormément de plaisir à exercer les fonctions de Premier Vice-Président de la Région en charge des Finances et de l'Administration, ce qui me vaut aujourd'hui d'échanger avec madame Hénocque qui connaît bien aussi la maison sur des sujets de fond, mais que je ne le suis plus.

En revanche, je veux bien faire son petit télégraphiste. S'il ne parvient pas lui-même à rencontrer monsieur Yannick Neuder, je veux bien servir d'intermédiaire.

Je rappelle que je n'exerce plus cette fonction, on me la prête encore. Comme quoi, Monsieur le Maire, j'ai dû laisser dans cette maison un souvenir impérissable, même parmi mes opposants.

**M. LE MAIRE** : Assurément. Merci.

---

## DÉSIGNATION

---

### 2021/595 - Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les communes et la Métropole de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

**M. LE MAIRE** : La Ville de Lyon dispose d'un représentant titulaire et de deux représentants suppléants au sein de la Commission locale des transferts de charges.

Je vous propose les candidatures suivantes : en titulaire, madame Audrey Hénocque, et en suppléants, monsieur Philippe Prieto, monsieur Adrien Drioli.

Y a-t-il d'autres candidatures? Non. En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Vote)

(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)

(Adopté)

---

## COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

---

### 2021/715 - Lancement de l'opération n° 06016102 «Aménagement d'une carrière pour la section équestre de la police municipale au Parc de la Tête d'Or» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00018

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

**M. LE MAIRE** : Nous reprenons, mes chers collègues, le cours de l'étude des délibérations que nous avons interrompu hier à 19 heures.

Pour le présent rapport, je cède la parole à Monsieur Chihi, donc le rapport 715.

**M. CHIHI Mohamed**, rapporteur : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Notre engagement sur ce mandat pour la Police municipale, outre la fidélisation de nos agents et l'attractivité de notre Ville, s'attache à renforcer notre intervention en proximité, pour recréer du lien avec les habitants et restaurer le sentiment de sécurité en étant présent et visible sur l'espace public.

La brigade équestre s'inscrit tout à fait dans cet objectif et a vu ses effectifs augmenter en novembre, passant de 3 à 9 cavaliers.

Il s'agit désormais de mettre à disposition de ces cavaliers et des trois chevaux qui composent cette brigade des conditions d'entraînement optimum en limitant les transports par van pour se rendre au centre d'entraînement de Miribel.

Il vous est donc proposé la création d'une carrière équestre au sein du Parc de la Tête d'Or. Celle-ci sera établie sur un terrain du parc à proximité du bâtiment de la Direction des espaces verts et à l'écart de la fréquentation du public. Elle aura une dimension de 40 mètres par 20 mètres, disposera d'une clôture, d'un système de drainage, d'un revêtement en sable équestre spécifique et d'un arrosage automatique.

Cet investissement permettra d'apporter plus de confort à nos cavaliers et aux chevaux qui pourront plus régulièrement et facilement répéter des gestes et reproduire des mises en situation.

Cet aménagement nécessitera un investissement de 90 000 euros.

Avis favorable de la commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Chihi.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. PRIETO Philippe** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint, cher Mohamed Chihi,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Notre groupe réaffirme à vos côtés l'ambition que Lyon soit une ville tranquille et apaisée.

La sécurité et la tranquillité publique se gagnent par la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs et il ne faut en négliger aucun pour les assurer au mieux.

Chacun de ces dispositifs obéit à des règles d'engagement spécifique, une doctrine d'engagement, de façon à ce que l'ensemble des dispositifs fassent sens et permettent la réalisation des missions de police municipale.

Nous nous étions félicités de la création en 2015 de la brigade équestre, elle illustre parfaitement les principes de police de proximité, bien en visibilité et au contact des habitants, auxquels nous sommes attachés. Une police qui rassure, qui dissuade et qui intervient.

Pour cela, encore faut-il en définir précisément le cadre d'action et lui en donner les moyens. Et si nous ne remettons pas en question les dispositifs de sécurité, tous les dispositifs, si nous ne posons pas régulièrement la question de leur efficacité pour les faire progresser, alors nous courons le risque de les voir régresser.

Pour être efficace, la Police municipale a besoin de s'entraîner et d'éprouver ses méthodes. Ces entraînements ne sont jamais anodins, ils sont parfois risqués, mais ils sont indispensables pour que les interventions réelles soient les plus rodées possibles.

Le projet que nous allons voter vise à installer un centre équestre au Parc de la Tête d'Or, dédié à l'accueil et l'entraînement des chevaux de notre Police municipale. Ces entraînements sont indispensables pour permettre aux cavaliers et aux chevaux de travailler leurs automatismes, de garder la forme et développer leur confiance mutuelle.

Cette structure de carrière va permettre d'éviter aux chevaux et à leurs cavaliers les trajets quotidiens vers Miribel et leur logistique compliquée. C'est un gain de temps, de stress et de fatigue, et donc une amélioration opérationnelle que nous saluons, d'autant que le bilan carbone de l'opération est favorable. C'est une belle illustration, à son échelle, de la compatibilité entre progrès et transition écologique.

Je l'ai dit, il nous faut aussi veiller à requestionner le cadre d'emplois de nos services de Police municipale. La section équestre n'échappe pas à ces principes de bon sens. Elle nous apparaît évidemment comme un dispositif éminent de police de proximité. Lionel Jospin, alors Premier ministre, disait que réussir la police de proximité, c'est d'abord entretenir avec la population une relation de confiance. À l'évidence, je le répète, les brigades équestres favorisent les contacts positifs avec la population et dissuadent les agressions contre les forces de l'ordre.

Les expériences de villes comme Nice, Paris ou Genève le montrent avec des utilisations qui ne se réduisent pas à des tours de parc ou à des parades. L'efficacité de leur intervention en maintien de l'ordre est remarquable, parce que 600 kilogrammes de muscles au galop, cela force le respect.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, va voter favorablement la mise à disposition de cet outil indispensable et espère que le champ d'intervention de la section équestre de la Police municipale intégrera d'autres missions et d'autres territoires de la ville, en particulier ses quartiers populaires.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. La délibération est adoptée. Nos cavaliers pourront s'entraîner.

---

**2021/678 - Lancement de l'opération n° 60023840 « Petits aménagements d'espaces publics, des parcs et jardins 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

**2021/679 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre communal d'Action sociale de Lyon pour la passation et l'exécution de marchés de travaux de création et d'entretien durables des espaces paysagers, l'entretien et la création des réseaux d'eau (arrosage automatique), l'entretien du patrimoine arboré - Approbation et autorisation de signature**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

**2021/680 - Lancement de l'opération n° 60023839 « Divers travaux d'aménagements dans les bâtiments affectés à la Direction des espaces verts » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

**2021/681 - Lancement de l'opération n° 60023850 « Renouvellement du matériel agricole et engins espaces verts 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

**2021/682 - Lancement de l'opération n° 60023849 « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

**2021/691 - Approbation d'une convention de partenariat « Étude de diagnostic et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence de cyanobactéries dans certains plans d'eau de la Ville de Lyon » entre l'ISARA à Lyon, École d'Ingénieurs en Agronomie, Agroalimentaire et Environnement, et la Ville de Lyon**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

**2021/695 - Lancement de l'opération 60022018 « Aménagements cimetières 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

**2021/696 - Lancement de l'opération n° 60022019 « Plantations cimetières 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012**

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

---

### 2021/721 - Cession à la Métropole des deux tiers des actions détenues par la Ville de Lyon au capital de la SPL Lyon Confluence

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Mme Croizier et MM. Doucet, Michaud et Lungenstrass ne prennent pas part au vote)

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Nous passons à une série de dossiers sans demande d'intervention, du 678 au 721, que nous allons voter de manière groupée. Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Pour ma part, je ne prendrai pas part au vote sur la délibération 721. Merci de le noter.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

### COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

---

### 2021/600 - Approbation d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, VetAgro Sup, ayant reçu mandat de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement, Sciences Po Lyon et l'ARS visant à la poursuite de la caractérisation du risque boréliose dans les parcs urbains et périurbains

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Les dossiers suivants n'ont fait l'objet d'aucune demande de prise de parole en Conférence des Présidents, mais au regard de l'importance des enjeux sanitaires et sociaux, j'ai souhaité que mesdames de Laurens et Tomic vous présentent plus particulièrement trois rapports, le 600, le 709, ainsi que le 710.

Madame de Laurens, c'est à vous.

**Mme DE LAURENS Céline**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération suivante a reçu un avis favorable de la Commission. Elle concerne une maladie encore peu connue, la maladie de Lyme ou borréliose de Lyme qui progresse dans notre société depuis plusieurs années, qui est transmise par la piqûre de tique.

Les symptômes peuvent aller d'une simple fièvre, un peu de fatigue, migraines, vomissements, mais peuvent aussi aller jusqu'à une paralysie faciale ou une méningite.

Le projet présenté ici s'inscrit dans le cadre du Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques et dans une approche multipartenariale avec notamment VetAgro Sup, la Métropole, l'ARS et Sciences Po. Elle implique aussi la prise en compte de l'approche One Health, une seule santé, qui tient compte de la santé humaine, de la santé animale et de la santé environnementale comme un seul et même tout cohérent qui fait système et qui, comme tout système, doit rechercher le point d'équilibre.

Cette approche systémique considère que le tout ne correspond pas à la somme des parties, car elles interagissent entre elles. Ce principe, largement rappelé lors de la conférence récente One Health organisée par VetAgro Sup la semaine dernière, met en évidence que soigner de manière séparée l'humain, l'animal et l'environnement ne suffit plus. Notre objectif collectif est bien de soigner ce système et de lui permettre de trouver son équilibre. Plus concrètement, préserver la biodiversité, qui s'entend du microbiote intestinal à la protection des espèces et des milieux, c'est prendre soin de notre meilleur prestataire de services, qui traite notre eau, qui rafraîchit notre air, qui fertilise notre sol, qui produit notre alimentation et qui assure la pérennité de la vie sur terre.

Revenons à nos moutons. La tentation est grande de trouver des parades simples et souvent radicales à des nuisibles du quotidien, des tiques ici, mais cela peut également être les moustiques, le pollen, les chauves-souris, les rongeurs.

Pourtant, nous devons apprendre à raisonner autrement pour embrasser toute la complexité du sujet et leurs impacts sur les trois composantes de cette santé globale (humaine, animale, environnementale).

C'est justement ce que propose cette étude, la prise en compte du temps long, une approche pluridisciplinaire, qui prend en compte le biologique, l'écologie des milieux et le soin, la recherche de solutions de prévention, l'information de la population, l'adaptation par l'urbanisme, par l'habitat.

Je vous invite donc à voter cette délibération qui modestement contribue à faire la promotion de cette nouvelle approche de santé globale, qui s'incarnera à Lyon dans la future Direction de la santé et grâce à des partenariats locaux forts, mais aussi au niveau national et international par une prise en compte de l'importance de ces enjeux, en particulier en ce moment dans le cadre de la lutte contre les épidémies, et qui se matérialisera prochainement par la création du Haut Conseil Une Seule Santé, dont la France pourrait endosser le rôle de chef de file.

Je vous remercie et je vous invite à voter cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe, pour ces explications extrêmement claires.

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté)

---

### 2021/709 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'association L'Ouvre Porte, domiciliée 7 rue Justin Godart à Lyon 4e

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Adopté.)

---

### 2021/710 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à l'association ActForRef (Association d'Action internationale d'aide aux réfugiés) domiciliée 12 rue des Pierres plantées à Lyon 1er

Rapporteuse : Mme TOMIC Sylvie

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Madame Tomic, c'est à vous pour nous présenter les deux rapports 709 et 710.

**Mme TOMIC Sylvie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Il me tenait à cœur de vous dire quelques mots sur ces deux délibérations, car elles me permettent de mettre en lumière l'engagement de certaines et certains de nos concitoyens dans l'accueil des personnes primo-arrivantes en situation de vulnérabilité. Ces citoyennes et citoyens contribuent ainsi à faire vivre l'hospitalité dans notre ville et je veux ici saluer leur implication.

Ces deux associations, L'Ouvre Porte et ActForRef, sont récentes, puisqu'elles ont été créées en 2017 pour la première et 2016 pour la seconde. Elles fonctionnent toutes deux sur la base du bénévolat.

Le cœur d'activité de L'Ouvre Porte est l'hébergement citoyen, c'est-à-dire l'hébergement temporaire de personnes sans-abri grâce à des boucles d'accueil composées de plusieurs foyers de volontaires qui accueillent à tour de rôle, pour des durées variables, les personnes sans-abri qui leur sont orientées par l'une des associations partenaires, et ce, jusqu'à ce qu'une solution de logement durable soit trouvée. Les personnes hébergées sont très majoritairement des personnes en situation de migration.

Ainsi, en 2020, chaque nuit, ce sont plus de 20 personnes en moyenne qui ont été hébergées, par une centaine d'accueillants.

L'association L'Ouvre Porte a également développé d'autres modes d'action. Je citerai notamment Les Nuits Suspendues. C'est un dispositif très réactif permettant à une personne dans une situation d'urgence de bénéficier de 3 à 6 nuits dans une auberge partenaire. Sur les huit premiers mois de 2020, 634 nuitées ont ainsi été mises en place et c'est un chiffre en forte hausse par rapport à l'année précédente.

Je ne développerai pas d'autres activités, comme les Repas suspendus ou des activités culturelles et sportives en temps normal qui sont proposées par L'Ouvre Porte, mais qui sont importantes pour concourir à cet esprit d'accueil et de solidarité.

L'association ActForRef, quant à elle, a pour objet l'aide aux migrants en situation de précarité et a fait le choix d'intervenir de manières diverses, sans privilégier une thématique ou un mode d'action unique. On peut citer le soutien matériel, via des collectes et redistributions de ces dons (aides alimentaires, vestimentaires, trousseaux de maternité), le soutien moral et administratif apporté par cette association (l'accompagnement dans les démarches, des cours de français, l'accès aux loisirs grâce à des cinémas partenaires) et, enfin, l'hébergement via un réseau d'hébergeurs solidaires, qui a permis d'héberger 38 personnes en 2020, le paiement de nuitées d'hôtel ponctuelles, ainsi que le paiement du loyer d'un appartement situé dans le Grand Lyon.

Ces deux associations s'organisent pour encadrer au mieux cet accueil : accompagnement par un référent, signature de conventions, rencontre entre hébergeurs, voire soutien psychologique si besoin.

L'action de ces associations est importante dans un contexte d'accès à l'hébergement très tendu : insuffisance des places dans le dispositif national d'accueil, ainsi que dans les structures d'hébergement d'urgence.

Il n'est pas question bien entendu d'attendre de ces associations qu'elles se substituent aux pouvoirs publics, dont il est de la responsabilité d'assurer l'hébergement des personnes. Cela relève notamment de la compétence de l'État. Mais la Ville de Lyon souhaite contribuer à l'hébergement, notamment au travers d'actions qui ont déjà été mises en œuvre, comme la mise à disposition de lieux.

Soutenir l'action de ces associations citoyennes est un autre moyen pour nous de renforcer l'accès à l'hébergement des personnes vulnérables, notamment en situation de migration, et cela s'inscrit donc pleinement dans la politique d'hospitalité que nous voulons promouvoir.

Nous avons par ailleurs, en lien avec la Métropole, démarré un travail en concertation avec les associations qui pratiquent l'hébergement solidaire, afin de les accompagner au mieux.

Ces enjeux étant rappelés, je vous propose d'attribuer une subvention de 3 000 euros à L'Ouvre Porte et de 2 000 euros à ActForRef, contribuant ainsi à consolider leurs actions. Ces associations n'avaient pas jusque-là bénéficié de subventions de la Ville de Lyon.

Ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Merci pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Tomic.

*(Abstention du groupe Pour Lyon.)*

(Adopté.)

---

### **2021/663 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 euros à l'association Unis Cité Auvergne-Rhône-Alpes, sise 293 rue André Philip à Lyon (3e arrondissement) dans le cadre de la pandémie de Covid-19**

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

*(Abstention du groupe Pour Lyon.)*

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer au vote. Ces rapports ont donc reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Abstention du groupe Pour Lyon sur les rapports 600, 663, 709 et 710)*

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

### **COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME**

---

### **2021/599 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée (TZLCD), sise 8 rue de Saint-Domingue - 44200 Nantes - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

**M. LE MAIRE** : Madame Augéy, c'est à vous.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

« Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. » Cette exigence, proclamée par le préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République en 1946, constitue toujours l'un des principes fondateurs des politiques publiques en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Cette exigence juridique, constitutionnelle et surtout profondément humaine et sociale, est à l'origine de la création de la Sécurité sociale ou encore du salaire minimum il y a plus de 70 ans.

C'est ce principe qui a conduit le législateur à créer il y a cinq ans l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, expérimentation prolongée et amplifiée en décembre dernier.

En totale adéquation avec ce principe, nous considérons l'emploi comme un droit et non comme un simple contrat.

Cette exigence résonne avec une gravité toute particulière en raison du contexte économique et social que nous traversons.

Nous considérons en effet que la société a le devoir de garantir à chacun la possibilité de s'investir dans une activité socialement utile.

Nous considérons que la collectivité a le devoir d'activer les ressources de son territoire pour accompagner toutes les personnes durablement privées d'emploi.

Nous croyons qu'il est possible d'innover, d'expérimenter, de mobiliser toutes les énergies disponibles pour créer des activités poursuivant une utilité sociale.

Nous croyons que le travail ne manque pas et que de nombreuses activités, partiellement solvables et peu lucratives pour le marché classique, peuvent être développées et offrir de nouveaux services à la population.

Nous sommes convaincus que personne n'est inemployable et que ce n'est pas l'argent qui manque, puisque la collectivité consacre beaucoup de moyens au traitement du chômage, en versement de différentes aides et allocations.

C'est parce que nous sommes profondément attachés à ces principes que nous souhaitons, conformément à nos engagements pris devant les Lyonnaises et les Lyonnais, mettre en œuvre cette expérimentation.

L'association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée fédère depuis 2016 les 10 territoires expérimentaux. Elle capitalise leurs retours d'expérience et accompagne les territoires qui souhaitent mettre en place cette démarche. Par cette adhésion, nous souhaitons bénéficier de leur soutien et contribuer à la diffusion de ce projet porteur de sens.

Nous souhaitons en effet nous engager pleinement dans la réussite de cette expérimentation qui propose aux personnes durablement éloignées de l'emploi une solution complémentaire leur permettant de reprendre progressivement une activité professionnelle et de sortir de la précarité.

Le 8<sup>e</sup> arrondissement, et plus particulièrement le quartier de la Plaine Santy, a été identifié comme un territoire pertinent pour mettre en œuvre cette démarche.

Ce territoire comprend un peu plus de 9000 habitants et les données en matière d'emploi dont nous disposons recensent plus de 700 personnes éloignées de l'emploi, sans compter les personnes dites invisibles qui ne font pas valoir leurs droits au chômage, ou qui, en fin de droits, ne s'inscrivent tout simplement pas à Pôle Emploi.

C'est tout l'objectif de ce projet que nous avons déjà initié dans ces quartiers depuis novembre : aller vers ces publics éloignés de l'emploi, les associer pleinement à cette démarche et, à terme, proposer aux personnes éligibles et volontaires un emploi en CDI assorti d'un plan de formation individualisé.

Je tiens à saluer la forte mobilisation de la Mairie du 8<sup>e</sup> dans le lancement de cette démarche, tout comme celle de nombreux partenaires déjà engagés : acteurs institutionnels, bailleurs, associations et un collectif d'une quarantaine d'habitants dont une dizaine très actifs.

Tous ces acteurs sont réunis pour que le projet puisse voir le jour sur un territoire comprenant à ce stade une partie du périmètre du quartier Politique de la Ville Langlet Santy, jusqu'au collège Longchambon, et une partie du quartier Monplaisir La Plaine, formant un ensemble nouvellement nommé par les habitants : « Santy Plaine Emploi ».

Une dénomination bien évidemment porteuse de sens, d'espoirs et de confiance en l'avenir.

Dans les prochaines semaines, la mobilisation locale franchira une nouvelle étape avec l'ouverture d'une Maison du Projet dans les locaux libérés avenue Paul Santy par le Centre social Gisèle Halimi et la constitution d'un Comité local Santy Plaine Emploi qui poursuivra ce travail de mobilisation, notamment auprès des acteurs économiques et commerçants du quartier, d'implication des personnes durablement privées d'emploi et d'identification des activités et besoins non pourvus sur le territoire.

Pour finir, nous considérons bien entendu cette expérimentation comme une solution complémentaire à celles déjà existantes en matière d'emploi et d'insertion proposées par les entreprises, les structures d'insertion par l'activité économique, et qui s'inscrit dans une stratégie globale dans laquelle la Ville de Lyon prendra toute sa part, notamment à travers notre commande publique.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil d'arrondissement du 8<sup>e</sup>.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine, c'est à vous pour 3 minutes.

**Mme CONDEMINE Anne-Sophie** : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Pour rappel, c'est une expérimentation qui débute sur le territoire métropolitain dans le quartier Saint-Jean à Villeurbanne, qui était lui aussi classé quartier prioritaire. On dénombrait alors environ 400 personnes sans emploi depuis plus d'un an, dont plus de la moitié était inconnue des services de l'emploi, c'est-à-dire non inscrits à Pôle Emploi et non accompagnés dans les structures d'insertion professionnelle ou à la Mission locale.

Le déploiement du dispositif fut confié à une association, qui s'appelle Booster d'Avenir, qui a mis en place une stratégie d'aller vers pour le repérage et l'intégration de 80 personnes.

Le projet, rendu possible par l'engagement de tous les partenaires du territoire (État, collectivités, habitants, services publics de l'emploi, associations locales, partenaires sociaux, etc.), réunis au sein d'un Comité local d'expérimentation, paraît donc en effet tout à fait modélisable dans ce quartier lyonnais inscrit dans la géographie prioritaire.

Le travail de coordination et de mutualisation que nous avons imaginé et mis en œuvre lors des deux mandats passés en développant la Maison de l'Emploi et, en l'espèce, les Antennes de Proximité, toutes implantées dans des quartiers Politique de la Ville, sera sans nul doute véritablement un facilitateur pour une mise en œuvre rapide, efficace et opérationnelle.

Alors, si je suis confiante dans la capacité de ces structures et des personnels à repérer et accompagner les publics, je suis plus inquiète sur votre capacité à entretenir et à développer les nécessaires liens avec les entreprises du territoire, non pas pour ce projet spécifique, puisqu'il s'agit d'entreprises dites à but d'emploi, qui sont sollicitées pour embaucher ces chômeurs longue durée en CDI, au SMIC et à temps choisi, afin de réaliser des travaux utiles localement, mais jugés peu rentables pour le marché classique. Mais parce que, d'une façon générale, tout projet d'insertion ne peut se limiter à de l'insertion sociale, tant on sait qu'obtenir un emploi est toujours cité comme la priorité des priorités pour ceux qui n'en ont pas.

À ce titre, nous sommes inquiets et la lecture de votre plan de mandat, véritable marqueur pour les cinq prochaines années, ne nous rassure pas. Le budget que vous prévoyez de consacrer à cette question majeure arrive en avant-dernier de tous vos budgets et les items précisés indiquent tout au plus la création de nouveaux marchés, les soutiens aux labels d'ailleurs existants et le soutien à la Gonette, mais de l'attractivité, du partenariat, du développement de projets avec les entreprises, du développement économique en résumé, il n'est nulle part question. À croire que le mot « entreprise » est pour vous un gros mot et que vous en laissez l'exclusivité à la Métropole.

Pourtant, Monsieur le Maire de Lyon, les relations que vous pourrez entretenir en direct et en proximité avec ces entreprises profiteront aux Lyonnais, à tous les Lyonnais, car le développement économique de notre territoire n'est pas un tabou, ce n'est pas un mot tabou, c'est une source de création de richesses au bénéfice de tous vos concitoyens.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme DE MONTILLE Béatrice** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La loi du 14 décembre 2020 a donc autorisé l'extension de l'expérimentation des Territoires zéro chômeur de longue durée à 60 nouvelles zones.

Notre agglomération compte déjà un des dix territoires de la première phase d'expérimentation, sur le quartier de Villeurbanne Saint-Jean, avec la société à but d'emploi émergent, qui a débuté son activité en 2017, normalement pour cinq ans.

C'est une expérience intéressante et nous l'avons dit en son temps en Conseil de la Métropole.



Intéressante, car c'est l'activité de dépenses passives pour permettre le retour à l'emploi et à la reprise de contact avec le monde du travail pour des personnes qui en sont très éloignées. La crise économique qui se profile ne va pas arranger les choses, hélas !

Intéressante, car elle a recours à la philosophie entrepreneuriale à laquelle nous sommes attachés. En effet, ne nous leurrions pas, seule l'entreprise est à même de créer de la richesse économique.

Intéressante, car ces sociétés à but d'emploi ne se veulent pas un point final, mais bien un point de départ avec un volet formation.

Vous souhaitez positionner le quartier de la Plaine Santy dans le 8e pour cette deuxième phase. Nous y souscrivons. Il aurait toutefois été intéressant de disposer de plus d'éléments nous permettant d'apprécier les raisons, en dehors d'une promesse de campagne sur cet arrondissement. Que vous a fait choisir ce territoire plutôt qu'un autre de notre Ville ? Madame Augey tout à l'heure disait avoir les éléments, nous aurions apprécié qu'ils soient partagés.

Je crois me souvenir qu'à l'échelle de la Métropole, cinq communes étaient intéressées pour inscrire un de leurs quartiers dans cette démarche et donc entrer nécessairement en compétition dans le cadre du processus de sélection qui va s'ouvrir.

Dans votre petit livret de campagne, vous indiquiez avec le Président de la Métropole que vous vouliez la coopération plutôt que la compétition. Si les communes candidates de notre agglomération ne sont pas toutes retenues, il faudra alors prévoir une alternative au niveau communal et métropolitain pour que les habitants des territoires identifiés puissent aussi garder espoir. Il serait bien, si ce n'est déjà fait, que cette réflexion s'enclenche dès maintenant, et pas juste quand le jury aura statué.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. PRIETO Philippe** : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Sandrine Runel, hier, à propos du plan de mandat, rappelait que notre projet municipal porte, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, des engagements forts en termes de solidarité et d'inclusion sociale. Sandrine Runel, au nom des trois groupes de la majorité, a rappelé qu'en termes de méthode, nous souhaitons construire des réponses au plus près des besoins dans une période où la conjugaison des crises fragilise la société, renforce les inégalités et multiplie les laissés-pour-compte.

Adhérer à l'association nationale Territoires zéro chômeur s'inscrit dans notre volonté de saisir tous les leviers possibles pour élaborer des solutions, les expérimenter, puis les généraliser.

Ce dispositif innovant, je le rappelle, a été imaginé sous le précédent quinquennat, celui de François Hollande. Il repose sur le constat de territoires en souffrance, où les solutions habituelles sont en panne et où il est nécessaire de mobiliser autrement toutes les énergies pour s'en sortir.

Un territoire est en souffrance sous différents angles. La paupérisation s'installe avec la précarité économique. Les aides sociales permettant tout juste une survie deviennent la source principale de revenus. La pauvreté se généralise. Le désœuvrement gagne une partie de la population. Les tensions s'exacerbent, à l'école, dans la rue, dans les cités. De mauvaises solutions s'installent quand les bonnes sont en panne. La souffrance devient un manque et révèle des besoins.

Sur un tel territoire, les solutions classiques sont en panne. L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée commence par sortir de la précarité les chômeurs de longue durée avec immédiatement un emploi en CDI qui leur redonne estime de soi et confiance en l'avenir. Les retours d'expérience montrent que cette pleine dignité produit des effets durables pour les personnes et pour les territoires concernés, le tout, faut-il le rappeler, sans augmenter les dépenses publiques.

Parallèlement, la structure d'accueil, forte de sa connaissance des besoins du territoire, besoins recueillis au plus près de ce territoire, construit une offre de prestations qui répondent à des besoins non satisfaits. Pour cela, elle mobilise tous les acteurs du territoire (services publics, associations, entreprises, habitants) et capitalise aussi sur les expériences menées sur les autres territoires, d'où l'intérêt d'adhérer à l'association nationale.

Cette phase de mobilisation sur le territoire est primordiale, à la fois pour repérer les besoins non satisfaits et aussi pour lancer une nouvelle dynamique qui brise la spirale infernale.

Elle repose d'abord sur une volonté politique. Justement, Monsieur le Maire, cette volonté, nous la partageons avec vous, avec Camille Augey et l'ensemble de votre exécutif, en ligne avec le plan de mandat que vous avez présenté hier.

Cette démarche nous paraît particulièrement pertinente dans le quartier de la Plaine Santy. Le Maire du 8e arrondissement, Olivier Berzane, a parfaitement compris son intérêt. Nous savons aussi qu'il a la volonté et la capacité de mobilisation qu'elle nécessite. Cher Olivier, nous y prendrons notre part.

Enfin, il s'agit d'une démarche gagnante sur tous les plans, gagnante pour les personnes bénéficiant du dispositif, bien sûr, mais aussi pour les acteurs économiques et associatifs qui pourront développer davantage leur activité et pour les habitants du quartier de la Plaine Santy qui verront leur vie améliorée par des services attendus et adaptés.

Nous souhaitons que la Ville de Lyon s'engage pleinement sur ce dispositif afin qu'il réussisse et nous espérons qu'il puisse bientôt être largement déployé pour d'autres quartiers de notre ville, contribuant à conjuguer dynamisme économique et promotion des solidarités.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, est bien sûr favorable à cette démarche et votera pour ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Prieto.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Berzane, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. BERZANE Olivier**, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Avec plus de 8000 demandeurs d'emploi et un taux de chômage de près de 10 %, dont 50 % vivent dans les quartiers Politique de la Ville, le 8e arrondissement a besoin d'actions volontaristes en matière d'emploi. C'est pourquoi nous devons à la fois soutenir nos entreprises, promouvoir de nouvelles implantations et aider au développement d'activités favorisant l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle.

Aussi, nous favoriserons la création d'un territoire zéro chômeur de longue durée sur notre arrondissement.

Voilà exactement ce qui était écrit dans notre programme de campagne du 8e arrondissement. Nous ne sommes donc pas simplement dans le dire, mais dans le faire. Et c'est parfois bien que les engagements pris devant les électrices et les électeurs puissent être tenus.

Là où nous sommes accusés de ne rien faire en matière d'emplois, de social et d'économie, sous couvert qu'il n'y aurait pas de ligne à 50 ou 100 millions d'euros dans notre PPI, nous démontrons tout le contraire.

Agir dans les territoires abandonnés depuis des années, ne pas se résigner, mettre en œuvre des projets, redonner confiance aux habitantes et aux habitants est le sens de notre action et de ce projet.

Ce projet est maintenant lancé depuis plusieurs mois sur notre arrondissement, dans le quartier Langlet Santy, profitant ainsi de la décision du gouvernement d'étendre la démarche des Territoires zéro chômeur de longue durée à 60 nouveaux territoires.

Camille Augey l'a dit, personne n'est inemployable, car tout le monde sait faire quelque chose. Avoir un savoir-faire, une envie de partager et d'apprendre n'est pas que question de diplômes, encore faut-il en avoir l'opportunité.

Le travail ne manque pas, car, à côté du chômage, un grand nombre de besoins de la société ne sont pas couverts.

L'argent ne manque pas, car la privation d'emploi coûte plus cher que la création d'emploi. Ne pas travailler c'est, outre ne pouvoir subvenir à ses besoins et ceux de ses proches, être socialement rejeté de la société.

Ce projet vise donc à résorber totalement le chômage sur un territoire donné.

La force de cette approche, c'est avant tout qu'elle part des chômeuses et des chômeurs eux-mêmes. Ce sont eux qui pilotent le projet, eux qui définissent les activités qui correspondent le mieux à leurs compétences et eux qui font le succès du dispositif. Cette idée phare, nous la partageons. Nos politiques entendent remettre au cœur de la cité celles et ceux qui la vivent au quotidien : les habitantes et habitants.

Le choix du quartier Langlet Santy s'explique par un double impératif à nos yeux :

- D'une part, sortir de la précarité les personnes privées d'emplois. À ce titre, ce quartier fait figure de cas d'école : le taux estimé de personnes privées d'emploi y est en effet doublement supérieur à la moyenne lyonnaise ;

- D'autre part, faire jouer les solidarités en intégrant dans le périmètre de l'expérimentation le quartier de la Plaine Santy qui concentre une population aux revenus plus élevés et donc plus de demandeuses et demandeurs de services.

Par ce projet, notre objectif est aussi de désenclaver nos quartiers Politique de la Ville en leur permettant de s'ouvrir vers l'extérieur, en recréant la nécessaire mixité sociale et, ce faisant, faire émerger un véritable esprit de territoire au bénéfice de toutes et tous.

C'est tout l'objet aussi du projet de rénovation urbaine en cours à Langlet Santy dans le cadre de l'ANRU. Mais nous sommes convaincus qu'un projet de rénovation seul ne peut suffire à sortir un quartier entier de ses difficultés. Il ne suffit pas d'avoir un toit digne sur la tête – même si c'est là, bien évidemment, un prérequis. Encore faut-il avoir les moyens de s'alimenter, de se vêtir, de prendre soin de soi et de ses enfants, de pouvoir participer à la vie de la cité, de retrouver une dignité.

Cette nouvelle dynamique se traduit dès aujourd'hui, et de manière très concrète, par un ensemble de projets :

- Une nouvelle maison de santé pour permettre aux habitantes et aux habitants d'avoir accès à une médecine de proximité ;
- La mise en place du dispositif de la cité éducative, qui vise à intensifier les prises en charge éducatives du plus jeune âge jusqu'à 25 ans ;
- L'ouverture du nouveau centre social Gisèle Halimi et la création à venir d'une antenne au cœur du quartier Langlet Santy ;
- La création prochaine d'une Maison des solidarités et de l'alimentation pour rendre abordable une alimentation saine, locale et biologique pour les habitantes et les habitants ;

- Le projet « De la Graine à la Terre » dans le cadre de l'appel à projets de l'ANRU pour développer l'agriculture urbaine et qui pourrait bientôt voir naître sur le quartier une exploitation qui pourra produire jusqu'à 20 tonnes par an de champignons, d'endives et de micropousses ;

- Le projet de résidentialisation de la cité Maurice Langlet par GrandLyon Habitat ;

- Et enfin la mobilisation habitante dans le cadre du conseil de quartier et du conseil citoyen qui nous avons souhaités redynamiser.

C'est dans ce contexte d'un dynamisme territorial renouvelé que vient s'inscrire l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée.

J'ai aussi la conviction que c'est la somme de ces actions qui permettra à terme un apaisement de ce quartier car, sans ce travail de fond, sans ce nouveau dialogue et cette démarche démocratique d'inclusion des habitantes et des habitants, sans la création d'emplois, sans le développement de l'économie sociale et solidaire, sans l'amélioration du cadre de vie, sans démarches d'éducation, il n'y aura jamais de tranquillité publique.

Je le dis clairement, la sécurité ne peut pas reposer sur le seul fait d'installer des caméras. Il y en a en masse dans ces quartiers sans pour autant que les incivilités, la délinquance et les trafics aient disparu. Si nous voulons réellement aider notre police à faire son travail, alors faisons le nôtre pour sortir nos quartiers de leur misère et de leur abandon, pour éradiquer la pauvreté, la misère sociale et permettre à nos enfants d'apprendre en toute quiétude dans nos écoles pendant que leurs parents se rendront à leur travail.

C'est donc une vraie chance pour notre arrondissement et pour les habitantes et habitants de ce quartier et une grande fierté pour nous de porter l'ensemble de ces beaux projets et tout particulièrement celui du Territoire zéro chômeur de longue durée.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Berzane.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Pour ce même rapport, association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée, nous devons procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature suivante : Madame Camille Augey.

Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

---

## 2021/611 - Adoption du règlement du label « Lyon, ville équitable et durable »

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

**M. LE MAIRE** : Puisqu'il était question de vous à l'instant, Madame Augey, je vous cède la parole pour le rapport suivant, le 611.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Très rapidement, il s'agit de la délibération 611 qui vise à adopter le règlement du label Lyon, Ville équitable et durable, qui a subi quelques petites modifications, notamment pour recentrer le label autour de la consommation responsable, corriger quelques aspects qui posaient problème précédemment. Nous avons également décidé de passer sur une campagne de labellisation annuelle. Ce sont quelques changements.

Le règlement n'avait jamais été adopté officiellement et ce sera donc chose faite.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 2 minutes.

**M. HERNANDEZ Ludovic** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais remercier Madame l'Adjointe, Camille Augey, pour avoir permis à ce label Lyon, Ville équitable et durable, de continuer à exister.

Pour rappel, ce label a été créé par l'ancienne majorité dans le précédent mandat. Monsieur le Maire, encore une fois, cela prouve qu'avant vous, d'autres avaient de bonnes idées pour l'écologie, pour les Lyonnaises et pour les Lyonnais. Je sais que vous avez du mal à le reconnaître, Monsieur le Maire, et surtout à le dire, mais vous voyez, en le reconnaissant, je pense que votre sagesse ne s'en porterait que mieux.

Cela étant dit, ce label a été créé pour aider les commerçants, les artisans, pour valoriser leur savoir-faire, leur engagement écologique, leurs valeurs sociales, pour ainsi faire rayonner leurs produits, leur entreprise, mais également bien sûr la Ville de Lyon.

De plus, cela permet aux consommateurs d'avoir le choix sur la transparence de leurs achats et je trouve cela très bien.

Cependant, vous commencez à me connaître, je resterai vigilant sur l'évolution des critères et du jury qui composeront ce label.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

## 2021/674 - Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur Guillotière-Péri

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

**M. LE MAIRE** : C'est de nouveau à vous, Madame Augey.

**Mme AUGÉY Camille**, rapporteuse : Juste avant, je tenais à préciser. Effectivement, je reconnais absolument l'importance du label qui a été créé il y a dix ans par une élue écologiste, Guylaine Gouzou-Testud. Je passe maintenant à la délibération concernant la mise en place du périmètre de sauvegarde Guillotière-Péri.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération soumise à votre vote a pour objet la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur le secteur Guillotière-Péri.

Nous héritons sur ce secteur d'une situation complexe sur laquelle les habitantes et habitants, les associations de quartier comme les services ont alerté dès le début du mandat et qui constitue aujourd'hui une priorité de notre exécutif et de ceux des 3e et 7e arrondissements.

Cette situation ne date pas d'hier. Déjà dans les années 70, l'apparition du centre commercial de la Part-Dieu avait entraîné la perte d'un grand nombre de petits métiers qui composaient ce quartier populaire.

Plusieurs dispositifs publics ont été mobilisés sur le secteur, tels que l'opération FISAC, la révision du PLU-H, et un premier périmètre de sauvegarde sur la rue Montebello, sans permettre un renouvellement significatif des activités économiques.

Il s'agit aujourd'hui de créer un périmètre plus large à l'échelle du quartier, qui s'inscrit dans une stratégie plus globale et partenariale. Celle-ci appelle des réponses sur l'aménagement et l'occupation de l'espace public, les mobilités, l'animation du quartier, les commerces, l'accompagnement social, la sécurité, la propreté, la salubrité, autant de sujets transversaux aux différentes délégations de la Ville de Lyon et de la Métropole et qui contribuent aussi à créer un environnement favorable au commerce.

En parallèle, et dans l'objectif de nourrir notre plan d'action, les Mairies du 3e et du 7e arrondissement, dont je salue ici le travail, pilotent un ensemble d'ateliers de concertation, organisés par thématiques. J'ai eu le plaisir de participer à un atelier sur le commerce qui nous a permis de recueillir de nombreuses idées.

Nous avons aujourd'hui une vision précise des déséquilibres commerciaux qui nous a permis d'aboutir à la définition du périmètre de sauvegarde sur le secteur Guillotière-Péri, grâce à une étude préalable menée par la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat, en lien étroit avec la mission Quartiers anciens, la CCI et la CMA, et la structure de management de centre-ville Lyon 7 Rive Gauche. Elle s'est aussi appuyée sur des relevés de terrain détaillés de l'offre commerciale sur près de 400 rez-de-chaussée. L'analyse de l'offre à travers sa typologie, le potentiel de consommation et les données de peuplement du quartier ont permis d'établir les conclusions et les frontières du périmètre de sauvegarde qui vous sont présentées.

Le quartier agrège ainsi un pôle économique et des lieux de sociabilité où s'entrecroisent plusieurs groupes sociaux. Certains commerces rayonnent bien au-delà du quartier, attirant une population large, sans pour autant que le tissu commercial réponde correctement aux besoins des habitants et habitantes du quartier.

Il convient aussi d'assurer une vigilance particulière dans ce secteur dont la proximité avec l'hyper centre exerce une pression immobilière de nature à déséquilibrer la diversité de l'offre commerciale qui peut altérer son identité populaire.

Parallèlement, le quartier contient également des linéaires peu attractifs et dégradés et compte un taux de vacance supérieur à la moyenne de la Ville.

L'enjeu est donc de diversifier le tissu commercial, qui souffre aujourd'hui de déséquilibres, sans accentuer la gentrification déjà en cours, et tout en préservant son identité dont sa diversité culturelle constitue une richesse.

Notre objectif est de mieux structurer l'offre pour permettre la création d'un parcours commercial jusqu'aux quais, avec une plus grande mixité des activités économiques qui permettent de mieux répondre aux achats quotidiens des habitantes et habitants et actifs du quartier.

L'instauration de ce périmètre de sauvegarde permettra aussi de disposer d'un outil de veille, d'un observatoire des mutations commerciales et artisanales, afin d'être en capacité d'anticiper les évolutions sur le secteur.

Grâce à cette vision exhaustive à l'échelle du quartier, la Ville pourra cibler ses interventions sur des axes stratégiques ayant un impact sur les linéaires commerciaux et mieux maîtriser les commerces qui s'implantent dans ce périmètre.

La préemption des fonds de commerce pourra être décidée au gré des cessions, en concertation avec les arrondissements, sur des emplacements stratégiques, sans négliger les autres leviers à notre disposition lorsque cela est possible.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement cette délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission et des Conseils du 3e et du 7e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 6 minutes.

**M. HERNANDEZ Ludovic** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous êtes-vous déjà demandé ce qui se vendait sur ce marché sauvage de Gabriel Péri ? Je vais vous le dire, un peu tous les produits issus de la contrefaçon : chaussures, vêtements, sacs à main, ustensiles, cigarettes et, évidemment, drogues en tous genres.

Est-ce là des produits bio, des produits de circuit court, écoresponsables ? Madame l'Adjointe, vont-ils obtenir le label Lyon, Ville équitable et durable ? Non, je ne le crois pas et je ne l'espère pas.

Ces commerçants sont-ils inscrits au Registre du commerce ? Paient-ils la TVA ? Un droit d'occupation des sols publics ? Non. Et vous savez pourquoi ? Parce que ce ne sont pas des commerçants, ce sont des contrebandiers. Le problème, ce n'est pas le marché, le problème, ce sont les contrebandiers, qui exercent une activité illégale, vendent des produits illégaux, sur un espace public inapproprié, qui engendrent de l'insécurité, de l'insalubrité dans un quartier déjà très touché.

Vous nous dites que ce marché sera encadré, sans pour autant soutenir une activité illicite. Mais c'est une totale hypocrisie ! Car vous savez très bien que cela n'empêchera pas ces personnes d'exercer leur business en toute illégalité au même endroit.

Je vous le dis, légaliser ce marché, c'est ouvrir la boîte de Pandore.

Depuis le début de ce Conseil, que dis-je, depuis le début de ce mandat, vous nous martelez à coups de grands discours votre combat contre l'injustice, mais qu'en est-il vraiment ? Surtout, posons-nous la question : dans quel camp êtes-vous ? Celui des gens honnêtes ou des gens malhonnêtes ?

Madame Augey, vous qui êtes Adjointe au Commerce, cela ne vous gêne pas de vouloir légaliser ce commerce inéquitable ? Pensez-vous réellement que votre rôle n'est pas justement de combattre ces contrebandiers ?

Monsieur Chihi, Adjoint à la sécurité et à la tranquillité, cela ne vous gêne pas de vouloir légaliser un marché qui nuit à la tranquillité publique ?

Madame de Laurens, Adjointe à la santé, cela ne vous gêne pas de vouloir cautionner toute cette insalubrité ?

Moi, cela me gêne, comme la majorité des Lyonnaises et des Lyonnais.

Alors, peut-être que vous vous êtes égarés. Vous n'avez pas pris conscience de tous les problèmes que poserait cette légalisation. Je vous l'accorde, l'erreur est humaine. Alors, Monsieur le Maire, Mesdames les Adjointes, Messieurs les Adjoints, au nom de tous les commerçants qui travaillent dans la légalité, au nom de tous les habitants de ce quartier et, enfin, au nom de tous les Lyonnaises et les Lyonnais, je vous

invite à retrouver vos esprits et à vous opposer farouchement à l'idée saugrenue de la légalisation proposée par Madame Dubot, Maire du 7e.

Concernant le projet de sauvegarde commerce et artisanat de ce secteur, nous soutenons évidemment les actions de droit de préemption des locaux commerciaux. Cependant ces actions ne seront pas suffisantes.

Je rappelle qu'il y a plus d'un an, le cabinet Suretis élaborait une étude globale sur la place Gabriel Péri et son pourtour, mais vous n'avez pas jugé bon de reprendre les termes de cette étude afin de passer à l'action.

Nous tenons également à rappeler que cette étude entendait résoudre les problèmes de sécurité, comme les questions d'urbanisme, de commerce et de déplacement. En refusant de vous saisir de cette avancée, vous avez perdu énormément de temps et par ailleurs, aujourd'hui, vous proposez à la place une caricature de concertation.

Nous rappelons également que l'enjeu était de réimplanter la station de tramway au nord de la place sur le cours de la Liberté, d'étudier la possibilité d'un nouveau cheminement du tramway et, du point de vue de l'urbanisme, la destruction éventuelle dans un premier temps du petit CLIP.

Je soulignerai aussi qu'à la suite de cette étude, le Procureur de la République s'était emparé de ce dossier et avait chargé l'un de ses adjoints d'une action territorialisée de la justice.

Pour conclure, vous voulez légaliser le marché sauvage, vous nous proposez une étude fantasmagorique, vous faites fi des études sérieuses du cabinet Suretis et vous tournez le dos aux associations d'habitants de ce quartier. Dans ces conditions, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 6 minutes.

**Mme DE MONTILLE Béatrice :** Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Par cette délibération, vous agrandissez le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans le quartier Guillotière-Péri.

Cette mesure vous permet de préempter les fonds de commerce et de modifier ainsi le paysage commercial de ce quartier.

Vous êtes dans la continuité de la politique menée par la précédente majorité. En agrandissant ce périmètre, il ne s'agira plus de 15, mais de 300 fonds de commerce, que vous pouvez potentiellement préempter. Cela signifie sûrement qu'une telle mesure avait déjà fait ses preuves.

Nous ne remettons absolument pas en doute le bienfait de cette mesure, d'autant plus que son origine trouve racine dans une loi de droite, mais regrettons seulement que ne nous aient pas été partagés ni les résultats du test sur la rue Montebello, ni le budget que vous souhaitez allouer à ces préemptions de commerces, ni le type exact de commerces que vous souhaitez y implanter. Nous sommes jusqu'à aujourd'hui restés sans réponse à toutes les questions posées, successivement en Commission et en Conseil d'arrondissement. Nous avons décidément bien du mal à comprendre votre méthode.

Vous comprendrez notre inquiétude et nous nous méfions de vos intentions derrière cette délibération quand, en parallèle, nous apprenons par voie de presse et par les habitants ce que vous envisagez, c'est-à-dire la légalisation du marché de la misère de la place Gabriel Péri.

Je vais citer les mots de Fanny Dubot qui disait qu'en effet, l'activité quotidienne de la place Gabriel Péri, c'est une activité quotidienne dont on ne se débarrasse pas. Alors, pourquoi ne pas la proposer de manière légale ? Nous sommes inquiets évidemment quand nous entendons ces paroles.

Vous envisagez d'instaurer un marché similaire au Carré des Biffins parisien. Je vous invite, pour les personnes qui nous écoutent, à faire une rapide recherche sur Internet pour voir à quoi il ressemble. Sur ce marché, toute personne est autorisée à vendre des objets de récupération, des objets de deuxième main, objets dont la provenance n'est nullement tracée.

Une vraie-fausse bonne idée à l'heure où les habitants ne cessent de répéter qu'ils n'ont qu'un seul souhait, stopper le marché illégal. La réponse que vous leur suggérez est au contraire de le légaliser. Est-ce vraiment cela dont Guillotière a besoin pour résoudre ses problèmes d'insécurité, de tapage nocturne, de trafics en tous genres ? Bien sûr que non.

Croyez-vous vraiment lutter contre le marché clandestin place Gabriel Péri en institutionnalisant ce marché de la misère ? Vous ne faites que détourner l'attention en suggérant une mesure purement cosmétique et vous n'apportez absolument aucune réponse concrète aux problèmes de ce quartier. Bien au contraire, un marché de la misère ne fera qu'amplifier le problème, car, en marge de ce marché, se développeront sans alors aucune contrainte toutes sortes de trafics. Les revendeurs à la sauvette pourront alors en toute liberté faire leurs affaires au vu et au su de tous, sans parler des nuisances pour les riverains.

On voit qu'à Villeurbanne, un marché similaire contre lequel la municipalité veut lutter empêche la circulation de la ligne C3, ligne forte du réseau TCL. Un chauffeur de bus m'a dit avoir évité de peu un accident grave. Il a failli heurter trois piétons le week-end dernier. Un tel marché, en effet, est complexe à canaliser également géographiquement.

Enfin, vous avez organisé depuis début janvier six ateliers pour soi-disant inventer la Guillotière de demain. Ces ateliers n'ont de participatif que le nom, puisque nous, élus d'arrondissement, ne sommes pas invités à participer. Nous sommes pourtant les premiers représentants des habitants, élus démocratiquement.

Sont invités à ces ateliers les collectifs de citoyens et quelques représentants des habitants dont la sélection nous laisse pantois. Vous leur présentez alors vos projets, déjà bien ficelés. Il ne s'agit en réalité que d'une chambre d'enregistrement. Vous parlez de coconstruction, de consultation citoyenne, mais tout cela n'est que de la parade.

En conclusion, laissez-nous alerter nos concitoyens. Un tel marché n'est franchement pas souhaitable ni pour Lyon ni pour la Guillotière et nous nous y opposerons fermement par soutien aux riverains déjà excédés et las. Nous nous battons, nous défendons les intérêts des habitants du 3e et du 7e arrondissement qui ont grandi ou qui ont choisi de s'y installer. Nous souhaitons les aider à conserver le caractère populaire, multiculturel, cosmopolite de ce quartier emblématique de Lyon, chargé d'histoire, en lui apportant des solutions concrètes pour y ramener ce qu'ils demandent, c'est-à-dire tranquillité et sérénité.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. DRIOLI Adrien :** Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Lors de notre Conseil municipal de janvier dernier, nous avons approuvé le lancement d'une étude d'opportunité relative à la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité sur le secteur de Guillotière.

Notre majorité, tant à la Ville de Lyon qu'à la Métropole, agit très clairement en rupture sur bon nombre de sujets, la mise en place de la régie publique de l'eau, enfin l'eau un bien commun, le RSA Jeunes, l'encadrement des loyers, la végétalisation des cours d'école...

**M. LE MAIRE :** Monsieur Drioli, votre connexion nécessite que vous coupiez la vidéo.

Mesdames, Messieurs, nous avons eu une interruption, vous l'avez constatée, un problème technique comme hier, nous sommes en train de résoudre cela. Je vous demande juste un tout petit peu de patience. Monsieur Drioli pourra reprendre son intervention d'ici peu.

Monsieur Drioli, vous m'entendez, je vous demande juste un tout petit peu de patience. Je vous prie de nous excuser pour cette coupure intempestive. Vous pouvez reprendre. Vous avez peut-être continué à parler avant de vous rendre compte, donc n'hésitez pas à revenir un peu en arrière, bien évidemment, c'est à vous.

**M. DRIOLI Adrien :** Je vous remercie, Monsieur le Maire.

C'est suite au rapport d'analyse dont le produit est joint à la présente délibération que s'est établi le périmètre de sauvegarde de commerce et de l'artisanat de proximité sur Guillotière-Péri, soumis aujourd'hui à notre approbation, qui sera nécessaire pour ensuite être en capacité d'utiliser le cas échéant le droit de préemption en son sein lors de la cession de fonds artisanaux, de commerce ou de baux commerciaux.

Le rapport d'opportunité de mise en œuvre du périmètre de sauvegarde précise plusieurs éléments, notamment au chapitre des difficultés particulières au secteur. Les commerces sont peu qualitatifs en termes d'offres et de traitement des devantures avec une part de l'activité marchande qui s'élève à 49 %, mais avec une répartition hétérogène. Cette impression est renforcée par la prédominance de l'activité de restauration rapide ou de la téléphonie mobile sur certaines portions, qui ne permet pas de répondre aux besoins des habitants et clients du quartier. L'offre

commerciale s'est paupérisée avec des linéaires peu attractifs...

Pardon, j'ai l'impression qu'il y a des problèmes de son.

**M. LE MAIRE :** Oui, une interférence. Je vous prie de m'excuser encore une fois, Monsieur Drioli, n'y voyez là absolument aucune tentative de déstabilisation de qui que ce soit, c'est un problème technique. Allez-y.

**M. DRIOLI Adrien :** Je reprends.

L'offre commerciale s'est paupérisée avec des linéaires peu attractifs ou diversifiés qui ne contribuent pas à la vie du quartier et ne répondent pas aux besoins des habitants. Cette offre paupérisée favorise l'évasion des consommateurs vers d'autres polarités commerciales proches et ne permet pas de contribuer à l'animation et la valorisation de l'espace public.

Ceci incite à travailler sur plusieurs axes de développement afin de répondre à la mixité des populations et à l'évolution du quartier à travers la reconstitution d'une offre plus diverse permettant le développement économique du quartier.

Fin de citation sur le rapport.

L'objectif à travers ce périmètre de sauvegarde est donc multiple ici : rééquilibrer l'offre commerciale et artisanale pour répondre aux besoins des habitants, garantir également la pérennité et le développement et en cela la survie du commerce indépendant, participer à travers un tissu diversifié et revivifié à la qualité de la ville et à une animation locale régulée, tout en préservant l'identité socioculturelle du secteur.

Un secteur certes dysfonctionnant à plusieurs registres, mais qui reste aussi un carrefour poreux de sociabilités multiples au sein d'un ensemble historiquement populaire, fragilisé par le grand remplacement de catégories moyennes et populaires par des CSP+ auxquels la proximité de l'hyper centre conduit depuis plusieurs années.

La question du commerce de proximité et davantage encore pendant cette période d'empêchement sanitaire est au cœur de toutes les préoccupations, en particulier sur le secteur Gabriel Péri, mais au-delà également. Tout ne se résume pas aux seuls outils sectorisés de maîtrise des baux et des fonds, qui sont indispensables : aménagement, logistique urbaine, signalétique, gestion mutualisée, sécurité, stratégie.

De sorte qu'au-delà des ateliers Péri qui se poursuivent jusqu'en mai pour une restitution en juin, le sujet de l'économie locale, le projet économique des arrondissements doit être débattu, pesé, pensé, posé avec l'ensemble de ses acteurs.

Nous soulignons en ce sens la création prochaine de conseils consultatifs économiques d'arrondissement, comme dans le 3e arrondissement, qui sera proposée sous l'égide de Nicolas Planchon, Adjoint délégué à l'économie, au commerce et à l'artisanat, lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

Sur le sujet de l'occupation de l'espace public à Gabriel Péri, il faut bien distinguer la question du marché sauvage, le marché non encadré, si je puis dire, de trafics de toutes natures contre lesquels nous luttons – pour ne citer qu'un chiffre, 46 interventions des services des Douanes contre 2 auparavant avant 2019 –, de celle du marché d'usage, avec une part potentiellement encadrable via un accompagnement global à la réinsertion sociale via une expérimentation avec l'insertion par l'activité économique.

L'occupation de cet espace public a de longue date accueilli une activité marchande, activité qui s'est fortement dégradée pourtant vers un marché de la misère, situation à laquelle il nous faut concrètement apporter des réponses aujourd'hui et non pas uniquement de grands discours dogmatiques et sécuritaires avec des termes assez réducteurs.

Il nous faut, oui, prendre en main enfin la question des usages de cet espace public et le faire non seulement avec responsabilité, mais également sous les différents angles nécessaires : l'urbanisme, les commerces, les politiques sociales et culturelles, et souvent la sécurité et la tranquillité publique bien sûr.

Je terminerai donc : concertation, bien vivre ensemble, insertion sociale, sécurité, expérimentation d'actions très concrètes coconstruites et concertées pour vraiment améliorer la vie du quartier, certes, mais répondre aussi à une question qui perdure depuis bien longtemps, voilà les objectifs que nous soutenons. Et permettez-moi de remercier le travail des agents, des acteurs investis sur ce dossier, sous la coordination politique de Camille Augey, Adjointe au Maire.

Vous l'aurez compris, les élus Lyon en Commun voteront favorablement ce rapport qui permet la mise en œuvre concrète de l'action publique en matière de commerce et d'artisanat sur le secteur de la Guillotière-Gabriel Péri.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur Drioli. Encore une fois, toutes mes excuses pour ces interruptions involontaires.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Dubois-Bertrand, Maire du 3e arrondissement, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme DUBOIS-BERTRAND Véronique,** Maire du 3e arrondissement : Merci.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mesdames et Messieurs les élus,

Un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur Guillotière-Péri est donc soumis à l'avis de notre Conseil ce jour.

Comme l'a rappelé Madame l'Adjointe, ce périmètre de sauvegarde viendra conditionner l'usage du droit de préemption lors de la cession des fonds et des baux commerciaux. L'objectif, à travers cet outil, consiste donc à permettre un rééquilibrage de l'offre commerciale pour répondre aux besoins des habitants, à garantir également la pérennité et le développement du commerce indépendant, à participer à travers un tissu diversifié et revivifié à la qualité de la ville, tout en préservant l'identité socioculturelle du secteur.

Car, oui, l'identité multiculturelle de ce quartier, certes dysfonctionnant sur plusieurs registres, est à préserver.

Cette délibération est donc le reflet d'une volonté de notre majorité d'agir par le levier de la maîtrise publique. Ce besoin de maîtrise publique s'exprime d'ailleurs fortement au cours des ateliers de concertation que nous conduisons depuis janvier, Mairie du 3e et Mairie du 7e, avec les habitants et les acteurs locaux du quartier.

Mais restons lucides. Ce seul outil de maîtrise des baux et des fonds, bien qu'indispensable ici, ne résoudra pas tout. Bien d'autres questions se posent et sont soulevées et confirmées dans les ateliers, sur lesquelles notre majorité est au travail : l'aménagement et l'apaisement de l'espace public, la logistique urbaine, la gestion mutualisée des déchets commerciaux, la mise en valeur du patrimoine, la lutte contre l'habitat indigne, la maîtrise foncière du CLIP et son devenir et, bien sûr, les questions de sécurité et de tranquillité publique.

Vous l'aurez compris, le groupe les Écologistes de la Ville, comme les élus du 3e arrondissement que je représente, sont favorables à cette délibération, qui permettra la mise en œuvre concrète de l'action publique sur le secteur Guillotière-Gabriel Péri et qui s'inscrit dans une démarche globale et multifactorielle du secteur.

Après de trop nombreuses années d'immobilisme, nous sommes résolument tournés vers l'action.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Dubois-Bertrand.

J'ai noté une demande de prise de parole de madame Dubot, Maire du 7e arrondissement. Madame Dubot.

**Mme DUBOT Fanny,** Maire du 7e arrondissement : Je voulais remercier les élus qui nous ont interpellés et qui permettent de rétablir un certain nombre d'éléments.

Non, la Ville ne compte pas légaliser une activité illégale. Ce n'est pas possible et vous le savez bien et, par ailleurs, ce n'est pas notre souhait. Depuis le début, nous abordons les problématiques de la place Gabriel Péri avec pragmatisme. Et quand on voit que vos propositions pour la place, c'est de la surveiller par drone interposé, on se demande franchement qui est dans l'idéologie.

La place Gabriel Péri ou la place du Pont a de tout temps accueilli une activité d'échange. Ces pratiques se sont dégradées et, aujourd'hui, c'est un marché à la sauvette, dont un certain nombre de produits sont issus du recel et vous l'avez dit.

Vous comme nous, nous ne voulons pas de cette situation. Vous proposez de renforcer la présence policière. Nous sommes d'accord. Je tiens à rappeler que la police municipale comme la police nationale sont présentes quotidiennement sur la place. Est-ce que leur action est utile ? Oui,

assurément, et je tiens à les saluer. Est-ce que leur action suffit à endiguer le marché à la sauvette ? Non.

Vous proposez d'augmenter le nombre de caméras de vidéosurveillance sur la place. Il y en a déjà 28. Est-ce qu'elles sont utiles ? Sûrement ponctuellement. Est-ce que leur présence suffit à endiguer le marché à la sauvette ? Non.

Alors, oui, permettez-nous de réfléchir à encadrer une activité marchande légale sur cette place. Permettez-nous d'aller nous inspirer d'expériences d'autres villes, de traiter le sujet sous différents angles, comme l'urbanisme, les commerces ou encore les politiques sociales et culturelles. Car, si la solution pour cette place était uniquement sécuritaire, cela se saurait.

Distinguons aussi les différents trafics contre lesquels nous luttons chaque jour avec la mise en place d'un GLTB, l'intervention des services de douanes et de police, des usages dont une part pourrait être accompagnée via de la réinsertion sociale. C'est ce que disait monsieur Drioli.

Permettez-nous de réfléchir à l'avenir de cette place avec les riverains, pour retrouver un quartier vivable et convivial. Nous menons depuis le mois de janvier des ateliers. Vous vous y intéressez depuis avant-hier. Dont acte.

Vous nous demandez qui sont les participants. Je vais vous le dire. Sont invités les conseils de quartier, les conseils d'intérêt locaux, les associations de commerçants, les collectifs d'habitants, les centres sociaux, les associations culturelles ayant une activité sur la place et des riverains tirés au sort. Vous trouvez cela partisan. Donc acte.

Si vous voulez polémiquer sur chaque piste de réflexion que nous lançons, grand bien vous fasse, mais, croyez-moi, vous vous fatiguerez bien avant nous.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie, Madame Dubot.

Je voulais, si vous me le permettez, Mesdames les Maires du 3e et du 7e, dire un mot rapide, puisque nous avons été largement interpellés sur ce sujet.

J'aimerais inviter d'abord monsieur Hernandez tout simplement à respecter le message de tempérance qui a été formulé un petit peu plus tôt en début de ce Conseil, ce matin même, par l'une de ses collègues. J'aimerais que, dans votre groupe, Monsieur Hernandez, vous vous appliquiez les consignes que vous souhaitez que nous appliquions.

Vous avez fait référence à l'étude Suretis. Oui, nous avons considéré cette étude, mais le rôle d'un responsable politique, ce n'est pas d'appliquer sans réfléchir une étude qui a été faite par un cabinet, mais bien de s'approprier son contenu, de le questionner. Et, en considérant que cette étude ne porte pas sur tous les éléments qu'il nous paraît nécessaire à considérer, oui, nous avons souhaité reprendre un certain temps pour réétudier certains sujets et il nous a semblé pertinent de lancer cette concertation citoyenne, que Madame la Maire du 7e vient de représenter à l'instant.

J'avoue être très surpris, Monsieur Hernandez, par vos propos et par votre conception même de la démocratie, puisque vous nous dites être favorable à cette délibération, à la mise en place d'un périmètre de sauvegarde, et pourtant, vous ne souhaitez pas voter cette délibération. J'avoue que je ne comprends pas très bien comment vous vous situez.

Je regrette au final que l'outrance et le mensonge soient votre mode d'expression, alors même que vous nous appelez à tenir compte de l'intérêt général. Pourtant, il a été dit un peu plus tôt par Mesdames les Maires du 3e et du 7e que nous sommes en action. Vous avez pu, au cours de la Commission générale, que nous avons consacrée à la tranquillité publique, à la sécurité et à la sûreté, préparée, et en cela je le remercie, par mon Adjoint, Mohamed Chihi, constater que la police nationale, les services du Procureur de la République, la police municipale, donc la Ville, se coordonnaient quotidiennement – cela a été rappelé à l'instant par Madame la Maire du 7e – pour agir sur la place Gabriel Péri. Il n'y a pas d'abandon, il y a au contraire un focus qui est placé sur cette place depuis maintenant plusieurs mois. Monsieur le Procureur de la République vous a notamment expliqué pendant cette Commission générale qu'il avait territorialisé son action sur cette place et a même fait état d'un certain nombre de mesures et de résultats qui ont pu être obtenus.

Donc, en matière répressive, oui, des actions sont menées et portent leurs fruits.

Le périmètre de sauvegarde que nous vous proposons de voter aujourd'hui est l'une des actions aussi que nous entreprenons sur ce territoire. Devrais-je revenir sur la concertation citoyenne, que madame Dubot a reprécisé à l'instant ? Je crois qu'il est clair que nous souhaitons associer les différents acteurs qui font véritablement la vie de cette place et qui, je l'espère, la feront demain. Il me semble que l'approche qui est proposée est tout à fait équilibrée et qu'elle n'est pas partisane, contrairement à ce que vous prétendez.

Concernant le déplacement de l'arrêt de tram que vous avez évoqué, Monsieur Hernandez et Madame de Montille, les études sont en cours, mais, à moins d'exiger des Maires d'arrondissement ou du Maire de Lyon, qu'ils prennent la pelle et la pioche immédiatement après leur élection, je ne vois pas comment nous pourrions déplacer un arrêt de tram en quelques semaines uniquement. Les études, je le disais, sont en cours. Probablement que cet arrêt de tram sera déplacé.

Par ailleurs, d'autres actions sont en cours d'étude dans le domaine de la prévention, de la culture, de la santé, parce que, oui, les concertations citoyennes donnent des résultats intéressants, des idées sont proposées et nous en tenons compte, mais, bien évidemment, le temps de l'écoute est un temps nécessaire avant celui de l'action. Viendra aussi sur tous ces sujets que je viens d'évoquer le temps de l'action prochainement. Rassurez-vous.

Je ne reviendrai pas sur la question de l'occupation de l'espace par le marché, puisque madame la Maire du 7e a précisément répondu.

Je m'associe bien évidemment aux trois interventions qui ont été réalisées un peu plus tôt, celle de monsieur Drioli, celle de madame Dubois-Bertrand et les réponses formulées par madame Dubot.

Je vous remercie.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Pour Lyon vote contre.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE :** Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

## 2021/677 - Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon - Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité métropolitain

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

**M. LE MAIRE :** Pour le rapport suivant, Monsieur Lungenstrass, je vous cède la parole.

**M. LUNGENSTRASS Valentin,** rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Ce long Conseil municipal ne manque pas de débat et pourtant, on nous demande d'organiser un débat sans vote sur le règlement local de publicité en cours d'élaboration par nos amis métropolitains. Quel timing lyonnais ! Hier, en plus de la Journée de la Gaufre et de celle de la Procrastination comme nous l'avons appris, c'était la Journée mondiale aussi contre la Publicité.

Si la publicité permet parfois à de jeunes structures de se mettre en avant, elle est avant tout une incitation forte, permanente et redondante pour de la surconsommation.

Cette surconsommation n'est pas neutre. Ce sont des incitations à la malbouffe, à la consommation de biens inutiles ou peu utilisés, à l'obsolescence programmée par effet de mode, et j'en passe.

Cette consommation n'est pas neutre, disais-je, car ce sont des ressources, des métaux, du pétrole, de l'eau, des terres agricoles ou autres qui sont surexploitées.

Ce sont des pollutions engendrées par l'extraction, la production, le transport, l'utilisation et la fin de vie des objets.

Ce sont des problèmes sanitaires engendrés par les alimentations toujours plus rapides, toujours plus grasses, toujours plus sucrées, toujours

plus industrielles.

Ce sont aussi des stéréotypes autoalimentés en boucle, en particulier sur la place des femmes dans la société.

Ce sont des problèmes économiques aussi liés à une économie mondialisée poussée un peu trop loin et qui ne protège pas les ouvriers, les paysans, les employés. Un système économique qui pousse à délocaliser des emplois locaux, parfois familiaux, et avec des savoir-faire anciens et précieux pour nos territoires.

À l'heure de l'urgence climatique, ces incitations doivent être réduites au maximum et le support publicitaire restant utilisé en priorité pour les usages événementiels ou institutionnels pour créer du lien, faire société, inciter à des comportements plus vertueux, que ce soit à l'égard de notre écosystème ou des autres dans l'espace public ou privé.

La publicité est in fine un excès que nous ne pouvons plus nous permettre.

Alors, comment faire atterrir ces orientations et choix sociétaux dans nos politiques locales ?

D'une part, en interpellant le gouvernement de prendre ses responsabilités et de tenir les engagements du Président de la République quant à la reprise des propositions de la Convention citoyenne pour le Climat, comme l'ont fait les Maires et élus de Lyon, Grenoble, Bordeaux et autres récemment.

D'autre part, en regardant tous les contrats et conventions privés passés par nos collectivités et en adoptant un règlement local de publicité à la hauteur des enjeux.

Afin de renforcer le travail important qui a déjà été mené au précédent mandat, le Vice-Président Philippe Guelpa-Bonaro a décidé de poursuivre pendant quelques mois le travail sur les orientations du RLPI.

Quatre orientations guident le travail sur le règlement local :

- La préservation de la qualité paysagère urbaine, enjeu particulièrement important dans notre ville et notamment dans le périmètre UNESCO propre à Lyon ;

- La lutte contre la pollution lumineuse impactant fortement la santé des riverains, ainsi que la vie de la faune urbaine ;

- Le développement d'un cadre de vie apaisé ;

- Et enfin une harmonisation réglementaire pour une équité territoriale et pour, d'une manière très pragmatique, avoir une lisibilité totale du règlement et des contrôles facilités pour les Maires des 59 communes de la Métropole.

Je souhaite rappeler ici que le RLPI ne permet pas de réguler le contenu de la publicité affichée, mais uniquement sa présence dans l'espace public ou impactant ce dernier, la densité, la taille des dispositifs, etc.

C'est à ce titre que nous proposerons à la Métropole de réduire la taille maximale des dispositifs à 2 mètres carrés, soit la taille d'une affiche sur aribus, de réduire au maximum la densité autorisée des publicités, de libérer l'espace autour des monuments historiques ou des établissements scolaires ou encore de prohiber les publicités sur toiture. Comme ces dernières, ce sont aussi les enseignes qui ont un impact fort sur la qualité paysagère et urbaine. Le RLP de la Ville de Lyon intègre déjà un cahier des charges exigeant dans le périmètre UNESCO sur la qualité des enseignes, pour mettre en valeur la diversité commerciale chère à notre ville, tout en garantissant une homogénéité et qualité dans la perception de nos espaces publics, de nos bâtiments, de notre patrimoine. La mise en adéquation avec le plan Lumière sera également d'importance.

Suite à la présentation des enjeux et orientations par le Vice-Président en CTM Lyon au Maire et aux neuf Maires d'arrondissement, j'ai sollicité les neuf arrondissements pour leur demander d'organiser avec leurs élus d'arrondissement des discussions, avant même le débat sans vote au Conseil, pour avoir les premiers retours de fond.

Je remercie tous les arrondissements qui ont joué le jeu et ont permis d'enrichir les réflexions à ce sujet et de mentionner d'éventuelles spécificités locales.

Le processus commence et nous aurons d'ici plusieurs mois une enquête publique et une opportunité finale de nous prononcer sur le nouveau règlement local de publicité pour notre territoire.

Même si certains jouent encore les autruches, ne voyant pas que les entreprises et commerces locaux ne profitent que très peu de la publicité extérieure, que l'incitation à la surconsommation est directement liée aux enjeux écologiques, que les clichés et stéréotypes sont alimentés par la pub, je me réjouis de voir que de nombreux élus lyonnais, mais aussi partout dans la Métropole, et de tous bords politiques, souhaitent une réduction de la place de la publicité dans l'espace public, que ce soit pour des raisons de cadre de vie, d'espaces publics, d'écologie ou autres.

Considérant les inégalités femmes-hommes, considérant l'emballlement climatique et l'effondrement de la biodiversité, considérant l'essor de la malbouffe, la réduction de la publicité est un devoir moral et, sur ce, je vous cède la parole, en espérant que chacune et chacun soit aligné comme ailleurs sur cet enjeu de taille.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui le règlement local de publicité de la Métropole de Lyon, document important pour la préservation de la qualité de notre cadre de vie, comme vous venez de l'évoquer.

Nous devons dans le cadre de la loi adopter un nouveau règlement d'ici mi-2022, sans quoi le règlement national de publicité, beaucoup plus permissif, s'appliquerait sur notre territoire. Il s'agit là d'une éventualité que nous ne souhaitons pas voir se réaliser.

L'élaboration de ce règlement local de publicité a été lancée en 2017 et un certain nombre d'entre nous ont participé à cette élaboration et je les salue pour leur travail.

Nous constatons ainsi avec satisfaction que la quasi-totalité du travail réalisé entre 2017 et 2020 a été reprise par le nouvel exécutif.

Ainsi, sur les enseignes et dispositifs lumineux, la nouvelle majorité souhaite limiter leur amplitude horaire. C'est également notre volonté, avec une légère différence en fonction des lieux.

Sur les publicités lumineuses, il est proposé d'interdire les dispositifs les plus polluants. Nous proposons pour notre part de n'accepter que les dispositifs ne fonctionnant qu'en période de flux important avec des gabarits moindres que les dispositifs classiques.

Sur les bâches publicitaires, il est proposé d'interdire ou d'encadrer fortement les très grands formats publicitaires. Nous proposons aussi d'en limiter fortement la taille, le format et les lieux d'implantation.

Enfin, sur la mutualisation des enseignes scellées, sur la réduction de la taille de la publicité, sur la préservation des séquences paysagères ou patrimoniales, les propositions du nouvel exécutif rejoignent en grande partie le travail que nous avons donc pu effectuer précédemment.

Au final, comme l'a dit le Vice-Président chargé du dossier à la Métropole, c'est 80 à 90 % du travail de la majorité précédente qui est repris dans ce nouveau règlement local de publicité.

Les prochaines étapes auront dû être le lancement d'une enquête publique avant une adoption par la Métropole au plus tôt. Aujourd'hui, elles sont respectivement repoussées à janvier et juillet 2022, pour permettre de recommencer une concertation.

Alors, pourquoi perdre encore un an pour un projet que vous présentez dans une continuité ? Que de temps, d'argent et d'énergie perdus ! Pourtant, un certain nombre de vos élus, faisant partie du collectif Plein la Vue, n'avaient pas de critiques assez fortes sur un soi-disant manque de volonté politique de notre part, d'une trop grosse complaisance vis-à-vis de certains opérateurs économiques. Or ils ont à présent intégré l'exécutif métropolitain, le Cabinet du Président de la Métropole, à la tête du groupe des élus écologistes. Bref, ils sont au cœur du pouvoir métropolitain actuellement. Et que constate-t-on ? Que le projet de règlement local de publicité contesté est repris quasiment comme tel.

Si c'est une bonne chose pour notre territoire, cet épisode devrait appeler la majorité actuelle à un peu plus de modestie lorsqu'elle s'exprime

dans les médias pour se congratuler de présenter un règlement local de publicité particulièrement innovant et ambitieux.

Il existe en effet un écart important entre faire de la politique autrement et s'approprier les projets. Alors, quand ils sont bons, il vaut mieux se les approprier.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 6 minutes.

**M. HERNANDEZ Ludovic** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Deux ans. Deux ans, c'est un tiers de votre mandat. Deux ans, c'est surtout deux ans de perdus pour le climat. Monsieur le Maire, il ne suffit pas de se coller une étiquette verte pour faire de vous des écologistes modèles. En voici la preuve avec ce règlement local de publicité.

Le règlement local de publicité a été réalisé entre 2017 et 2019, Madame Palomino le citait juste avant moi, grâce à ce travail réalisé avec les 59 communes de la Métropole de Lyon, ainsi qu'avec les associations citoyennes et les professionnels. Son application a dû être repoussée en 2020 bien sûr suite aux échéances des élections municipales.

Vous voyez, ce règlement local de publicité était strict, preuve que nous partageons tous la volonté de réguler et réduire la publicité sur l'espace public.

Monsieur Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon, de votre majorité verte, aurait pu, que dis-je, aurait dû adopter le règlement local de publicité dès l'été 2020, mais il a décidé de le repousser en 2022. Deux ans d'absence de réglementation. Deux ans, c'est le temps offert à des sociétés comme Oxialive pour installer des écrans publicitaires vidéo sur notre territoire.

Vous dites souhaiter réduire très fortement la publicité lumineuse. Deux ans, c'est peut-être le nombre d'années que mettra le Président de la Métropole, Bruno Bernard, de votre majorité verte, pour mettre fin aux écrans Clear Channel qui illuminent les stations de métro. Pourtant, il ne vous aura pas échappé que monsieur Bernard est également Président du Sytral. Il pourrait donc mettre fin immédiatement à ces écrans.

Deux ans de perdus pour le climat et la planète. Voilà la réalité de vos actions pour l'urgence climatique. Et cela nous rend verts de rage.

Quand on lit vos slogans et qu'on fait le bilan de vos actions, la réalité, c'est que la note pour l'écologie est salée.

En l'an - 15 avant vous, les Verts, les Vélo'v sont apparus. Alors, pour resituer ceux qui n'ont pas le même calendrier que vous, c'était en 2005. Aujourd'hui, les habitants de la Ville et de la Métropole souhaitent plus de Vélo'v, plus de stations. Néanmoins, l'offre Vélo'v est financée par la publicité. Alors, j'ai une question qui va intéresser tous les usagers. Comment allez-vous faire pour financer l'élargissement de l'offre Vélo'v ou autres vélos en libre-service ? J'espère que nous aurons une réponse dans les deux ans.

Concernant les bâches publicitaires que vous voulez interdire et qui servent lors des travaux importants de rénovation des bâtiments, j'ai une autre question. Avez-vous prévu une aide financière publique supplémentaire pour accompagner ces travaux qui contribuent à embellir la ville et à réduire l'impact environnemental des bâtiments rénovés ? Nous attendons également une réponse d'ici deux ans.

Alors, une idée qui pourrait offrir à ce nouveau règlement local de publicité serait de garantir une séparation stricte avec des supports différenciés pour les publicités commerciales et pour les publicités institutionnelles. Je n'ai en effet jamais vu autant de publicités pour la Ville ou la Métropole sur les grands panneaux Decaux. Communication institutionnelle placée entre deux publicités, je le rappelle, 100 % commerciale.

D'ailleurs, on remarque que la frontière est tellement fine entre les deux qu'on pourrait qualifier l'information institutionnelle de propagande, propagande sur le compte de la collectivité. Mais cela ne m'étonne plus, car vous avez fait de l'écologie votre fonds de commerce, à tel point que même vos amis ont recouvert hier les panneaux institutionnels faisant votre publicité.

Monsieur le Maire, comme nombre de Lyonnaises et Lyonnais, j'ai voulu croire en votre avis, si intègre, si démocratique, si écologique, et puis je suis revenu sur terre, non pas en Birmanie, mais bel et bien dans ma ville de Lyon. Et aujourd'hui, je constate que les actions de votre majorité verte, et là, je me dis que nous, citoyens de l'Ancien Monde écologique, nous n'avions certes pas une étiquette verte, mais restons certainement plus connectés aux réalités, à la vie et à notre planète.

Visiblement, l'urgence d'activer ce règlement ne vous a pas semblé évidente. Nous avons perdu deux ans. Nous en prenons acte.

Maintenant, Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur vos propos. Vos élus traitent la police de violeurs et vous cautionnez. Hier, vous nous traitez d'idiots. Aujourd'hui, vous me traitez de menteur. Je crois que je vais avoir du mal effectivement à me tempérer, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blache, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. BLACHE Pascal**, Maire du 6e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je ne vais pas revenir en fait sur cette délibération métropolitaine sur le règlement local de publicité, mais je voulais vous faire partager un petit moment de douceur dans ce Conseil d'hier très difficile et surtout suite aux propos liminaires de monsieur Lungenstrass, qui nous a annoncé que rien n'allait et qu'il fallait effectivement tout changer.

Moi, ce matin, je suis allé me promener au bord des quais du Rhône, à 7 heures 30, il y avait un beau ciel bleu. Les quais étaient propres. Des vélos commençaient à circuler, des gens qui allaient travailler. Et je me suis dit : on a une belle ville, on devrait être fier de notre ville et on devrait aussi commencer à partager les choses.

Cette délibération mériterait, comme on dit, que l'on fasse société, pas société au titre de nos amis ou des gens que nous connaissons, mais société au titre d'un sujet qui ne devrait pas porter à caution.

Vous voyez, tout a avancé quand même. Depuis 20 ans, notre ville s'est nettoyée de la publicité, des 4x3, il nous reste quelques sucettes Decaux, d'ailleurs sur lesquelles on a de la communication municipale, qui nous sert. J'habite là depuis 35 ans, donc je vois ce qu'il s'est passé. Il reste trois, quatre panneaux. Il y a encore des choses à enlever, oui, des panneaux, des enseignes lumineuses sur les bâtiments, mais quand on écoute vos interventions, on a le sentiment qu'il faut tout revoir, tout refaire.

Alors, sur le principe, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les trois objectifs proposés. Je suis conseiller métropolitain, je connais bien ce dossier. On dit garantir un cadre de vie de qualité. Personne ne peut être contre. On dit développer l'attractivité métropolitaine. Je suis content de lire cela. Vous cherchez donc à valoriser notre territoire. L'attractivité n'est pas un gros mot. Valoriser son territoire, ce n'est pas que chercher à faire de l'argent ou faire faire de l'argent auprès de capitalistes qui ne pensent qu'à cela. Développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités. Bien sûr que c'est important, c'est même indispensable.

Les orientations soumises au débat sont elles aussi louables. On peut être concerné par cela. Préserver la qualité paysagère, la protection du patrimoine. D'ailleurs, je relève l'intervention de madame Geogel, ce matin, Maire du 5e, sur la dénomination d'un espace public aux noms d'Annie et Régis Neyret, qui ont tant fait pour cette ville pour conserver le patrimoine historique. Que se serait-il passé s'il n'y avait pas eu des gens de cette peinture pour tenir ? Est-ce que notre ville serait aussi belle qu'elle l'est aujourd'hui ? Lutter contre la pollution lumineuse, oui, même s'il faut rester vigilant sur les éclairages d'abribus, de ville. Développer un cadre de vie apaisé, bien sûr, et harmoniser la réglementation applicable. Qui ne peut pas être d'accord avec cela ?

Au regard des intentions, des principes, des orientations, nous devrions tous être d'accord pour faire société sur le règlement local de publicité, mais, malheureusement, comme trop souvent et préalablement à la recherche d'une solution efficace, l'orthodoxie de vos positions et la mise en œuvre de plusieurs points nous interpellent.

Je cite des phrases inscrites dans le RLP, « elle » désignant la publicité. « Elle est trop souvent une atteinte esthétique et paysagère, une source de pollution lumineuse et de consommation énergétique disproportionnée. Elle promeut très largement un modèle de société non compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité et peut être nocive par ses effets sur la santé physique (lumière bleue, malbouffe) et psychologique (normes sociales discriminantes). » Je lis le texte proposé.

Les propositions sont ainsi énoncées, c'est dommage, interdire, contraindre, c'est bien là tout le problème. Nous sommes attachés à la liberté de penser, de choisir, même si le cadre doit être modifié.

Mais si le message est bon selon vos préceptes, alors là, pas de limite. Nous l'avons d'ailleurs vu lors de votre campagne « La Ville a-t-elle un genre ? » où, en plus des panneaux actuels, des panneaux Decaux ont été ajoutés un peu partout dans la ville, dans le métro station Bellecour,



sur la ligne D, un énorme écran lumineux mettait en avant cette grande question.

Vous souhaitez imposer des préceptes, des dogmes, pas de viande, pas de voiture, dernier mandat pour la planète. Je vais au bout de ce que nous nous sommes dits pour pouvoir essayer de trouver une solution plus consensuelle. Le rôle des élus, c'est d'améliorer le quotidien de toutes les populations et notamment les plus fragiles qui n'ont pas les moyens de s'adapter à votre nouvelle vision de la ville. Ils n'en ont pas les moyens.

Aujourd'hui, regardez ce qui se passe, nous avons passé notre temps depuis deux mois à faire des opérations de solidarité pour des étudiants. Tous les week-ends, nous distribuons. Tous les week-ends, nous rencontrons des jeunes en difficulté. Demain, nous allons tomber encore sur des contraintes encore plus forte suite à la pandémie. Donc on va recréer encore du stress, on va recréer des difficultés et on repartira pour aider. La phase est à ce moment-là.

Alors, au-delà, vos propositions ont de nombreuses conséquences. Je ne pourrai pas toutes les détailler, permettez-moi de faire un tout petit focus rapide sur le plan économique, mon temps imparti étant fini, je suis désolé, je finis. Il faut prendre conscience que contraindre et interdire la publicité sur le mobilier urbain, c'est faire le jeu des GAFA, puisqu'il y a un transfert qui se fait mécaniquement. Les grands annonceurs que vous souhaitez contraindre continueront à faire de la publicité par d'autres biais. Combien d'emplois vont disparaître, alors même que la situation économique est fortement impactée par la crise sanitaire sur ce sujet ?

Voilà, monsieur Guelpa-Bonaro, pour ne pas le citer, pour conclure, peut-il répondre à cette juste interrogation par « nous souhaitons amener des salariés vers des emplois qui ont du sens » ? Nous avions donc déjà analysé que nous ne mangions pas comme il fallait, que nous ne nous déplaçons pas comme il fallait et maintenant nous découvrons que beaucoup d'entre nous ne travaillent pas pour les bonnes raisons. Cela commence à faire beaucoup.

Soyons clairs, nous sommes pour que les communes de la Métropole améliorent et garantissent un cadre de vie de qualité. Qui pourrait dire le contraire ? Nous souhaitons bien évidemment préserver la qualité de notre environnement, mais nous sommes davantage attachés à la liberté de penser et de choisir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 7 minutes.

**M. GIRAUD Emmanuel** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Effectivement, mis en débat ce jour au sein de notre instance, le règlement local de publicité, qui se veut transpartisan, comme l'a indiqué à l'instant monsieur Blache, a pour but d'harmoniser les règles relatives à la publicité, aux enseignes, aux autres panneaux d'affichage lumineux sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Au lendemain de la Journée mondiale de Lutte contre la Publicité, je pense qu'il est de bon ton de se questionner sur la place de celle-ci dans l'espace public, car le débat dépasse nécessairement les questions commerciales et communicationnelles. Il s'agit aussi d'un débat sur le cadre de vie et la qualité de vie.

Car la publicité dans l'espace public est aussi une forme d'atteinte aux libertés individuelles. Dans l'espace privé, chacun peut faire le choix en connaissance de cause de privilégier de tel ou tel produit pour se prémunir des annonces publicitaires. Dans l'espace public, ce choix est impossible, car la publicité est présente partout. Elle s'impose à nous. Sur les bus, aux arrêts de tram, dans toutes les rues, sur les façades des bâtiments, impossible de rater l'annonce de la sortie du nouveau smartphone à la mode.

Il ne s'agit pas de bannir à tout prix la publicité de l'espace public, mais de réfléchir à la place que celle-ci occupe dans notre quotidien et la manière dont elle attire souvent, excessivement, l'attention. Je pense bien sûr aux bâches que l'on voit parfois sur les façades de bâtiments en rénovation et qui défigurent la place Bellecour, par exemple, d'une gigantesque publicité pour une compagnie aérienne ou une marque de papier toilette. Ces annonces sont, je pense, réellement excessives et touchent parfois à l'absurde.

La question que nous devons nous poser est de savoir si nous acceptons que de grandes marques, dont beaucoup d'ailleurs ne paient aucun impôt en France, fassent leur beurre avec l'espace public pour vendre leurs produits. Je crois que non.

Alors que les chaînes du service public ont supprimé la publicité de leurs ondes une grande partie de la soirée, nous devons nous interroger sur ce qui justifie l'abondance des messages publicitaires dans nos rues. Avant les débats autour du RLP, c'est la qualité de vie et notre vision de la ville qui sont ici interrogées. Et à ce titre, nous souhaitons porter une vision équilibrée, mais qui ne cherche ni à bannir l'ensemble des publicités dans l'espace ni à laisser proliférer sans contrôle.

J'adhère complètement à la vision selon laquelle il faut tendre vers une réduction des affichages, d'une part pour protéger les paysages et la vue des bâtiments publics, historiques ou classés et d'autre part pour répondre au problème de pollution lumineuse, qui perturbe la vie de beaucoup d'espèces et qui représente une consommation d'énergie souvent inutile, voire nuisible.

Le RLPI doit permettre d'agir pour protéger le cadre et la qualité de vie sur nos territoires, en proposant un encadrement mesuré des affiches publicitaires. Notre majorité ne peut raisonnablement pas s'engager dans une végétalisation massive de la ville, profitable au cadre de vie, mais laisser pulluler d'innombrables messages publicitaires à chaque coin de rue.

À la Métropole comme à la Ville, vous pouvez compter sur notre groupe Socialiste qui s'engagera dans le sens d'un RLPI qui encadre davantage les pratiques publicitaires dans l'espace public.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Giraud.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti.

**M. BOSETTI Laurent**, Adjoint : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Lyon en Commun se réjouit des débats sur le règlement local de publicité, qui sont intervenus à la Métropole le 25 janvier dernier. Nous souhaitons en effet moins de bâches géantes, moins de grands panneaux, moins de publicités lumineuses, moins de publicités numériques, moins de densité publicitaire, moins de publicité près des équipements publics. En somme, nous voulons moins de publicité, tout court. Nous espérons voir aboutir ce processus en 2022 à travers l'enquête publique et l'approbation du règlement local de publicité.

Pour autant, et puisqu'il s'agit ici d'un débat politique, il est intéressant de noter les motivations institutionnelles qui nous conduisent à réduire la publicité sur l'agglomération : la qualité paysagère, le gaspillage d'énergie, le cadre de vie. Tout cela reste relativement consensuel, comme l'a souligné d'ailleurs monsieur Blache et même monsieur Hernandez, nouveau chantre de la droite locale, se fait du coup plus vert que vert, oubliant sans doute un peu vite que c'est monsieur Collomb qui avait autorisé à Lyon, il y a peu, l'expérimentation de l'intensification de la publicité, qui pouvait désormais être inscrite à même les trottoirs. La ville à hauteur d'enfants, en somme.

À Lyon en Commun, le document d'orientations du Grand Lyon nous a paru très, très « sage ». Car, à côté de la qualité paysagère, ici invoquée, il y aurait bien d'autres enjeux à soulever.

Le premier enjeu pour nous, c'est celui de la privatisation de la ville : faut-il céder le bien public au secteur privé et à quelles conditions ? C'est anodin au départ pour un panneau de publicité. Cela devient un peu irritant quand il faut commencer à éviter des trottoirs sur les trottoirs. Cela surprend quand un stade historique porte soudain le nom d'une compagnie d'assurances. C'est assez inquiétant quand Microsoft fait de l'entrisme dans nos écoles. Au fond, pourquoi pas un groupe scolaire « Uber » ou une bibliothèque « Amazon » ? Et de fil en aiguille, on dira que tel ou tel service public ne peut pas être rendu sans la participation financière du privé car cela nous coûterait beaucoup trop cher. On cultivera ainsi le mythe Vélo'v, indépassable Vélo'v et Decaux, comme, monsieur Hernandez, quand, à Grenoble, à quelques kilomètres de là, le service d'accès au vélo est assuré en régie publique et sans panneau publicitaire.

C'est ce même raisonnement qui peut conduire la collectivité à déléguer sans cesse certains services au privé et à en reporter le coût sur l'usager à travers une politique tarifaire plus agressive. On l'a bien connu à Lyon avec l'eau ou le Rhône-Express. Quant à la publicité, ce que les citoyens ne paient pas en impôts, ils le rattrapent forcément dans leurs achats avec l'amortissement de la publicité et les marges de l'opérateur.

Le second débat, c'est celui de l'écosystème économique que nous voulons. Ce n'est ni l'artisan, ni le petit commerçant, ni l'agriculteur qui vont s'offrir des supports publicitaires significatifs. Et ce qui ne bénéficie pas aux uns bénéficie nécessairement aux autres, c'est-à-dire aux

grands groupes qui vont structurer la consommation de nos concitoyens. Je ne disserterais pas sur ce sujet, sur tous les effets de bord qui sont induits, mais inutile de dire que cela ne facilitera pas le monde d'après, surtout face à des firmes automobiles, des produits de luxe, des grandes surfaces ou des compagnies aériennes.

Car, relocaliser l'économie, c'est aussi repenser le champ de la publicité, qui industrialise la consommation et qui fait concurrence à l'initiative locale et à la microentreprise.

Enfin, le dernier débat, c'est celui de l'émancipation. Sans même parler de certains contenus malheureux, comme les représentations sexistes dans la publicité, la publicité est l'extrême l'inverse de la culture et de l'éducation. Elle est une forme de propagande, elle est une forme de manipulation et elle encourage le conformisme sociétal. Elle est assénée, sans réponse possible. Elle va à l'encontre du discernement et de l'esprit critique et déconstruit par conséquent tout ce que nous essayons de bâtir dans nos politiques publiques en termes d'éducation. Enfin, elle pousse à la consommation à une époque où, plus que jamais, nous devrions faire preuve de sobriété.

À Lyon en Commun, nous pensons que la publicité ne peut pas être seulement une problématique de qualité paysagère. Nous nous faisons relais d'une parole citoyenne portée haut et fort par le collectif Plein la Vue ou par Alternatiba, mais aussi, depuis plus de 20 ans, par des associations comme Casseurs de pubs ou Résistance à l'agression publicitaire qui avaient déjà ouvert la voie.

Nous souhaitons ce matin apporter ces éléments supplémentaires au débat public.

Merci de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Alcover, c'est à vous pour 6 minutes.

**Mme ALCOVER Marie** : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

91 %. C'est la proportion des habitants de la Métropole qui ont répondu positivement à la question : pensez-vous qu'il y a trop ou beaucoup trop de publicité dans l'espace public ?

Les propositions de la Métropole de Lyon pour ce règlement local de publicité initié par l'exécutif précédent répondent à une volonté partagée par une immense majorité des citoyens. Et cette demande ne s'arrête pas aux frontières des 59 communes de la Métropole.

En effet, les 150 citoyens de la Convention citoyenne pour le Climat proposaient des pistes de réglementation des pratiques publicitaires et marketing, par exemple, l'interdiction de la publicité pour les produits ayant un fort impact sur l'environnement, la régulation de la publicité pour limiter les incitations quotidiennes et non choisies à la consommation ou encore la mise en place des mentions pour inciter à moins consommer (de type : « En avez-vous vraiment besoin ? La surconsommation nuit à la planète. »).

Car si certains semblent encore remettre en cause l'influence de la publicité sur nos cerveaux et nos actes, c'est oublier que son objectif premier est d'influencer nos comportements : souvent pour susciter un achat dont on pourrait se passer.

La publicité ne se limite pas à véhiculer des informations. De par sa nature persuasive, elle vise surtout à influencer les goûts et les aspirations des individus, à leur faire éprouver de nouveaux besoins. Saviez-vous que l'industrie française dépense chaque année plusieurs dizaines de milliards d'euros, pour que nos envies collent à leur produit ? Et nous devrions, armés de notre seul libre arbitre, résister aux images alléchantes déployées par ces professionnels du marketing.

Non, nous ne sommes pas opposés à toute forme de publicité, comme certains aiment à le faire croire. Cet affichage sur l'espace public est un moyen de communication pour les collectivités. Il peut être un outil pour promouvoir les comportements vertueux ou communiquer des informations du service public. Récemment, la Ville de Lyon a soutenu la Journée internationale du Droit des femmes, encouragé à acheter dans nos commerces de proximité ou encore communiqué sur les gestes barrières.

Permettez-moi au passage de rappeler que les contrats avec l'entreprise JC Decaux n'ont pas évolué. 50 % de l'affichage est réservé aux institutions, ni plus ni moins que lors du précédent mandat.

Malheureusement, et comme énoncé par nos collègues de Lyon en Commun, entre autres, les faces publicitaires dans l'espace public mettent rarement en avant nos coiffeurs, nos plombiers ou nos épiceries solidaires, mais plutôt Amazon, Mac Donald's, Unilever, etc. Quand les entreprises qui s'affichent sur les panneaux de publicité ne pratiquent pas l'évasion fiscale, elles contribuent activement au dérèglement climatique, à la déforestation ou à la surconsommation.

Notre rôle politique est de rééquilibrer les rapports de force, au bénéfice de l'économie réelle et locale, de nos commerçants et artisans lyonnais, des entrepreneurs du territoire qui n'ont pas accès à ces supports.

Revenons-en rapidement à la Convention citoyenne pour le Climat. Dès la parution des propositions énoncées précédemment, l'industrie publicitaire s'est fortement mobilisée. Leur message : la publicité ne doit pas être régulée, il faudrait continuer à faire croître la consommation, sinon l'économie française sombrerait dans la crise économique.

Résultat, reprenant les arguments des lobbyistes, les députés de la majorité LREM rejettent la quasi-totalité des propositions visant à réguler la publicité. Si nous avons encore besoin de preuves sur la capacité des industriels à agir sur nos comportements...

Puisque le contenu publicitaire ne sera toujours pas encadré, il nous apparaît aujourd'hui encore plus indispensable de réguler sa densité sur l'espace public. C'est une décision juste et qui profite à tous.

Pour répondre à une intervention précédente sur l'utilisation des écrans numérique dans les métros, elles dépendent d'un autre contrat entre le Sytral et Clear Channel. Ce contrat nous engage jusqu'en 2024. À cette échéance, il sera remis en question.

Pour conclure, mes chers collègues, la réduction d'emprise de la publicité et la protection du cadre de vie de nos concitoyens sont des objectifs largement partagés et transparents parmi nos collègues maires des communes du Grand Lyon.

En appuyant les orientations renforcées de ce RLP nous contribuerons à mettre en valeur le patrimoine urbain et paysager exceptionnel de notre ville, préservant nos yeux et nos esprits des agressions publicitaires et des injonctions à consommer du superflu.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Les interventions étant terminées, je vous invite à voter pour prendre acte de la tenue d'un débat sur le règlement local de publicité de la Métropole de Lyon au sein de notre assemblée.

Je vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Progressistes et Républicains ne prend pas part au vote.)

(Prend acte)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Merci pour cette prise d'acte.

---

## **2021/620 - Attribution d'une subvention de 20000 euros au Nouvel institut franco-chinois sis 2 rue des sœurs Bouvier à Lyon 5e pour son programme d'actions 2021 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre**

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

(Mme Zdorovtsoff ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

---

## **2021/670 - Lancement de l'opération n° 60024669 « Rénovation de l'électrification des marchés alimentaires 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00014**

Rapporteuse : Mme AUGEY Camille  
(Adopté.)

---

### 2021/613 - Don d'un véhicule réformé à la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso)

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia  
(Adopté.)

---

### 2021/688 - Attribution d'une subvention de 10000 euros à la Maison des solidarités locales et internationales sise 215 rue Vendôme à Lyon 3e pour son programme d'actions 2021

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia  
(Adopté.)

---

### 2021/661 - Lancement de l'opération 07SEE2C « Déménagement de l'École de la 2e Chance - Travaux d'aménagement (subvention) » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00001 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association École de la 2e Chance Rhône Lyon Métropole 3, rue Maurice Thorez - Espace Benoît Frachon - 69 120 Vaulx-en-Velin pour son projet de relocalisation et d'extension sur le site « Les Ateliers du Faubourg » situé rue Duvivier à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey  
(Mme Augey ne prend pas part au vote.)  
(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, 670, 613, 661, 620, 688. Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

## COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

---

### 2021/660 - Attribution d'un soutien exceptionnel aux clubs sportifs en difficulté - Approbation d'une convention mixte et d'une convention d'application financière

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Pour le premier dossier, Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Il s'agit d'une subvention venant soutenir financièrement plusieurs clubs sportifs de la Ville de Lyon.

Vous le savez, nous suivons avec grand soin les clubs de notre territoire. Dans ce contexte et depuis la reprise de septembre, nous avons engagé un dialogue associant les associations, la Direction des sports, la Direction des finances par l'intermédiaire du Contrôle de gestion.

Je tenais tout particulièrement à remercier les agents municipaux pour les heures d'entretien et d'analyse conduites depuis plusieurs mois déjà sur ce travail.

Ce travail a donc permis d'avoir un dialogue, tout d'abord de rassurer et de conseiller les clubs vis-à-vis de leur équilibre financier, de les orienter vers les dispositifs ad hoc, qu'ils soient municipaux, territoriaux ou nationaux. Je pense notamment l'État et au fonds de solidarité, aux prêts garantis par l'État, un fonds de solidarité s'appuyant sur l'Agence nationale du sport et une conférence régionale du sport. Je pense également au récent appel à projets de la Métropole de Lyon « Sport solidaire », promouvant l'inclusion sociale des jeunes.

Ce dialogue permet également de les soutenir financièrement en cas de risques à très court terme. C'est cette dernière démarche que nous votons ce jour.

À court terme, cette analyse permet donc de sauvegarder les clubs sportifs, pour éviter un délitement du tissu associatif municipal. Les prochains mois nous permettront, à moyen et à long terme, de poursuivre ce travail en mobilisant les finances de la Direction des sports pour les orienter vers un accompagnement sur mesure. L'engagement est donc total et les clubs en sont bien conscients.

Autre point important, la reprise des activités. Monsieur le Maire, à l'occasion d'une visite de Madame la Ministre des sports, vous avez exprimé le besoin à la fois pour les usagers comme pour l'ensemble des personnes impliquées dans le monde sportif, bénévoles comme professionnels, de reprendre les activités sportives. Cette reprise est primordiale afin de préserver le bien-être, la santé physique comme psychique. Le travail engagé autour du dossier Sport Santé avec ma collègue Céline de Laurens le confirme. Pour autant, ces dernières semaines nous ont rappelé la nécessaire discipline sanitaire.

Aussi, je tenais à remercier les équipes de l'exploitation de la Direction des sports, qui transforment leurs protocoles au gré des décisions gouvernementales.

Je remercie également chaleureusement ma collègue Stéphanie Léger, qui a permis à certaines de nos associations sportives de pratiquer en extérieur dans les cours d'école de la ville.

Enfin, je salue la décision de reprendre le sport pour les mineurs dans le cadre scolaire.

Cette délibération, Monsieur le Maire, a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame l'Adjointe, pour cette présentation et ces remerciements aux services et aux différents agents qui ont collaboré pour suivre et essayer d'accompagner au mieux ces associations.

Je ne peux que suivre ces recommandations et dire évidemment que nous voterons favorablement cette délibération pour le tissu associatif et ces six associations qui sont aidées aujourd'hui à travers cette délibération.

Vous l'avez rappelé, effectivement, nos clubs vivent une période très compliquée, mais je voudrais revenir sur un point qui me semble essentiel. Ils ont été évidemment perturbés par l'année 2020 avec leurs adhérents, un certain nombre de remboursements de cotisations ont été demandés par les adhérents. Ils le sont cette année encore, évidemment, mais il est évident que, sur la saison prochaine, les gens auront du mal à se réinscrire, parce qu'il y aura cette incertitude encore de savoir si les gymnases pourront rester ouverts ou pas. Il me semble important que nous puissions, sur ces sujets, essayer d'anticiper les problématiques que cela supposerait pour les clubs.

Nous l'avons vu, et vous le savez aussi bien que moi, nous avons des leviers à la Ville de Lyon pour accompagner la dynamique sportive et essayer d'acculturer nos enfants notamment à une pratique quotidienne, à travers les écoles primaires, nos agents qui dispensent des cours et qui donnent le goût à la pratique à nos enfants. Mais nous avons aussi ces associations sportives et le plus dramatique serait qu'à la rentrée, finalement, nous ne soyons pas en capacité d'accompagner les clubs et que, justement, nos enfants ne puissent pas pratiquer comme ils le souhaiteraient à travers les différentes associations.

Vous le savez, nous savons que la capacité physique est aujourd'hui un marqueur de santé très fort et que les enfants du XXe siècle étaient 25 % plus développés en matière de capacités physiques que nos enfants du XXIe siècle. Il faut essayer d'appuyer sur tous les leviers pour faire en sorte qu'au moment où la reprise sera possible dans de bonnes conditions, nos clubs ne soient pas pénalisés.

C'est pour cela que je trouve un peu regrettable que seuls six clubs aujourd'hui soient accompagnés, même si je ne doute pas de la qualité des services pour essayer d'identifier les plus précaires, mais il y en a d'autres et les remontées de terrain le démontrent, qui sont aussi en grande difficulté. Je ne vais pas les citer, mais, sur les 550 associations sportives lyonnaises, je ne comprends pas comment seulement six peuvent être en grande difficulté. C'est pour cela que, peut-être, au-delà des services, au-delà des agents, au-delà des rencontres que vous avez avec les uns et les autres, il faudrait peut-être plus s'appuyer sur l'Office des Sports de Lyon, sur les OFFISA d'arrondissement, qui connaissent aussi ces difficultés et qui sont très spécifiques d'une structure à l'autre, d'un territoire à l'autre, pour essayer de mieux les accompagner, de ne pas être dans des mesures curatives, mais plutôt préventives par rapport à une rentrée que nous espérons rapide pour le sport, le plus rapidement possible évidemment.

Je voulais simplement insister sur ce point.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Cucherat.

Madame Nublat-Faure, quelques mots pour réagir.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur Cucherat.

Effectivement, nous partageons exactement les mêmes préoccupations et, sur la reprise sportive et l'aide au secteur sportif. Comme je le disais en présentation de cette délibération, depuis le début de la crise sanitaire, la Direction des sports est en contact permanent avec les clubs sportifs, soutenus par des subventions de fonctionnement.

C'est ce travail qui a permis d'identifier les difficultés des six clubs que nous traitons à travers le rapport de ce jour. Parmi d'ailleurs ces six associations, nous trouvons des clubs de football, de sports de combat, arts martiaux, lutte et des clubs omnisports. Ces clubs ont vraiment enregistré d'importantes pertes d'adhérents et de recettes d'exploitation.

Les projections financières qui ont été réalisées par le Contrôle de gestion montrent que la majorité des clubs clôtureront la saison à l'équilibre. Je tiens d'ailleurs à préciser que, dans un souci de transparence, j'échange mensuellement avec l'ensemble des élus aux Sports de la Ville des neuf arrondissements et que ces derniers sont informés des situations de fragilité des clubs de leurs territoires.

À ce jour, la plupart des clubs déclarent effectivement être en capacité de faire face pour cette saison 2020-2021, même ils ont été plus durement impactés que la saison précédente.

Cependant, ils s'interrogent sur le retour des adhérents lors de la saison prochaine. Dans ce contexte, le dispositif que nous portons est global et vise aussi à mobiliser toutes les ressources disponibles :

- Promouvoir les dispositifs existants et les croiser avec les nôtres. C'est ce que je disais tout à l'heure pour la délibération, relayer avec les services de l'Office des Sports de Lyon les mesures de soutien de l'État, une enveloppe de 1 million est allouée pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et nous pouvons compter sur la mobilisation d'un dispositif d'aide métropolitain tout récent.

- Nous poursuivons le dispositif de sauvetage des clubs en péril financier, sur la base de ce qui a déjà fait pour certains clubs.

- Nous nous inscrivons dans l'aide à la reprise sportive des clubs. Nous travaillons donc sur l'ouverture des équipements l'été pour permettre des stages au plus grand nombre de clubs et familles lyonnaises.

- Nous porterons également une campagne de communication en faveur d'une incitation à la reprise de la pratique sportive pour soutenir nos clubs.

- Enfin, nous lancerons dans les prochains jours un dispositif de soutien financier et d'accompagnement à la reprise à destination de toutes les structures associatives sportives lyonnaises.

J'espère, Monsieur Cucherat, avoir répondu à vos interrogations et vos inquiétudes.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## **2021/664 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention au FONJEP afin de participer au financement des postes de direction de 12 MJC. Ce financement est le même que l'année précédente, le réseau des MJC n'ayant pas connu de nouvelles structures arrivant cette année.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Dans un premier temps, je voulais remercier Madame l'Adjointe pour les explications qui ont pu être données. En effet, le rapport d'aujourd'hui a une relation avec le FONJEP, même si le montant est en très légère diminution, c'est sans doute lié aussi à des évolutions de postes de directeurs. Je pense qu'à l'occasion soit d'une Commission soit d'un Conseil municipal, il serait aussi intéressant d'avoir un état des lieux du FONJEP pour la vie associative qui n'est pas nécessairement celle de nos MJC ou éventuellement des centres sociaux concernant la répartition des postes FONJEP.

Le rapport d'aujourd'hui a un lien directement avec l'éducation populaire et les MJC et, très clairement, il s'agit de valoriser tout ce qui concerne l'épanouissement des jeunes, la manière d'agir et de favoriser pour l'égalité des chances, de favoriser l'échange culturel et la mixité sociale.

Monsieur le Maire, si nous vous interpellons aujourd'hui à travers ce rapport, c'est dans la continuité d'un débat que nous avons eu en Conseil d'arrondissement concernant un clip qui circule dans le 8e arrondissement, mais bien sûr au-delà, puisqu'à travers les réseaux sociaux et notamment auprès de nos écoles et qui nous interpelle et qui nous pose beaucoup de questions. Je pense que cette interpellation ne peut être que collective.

Aujourd'hui, il ne sert à rien de baptiser un centre social Gisèle Halimi si on accepte que de telles images avec des fois une vision dégradante de la femme puissent circuler sans qu'il y ait une réaction collective de notre part.

Je pense que ce clip nous pose un certain nombre de questions. Il nous interpelle véritablement sur les questions éducatives auprès de nos enfants et pose une véritable question de société.

On entend un certain nombre de jeunes en désarroi par rapport à la société, qui parlent de respect, qui, quelque part, ne croient plus aux institutions quelles qu'elles soient et ont une difficulté et pensent que, finalement, la solution est ailleurs et dans des actes délictueux. Cela nous interpelle. Je pense que la question doit être éducative, elle est sociale, elle est aussi liée à l'éducation populaire.

Quand vous écoutez les paroles, ils ne vous demandent pas des composteurs, de la végétalisation, ni même un RSA Jeunes. Ils vous demandent tout simplement – quand je dis « vous », c'est l'institution en général, bien sûr – une forme de respect. Quelque part, je pense que ce sont des paroles qu'il faut entendre et auxquelles il faut particulièrement faire attention.

Si je vous interpelle aujourd'hui en Conseil municipal, Monsieur le Maire, c'est parce que nous avons interpellé également les élus du 8e pour travailler ensemble, pour réfléchir ensemble à une réponse unanime et collective. Nous n'avons pas été entendus. Nous le regrettons.

À travers ce clip, qui est aussi très bien réalisé, qui est très bien fait, je vous dis, il pose vraiment des questions assez importantes qui font également écho au débat que nous avons eu hier concernant la situation des habitants sur le quartier de Mermoz, qui, comme je vous le disais, au bout de 28 jours, n'ont pas été entendus et, quelque part, relèvent une certaine forme d'impuissance et d'incompréhension des habitants.

Je voulais vraiment vous interpeller sur ce clip, qui pose question et qui nécessite à mon avis une réponse institutionnelle et éducative par le biais de l'éducation populaire adaptée.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Lévy.

Un mot très rapide sur le sujet, même si ce n'est pas effectivement l'objet de ce rapport.

J'ai comme vous pu prendre connaissance de ce clip auquel vous faites référence, Monsieur Lévy, et comme vous j'ai pu constater qu'il était particulièrement bien réalisé. Avant de venir sur le contenu, c'est d'ailleurs intéressant de voir qu'il est bien réalisé, puisque cela démontre que, sur le 8e, il y a une créativité et une envie de faire très importantes.

Pour autant, les contenus de ce clip sont inquiétants. L'encouragement et la promotion de la délinquance et de la criminalité doivent être condamnés, je les condamne. La place de la femme qui est évoquée à la fois dans les images et dans les propos tenus par les chanteurs est aussi un sujet de préoccupation. Vous l'avez dit, effectivement, ce qui est réclamé, ce ne sont pas des composteurs ou des pistes cyclables, mais bien d'autres choses et nous devons collectivement en prendre conscience. Il y a un appel à la considération. L'éducation populaire doit jouer bien évidemment un rôle clé, mais tout comme l'école, enfin l'éducation d'une manière plus générale, et les services publics, qu'ils soient locaux ou nationaux. C'est une invitation aussi à la réflexion.

Je pense que le débat mériterait probablement d'avoir lieu dans cette instance, mais à un autre moment, puisque, si vous me le permettez, je souhaite aussi que nous puissions avancer, que nous puissions être dans l'action. Cette délibération nous permet aussi d'avancer, donc nous allons désormais passer directement au vote.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

## **2021/665 - Lancement de l'opération n° 60034528 «Aménagements secteur associatif et MJC 2021-2026» et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme 00001**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Madame Nublât-Faure, c'est de nouveau à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Cette délibération vise à engager la mobilisation d'une enveloppe financière permettant la réalisation de travaux d'aménagement dans l'ensemble des équipements accueillant des structures d'éducation populaire sur notre territoire.

Elle a reçu, Monsieur le Maire, un avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je voulais vous remercier pour les propos que vous avez pu tenir préalablement et, en effet, au-delà du débat politique, je pense qu'il y a un certain nombre de valeurs, qui sont les valeurs de la République sur lesquelles nous devons avoir une réponse commune.

À travers le rapport qui est présenté aujourd'hui, je souhaitais pointer du doigt un certain nombre d'insuffisances au niveau de votre PPI en ce qui concerne l'éducation populaire.

Cela a été rappelé hier, à peine 10 lignes dans votre projet, et un certain nombre de valeurs de l'éducation populaire, notamment celle de la laïcité que nous ne trouvons ni dans votre plan de mandat ni dans votre PPI.

Un certain nombre d'insuffisances sur les neuf arrondissements, que ce soit pour le quartier Vitalité, sous lequel rien n'est annoncé, sur la MJC Confluence, sur laquelle notamment sur la question de l'EVS, nous n'avons pas de mobilisation de votre part pour trouver une solution, et des inquiétudes notamment concernant un projet de MJC sur Sans Souci, qui ne manquera pas d'affaiblir la MJC Monplaisir, ni même de moyens complémentaires pour la MJC Montchat concernant la salle Barbara.

Concernant les centres sociaux de la Croix-Rousse, sur lesquels nous savons qu'un certain nombre de travaux sont nécessaires dans l'équi-

pement, aussi bien du 1er que du 4e, nous ne voyons rien venir.

Et je vous rappelle que le Centre social Saint-Just a dû fermer récemment sa crèche suite à un problème d'insalubrité.

Dans le 8e arrondissement, nous sommes particulièrement inquiets. Je ne vais pas revenir sur les points que nous avons évoqués précédemment, mais l'abandon du projet sur Mermoz nous interroge, ainsi qu'aucune prévision de travaux concernant la MJC Laënnec-Mermoz, qui aurait particulièrement besoin d'être rénovée.

Même chose concernant le quartier des États-Unis, complètement à l'abandon, avec uniquement un espace rue Villon pour le Centre social des États-Unis.

Concernant le 9e arrondissement, vous évoquez probablement sur Vaise une nouvelle structure, même si le Centre social de Vaise aurait aussi besoin d'être renforcé.

Alors, en effet, vous avez lancé il y a très peu de temps l'appel à projets pour permettre la reconduction des conventions. Le modèle des conventions est un bon modèle, notamment dans le 9e arrondissement. Je ne doute pas que vous ferez sans doute appel à d'autres structures, comme la Fédération des Œuvres laïques, qui avait fait part de son souhait de s'implanter dans le 9e. C'est un accompagnement que nous souhaitons particulièrement.

Voilà, Monsieur le Maire, je ne doute pas que vous corrigerez le tir au fur et à mesure de l'avancée du mandat. Nous sommes inquiets sur le fait de voir que la vie associative, l'éducation populaire ne font pas partie, au-delà des discours, de vos priorités concrètes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Madame Nublat-Faure, c'est à vous.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie** : Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur Lévy.

Je vous remercie pour votre question. J'aurais d'ailleurs été totalement disposée à y répondre en Commission, mais vous aviez quitté les échanges lorsque ce dossier a été présenté.

Votre question me permet de revenir succinctement sur notre PPI et sur le modèle des relations que la Ville souhaite entretenir à l'avenir avec les acteurs de l'éducation populaire.

J'en profite également pour remercier les partenaires de la Ville, la CAF, la Fédération des centres sociaux, le réseau Rhône-Ain-Saône, les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'enfance et les associations.

Je salue enfin le travail de qualité de la Direction du développement territorial et sa Mission du développement social local.

Pour revenir à notre PPI, tout d'abord, je vous proposerai un rappel des projets lancés grâce à l'expertise particulièrement avisée de nos services, car, oui, nos décisions d'élus, bien que motivées par des orientations relatives à l'inclusion, au respect des libertés associatives, à l'égalité femmes-hommes, à la transition écologique, s'appuient également sur des études démographiques, des expertises d'agents de terrain, mais aussi des bénévoles que je rencontre depuis mon arrivée.

Nous comptons donc les années à venir sur :

- La réhabilitation du bâtiment de la Condition des Soies, qui abrite le travail remarquable du Centre social Quartier Vitalité ;
- La restructuration du bâtiment Porsche, qui comprend la formidable salle du Marché Gare ;
- La création d'un relais d'assistance maternelle et la pérennisation d'un local associatif ZAC de la Buire dans le quartier de la Part-Dieu ;
- La réhabilitation de la MJC Vieux-Lyon ;
- La relocalisation de la Maison de l'enfance du 7e et la création d'un gymnase devant le groupe scolaire Veyet. Il y a en effet un effort à faire pour cette Maison de l'enfance, qui souffre depuis trop longtemps de locaux trop réduits, ne leur permettant pas de développer correctement leur programme d'accueil et d'animation ;
- La création – eh oui, Monsieur Lévy, nous créons – d'un pôle social et culturel incluant une EAJE sur la ZAC des Girondins. Nous sommes d'ores et déjà au travail avec ma collègue Maire d'arrondissement, Fanny Dubot, et mon collègue Raphaël Michaud, afin que ce projet réponde au mieux au besoin criant d'équipements publics de ce quartier ;
- Dans le 8e arrondissement, la création d'un pôle sportif et culturel sur le site de la ZAC de Mermoz Sud. Les structures associatives du secteur nous ont d'ores et déjà assuré de leur plein soutien à l'investissement de ce projet. Et oui, nous avons besoin de gymnases, d'activités physiques pour toutes et tous dans ce secteur ;
- La préservation d'un espace famille dans le rez-de-chaussée de la tour de la Cité Maurice Langlet. Le déménagement récent du Centre social vers les locaux Gisèle Halimi ne doit pas nous faire perdre de vue l'impératif de conserver un lieu d'échange au cœur du lieu de vie, quand, bien souvent, les rues et les avenues cassent les mobilités ;
- La Duchère sera également concernée dans le cadre de cette PPI, puisque nous prévoyons deux grands projets de restructuration pour sa MJC et sa Maison de l'enfance, de même qu'une réhabilitation du Centre social de la Sauvegarde.

Au-delà de ces investissements, c'est le modèle partenarial que nous avons souhaité favoriser et mieux délimiter. Ainsi, j'ai lancé un nouveau dispositif le 19 mars dernier offrant un cadre formel à un dialogue politique que j'ai engagé avec mes collègues de la Mairie centrale et des neuf arrondissements, avec les structures d'éducation populaire.

Ainsi, plusieurs rencontres ont déjà été préparées et animées, avec l'appui de nos services. Ces dernières ont permis l'élaboration d'une carte des enjeux permettant d'agréger les échanges des différentes rencontres et traduisant les orientations de l'exécutif municipal pour le partenariat avec des associations sur le mandat.

Sur cette base, les Maires des neuf arrondissements ont été sollicités pour des contributions complémentaires. Un grand nombre d'outils et de documents ressources ont été mis à disposition par la Mission DSL et une séance de travail, animée par la Mission observatoire évaluation a permis d'outiller les élus sur l'analyse des enjeux et besoins propres à leurs arrondissements.

C'est sur cette base qu'un appel à initiatives associatives a été rédigé, vous en avez parlé tout à l'heure, et ses objectifs, encourager et soutenir les associations d'éducation populaire, qui, par leur approche globale et intégrée et leur ancrage dans les quartiers lyonnais, constituent des lieux ressources pour le développement et l'émancipation des personnes, une offre de services de proximité innovante et adaptée aux besoins et aux aspirations des habitants et habitantes dans une visée d'autonomisation des personnes et du développement du vivre ensemble, une ressource structurante pour le développement social, éducatif, culturel des territoires et de la Ville par leur capacité de mobilisation de travail en réseau.

Les projets attendus devront dans le cadre d'une démarche d'intervention globale et territorialisée répondre aux enjeux suivants :

- L'accompagnement de la transition écologique et sociale ;
- La participation des habitants et des habitantes ;
- L'exercice de la citoyenneté ;
- L'engagement et le soutien à la vie associative locale ;
- Les solidarités, l'accès au droit et à l'inclusion ;
- L'accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs familles dans une démarche d'éducation globale ;
- L'animation de la vie sociale et culturelle locale.

Cet appel fera l'objet d'une présentation exhaustive lors de notre prochaine Commission. Nous serons disposés à recueillir vos interrogations, tout comme vos encouragements à œuvrer pour l'utilité sociale.

Pour terminer, un point sur les projets qui ne sont pas dans le cadre de la PPI. Vous avez parlé de la MJC Sans Souci. Nous travaillons avec madame la Maire, Véronique Dubois-Bertrand, ainsi que l'Adjointe à l'Éducation populaire, Philomène Récamier, sur le sujet. Nous avons eu une réunion la semaine dernière avec tous les acteurs qui ont été mis autour de la table et cette réunion s'est très bien passée. Il y a réellement une envie de toutes les MJC qui sont dans ce périmètre de la future MJC Sans Souci de travailler à nos côtés pour donner à ce quartier une identité culturelle à ses habitants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe.

J'espère qu'avec le détail que vous venez de donner, qui correspond globalement à un investissement d'environ 30 millions d'euros, Monsieur Lévy aura trouvé les réponses qu'il souhaitait obtenir.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2021/687 - Attribution d'une contribution d'investissement au SIVU Aquavert de 2 124 000 euros pour la construction d'un nouveau centre aquatique - Opération 99SEAQUA, AP 2021-1, Programme 00004 - Approbation et autorisation de la convention financière correspondante - Rectificatif**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**M. LE MAIRE** : Madame Nublat-Faure, pour la dernière délibération de cette matinée, je vous cède la parole.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Cette délibération propose le financement de projet de reconstruction du nouveau centre aquatique intercommunal Aquavert.

Ce centre aquatique situé sur la commune de Francheville, aux portes du 5<sup>e</sup> arrondissement, est la propriété de cinq communes : Tassin, Francheville, Craponne, Saint-Genis-les-Ollières et Lyon, organisées en syndicat intercommunal à vocation unique.

En décembre 2019, puis en 2020, tous les maires du SIVU ont donc arbitré pour une relance du projet en faveur du scénario de démolition-reconstruction de l'équipement en deux phases sans cessation d'exploitation.

Ce projet prévoit la réalisation d'un bassin sportif de 375 mètres carrés, un bassin mixte de 350 mètres carrés, un toboggan ludique, des plages extérieures, une pataugeoire de 60 mètres carrés en intérieur et une aire de jeux d'eau en extérieur, des vestiaires et une aire de stationnement.

L'équipement pourra ainsi rouvrir des créneaux pour environ 100 places au lieu de 38 aujourd'hui, soit près d'un triplement de l'offre pour les écoliers du 5<sup>e</sup> arrondissement, mais également du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Ce financement collectif permet donc de faire des économies, un renforcement des dispositifs d'apprentissage de la nage pour nos enfants, une amélioration de la qualité de l'offre pour les habitants du 5<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> arrondissement dans un contexte où, plus que jamais, nous devons permettre à toutes et tous de se rafraîchir et de bénéficier de loisirs accessibles tout au long de l'année, et plus particulièrement l'été, et cela, peu importe son origine sociale.

Monsieur le Maire, cette délibération a reçu un avis favorable en Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Nublat-Faure.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blanc, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. BLANC Étienne** : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération pose un problème. Je vais vous proposer de la retirer de l'ordre du jour pour qu'elle soit renvoyée à une séance ultérieure.

D'abord, elle pose un premier problème pour madame Nublat-Faure, parce que madame Nublat-Faure est votre Adjointe et, en même temps, elle est Vice-Présidente du Syndicat. Nous sommes pile dans les dispositions de l'article 432-12 sur la prise illégale d'intérêts, puisque vous avez deux collectivités, l'une qui va payer à l'autre et la jurisprudence de la Cour de cassation — je parle en matière pénale, c'est là où il faut être extrêmement prudent — prévoit que d'une collectivité à l'autre, on ne peut pas siéger et avoir des flux financiers d'une collectivité à l'autre. J'attire votre attention sur ce point, car la jurisprudence est extrêmement versatile. C'est à mon avis terriblement dangereux pour madame Nublat-Faure. Je rappelle que la sanction est de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Je n'imagine pas que les juges iraient jusque-là, mais il existe un réel souci juridique à cet égard.

Le deuxième problème porte sur le financement. J'avais demandé en séance que nous soit indiqué quel serait le financement des autres collectivités. Dans le document qui nous a été remis, vous nous dites qu'il y aura un financement du FEDER à hauteur de 200 000 euros et de la Métropole à hauteur de 700 000 euros. La question a été posée au Conseil municipal de Francheville, où siège madame Dromain, qui est Vice-Présidente de la Métropole. Elle a dit : « Nous n'avons pas inscrit à la PPI les 700 000 euros et jamais il n'y aura de FEDER. » C'est vrai que, sur le FEDER, il y a un problème. Sur les piscines, sur les équipements sportifs, la Commission européenne très souvent est restrictive. Vous avez donc un deuxième problème de sincérité du compte d'investissement, du compte de financement.

Le troisième souci, j'attire votre attention, est que, dans votre convocation et dans l'ordre du jour, vous nous dites que cela va être une subvention, un investissement. Il est vrai que vous voulez financer de l'investissement et vous avez raison, il faudra financer de l'investissement, mais vous ne pouvez pas financer de l'investissement, vous ne pouvez financer que du fonctionnement. Cela veut dire que vous ne récupérez pas la TVA sur le montant de cette subvention. De fait, la délibération que vous nous proposez, à cet égard, n'est pas sincère. Le terme est peut-être excessif, elle ne correspond pas à la réalité.

Je pense que c'est un dossier essentiel. Cet équipement sportif est extrêmement important pour les Lyonnais, mais vous l'avez dit aussi pour la région. Il faut que cette délibération soit solide. Si elle est juridiquement fragile, vous vous exposez à un problème en dehors du problème personnel qui pourrait concerner madame Nublat-Faure.

Je pense que la meilleure solution est de la repousser. Je veux bien travailler en commission à ce qu'elle soit revue, à ce qu'elle soit remise à l'endroit, de manière à éviter une difficulté ultérieure, qui peut surgir à tout moment lorsque, notamment, seront lancés les marchés publics, toute la procédure.

Je suis désolé d'intervenir un peu tardivement peut-être. J'avais laissé entendre en commission qu'il y avait des problèmes juridiques, mais, après avoir retravaillé sur le sujet, il y a des problèmes juridiques qui sont des problèmes majeurs et je vous incite à la prudence.

Je vous propose un retrait, renvoi à une prochaine, sinon mon groupe ne participera pas à ce vote.

**M. LE MAIRE** : Pour répondre à monsieur Blanc, Madame Nublat-Faure.

**Mme NUBLAT-FAURE Julie**, rapporteuse : Merci beaucoup pour votre remarque, Monsieur Blanc.

Il y a un problème de vocabulaire. Vous parlez de subvention d'investissement. En réalité, il ne s'agit pas d'une subvention, c'est une contribution. Les mots ont vraiment leur importance, car ce n'est pas du tout la même chose. Nous sommes bien dans une contribution et non une subvention.

Je vous rappelle que nous avons déjà un modèle qui existe de montage financier. Il s'agit du Centre nautique intercommunal de Vénissieux. Je me pose donc la question, comment se fait-il que ce centre nautique ait pu voir le jour avec les mêmes modalités que nous venons de vous proposer de voter.

En tous les cas, Monsieur Blanc, je serais ravie de faire peut-être le point sur les autres sujets soulevés dans la prochaine commission.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Blanc.

**M. BLANC Étienne** : Très rapidement, que ce soit une subvention ou une participation, cela ne fait pas de différence, ce qui est important, c'est que vous apportez une contribution à un projet d'investissement et vous le qualifiez d'investissement. Ce n'est pas de l'investissement, c'est du fonctionnement. La collectivité qui va recevoir les fonds va les inscrire en fonctionnement. De fait, vous ne pourrez pas récupérer la

TVA. Par conséquent, le libellé de votre délibération n'est pas solide.

Je pense que le mieux est que nous nous retrouvions dans un mois en commission, que nous faisons le point, que nous remettons tout cela à l'équerre. À partir de ce moment-là, il n'y aura pas de difficulté. Je voulais vous le dire, Monsieur le Maire, pour nous, le fait d'accompagner ce projet est très important pour toutes les communes du secteur. Il s'agit réellement d'une observation de forme.

Vous savez, le droit, de temps en temps, on a intérêt à être très rigoureux avec lui. Je le dis d'ailleurs à Madame Runel, qui m'avait reproché de faire du droit. De temps en temps, il faut en faire, ne donner de leçons à personne, mais faire respecter la règle est utile à tous.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Blanc.

Nous allons faire de même que les autres communes qui sont concernées par ce dossier. Quelle que soit leur couleur politique, toutes les communes qui sont concernées ont fait passer la même délibération. Nous allons procéder au vote.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Les groupes Droite, Centre et Indépendants et Pour Lyon ne prennent pas part au vote.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Mes chers collègues, nous allons interrompre notre séance, pour reprendre précisément à 13 heures 45.

Permettez-moi avant de vous souhaiter un bon appétit ces quelques mots.

Être élu municipal ne nous donne pas tous les droits, au contraire, nous sommes investis de certaines responsabilités. Nous ne devons céder ni au mensonge, ni à la caricature, ni même à l'outrance, qui n'ont pas leur place dans cet hémicycle et les propos insultants n'honorent pas ceux qui les tiennent.

À vous entendre depuis hier matin, je comprends qu'il vous importe surtout pour les uns de défendre un bilan, qui a été, ne vous en déplaise, sanctionné dans les urnes, ou pour les autres de propager de fausses informations, alors même que depuis le début du mandat nous avons veillé à étendre les droits de l'opposition, comme l'évolution de notre règlement intérieur en atteste, car nous sommes fondamentalement attachés à la démocratie et au dialogue entre différents points de vue, mais celui-ci est conditionné par un esprit constructif et respectueux, surtout lorsque nous représentons les habitants de la troisième ville de France.

Je le redis avec force, chers collègues, nos instances municipales, même celles qui ne sont pas l'objet d'une présence des médias, sont pleinement investies par notre majorité, Commissions, Commissions extramunicipales, Conférences des Maires d'arrondissement et bien sûr Conseils municipaux. Et notre exécutif apporte des réponses à l'ensemble des questions formulées par les membres du Conseil municipal, bien évidemment en son temps.

Je vous remercie donc, chers collègues, d'adopter une attitude fidèle à l'esprit de nos institutions républicaines et démocratiques afin d'être à la hauteur des enjeux de notre territoire et de notre temps.

Sur ce, je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit. Nous reprendrons donc, comme je le disais un peu plus tôt, à 13 heures 45 avec madame Stéphanie Léger.

Merci.

*(La séance est interrompue pour le déjeuner de 12 heures 45 à 13 heures 45.)*

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous sommes 59 à être connectés, le quorum est donc très largement atteint. Nous allons pouvoir reprendre notre séance de Conseil municipal.

## 2021/650 - Périmètres scolaires

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Nous allons commencer par les dossiers de madame Stéphanie Léger. J'ai une demande de parole de monsieur Blanc.

**M. BLANC Étienne** : C'était une intervention suite à l'annonce que nous avons entendue avec beaucoup d'attention à la fin du Conseil municipal de ce matin. Vous avez exprimé vos réserves, vous avez exprimé votre amertume suite à un certain nombre de positions qui ont été prises par les groupes d'opposition.

Monsieur le Maire, lorsqu'on tient un exécutif, il faut accepter qu'il y ait une opposition. Je comprends très bien que vous jugiez parfois ces propos emportés, excessifs ou infondés. Souvent, vous faites référence à l'ONU. L'ONU, elle juge les systèmes démocratiques en fonction de la place que réservent les exécutifs à leur opposition. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui l'ONU considère que Cuba ou le Venezuela, que la Chine ou l'URSS, ne sont plus des démocraties au sens des critères qui sont retenus par ces organisations internationales.

Deuxièmement, je crois qu'on juge d'un fonctionnement démocratique aux réponses qui sont faites à l'opposition. On ne pense pas tous la même chose et fort heureusement. C'est cela, la force d'une démocratie. J'ai sous les yeux une quinzaine de questions qui vous ont été posées auxquelles vous n'avez pas répondu et quelques-unes sont d'importance.

Quand je vous interroge sur les chargés de mission de vos Adjoints, vous n'avez pas le droit d'avoir de chargés de mission pour les Adjoints, parce qu'un chargé de mission, cela fait de la politique et c'est normal. Ils sont là pour cela. Comme à votre Cabinet, on fait de la politique. En France, c'est interdit pour les Adjoints. Il y en a pour plus de 1 million d'euros.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Blanc.

J'ai bien reçu votre courrier, vous recevrez une réponse. Je me suis exprimé tout à l'heure, en vous précisant justement que les réponses vous seront données, rassurez-vous. Que nous ne vous répondions pas dans l'immédiateté, vous pouvez peut-être le comprendre et je ne pense pas que ce soit le signe d'une mauvaise pratique démocratique. Nous ne sommes ni à Cuba ni en URSS. L'URSS, c'est le temps passé, Monsieur Blanc. Nous sommes au Conseil municipal de la Ville de Lyon, nous sommes le 26 mars, nous allons reprendre l'ordre des débats. Je vous remercie.

Madame Stéphanie Léger, c'est à vous pour la première délibération.

**M. BLANC Étienne** : Et vous me coupez la parole.

**M. LE MAIRE** : Vous avez eu la parole, je vous l'ai donnée, Monsieur Blanc. Vous êtes revenu sur un point que vous avez évoqué plus tôt. Vous en conviendrez comme moi, Monsieur Blanc, il convient d'avancer pour que justement nous puissions progresser tous ensemble. Merci.

Madame Léger.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Le Code de l'éducation confie au Conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles publiques situées sur le territoire communal. Il s'agit de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des neuf arrondissements, en déterminant pour chaque adresse une école de rattachement. Les objectifs sont de privilégier l'accueil des enfants à proximité de leur domicile, de maintenir un équilibre entre les différents groupes scolaires et de favoriser la mixité sociale.

Avant d'entrer dans les détails des modifications, il me semble important de rappeler que cet exercice s'est tenu dans un contexte marqué par un arrêt brutal de la progression démographique scolaire que la Ville connaît depuis de très nombreuses années. D'une évolution moyenne annuelle d'environ 250 enfants, nous passons à une baisse à la rentrée 2020 de près de 1 000 élèves.

Les analyses se poursuivent pour identifier le caractère conjoncturel ou durable de ce phénomène. À ce stade, nous identifions que cette baisse concerne particulièrement la baisse du nombre d'arrivées sur Lyon, mais il faudra le confirmer à la lumière des études au sortir de la crise.



Cette diminution des effectifs scolaires à l'échelle globale masque pour autant des disparités importantes entre les arrondissements, qui, pour certains, ont une démographie positive et voient s'ouvrir des écoles. C'est le cas des 7e, 8e et 9e arrondissements, qui continuent à accueillir de nouveaux arrivants.

Au regard des enjeux des périmètres scolaires et avant toute projection de modification, j'ai donc tenu à ce qu'un travail fin et rigoureux soit conduit territoire par territoire, en relation étroite avec chacun des arrondissements. Je tiens d'ailleurs à remercier les services et tous les Adjointes d'arrondissement pour leur mobilisation importante depuis le mois de novembre.

Cette démarche collective aboutit aux propositions de modification qui vous sont soumises aujourd'hui et qui concernent quatre arrondissements, le 1er, le 3e, le 8e et le 9e.

Chaque projet de modification de périmètre a fait l'objet d'allers et retours avec les Mairies d'arrondissement et a été présenté aux directeurs et parents d'élèves des écoles concernées. Les avis ont été entendus et ont pu venir amender la proposition initiale de révision de périmètre.

Les projets ont ensuite été soumis aux Conseils des Mairies d'arrondissement concernées et ont reçu un avis favorable.

Pour le 1er arrondissement, le groupe scolaire Victor Hugo connaît une baisse d'effectifs, tant en élémentaire qu'en maternelle, à l'inverse de l'école Robert Doisneau, qui a des effectifs plus importants. Il est donc proposé une modification de périmètre pour permettre au groupe scolaire Victor Hugo qui accueille une classe ULIS et des enfants allophones, qui arrivent toute l'année, de garder une taille suffisante pour préserver ses moyens pédagogiques.

Pour le 3e arrondissement, une révision de périmètre est proposée pour répondre aux problèmes de sureffectif de la maternelle Dolet et de sous-effectif de la maternelle Léon Jouhaux. Elle permet également une meilleure cohérence en termes de proximité pour les familles.

Pour le 8e arrondissement, il y a quatre propositions de modifications intégrant notamment la nouvelle école de la place Julien Duret.

Pour le 9e arrondissement, la proposition de modification concerne le quartier de la Duchère et plus particulièrement les groupes scolaires les Anémones, les Bleuets et les Géraniums.

Si ces modifications recueillent l'approbation du Conseil municipal, les nouveaux périmètres définis par cette délibération s'appliqueront à toutes les nouvelles inscriptions pour la rentrée 2021.

Je vous propose d'adopter les nouveaux périmètres. Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Chuchet, c'est à vous pour 1 minute.

**M. CUCHERAT Yann** : Merci, Monsieur le Maire.

Simplement une explication de vote. En revanche, au préalable, hier, j'étais absent en début de Conseil municipal et j'ai voulu m'intéresser à ce qui s'était passé pendant mon absence et notamment réécouter les hommages à Monsieur Durand et les débats concernant les différentes communications qui ont animé le début de séance. Je m'aperçois que, sur le site de la Ville, n'apparaît pas le Conseil municipal à son démarrage, mais uniquement au début du plan de mandat. Il conviendrait donc peut-être de rectifier ce petit problème technique.

Concernant le sujet dont il est question, simplement une précision concernant notre vote. Nous allons nous abstenir, parce que, comme nous l'avons indiqué en Conférence des Présidents, nous aurions aimé scinder le périmètre du 1er arrondissement pour être raccord avec notre propos concernant l'école Lévi-Strauss des autres arrondissements. Nous nous abstenons donc et nous soutiendrons en l'occurrence le vœu porté par la droite.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci et bien noté pour votre remarque au début de votre intervention.

Monsieur Duvernois, je vous cède la parole pour le groupe Droite, Centre et Indépendants. Je vous remercie de grouper votre intervention et la présentation de l'amendement déposé sur ce rapport. C'est à vous.

**M. DUVERNOIS Jean-Michel** : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs les élus,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Avec cette délibération d'ajustement des périmètres scolaires, nous effectuons la traduction des évolutions d'effectifs de nos écoles.

Pour nous aider dans cet exercice, il y a un premier outil, j'allais dire basique, qui est celui des permis de construire délivrés et l'arrivée des nouveaux habitants dans ces logements. Suivant le type de logements construits, on peut s'attendre à voir arriver des familles avec enfants.

Il y a un second outil, plus fin, qui est développé par la Ville de Lyon avec les concours de la Direction de l'aménagement urbain, de l'immobilier et de l'éducation. Il s'agit de ce que l'on appelle l'étude globale des besoins scolaires et cette étude est actualisée tous les deux ans. La dernière disponible date de 2019 et sera donc actualisée cette année.

Même si nous avons eu l'expérience, à l'occasion de la dernière rentrée scolaire, avec la disparition de près de 1 000 enfants des écoles publiques de Lyon, que l'exercice de prévision pouvait connaître des aléas notables, il nous semble que, dans le cadre du droit à l'information des élus, prévu par l'article L 2121-13 du code général des collectivités territoriales, tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La transmission de cette étude est nécessaire. Je l'avais réclamée en Commission, puis en Conseil municipal. En l'absence de réponse de votre part, j'ai été conduit à vous la réclamer de nouveau par courrier en début de semaine.

C'est le premier point que je voulais aborder.

Le second concerne les évolutions que vous nous présentez et notamment sur le 1er arrondissement. Nous allons le voir juste après, vous avez décidé de fermer l'école maternelle Claude Lévi-Strauss et vous voulez répartir le périmètre scolaire de cette école sur les écoles Lamartine, Michel Servet et Robert Doisneau.

Vous nous avez indiqué que ces trois écoles étaient en capacité d'accueillir les élèves de Lévi-Strauss. Nous le croyons bien volontiers pour ce qui est de Lamartine ou de Michel Servet, puisque la baisse des effectifs est réelle sur ces deux écoles. Nous sommes plus dubitatifs concernant Robert Doisneau puisque nous voyons ici que vous opérez un redécoupage du périmètre de cette école au profit de l'école Victor Hugo.

Comme nous voyons que vous êtes capable de faire un travail d'orfèvre en matière de découpage, nous souhaitons que soit fait de même au profit de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss. C'est tout le sens de l'amendement que nous avons déposé.

Et cet amendement, pour reprendre vos propos de ce matin, Monsieur le Maire, est conditionné par un esprit constructif de la part de notre groupe et je remercie Yann Chuchet de soutenir cet amendement.

Nous avons effectivement regardé, peut-être pas si finement que les services, mais nous avons regardé à remettre les rues sur le périmètre Claude Lévi-Strauss et vous avez le détail dans l'amendement que nous avons déposé.

Nous estimons que cette situation permettrait de donner une année de répit à l'école Claude Lévi-Strauss et ainsi de voir réellement si les évolutions d'effectifs suivent vos dernières prévisions ou non.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. GIRAUD Emmanuel** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Même si cela peut être connu de beaucoup d'entre vous, il est toujours bon de rappeler que le principe de sectorisation scolaire existe depuis plus de 50 ans et répond à une double exigence, tout d'abord gérer au mieux l'évolution des effectifs des élèves entre deux années scolaires,

en assurant à chaque établissement un nombre d'élèves correspondant à ses capacités d'accueil, exigence ensuite d'allouer des ressources d'enseignement, financières et humaines en fonction de ces secteurs géographiques à géométrie variable.

Si le débat sur les périmètres scolaires glisse rapidement et sûrement depuis quelques semaines sur le sujet de la fermeture de l'école Lévi-Strauss, l'objet de cette délibération est d'abord de pourvoir le trop-plein dans les groupes scolaires, notamment dans les 7e, 8e et 9e arrondissements, qui voient leurs effectifs augmenter au gré des nombreuses livraisons de logements.

Ces adaptations, qui semblent en premier lieu mineures, sous-entendent néanmoins deux réalités :

- Des équipements scolaires qui craquent et témoignent du manque d'articulation entre programmation urbaine et éducative. Pour évoquer des exemples, que je connais bien dans le 9e arrondissement, je pourrais citer la mise en place d'écoles dites modulaires, très pratiques pour gérer les transitions, mais qui ont tendance à durer dans le temps, au détriment parfois du peu de nature en ville existant dans les quartiers. En témoignent les installations modulaires qui perdurent dans le fameux parc Montel sur le secteur de Valmy. Ou encore des modifications ahurissantes de périmètres scolaires dans le quartier de l'Industrie, privant les nouveaux habitants de ce quartier d'accès à la nouvelle école Laborde pourtant inaugurée en 2014 afin de les accueillir.

- La seconde réalité est celle de l'incompréhension des familles face à ces changements, le déracinement et l'éloignement mal vécu de certains enfants de leurs personnels ou copains de classe qui leur étaient familiers.

C'est donc bien par une politique ambitieuse d'investissement dans le déploiement des nouveaux scolaires, combinée à une planification fine, que nous arriverons à réduire ces dysfonctionnements.

Je ne m'attarderai pas trop sur les éléments transmis par Stéphanie Léger sur la surprenante baisse des effectifs scolaires en cette rentrée 2020-2021. Ces statistiques effectivement méritent d'être analysées finement pour mieux comprendre les raisons de cette inflexion, mais cela interpelle tout de même. Comment ne pas interpréter ces statistiques comme un des dommages collatéraux de la surchauffe immobilière et du modèle immobilier à l'œuvre au sein de notre cité depuis près de 15 ans voyant de nombreuses familles en être éjectées par défaut ? Voici pour le moins un intéressant indicateur de vitalité de notre ville qu'il nous faudra suivre dans les prochaines années.

Enfin, cet exercice de sectorisation vise une troisième exigence, pour laquelle notre groupe est particulièrement attentif. C'est celle de tendre vers plus de mixité sociale au sein des écoles primaires lyonnaises et d'éviter tout phénomène d'entre-soi où les Q6 et les Q7, je ne parle pas ici de grosses cylindrées allemandes, mais bien de quotients familiaux, ne souhaiteraient pas se mélanger aux Q1 et aux Q2.

Bien sûr, la capacité à atteindre cet objectif au seul moyen d'adapter les périmètres scolaires serait illusoire. Le recours par les familles aux établissements scolaires privés dès l'école primaire est croissant dans notre cité, combiné à un nombre d'obtentions de dérogations vers d'autres écoles publiques, que je jugerai anormalement élevé, les vents contraires sont, hélas, nombreux pour renverser les tendances à l'œuvre aujourd'hui.

Mais il est bien de notre rôle que de maintenir ce cap visant à fabriquer une école inclusive, celle qui accueillerait dans les meilleures conditions qui soient l'ensemble des enfants de notre Ville. Cet exercice visant à façonner précisément les périmètres scolaires y participe et il s'agit donc aujourd'hui de tenir, chère Stéphanie, fermement la barre.

Alors, évidemment, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe à l'éducation, vous pouvez compter sur notre soutien. Notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Giraud.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Souvestre, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. SOUVESTRE David** : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe au Maire,

Chers collègues,

Chaque année, au regard des évolutions des effectifs des élèves de maternelle et de primaire, la Ville de Lyon est amenée à réviser ses périmètres scolaires. Cet exercice délicat consiste en une répartition des enfants en fonction de leur adresse d'habitation, afin d'équilibrer harmonieusement les effectifs dans les différentes écoles des arrondissements.

Nous, élus Lyon en Commun, tenons à saluer, vu les divers enjeux de territoire, la finesse du découpage effectué par les services de la Ville de Lyon en lien avec les élus d'arrondissement.

À titre d'exemple, dans le 3e arrondissement, le groupe scolaire Léon Jouhaux, qui a bénéficié de travaux de restructuration, voit son périmètre scolaire élargi afin de pallier la baisse des effectifs de ses classes maternelles.

Dans le 8e arrondissement, un changement de périmètre entre l'école élémentaire Simone Signoret, la maternelle Maryse Bastié et le groupe scolaire Combe Blanche est proposé afin d'apporter plus de mixité dans cet établissement. Là encore, quelques rues d'habitation à proximité sont incluses dans le nouveau périmètre.

Alors, pourquoi ce même travail de dentelle n'a-t-il pas pu être fait dans le 1er arrondissement, afin d'équilibrer les effectifs et maintenir ainsi l'école Lévi-Strauss ouverte ?

Il ne s'agit pas ici de discuter de la fermeture de cette école, puisque nous y reviendrons ultérieurement, il s'agit, à la faveur de cette délibération, de se poser collectivement quelques questions et nous alerter collectivement sur les risques que nous prenons.

De notre point de vue, l'évolution des périmètres scolaires soulève une question de fond. Quel nouveau maillage territorial pour nos écoles ? Celui qui renforcera et pérennisera leur implantation. Nous, élus Lyon en Commun, sommes profondément attachés au principe de proximité. Vous conviendrez avec moi, mes chers collègues, que cette dimension de proximité n'est, hélas, ni dans les préoccupations ni les desseins des services de l'Éducation nationale.

Bien entendu, je ne veux pas jeter l'anathème sur les fonctionnaires de ce ministère, ils ne font qu'exécuter les injonctions gouvernementales de rationalisation et d'économie. À l'endroit même où l'État se rétracte à coup de restrictions et d'austérité, notre responsabilité est de veiller à l'effectivité de la proximité, à ce qu'elle soit au cœur des décisions locales.

Alors, au-delà du 1er arrondissement, notre Ville compte quelques écoles dites isolées, notamment dans le 4e, le 5e et le 9e arrondissement. Prenons garde au risque couru par ces écoles demain. Nous pensons qu'accepter la fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss est un très mauvais signe envoyé l'Éducation nationale. Ne venons-nous pas de créer un précédent ?

Car il n'est pas exclu que, demain, la logique purement comptable de l'Éducation nationale l'amène à nous demander la fermeture des autres écoles dites isolées. Que ferons-nous alors ? Les laisserons-nous démanteler progressivement notre service public d'éducation ?

Mes chers collègues, nous pensons que nous devons être plus combattives et combattifs face à l'État comptable et nous inscrire dans cette longue tradition de défense de l'école publique, celle que portent très clairement aujourd'hui les élus Lyon en Commun.

L'éducation et la culture sont des piliers de l'édifice de la citoyenneté. Aussi, malgré notre satisfaction globale concernant les périmètres scolaires et la nouvelle politique éducative menée par notre majorité, nous ne pouvons pas voter cette délibération qui entérine, d'une certaine façon, la fermeture d'une école dans le 1er arrondissement. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. ODIARD Patrick** : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Plusieurs raisons peuvent motiver une révision de périmètre scolaire. Parmi elles, je retiendrai l'ouverture d'une nouvelle école, la nécessité d'équilibrer les effectifs entre deux écoles de proximité, la recherche d'une meilleure mixité sociale.

Les périmètres ont un impact important sur l'organisation des familles et n'ont donc pas vocation à être modifiés chaque année. Il ne s'agit donc pas d'un curseur sur lequel agir systématiquement pour influencer la carte scolaire, mais d'un travail de prospective sur le long terme qui

doit garantir une qualité de service aujourd'hui et dans les années à venir.

Garantir la mixité sociale au sein de notre ville est et restera l'une de nos orientations phares pour ce mandat. C'est la base de la « ville inclusive et solidaire », quatrième défi du plan de mandat que nous venons d'adopter.

La poursuite de la mixité dans l'habitat en est le levier principal, conjugué avec l'inclusion des populations fragiles et la protection des plus vulnérables. C'est là un objectif pour tous les quartiers de notre ville, un objectif à moyen ou long terme selon les secteurs géographiques. Mais, au quotidien, nous devons agir pour faire en sorte que nos écoles publiques soient riches de la diversité des élèves qui composent leurs classes. Tous les enseignants vous le diront : c'est cette diversité, cette mixité, qui assure la meilleure dynamique au service des apprentissages.

La question des périmètres scolaires constitue à cet égard un levier majeur et c'est la raison pour laquelle les Adjointes et Adjoints à l'éducation des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ont étudié avec précision les modifications proposées par les services de la Ville de Lyon sur la base des projections démographiques.

À travers ce travail, nous avons souhaité mettre fin au système de dérogation par lequel certaines écoles se remplissaient, au détriment de la mixité sociale. Bien évidemment, les dérogations resteront possibles pour éviter la séparation des fratries, mais elles doivent devenir l'exception et non plus la règle.

Il faut noter que ce travail de modification du périmètre scolaire a été réalisé en concertation avec les parents d'élèves, ainsi que les directrices et directeurs des établissements concernés.

Au cours de ces sept réunions, ont été exposés les motifs de la révision des périmètres. Les avis de tous ont été entendus et sont venus parfois amender les propositions initiales de révision.

Nous agissons là conformément au cinquième défi du plan de mandat « Lyon, ville impliquante », parce que l'intelligence collective élargit le regard et le champ de la connaissance par les apports des acteurs de proximité.

C'est la raison pour laquelle, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, qui offre la particularité d'être concerné par l'ouverture d'une nouvelle école, nous avons choisi d'organiser quatre réunions sectorisées de façon à permettre à tous les participants d'exprimer leur point de vue et de formuler leurs propositions qui ont parfois permis de modifier le projet initial.

C'est notamment le cas pour le périmètre du nouveau groupe scolaire situé place Julien Duret dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, qui ouvrira à la rentrée de septembre 2021 et dont il sera question dans la prochaine délibération.

Ces définitions ou modifications de périmètre ont été apportées en prenant en compte la situation et les perspectives d'évolution de chaque école concernée, afin de ne pas entraîner de mesures de carte scolaire préjudiciables : fermetures de classes, pertes de décharge de direction, etc. Nous avons été attentifs aux observations et alertes des directrices et directeurs.

Ainsi, pour la rentrée prochaine, sur la base des prévisions d'effectifs et des discussions avec les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale, notre volonté est de permettre aux équipes pédagogiques d'aborder la prochaine rentrée scolaire avec un maximum de sérénité.

Voilà pourquoi nous n'avons pas opéré des transformations beaucoup plus radicales, comme l'opposition l'a regretté dans certains Conseils d'arrondissements, car si, sur une carte, cela procure une certaine satisfaction esthétique, dans la réalité, cela aurait représenté un risque de départs massifs d'un côté ou de surcharge des effectifs de l'autre.

Je pense à l'exemple de la cité Albert Laurent dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, jusqu'ici entièrement rattachée à l'école Marie Bordas et dont seulement une petite partie, dans un premier temps, sera rattachée à la nouvelle école de la place Julien Duret, afin d'ouvrir dans le format prévu de concert avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale en termes de nombre et de composition des classes.

En conclusion, je tiens à préciser que nous agissons dans un contexte de tensions.

Les nouveautés sont parfois annoncées par les autorités académiques à quelques mois de leur mise en application, à l'instar des classes de grande section qui sont dédoublées dans les écoles en REP + à effectifs constants, ce qui nécessite de prendre ailleurs les moyens humains supplémentaires apportés aux écoles concernées.

Je vous invite donc à garder à l'esprit ce principe des vases communicants quand nous examinerons tout à l'heure la décision de fermeture dont il sera question dans deux délibérations.

Stéphanie Léger, que je salue ici, a rappelé en introduction la contrainte qui est la nôtre : en conséquence de la crise sanitaire, ce sont 1 000 élèves en moins dans les écoles lyonnaises à la rentrée de septembre 2020. Les décisions à prendre sont parfois douloureuses. Il en va de notre responsabilité de garantir la mixité sociale et l'équité territoriale.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Odiard.

Madame Léger, un mot sur l'amendement proposé.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Deux précisions suite à l'intervention de monsieur Duvernois.

Monsieur Duvernois en Commission effectivement sur ce document, il vous a été envoyé dans le compte rendu de la Commission une partie de ce document et nous vous avons précisé qu'une réactualisation arrivait en 2021 et que l'année 2020 ayant été un peu accidentelle, certaines prospectives démographiques scolaires étaient devenues obsolètes. Je le tiendrai à votre disposition et nous vous l'enverrons le plus rapidement possible.

Quant à l'amendement, comme je l'ai indiqué dans mon intervention, nous avons également des enjeux sur l'école Victor Hugo. Cette école, je le rappelle, accueille à la fois des enfants de classe ULIS et des enfants allophones. Nous avons souhaité permettre à des enfants actuellement affectés à Doisneau d'aller dans cette école Victor Hugo, afin d'en préserver l'équilibre, les objectifs d'inclusion auprès de ces enfants et bien sûr les moyens pédagogiques scolaires mis à disposition dans ce cadre. Voilà pourquoi nous avons préféré affecter ces enfants Doisneau plutôt à l'école Victor Hugo.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe.

Un amendement a bien été déposé sur ce rapport par le groupe Droite, Centre et Indépendants. Nous allons procéder au vote de cet amendement. Il a été précédemment présenté par monsieur Duvernois.

Je mets cet amendement aux voix et vous invite à voter contre. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Les groupes Les Ecologistes, Socialiste la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)*

(Rejeté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

J'ai une demande prise de parole de monsieur Souvestre. C'est à vous.

**M. SOUVESTRE David** : Je souhaitais intervenir avant le vote, pour expliquer que les élus de Lyon en Commun allaient voter en faveur de l'amendement de la droite, mais vous avez procédé au vote avant de me donner la parole.

**M. LE MAIRE** : Je suis désolé. Je n'ai pas vu votre main levée à ce moment-là. Comme vous aviez eu la parole précédemment, je ne pensais pas que vous auriez besoin de reprendre la parole.

Nous allons passer à l'examen de la délibération. Je mets ce rapport aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Abstention des groupes Droite, Centre et Indépendants, Pour Lyon et Lyon en commun.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

## 2021/652 - Ouverture du groupe scolaire de la place Julien Duret - Lyon 8e - Rectificatif

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Madame Léger, c'est à vous de nouveau pour le rapport 652.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

C'est toujours un plaisir d'avoir à présenter une délibération d'ouverture d'une école. C'est une satisfaction d'autant plus grande que ce projet d'école s'inscrit dans une dynamique globale qui prend sa place sur une ancienne friche et qui verra ainsi naître la vie de quartier avec l'émergence d'équipements mêlant les générations et les projets.

Les travaux se sont amorcés sur le dernier mandat afin d'accueillir la croissance des effectifs scolaires. Ce secteur du 8e arrondissement compte en particulier deux projets urbains partenariaux générateurs de nouveaux logements, le PUP Patay et le PUP Saint-Vincent-de-Paul.

La mesure gouvernementale de dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire REP et REP + est venue renforcer cette nécessité d'un groupe scolaire supplémentaire.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais je tenais à saluer le travail des services de la Ville de Lyon, car, de manière inédite, les plans de conception ont été réalisés par la maîtrise d'œuvre interne, une belle prouesse qui témoigne de l'immense richesse de nos ressources municipales.

Le groupe scolaire est prévu pour 22 classes avec l'ensemble des équipements inhérents au bon fonctionnement d'une école, dont un gymnase – dans les 22 classes, je compte les dédoublements.

Le périmètre scolaire de l'école Julien Duret a été défini sous l'emprise des secteurs des groupes scolaires Philibert Delorme, Marie Bordas et Alain Fournier, en vue d'alléger leurs effectifs et d'absorber les nouvelles populations issues des programmes de logements en construction. L'ouverture des classes sera donc progressive au fur et à mesure des rentrées à venir.

Concernant les travaux et par rapport au projet d'aménagement initial, nous avons souhaité intégrer plus fortement la végétalisation des cours, notamment par la création d'une zone de jardinage pédagogique et la plantation d'arbres supplémentaires.

Fidèles à notre démarche de coconstruction, une concertation sera conduite à l'ouverture de l'école pour améliorer encore l'aménagement.

La Commission communale de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable à l'ouverture de l'école et la Direction de l'éducation travaille activement pour finaliser son aménagement.

Nous attendons que l'Éducation nationale procède aux nominations, afin de pouvoir travailler de concert avec la direction de l'école au meilleur accueil possible des enfants et des familles.

En attendant la rentrée, les locaux pourront en fonction des besoins être utilisés notamment pour accompagner la mise en œuvre des protocoles sanitaires dans les groupes scolaires voisins.

Nous aurons à délibérer lors de notre prochain Conseil municipal sur la dénomination de cette école, qui a fait l'objet d'une concertation.

Je vous propose donc d'approuver l'ouverture du nouveau groupe scolaire à compter de la rentrée 2021-2022.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire, cette école était pour nous un investissement important, puisqu'elle a été engagée durant le précédent mandat. C'est une école, cela a été rappelé, écoresponsable et compte tenu de la proximité de l'espace des Quatre Vents, géré par la MJC de Monplaisir, c'est aussi une alliance éducative au service des enfants.

Nous avons eu l'occasion de visiter l'école mercredi dernier, en présence de la Direction de l'éducation et de quelques élus du 8e arrondissement et de madame Léger. Quand on regarde le nombre de grues qui sont situées juste derrière l'école, nous nous rendons compte que nous avons bien fait d'anticiper l'ouverture de cette école et que nous avons donc accompagné l'évolution démographique.

C'est véritablement une capacité d'anticipation sur le secteur Grand Trou-Moulin à Vent qui est en pleine croissance.

Cela a été rappelé, une école pour un investissement global de 13 millions d'euros, apportés entre autres par les PUP Patay et Saint-Vincent-de-Paul.

Tout à l'heure, dans son intervention, monsieur Emmanuel Giraud s'est ému, et il a raison, de la nécessité d'apporter une véritable mixité sociale dans les écoles. Il parlait surtout des Q5 et des Q6. Nous n'avons pas voté contre le périmètre scolaire de cette école, mais il est vrai que nous sommes un peu surpris de voir un immeuble coupé d'un périmètre scolaire. Nous sommes aussi vigilants à ce que l'on ne crée pas dans certaines écoles une concentration des Q1 et des Q2, qui amènerait d'autres difficultés. C'est pour nous le point de vigilance.

Autre point de vigilance, le fait que tous les enfants qui sont dans cette école puissent demain aller dans le même collège, mais je ne doute pas de votre bonne entente avec la Métropole et que les périmètres scolaires des collèges sauront s'adapter.

Lors des précédents Conseils municipaux et Conseils d'arrondissement, nous avons porté le fait que cette école puisse porter le nom d'Anne Sylvestre. C'est une démarche que nous avons soutenue et qui est portée aussi par les associations du quartier, conseils de quartier et conseils citoyens. Je crois que la démarche est plutôt bien engagée pour cette dénomination. Comme l'a rappelé madame Léger, nous serons amenés à délibérer lors d'un prochain Conseil municipal sur ce nom. En tout cas, ce serait un signe assez intéressant et une petite dédicace pour vous, Monsieur le Maire, à travers Anne Sylvestre et une chanson que j'aime beaucoup, qui s'appelle « Les gens qui doutent », une très belle chanson qui parle de ceux qui, dans la vie, font la place à l'avis d'autres personnes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et les Écologistes, Monsieur Berzane, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. BERZANE Olivier**, Maire du 8e arrondissement : Monsieur le Maire

Chers collègues

Mesdames et Messieurs,

Avec Patrick Odiard, Adjoint à l'éducation du 8e arrondissement, et Stéphanie Léger, Adjointe à l'éducation de la Ville, nous avons convié avant-hier après-midi comme le disait monsieur Lévy les élus de l'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition, et je les remercie d'avoir répondu présents, à une visite de cette nouvelle école de la place Julien Duret.

Cela a été l'occasion pour nous de découvrir un bâtiment aux espaces aérés et lumineux, conçu à partir d'une structure poteaux et poutres de bois, avec des toitures végétalisées et un bassin de récupération des eaux de pluie. Une préfiguration, à ne pas en douter, de la transition écologique que nous souhaitons dans les modes de construction, qui permettent notamment d'éviter l'installation de systèmes de climatisation dont on sait l'impact extrêmement négatif pour l'environnement.

Cependant, il reste encore des efforts à faire, par exemple dans les isolants utilisés pour passer des fibres minérales dont on sait que le bilan environnemental et sanitaire est extrêmement mauvais en comparaison des isolants à fibre végétale notamment. Nous devons donc veiller dans les futures constructions à aller encore plus loin sur la nature des matériaux utilisés pour atteindre nos objectifs de réduction de notre empreinte carbone.

Comme chaque nouvel établissement, le choix d'un nom est un moment important. Le nom d'un établissement scolaire doit faire sens dans son territoire, il doit pouvoir inspirer les équipes qui travailleront en son sein et être l'objet d'un large consensus des acteurs locaux.

Il est à préciser qu'un nom avait déjà été pressenti pour cette école et j'ai donc souhaité m'assurer avant de le valider qu'il reflétait bien la

volonté de ces acteurs, ce qui de toute évidence n'était pas totalement le cas.

C'est donc dans ce cadre que nous avons rouvert une concertation associant les écoles du quartier, leurs directions, les équipes enseignantes et parents d'élèves, la MJC des Quatre Vents et le conseil de quartier notamment.

Le nom qu'ils ont choisi fait l'objet cette fois d'un très large consensus et s'inscrit pleinement dans notre histoire locale. Il sera donc dévoilé à l'issue du vote d'une délibération actant dénomination de l'école lors du Conseil municipal du mois de mai.

Cette nouvelle école a été décidée par la précédente mandature et je veux à cet effet rendre hommage à mon prédécesseur, Christian Coulon, pour avoir porté ce projet et nous léguer un équipement de qualité, tout comme je remercie les services de la Ville pour la réalisation du projet.

Notre arrondissement, vous le savez, ne cesse sa croissance et c'est pourquoi une nouvelle école verra le jour rue Bataille dans les années à venir. Nous la voudrions exemplaire en termes de construction, afin d'être pleinement adaptée au changement climatique en cours et à la nécessaire transition écologique.

Mais il s'agit aussi d'adapter le patrimoine existant à la fois pour résister aux pics de chaleur qui nous attendent et limiter le gaspillage d'énergie par une meilleure isolation.

Comment accepter en effet que, depuis des années, des élèves et leurs enseignantes et enseignants se retrouvent à devoir apprendre et enseigner dans des classes où la température à la fin du printemps et en été dépasse les 40 degrés ?

C'est pourtant le cas des élèves et enseignants et enseignantes, par exemple, de l'école Kennedy, qui sera enfin reconstruite sur ce mandat tout comme l'école Pasteur dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Mermoz et plus tard du groupe scolaire Olympe de Gouges.

Rappelons à cet effet que l'ensemble des élus d'opposition de notre arrondissement ont voté contre ces investissements et donc ces projets lors du Conseil d'arrondissement.

S'ajouteront à ces projets importants, et dont l'impact sera majeur sur la transition écologique et le bien-être des enfants, les programmes de végétalisation des cours des écoles et de leur apaisement des abords pour enclencher la construction d'une ville à hauteur d'enfants.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Berzane.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Monsieur Lévy, je vois votre main levée, c'est à vous.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Très brièvement, Monsieur le Maire, parce que je ne souhaite pas alourdir le Conseil municipal.

Comme vous l'aviez expliqué une fois, la pédagogie, c'est l'art de répéter. Alors, Monsieur Berzane, nous vous le répétons, nous n'avons pas voté contre les travaux à l'école Kennedy, contre le plan de rénovation et de création d'écoles, mais nous avons voté contre votre manque d'ambition pour le 8e arrondissement et votre manque d'investissements porteurs pour notre arrondissement.

S'il faut le répéter à chaque fois, nous le répéterons à chaque fois et nous vous demandons de bien vouloir corriger l'information, y compris lorsque vous le mettez sur la page Facebook et sur les réseaux sociaux de la Mairie du 8e.

Je vous remercie.

---

## 2021/718 - Lyon 1er – Fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss - Rectificatif

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la délibération suivante. Madame Léger, c'est à vous.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : Lors de mes précédentes interventions en Conseil municipal et en Commission sur l'école maternelle Lévi-Strauss, j'ai cherché à vous présenter avec toute la rigueur et la transparence que la situation exige les actions que nous avons conduites et les éléments qui fondent aujourd'hui ce projet de délibération.

En parallèle, nous avons eu la même exigence dans la relation avec la communauté éducative de l'école et notamment les parents, que j'ai rencontrés à deux reprises avec l'Adjointe à l'éducation du 1er arrondissement, madame Fatima Berrached, et une fois avec Monsieur le Maire, et dont une représentante a été auditionnée lors de la Commission Éducation.

Sachez également que j'ai entendu les remarques, les arguments et les questionnements, qui nous ont conduits systématiquement à approfondir nos analyses.

Permettez-moi de vous redonner les éléments factuels qui motivent cette délibération.

En 2010, les écoles maternelles Doisneau, Servet et Lévi-Strauss comptaient 367 enfants inscrits. En 2020, ces mêmes écoles comptent 299 inscrits, soit une baisse de 18,5 %.

En élargissant le périmètre d'observation, à l'école maternelle Lamartine, la baisse est encore plus forte, 515 inscrits en 2010, 397 en 2020, soit 23 % de moins.

Depuis 2010, sur le seul 1er arrondissement, neuf fermetures de classes ont été prononcées par l'Éducation nationale contre deux ouvertures.

Cette fréquentation dans les écoles ne fait que refléter la situation démographique du 1er arrondissement et, même si notre majorité souhaite agir avec force pour que la Presqu'île retrouve son attractivité pour les familles, il y a là une réalité que nous ne pouvons occulter.

Cette réalité, c'est celle de l'école Lévi-Strauss qui accueille cette année 30 enfants répartis dans deux classes et 4 enfants de toute petite section âgés de moins de 3 ans. Cette école a perdu la moitié de ses effectifs depuis 2010.

Les perspectives d'inscription, consolidées par l'Éducation nationale pour l'année prochaine et présentées au CDEN du 4 mars, actent la fermeture d'une classe qui conduirait à avoir dès la rentrée 2021 une école d'une seule classe avec un enseignant directeur.

Nous avons exploré, en lien avec la Mairie d'arrondissement et les services de l'Inspection académique, les différents scénarios possibles pour le devenir de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Les parents d'élèves de cette école ont proposé une modification du périmètre scolaire, que nos services municipaux ont sérieusement étudiée. L'analyse démontre que cette évolution du périmètre viendrait réduire les effectifs des écoles du secteur et impacterait à terme les moyens pédagogiques des groupes scolaires voisins.

Nous avons ensuite sollicité l'Éducation nationale pour envisager la possibilité d'accueillir à la fois des enfants de secteur et des enfants connaissant des troubles de l'apprentissage ou avec des besoins particuliers. L'Éducation nationale nous a alors précisé que cette proposition ne serait pas, je cite, « conforme au principe de l'école inclusive qui est fondée sur un aménagement permettant aux élèves de poursuivre leur scolarité normalement sur leur école de secteur ».

La possibilité de rattacher le site à l'école Doisneau a été aussi proposée, mais l'Éducation nationale nous a indiqué que cette fusion n'était pas conforme à ses modalités organisationnelles et aux conditions de sécurité requises.

Les écoles de l'arrondissement ou en proximité disposeront de plus de 100 places disponibles pour accueillir les enfants de la maternelle Lévi-Strauss jusqu'en CM2, favorisant la continuité éducative et le rapprochement des fratries.

Aussi, la baisse structurelle d'effectif, la particularité d'une école maternelle à une classe unique et la possibilité des écoles en proximité d'accueillir les enfants nous amènent à vous proposer la fermeture de l'école maternelle Claude Lévi-Strauss.

Cette fermeture implique d'ajuster les périmètres des écoles maternelles Robert Doisneau, Michel Servet et Lamartine, afin de faire coïncider leur tracé avec ceux qui existent déjà pour les écoles élémentaires et qui ne semblent pas poser de difficulté aux familles.

Nous comprenons l'attachement des parents, nous comprenons l'attachement des élus du 1er arrondissement à cette école Claude Lévi-Strauss, mais, en responsabilité, nous travaillons à rechercher les meilleures solutions pour une prise en charge, un accueil et des conditions de scolarité de qualité pour tous les enfants de l'arrondissement et de la ville dans un esprit d'équité devant le service public, d'équité entre territoires.

Pour accompagner la mise en œuvre, les parents dont les enfants sont actuellement scolarisés à l'école maternelle Claude Lévi-Strauss auraient le choix d'inscrire leur enfant dans les trois écoles de proximité (maternelles Michel Servet Lyon 1er, Robert Doisneau Lyon 1er et Lamartine Lyon 2e) ou, si c'était leur souhait et de manière dérogatoire et transitoire dans n'importe quelle autre école de la Ville de Lyon.

Mes chers collègues, notre investissement pour les écoles est massif et ce Conseil municipal l'a largement démontré, mais nous ne pouvons nier que la réalité nous oblige dans cette décision.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Léger.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 4 minutes.

Monsieur Cucherat, avant de vous laisser la parole, j'en profite pour vous dire que nous avons vérifié, sur le site de la Ville, désormais, tout est accessible. Merci de votre vigilance.

**M. CUCHERAT Yann** : Je vous remercie pour votre réactivité et votre réponse, qui plus est.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Le groupe Pour Lyon votera contre la fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss.

Même si nous connaissons la complexité de ce dossier pour y avoir été confrontés, nous estimons que le contexte actuel aurait dû permettre de faire différemment, d'apporter des solutions nouvelles et en tout cas d'accorder une chance de survie à cette école du 1er arrondissement.

C'est le choix qu'avait fait Gérard Collomb en 2019, après avoir rencontré les parents d'élèves, malgré les vents contraires qui soufflaient déjà au sein de la majorité.

Je ne souhaite pas porter la critique gratuitement, mais depuis le début de la crise sanitaire, à chaque fois que cela fut nécessaire, il a été possible d'adapter ou de proroger une décision. Alors, pourquoi, dans ce cas précis, ne pas renvoyer la décision de fermeture de l'école à une date ultérieure ?

D'autant plus qu'aujourd'hui, l'argument avancé pour justifier cette fermeture a évolué, puisqu'on évoque désormais une baisse de la démographie.

Un report de décision permettrait donc de s'appuyer sur les chiffres réels du nombre d'élèves lors de la rentrée prochaine, puisque ceux que vous annoncez ne sont pas les mêmes que les prévisions faites par les parents d'élèves concernés.

D'autant plus que ce quartier se développe, je pourrais citer les aménagements des rives de Saône, les Terrasses de la Presqu'île, qui se terminent, et qu'il va se rejuvenir si les conditions évidemment sont réunies.

Ne pourrions-nous pas également, pour surseoir à cette fermeture, ajuster la carte des périmètres scolaires, comme cela a été proposé par les parents d'élèves ?

Vous vantez le travail de dentelle réalisé à l'échelle de la Ville, pourquoi ne pas l'appliquer encore plus finement dans ce secteur ?

Dans cet esprit, la proposition d'amendement faite par le groupe d'Étienne Blanc, à laquelle nous avons apporté notre soutien, était tout à fait appropriée et il est regrettable de ne pas l'avoir soutenue.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, vous êtes au début de votre mandat. La Ville de Lyon n'a pas un besoin impérieux de fermer cette école et le motif de fermeture évoqué, lié à la baisse des effectifs, peut désormais être contourné.

Ce dossier est clairement traité dans la précipitation. Le temps de la concertation et du vrai dialogue, que vous revendiquez tant, a été oublié.

Nous avons du mal à saisir pourquoi les propositions faites par les parents d'élèves ne sont pas prises en compte, alors qu'elles sont justes et argumentées et surtout qu'elles permettraient de repousser cette décision et de trouver des alternatives.

Étant donné l'importance que revêt ce dossier, nous souhaiterions un vote au scrutin public.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : C'est noté. Merci, Monsieur Cucherat.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois, c'est à vous pour 5 minutes.

**M. DUVERNOIS Jean-Michel** : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Malgré nos interventions lors des derniers Conseils et la mobilisation des parents d'élèves, vous souhaitez fermer l'école maternelle Lévi-Strauss.

Il convient de se remémorer les paroles du 25 mars 2019 en Conseil municipal de la Première Vice-Présidente actuelle de la Métropole, Émeline Baume : « Fermer une école participera de notre point de vue à ce que tout un chacun nomme désormais la gentrification du 1er. L'école fait partie de ces services et de ces lieux favorisant ce que l'on appelle la cohésion sociale. C'est la conviction des élus écologistes. »

Ou encore de votre Adjointe, Nathalie Perrin-Gilbert, qui se réjouissait, le 3 mai 2019, de la décision du tribunal administratif, qui donnait tort au Maire de Lyon et suspendait la décision de fermeture de l'école Lévi-Strauss. Elle remerciait toutes celles et ceux qui se sont battus et indiquait, je cite, « un combat perdu est un combat qu'on ne mène pas et aujourd'hui, nous gagnons ». C'était hier, car, aujourd'hui, elle perd.

La délibération que vous présentez est l'épilogue d'un long feuilleton dans lequel vous avez dupé non seulement toute la communauté éducative mais aussi une grande partie de votre majorité.

Je comprends mieux pourquoi vous n'aviez pas voulu répondre le 17 décembre 2020 à ma question sur votre décision de fermer cette école à la rentrée 2020. Quelle tristesse ! Surtout pour les enfants !

Mais, Monsieur le Maire, vous l'avez dit hier, la persévérance est une qualité en politique. C'est pourquoi notre groupe a proposé aujourd'hui à notre assemblée un amendement sur les périmètres scolaires du 1er arrondissement, que vous avez rejeté.

Sur cet amendement, je tiens à remercier les groupes qui nous ont soutenus.

Cette proposition constructive s'intégrait dans une démarche positive dans l'intérêt des enfants, pour que votre majorité, les parents d'élèves puissent sortir par le haut dans cette affaire.

En plus, au vu des incertitudes liées à la Covid sur les effectifs scolaires, pourquoi ne pas reporter votre décision ? Le maintien de cette école s'intégrait bien au protocole sanitaire obligeant à une certaine distanciation entre les élèves.

C'est vraiment dommage, Monsieur le Maire, après tout ce que nous avons entendu hier sur la ville à hauteur d'enfants et sur l'attachement à l'école publique que vous restiez sur votre position.

Vous comprendrez que nous voterons contre cette délibération et comptons sur madame Perrin-Gilbert pour porter une fois encore l'affaire devant le tribunal.

Notre groupe Droite, Centre et Indépendants demande un vote à scrutin public sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Pour les groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique et les Écologistes, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

**Mme RUNEL Sandrine**, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,  
Madame l'Adjointe,

Je m'exprime au nom de deux groupes de notre majorité, les Écologistes et les Socialistes, en accord même sur l'objet de cette délibération. Avant toute chose, comme cela vous l'a déjà été répété, mais, a priori, la pédagogie est l'art de la répétition, je crois que madame l'Adjointe a plusieurs reprises s'est exprimée sur les objets de cette délibération, mais j'interviens finalement pour expliquer une nouvelle fois, malgré ces innombrables explications données sur le pourquoi.

J'interviens aussi pour rétablir quelques vérités.

J'interviens pour rappeler la méthode et la démarche de concertation, d'écoute, à de nombreuses reprises, des parents d'élèves, des enseignants et aussi des élus de tous bords, dont parfois la passion dans ce débat dépasse l'entendement.

J'interviens pour redire qu'il s'agit d'une décision difficile, en particulier car nous sommes très attachés à un service public de qualité. Nous sommes, nous aussi, très attachés à la proximité au service des Lyonnaises et Lyonnais.

L'école, nous l'avons redit, c'est le lieu de réalisation de la promesse républicaine. Pourtant, l'école Lévi-Strauss fait face à une problématique claire, celle du manque de nouvelles arrivées dans le secteur, dans le contexte d'une baisse tendancielle de la démographie scolaire sur la Presqu'île. Madame l'Adjointe, Stéphanie Léger, l'a rappelé, en 10 ans, l'école Lévi-Strauss a perdu la moitié de ses effectifs.

Par ailleurs, le 31 août dernier, à la veille de la rentrée scolaire, Stéphanie Léger a dû intervenir auprès de l'Inspecteur académique qui constatant lui-même la baisse des effectifs avait décidé de fermer la deuxième classe, fermeture à laquelle elle s'est opposée, preuve que nous n'avons pas abandonné cette école.

Les prévisions de l'Éducation nationale montrent cependant que cette baisse devrait malheureusement se poursuivre les années à venir. Elle ne touche d'ailleurs pas seulement cette école.

Soucieux du maintien d'un service public développé sur l'ensemble du territoire et sollicités par les parents d'élèves, nous avons donc étudié la possibilité d'élargir les périmètres scolaires pour tenter d'enrayer la baisse des effectifs et pallier une fermeture. Nos services sont cependant arrivés à la conclusion que cela n'aurait aucun impact positif sur cet étalement. Tous connaissent une baisse dans leur nombre d'écoliers et étendre le périmètre scolaire reviendrait à diminuer les effectifs des écoles qui sont déjà sous-dotées.

Alors, nous pouvons chercher des problématiques peut-être ailleurs, car l'installation aujourd'hui des familles en Presqu'île est difficile. Pourquoi? Peut-être du fait d'une spéculation immobilière non maîtrisée depuis 10 ans? La flambée des loyers? Ah non, on nous répondra sûrement que c'est l'extension de la ZFE ou l'installation des arceaux vélos ou peut-être maintenant des places vélos cargos qui ont fait fuir les familles du centre-ville!

Pour autant, nous entendons parfaitement les inquiétudes des parents et l'importance que leurs enfants bénéficient d'un cadre d'enseignement de qualité.

D'ailleurs, le plan de mandat et la PPI que ce Conseil a adoptés hier montrent bien l'importance que notre majorité porte à l'éducation. Elle est l'une de nos grandes priorités pour le mandat et je sais l'investissement de madame Yasmine Bouagga, Maire du 1er arrondissement, et de madame Stéphanie Léger, Adjointe à l'Éducation, pour faire de notre ambition politique pour l'école une réalité sur le terrain.

C'est également le sens de notre action au quotidien quand nous végétalisons les cours des crèches et des écoles pour améliorer le cadre de vie des écoliers. C'est le sens d'une ville à hauteur d'enfants.

Alors, nous ne pouvons pas défendre des écoles aux cours végétalisées et en même temps des écoles sans cours. Nous ne savons pas faire le en même temps, celui-là, nous le laissons à d'autres.

À toutes ces questions, nous sommes plus que sensibles, elles guident notre action politique au quotidien. Alors, si l'éducation est une priorité absolue, notre Ville doit aussi assurer une certaine équité, une égalité de traitement entre les familles et les écoliers. En ce sens, si la fermeture de l'école n'est pas une décision aisée, c'est une décision d'équité.

La Ville de Lyon ne peut en effet pas cautionner qu'une école fonctionne avec seulement deux classes de 15 élèves, quand d'autres ont des classes avec parfois plus de 30 élèves. Les deux ne sont pas acceptables.

Car, oui, nous voulons que tous les élèves bénéficient des mêmes chances, des mêmes moyens et de la même attention.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, et j'en finis par là Monsieur le Maire, notre position sur la question est tranchée. La fermeture de l'école Lévi-Strauss n'est ni le résultat d'une politique de dévitalisation de la Presqu'île, encore moins une volonté de rationaliser les coûts liés à l'éducation ou encore une quelconque conséquence des neuf mois du totalitarisme écolo-socialiste du Bas des Pentès. C'est tout simplement le résultat d'une baisse d'effectif.

Pour toutes ces raisons, nos deux groupes Écologistes et Socialistes voteront favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Souvestre, c'est à vous pour 10 minutes.

**M. SOUVESTRE David** : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe au Maire,

Chers collègues,

La fermeture d'une école publique n'est jamais un acte anodin, d'autant plus en ces temps où nous ne cessons de rappeler combien l'éducation est l'une des priorités pour lutter contre toutes les formes d'ignorance et d'obscurantisme.

L'école est un des piliers essentiels à notre pacte républicain.

Nous mesurons, Madame l'Adjointe au Maire, les difficultés que vous avez pu rencontrer en prenant vos fonctions de déléguée à l'Éducation. Notre majorité hérite en effet un très lourd passé et nous partageons, Madame l'Adjointe, et comme l'a rappelé madame Runel, les mêmes constats.

Premier constat, l'école Lévi-Strauss est une victime collatérale de la flambée des prix au mètre carré dans notre ville depuis des années, en particulier dans les quartiers centraux. Cette flambée contraint les familles à vivre dans des appartements de petite superficie ou les chasse en périphérie de la Métropole.

Nathalie Perrin-Gilbert, lors de la précédente mandature, n'a cessé d'alerter l'exécutif mené par Gérard Collomb sur ce phénomène. Elle a proposé, demandant alors au Maire de Lyon de l'époque, que le 1er arrondissement soit une zone test pour l'encadrement des loyers et pour le contrôle des Airbnb. Alertes et propositions restées lettre morte.

Dans la même logique, Nathalie Perrin-Gilbert et Laurence Boffet, élue du 1er arrondissement et aujourd'hui Vice-Présidente de notre Métropole, se sont opposées avec persévérance, avec constance à la politique urbaine de gentrification et de sape de la mixité sociale à l'échelle de l'arrondissement.

Ces luttes politiques, menées contre vents et marées, ont connu des succès. L'ex-École des beaux-arts n'a pas été transformée en logements de luxe, le collège Truffaut vendu à la promotion immobilière, les Halles de la Martinière sont restées ouvertes à la vie de quartier et la parcelle du Bon Pasteur n'a pas été bétonnée.

Si ces histoires sont importantes pour la vie des Lyonnaises et des Lyonnais dans le 1er arrondissement, elles n'ont évidemment pas pu, à elles seules, contrebalancer les dégâts de la politique de la municipalité précédente.

Le deuxième constat, la crise Covid et le confinement sont venus aggraver la perte de population en centre-ville sur le 1er, comme sur le 2e arrondissement d'ailleurs.

Aussi, au printemps 2020, un certain nombre de familles, mesurant le manque d'espaces extérieurs et de nature en ville, ont fait le choix de quitter la Presqu'île. Nous pouvons donc affirmer que la crise de la Covid-19 a été un accélérateur de l'exode qui touche notamment la Presqu'île depuis plusieurs années.

L'école Lévi-Strauss est donc une victime collatérale d'années de construction d'une ville toujours plus minérale avec des îlots de chaleur, de véritables étouffoirs.

Troisième constat, l'école Lévi-Strauss a fait depuis plusieurs années l'objet d'un sabotage en règle par l'ancienne majorité. D'abord, la fermeture de l'école élémentaire en 2016 sur des motifs spécieux, qui n'avaient rien à voir avec une baisse des effectifs scolaires. Puis, le changement unilatéral et sans concertation du périmètre scolaire. Ensuite, l'absence de communication de la Ville au printemps 2019 sur le maintien de l'école maternelle Lévi-Strauss et la réorientation automatique des parents d'élèves vers d'autres écoles lors de la préinscription informatique de leurs enfants. De fait, l'école a perdu plusieurs nouvelles inscriptions.

Cette stratégie municipale fut d'une très grande malhonnêteté, que nous avons dénoncée et combattue avec force et conviction. C'est d'ailleurs un comble qu'aujourd'hui, des membres de l'ancien exécutif, qui avaient à l'époque mis tout en œuvre pour fermer cette école avec des arguments fallacieux et votant bien sûr pour la fermeture de l'école dans cette assemblée, s'érigent aujourd'hui en donneurs de leçons et défenseurs du service public. Alors qu'ils devraient faire amende honorable, les principaux responsables de cette situation essaient aujourd'hui de se racheter une virginité. Heureusement, le ridicule ne tue pas.

Pour sa part, notre groupe Lyon en Commun estime que les familles du 1er arrondissement n'ont déjà que trop payé le lourd tribut des politiques précédentes cyniques, court-termistes et dépourvues de toute vision.

Quatrième constat, bien entendu, Madame l'Adjointe, nous partageons pas de ce constat de l'évolution démographique du 1er dont nous connaissons toutes et tous les causes et contre lesquelles nous entendons lutter ensemble.

L'argument de la baisse des effectifs est factuel. Même si les faits sont têtus, ils ne doivent pas prévaloir quand il s'agit de sauver une école publique.

Concernant le projet de délibération qui nous est présenté ce jour, permettez-moi de souligner un point avec lequel nous ne pouvons être en accord. Comme vous l'avez dit, pour la prochaine rentrée scolaire, les enfants seront réorientés vers les écoles dites de proximité, Michel Servet, Robert Doisneau et Lamartine. Alors, oui, sous Mappy, Google Maps, les écoles sont à proximité, mais si nous appréhendons les distances à hauteur d'enfants, il faut se représenter que les trajets entre maison et école prendront de 20 à 40 minutes pour les anciens élèves de Lévi-Strauss.

Alors, face à la logique arithmétique du Rectorat, qui ne s'embarrasse pas de ce type de considérations, il nous appartient à nous, élus, d'être à l'écoute du bien-être des enfants de nos quartiers et nous pensons que la véritable école de proximité dans ce quartier est bien Lévi-Strauss.

Alors, dès octobre 2020, Lyon en Commun a émis plusieurs propositions lorsque le cas de cette école a été présenté en Mairie du 1er, alors que nous ne connaissons pas encore à l'époque les évolutions des effectifs scolaires. Des propositions d'expérimentations autour d'accueil des enfants de 2 ans ou d'enfants connaissant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, des expérimentations qui auraient pu être utiles à des familles venant de plusieurs arrondissements de notre ville. Nous n'en demandons pas l'exclusivité pour le 1er arrondissement.

Nous avons aussi proposé une large concertation avec toutes les parties prenantes, parents, enseignants, personnel de la Ville, élus des deux arrondissements concernés, Éducation nationale, fédérations de parents d'élèves, Conseil de quartier Bas des Pentes et Presqu'île, Comité d'Intérêt local Presqu'île et les associations de commerçants.

Nous avons émis le vœu d'un moratoire sur le projet de fermeture de cette école, le temps que les effets positifs de nos politiques éducatives et urbaines se fassent ressentir.

Alors, si nous pouvons comprendre que la situation était délicate pour notre exécutif, nous ne pouvons pour notre part adopter la position du renoncement et accepter les arguments sans âme de l'Éducation nationale. Ce n'est pas l'ADN de Lyon en Commun.

Nous voulons d'autre part insister sur le caractère irrévocable de la suppression de cette école. Nous le savons bien, l'histoire nous le prouve, lorsqu'une école ferme, elle ne rouvre jamais. Retenons bien les leçons de l'histoire et gardons bien en mémoire les conséquences sur le quartier de la fermeture de l'école primaire d'Ainay dans le 2e arrondissement.

Nous pensons que la fermeture de l'école Lévi-Strauss aura exactement les mêmes conséquences et viendra encore renforcer ce phénomène de désertification de cette partie de la Presqu'île. Elle aura des conséquences à terme sur l'installation de nouvelles familles, notamment à revenus modestes, sur la pérennisation du commerce de proximité, sur la vie de quartier en général. Quelle que soit la physionomie d'un territoire, l'école permet de tisser des liens entre habitants et de favoriser la cohésion sociale.

Alors, mes chers collègues, face à la froide statistique des effectifs scolaires, notre groupe estime que les enjeux d'aménagement urbain et de bien-être des habitantes, des habitants et des enfants n'ont pas eu la place qu'ils méritaient dans le débat.

C'est pourquoi les élus de Lyon en Commun voteront contre cette fermeture de l'école Lévi-Strauss et nous demandons également un scrutin public.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Il a donc été demandé un vote au scrutin public. Le vote a lieu au scrutin public, je le rappelle, à la demande du quart des élus présents. Je mets donc aux voix cette demande de vote public. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

- Nombre de membres présents : 66

- Nombre de votants : 66

- Nombre de voix pour : 26

- Nombre de voix contre : 36

- Nombre d'abstentions : 3

- Non votants : 1

- Nombre de suffrages exprimés : 62

- Majorité qualifiée au 1/4 : 17

*(Abstention de Mme Cabot, Georgel et Popoff.)*

*(Mme Alcover est non-votante.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le vote public est accepté.

Nous passons donc au vote public. Nous allons utiliser l'outil QuizzBox, nous n'allons pas procéder à un appel.

Je mets ce dossier aux voix, vous invite à voter via l'outil QuizzBox et nous afficherons les résultats par la suite. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

- Nombre de votants : 73

- Nombre de voix pour : 48

- Nombre de voix contre : 24

- Nombre d'abstentions : 0

- Non votants : 1

- Nombre de suffrages exprimés : 72

- Majorité absolue : 37

- Nombre d'élus absents : 7

- Nombre de pouvoirs : 7

(Adopté)



**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté. Vous allez voir à l'écran la liste des différents votants. Je vous laisse en prendre connaissance et ce sera bien évidemment versé au compte rendu.

NOM	Prénom	Absent	Donne pouvoir à	Pour	Contre	Abstention
ALCOVER	Marie			X		
AUGEY	Camille			X		
BACHA-HIMEUR	Samira				X	
BERZANE	Olivier			X		
BILLARD	Romain				X	
BLACHE	Pascal				X	
BLANC	Etienne				X	
BLANC	Françoise				X	
BORBON	Delphine				X	
BOSETTI	Laurent				X	
BOUAGGA	Yasmine			X		
BRAIBANT-THORAV VAL	Anne			X		
BROLIQUIER	Denis				X	
BRUVIER HAMM	Pauline	X	F. GENOUVRIER	X		
CABOT	Marie-Agnès			X		
CHAPUIS	Gautier	X	A. BRAIBANT-THORAV VAL	X		
CHEVALIER	Alexandre				X	
CHIH	Mohamed			X		
COLLOMB	Gérard				X	
CONDEMINE	Anne-Sophie				X	
CROIZIER	Laurence				X	
CUCHERAT	Yann				X	
DE LAURENS	Céline	X	R. MICHAUD	X		
DE MONTILLE	Béatrice				X	
DEBRAY	Tristan				X	
DELAUNAY	Florence			X		
DOUCET	Grégory			X		
DRIOLI	Adrien				X	
DUBOIS-BERTRAND	Véronique			X		
DUBOT	Fanny			X		
DUVERNOIS	Jean-Michel				X	
EKINCI	Akif			X		
FERRARI	Laura	X	S. PALOMINO	X		
FRERY	Marie-Noëlle			X		
GAILLIOUT	Béatrice			X		
GENOUVRIER	François			X		
GEORGEL	Nadine			X		
GIRAUD	Emmanuel			X		
GIRAULT	Jean-Luc			X		
GODINOT	Sylvain			X		
GOUST	Victoire	X	S. ZDOROVITZOFF	X		
HENOCQUE	Audrey			X		
HERNANDEZ	Ludovic				X	
HUSSON	Nicolas			X		
KEPENEKIAN	Georges	X	B. GAILLIOUT	X		
LEGER	Stéphanie			X		
LEVY	Charles-Franck				X	
LUNGENSTRASS	Valentin			X		
MAES	Bertrand			X		
MARAS	Auréli			X		

NOM	Prénom	Absent	Donne pouvoir à	Pour	Contre	Abstention
MICHAUD	Raphaël			X		
MONOT	Vincent			X		
NUBLAT-FAURE	Julie			X		
ODIARD	Patrick			X		
OLIVER	Pierre				X	
PALOMINO	Sylvie			X		
PERRIN	Marielle			X		
PERRIN-GILBERT	Nathalie				X	
POPOFF	Sophia			X		
PRIETO	Philippe			X		
PRIN	Isabelle			X		
REVEL	Ivan			X		
ROCH	Valérie			X		
RUNEL	Sandrine	X	E. GIRAUD	X		
SECHERESSE	Jean-Yves				X	
SOUVESTRE	David				X	
TOMIC	Sylvie			X		
VASSELIN	Steven			X		
VERNEY-CARRON	Florence				X	
VIDAL	Chloë		Non-votante			
VIVIEN	Emmanuel			X		
ZDOROVITZOFF	Sonia			X		
ZINCK	Rémi			X		
TOTAL				48	24	

### 2021/658 - Adoption et renouvellement de conventions-cadre et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et des contrats

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

**M. LE MAIRE** : Nous passons désormais au rapport suivant, qui nous est présenté par monsieur Vasselin. C'est à vous.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Un rapport concernant les renouvellements de différentes conventions-cadres, qui permettent aux associations gestionnaires de plusieurs équipements Petite Enfance de notre Ville d'occuper des locaux mis à leur disposition.

Ce rapport a reçu un avis favorable en Commission et des arrondissements concernés en Conseil d'arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

**Mme PALOMINO Sylvie** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je prends la parole au nom de Laura Ferrari, qui a dû quitter cet après-midi l'assemblée pour raisons professionnelles.

Donc une intervention sur les délibérations 658 et 659, pour vous exprimer notre inquiétude quant à la liberté que vous comptez laisser à nos structures Petite Enfance dans le choix de leur fonctionnement.

En effet, lorsque notre groupe a interrogé en Commission en janvier sur les subventions et l'orientation de projets, vous orientez des projets écologiques, comme la mise en place de couches lavables dans les crèches, qui est un sujet, nous vous le rappelons, pour lequel nous restons sur nos réserves. Vous aviez répondu qu'il ne s'agissait pas d'imposer quoi que ce soit, mais de proposer des subventions qui viendraient en bonus sur une base de volontariat.

Deux mois après, force a été de constater qu'il n'y va pas tout à fait comme cela. Vous nous avez en effet expliqué en Commission sans sourcilier que, désormais, il était question de demander à ces mêmes structures d'intégrer la transition écologique au sein même de leurs projets. Le volontariat s'est donc transformé en obligation, ce qui est tout à fait raccord avec la PPI que vous nous avez expliquée concernant la Petite Enfance et l'ambition, je vous cite, d'accompagner les enfants et les familles dans la transition écologique dès le plus jeune âge.

Nous rejoignons à ce titre les avertissements de certains professionnels de la Petite Enfance, qui nous expliquent entre autres, je cite : « La garde d'enfants en bas âge, l'accompagnement de leur éveil consistent en toutes autres choses que de passer ses journées à laver des couches. »

Si nous soutenons tout à fait les initiatives de sensibilisation, nous sommes en revanche farouchement opposés à toute entreprise qui viendrait contraindre nos structures à se plier à des injonctions idéologiques qui impacteraient leur fonctionnement et le service rendu aux familles, aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

Nous voterons bien sûr pour ces conventions-cadres et les attributions des subventions à ces associations, à ces structures, en restant très vigilants sur ces questions liées à la liberté des projets pédagogiques essentielle dans notre démocratie.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Monsieur Vasselin, un mot.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Merci.

Simplement pour rassurer madame Palomino, je vous confirme que des projets tels que les couches lavables se feront sur la base d'expéri-

mentations et sur la base du volontariat des équipes qui souhaitent y participer.

Vous savez, une crèche et les professionnels qui s'en occupent, vous ne pouvez pas imposer quoi que ce soit. Nécessairement, vous devez susciter l'adhésion des équipes, sinon le projet ne fonctionnera pas. Je vous rassure vraiment en tous points à ce niveau. Nous prenons exemple sur des collectivités qui ont déjà réussi à mettre en œuvre ce type de projets, si l'on parle précisément des couches lavables. La Ville de Besançon, qui n'est pas un petit village, a réussi avec succès à intégrer ce dispositif dans l'ensemble de ses crèches. C'est sur la base de ce type de modèle, mais toujours dans une logique d'expérimentation et de validation du principe que nous avançons.

Pour ce qui est du reste, ne mélangeons pas tout. Effectivement, nous souhaitons que les crèches à qui nous accordons des subventions puissent amorcer des projets de transition écologique. Je pense qu'il est essentiel que nous allions dans cette voie, c'est même pour cela que nous avons été élus. Donc, oui, je vous confirme que nous ferons en sorte que chaque euro que nous dépenserons, chaque mesure que nous prendrons puisse être au service de la transition écologique, de la lutte contre le réchauffement climatique. Cela se fait également avec nos crèches partenaires, qui, je vous rassure également, sont très proactives sur ces sujets, très proactives sur ces projets, nous en ont proposé d'ailleurs d'elles-mêmes. A ce jour, il n'y a pas une seule crèche qui a émis la moindre réserve quant aux ambitions que nous portons.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

## **2021/659 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 6663760 euros - Exercice 2021 - Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres**

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

**M. LE MAIRE** : Monsieur Vasselin, pour le rapport 659, c'est à vous de nouveau.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Concernant ce rapport, il s'agit de verser le solde de la première tranche de subventions pour l'année 2021 aux associations gestionnaires de structures Petite Enfance de notre Ville. Nous avons déjà versé une première partie de cette première tranche de subventions lors du Conseil municipal du mois de janvier. Il s'agit ici de verser le solde.

Le total correspondra à environ 80 % du montant annuel de subventions que nous versons aux associations, sachant que les 20 % restants font l'objet d'une deuxième tranche, qui sera votée, elle, au mois de septembre.

Je vais répéter ce que j'ai expliqué précédemment. Nous avons évidemment à cœur que ces subventions contribuent à faire de nos crèches des modèles d'écologie qui soient épanouissants pour les enfants et aussi pour les professionnels qui les accueillent. J'insiste sur ce point pour rassurer madame Palomino. Nous avons également à cœur que ces modèles de crèche soient inspirants pour les familles, qui nous confient leurs enfants.

Les dialogues de gestion établis avec chacun des structures dans le prolongement du versement de ces subventions se feront bien évidemment dans cette optique.

Ce rapport a reçu, lui aussi, un avis favorable en Commission et des neuf arrondissements qui ont été sollicités sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Vasselin.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 4 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Merci, Monsieur Vasselin, pour les explications que vous avez données. Cela fait, je crois, la quatrième fois que nous vous posons la question, mais, en réalité, si nous vous posons la question pour la quatrième fois, c'est parce que, les trois fois précédentes, nous avons eu des réponses différentes.

D'abord, nous n'avions pas compris pourquoi vous avez versé des avances aux acomptes qui ont été versés, au moment où nous demandions à alléger les Conseils municipaux. Nous n'avons pas compris cette notion d'avance. Je pense que vous vous êtes pris un peu les pieds dans le tapis et vous avez dû revenir sur le versement d'un acompte au total de 80 %.

Nous comprenons tout à fait le fait que vous souhaitiez mettre en avant la transition écologique et certaines prises de position qui sont les vôtres, notamment par rapport aux couches lavables ou autres.

En revanche, nous regrettons le fait que vous ayez prélevé de l'argent sur les dotations globales de fonctionnement des crèches pour payer cette politique. Cet argent, qui représente un peu plus de 300000 euros au total, que vous avez enlevé aux crèches pour financer cette politique, c'est de l'argent qui ira en moins pour le fonctionnement des crèches, pour le bon accueil de la Petite Enfance et pour une gestion correcte des équipements. Nous le regrettons.

Nous ne comprenons pas pourquoi ce que vous nous aviez expliqué au premier Conseil municipal dans le sens où cela devait être un bonus. Aujourd'hui, ce n'est pas un bonus, c'est un malus, dans le sens où si l'association ne répond pas à vos demandes, son dossier ne passe pas en dotation globale de fonctionnement. Nous regrettons cette manière de travailler. Nous préférons l'incitation à l'obligation.

Nous vous invitons pour l'année 2022 à travailler sur une plus grande transparence, à maintenir l'enveloppe de la DGF des établissements Petite Enfance et, en complément, à voter, en fonction de critères transparents, parce qu'aujourd'hui, on ne sait pas pourquoi une crèche a plus qu'une autre, notamment sur cette question, à délibérer en amont sur des critères d'intervention, ce qui nous permettra de comprendre et d'y voir un peu plus clair.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Vasselin, pour clarifier tout cela dès maintenant sans attendre 2022.

**M. VASSELIN Steven**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Lévy, je vais répéter ce que j'ai déjà pu expliquer précédemment. L'avance qui a été versée en début d'année au Conseil municipal de janvier l'a été parce que je vous rappelle que les élections l'année dernière ont été décalées. De ce fait, le vote du budget a été lui-même décalé et donc voté plus tardivement. Nous avons voté en effet une avance au mois de janvier pour permettre aux crèches associatives de continuer à vivre et donc de fonctionner sereinement, sans craindre de devoir attendre ce présent Conseil municipal du mois de mars pour toucher leur première enveloppe de subvention.

Pour ce qui est du reste, le bonus dont il avait été fait état l'avait été justement dans un souci de transparence. C'était bien un bonus et non pas un malus ou une quelconque somme qui aurait été retirée du budget des crèches étant donné qu'il est injecté à 100 % justement dans le budget des crèches.

Je vous rappelle que votre majorité, elle aussi, disposait souvent d'un reliquat entre ce qui avait été voté en début d'année et ce qui était effectivement versé à l'ensemble des structures associatives, sur la base d'arbitrages fondés sur un certain équilibre budgétaire, sur une certaine équité de fonctionnement entre les différentes structures.

Nous, nous avons fait le choix bien au contraire de donner plus d'argent aux crèches. Plutôt que de rendre cette enveloppe aux finances de la Ville – je parle bien du reliquat de 300000 euros que vous évoquez –, assumer bien au contraire que cet argent soit intégralement utilisé pour les crèches et donc pour des projets d'amorçage de projets de transition écologique. Ce n'est en aucun cas au service de notre politique. C'est

bien au service des enfants, au service des crèches et des professionnels, comme j'avais déjà pu le souligner.

Encore une fois, dans un grand souci de transparence, je vous l'ai évoqué en Commission, nous aurons grand plaisir à vous faire part, probablement cet été, du type de projets qui auront pu être mis en œuvre au service des enfants, au service des crèches, grâce à cette somme issue des subventions de l'année 2020.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Croizier ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

### **2021/651 - Lancement ou poursuite des opérations thématiques scolaires et de la cuisine centrale dans le cadre de la Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 et affectation d'une partie des autorisations de programme n° 2021-1 et n° 2021-2 programme 00006, n° 2021-1 et n° 2015-1 programme 20006**

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

**M. LE MAIRE** : J'ai souhaité que madame Stéphanie Léger nous dise quelques mots sur la PPI scolaire, avant que nous mettions aux voix de manière groupée l'ensemble des rapports de la Commission.

Concernant le rapport 651, Madame Léger, c'est à vous.

**Mme LÉGER Stéphanie**, rapporteuse : L'éducation de nos enfants contribue à faire le monde de demain. La politique éducative doit permettre de répondre aux enjeux d'aujourd'hui, tout en posant les jalons pour l'avenir. Offrir aux enfants de meilleures conditions de scolarisation, lutter contre les inégalités sociales, travailler en lien avec les parents pour faire à nouveau société ensemble ici et maintenant et paver la voie d'un autre avenir.

Chaque jour, ce sont plus de 36 800 enfants qui sont accueillis dans les 206 écoles de la Ville de Lyon. Ils fréquentent les 1 560 salles de classe et passent une bonne partie de leur temps dans les cours de récréation. Parmi eux, près de 30 000 déjeunent chaque jour dans l'un des 129 restaurants scolaires.

Cette ambition et ces chiffres qui parlent d'eux-mêmes expliquent largement que l'éducation soit le secteur prioritaire la PPI avec 354 millions d'euros.

La présente délibération concerne uniquement l'ouverture des enveloppes thématiques qui permettront, en complément des nombreuses opérations de réhabilitation plus importantes, d'améliorer l'entretien du bâti et d'inscrire les écoles dans une démarche de transition écologique.

Pour accompagner l'évolution de la démographie scolaire dans certains arrondissements, ainsi que le dédoublement des classes, 3,6 millions d'euros sont consacrés pour les travaux liés à l'ouverture de nouvelles classes.

En complément, 2 millions permettront le cas échéant de réinvestir les espaces anciennement occupés par les enseignants.

Pour inscrire la restauration scolaire dans la transition écologique, 4 millions seront consacrés au renouvellement du matériel et à l'équipement de la cuisine centrale. Dès l'été 2021, nous ferons l'acquisition de l'équipement nécessaire pour la cuisson des légumineuses et la préparation de soupe. Ce seront également 2 millions d'euros pour renouveler le matériel et réaliser des petits travaux dans les restaurants scolaires. Pour finir, 1 million d'euros seront consacrés à la création ou à l'agrandissement de lieux de tri et de stockage des biodéchets des restaurants scolaires.

Pour assurer les travaux de maintenance, de confort et de sécurité, 6,5 millions d'euros seront réservés aux petits aménagements et travaux divers et 3,450 millions seront consacrés à la sécurité anti-intrusion dans les groupes scolaires.

En complément de ces enveloppes, il a semblé essentiel d'affecter 2 millions d'euros pour la mise aux normes des sanitaires et 2 millions d'euros pour les travaux permettant le rafraîchissement des locaux et de protection contre le rayonnement solaire.

600 000 euros seront affectés pour la rénovation des logements de gardiens.

Pour améliorer le bien-être des enfants dans les cours et en complément des 15 millions consacrés à la végétalisation, que nous avons adoptés précédemment, 1,5 million d'euros seront consacrés à la réparation des cours d'école et 400 000 euros à l'entretien des jeux extérieurs. 1,5 million d'euros seront également réservés à la construction de préaux pour les écoles qui en sont dépourvues.

Pour le numérique, une enveloppe de 4,6 millions d'euros permettra d'accompagner l'équipement et le renouvellement du matériel pour un numérique éducatif responsable.

Ces enveloppes thématiques feront l'objet de programmations annuelles, qui seront travaillées de concert avec les arrondissements.

Je vous propose donc d'approuver le lancement des différentes opérations afférentes. Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci pour cette présentation, Madame l'Adjointe.

(Adopté)

---

### **2021/612 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'association Lyon Basket Fauteuil pour l'achat de fauteuils adaptés à la compétition - Approbation d'une convention annuelle mixte - Opération 60046586**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

---

### **2021/654 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 9e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 21 et 22 mai 2021**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

---

**2021/676 - Lancement des opérations 60046577 «Aménagements sportifs 2021-2026», 60046578 «Renouvellement matériel sportif 2021-2026», 60046579 «Petits travaux de conservation des terrains de sport 2021-2026», 60046580 «Rénovation des terrains de sport extérieurs 2021-2026», 60046581 «Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport 2021-2026», 60046582 «Diagnostic et traitement des réseaux humides Sports 2021-2026», 60046583 «Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade 2021-2026», 60046584 «Rénovation globale des vestiaires 2021-2026 (plan Patrimoine)», 60046585 «Conservation Piscines et Patinoires 2021-2026», 60046586 «Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026» - Affectation d'une partie des AP n° 2021-2, Programme 00004, AP n° 2021-1, AP n° 2021-2 et AP n° 2021-3, Programme 20004**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie  
(Adopté.)

---

**2021/717 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros au Comité bouliste départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2021 et des Tournois Boulistes de Pentecôte 2021**

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie  
(Adopté.)

---

**2021/689 - Lancement des opérations n° 60004524 «Aménagements petite enfance (petits travaux) 2021-2026», n° 60004528 «Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021-2026», n° 60004525 «Plan canicule structures petite enfance 2021-2026», et n° 60004001 «Mobilier et matériel équipements en gestion municipale -Enfance 2021-2026 et affectation d'une partie des AP n° 2021-1 et 2021-3, programme 00002**

Rapporteur : M. VASSELIN Steven  
(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Je mets donc aux voix de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

---

**COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE**

---

**2021/597 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association des Maires Ville et Banlieue de France, sise 18/20 rue Tronchet - 69006 Lyon - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

**M. LE MAIRE** : Pour le premier dossier, Monsieur Girault, c'est à vous.

**M. GIRAULT Jean-Luc**, rapporteur : Au regard de l'engagement de la Ville de Lyon dans l'ambition portée par la Politique de la Ville et du caractère partenarial de cette politique en faveur des quartiers prioritaires, je vous propose que la Ville de Lyon adhère à l'association des Maires Ville et Banlieue de France.

Fondée sur les principes de pluralité politique, de respect des différentes sensibilités républicaines et de collégialité, Ville et Banlieue est une association de maires et d'élus locaux qui entend promouvoir les échanges et les partages d'expérience entre ses membres et porter les enjeux des quartiers populaires auprès des institutions de la République.

Je vous demande donc de voter pour l'adhésion de la Ville de Lyon à cette association et à me désigner en tant que représentant pour la Ville.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Girault.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, pour 3 minutes.

**Mme DE MONTILLE Béatrice** : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous avez fait le choix depuis le début de votre mandat d'adhérer à une kyrielle d'associations plutôt de votre obédience politique. Nous l'avons déjà dénoncé, nous l'avons rappelé hier lors de la discussion budgétaire et le redisons aujourd'hui.

Interrogé en Commission par nos soins, votre conseiller municipal délégué n'a pas su nous présenter les bénéfices que pouvait retirer la Ville de cette adhésion. Ah si, pardon, il en est un, peser sur l'État. Ce serait même un vecteur d'influence plus efficace que France Urbaine. J'avoue que nous avons trouvé que ce n'était pas très sympathique à votre endroit, car il nous semblait que vous étiez assez fier de coprésider la Commission Santé de France Urbaine.

En outre, nous ne sommes pas persuadés de cette réelle influence sur les décisions de l'État. Un exemple proche de nous, la Ville de Rillieux-la-Pape avait obtenu de l'ANRU 40 millions d'euros pour ses programmes de rénovation urbaine, alors que son Maire de l'époque était le Président de cette association des maires Ville et Banlieue de France. La Ville de Rillieux n'est plus membre depuis 2015 et son Maire a obtenu 300 millions d'euros de l'ANRU pour son programme de rénovation urbaine.

Plutôt que d'adhérer à des conclaves et pratiquer l'entre-soi, le plus efficace est encore d'avoir des élus qui se mobilisent.

Aussi, vous comprendrez que nous considérons ces 7600 euros d'adhésion comme une dépense plus qu'inutile et nous ne voterons pas cette adhésion.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

*(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)*

*(Abstention de M. Lévy.)*

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

Pour ce même rapport, l'association des maires Ville et Banlieue de France, nous devons procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature suivante : Jean-Luc Girault.

Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

---

**2021/666 - Lancement de l'opération n° 60034529 « Soutien aux initiatives locales Politique de la Ville (subventions) 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00001**

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

**M. LE MAIRE** : Monsieur Girault, c'est à vous. J'en profite pour vous féliciter.

**M. GIRAULT Jean-Luc**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Les quartiers Politiques de la Ville cumulent les difficultés et, dans le cadre de la PPI, la Ville a souhaité augmenter son effort en direction de ces quartiers en élevant l'enveloppe de la gestion sociale et urbaine de proximité à 2,5 millions pour ce mandat.

Ces actions, portées essentiellement par les bailleurs, mais aussi les associations, pourront donc se développer.

Je souhaite que l'augmentation de cette enveloppe permette de renforcer le rôle des habitants dans la prise en compte des travaux à réaliser et que ce soit le moyen d'accélérer la transition écologique dans ces quartiers.

Je vous propose donc de voter pour l'échéancier : 415 000 euros pour 2021 et 417 000 euros pour les années suivantes.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Monsieur Girault, pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique. C'est à vous.

**M. GIRAUD Emmanuel** : Merci, Monsieur le Maire.

Je serai court, chers collègues, cher Jean-Luc.

Quand un Giraud vient répondre à son homonyme, c'est forcément pour lui apporter son soutien.

Je profite effectivement de cette délibération pour exprimer ma solidarité à tous les acteurs qui agissent au quotidien au sein et pour nos quartiers inscrits au titre de la Politique de la Ville.

Le jeudi 4 mars dernier, le quartier de la Duchère a connu des scènes de violence urbaine inédites, que nous avons tous condamnées avec force, d'autant plus qu'elles se sont déroulées à un horaire où étaient encore présents des lycéens dans l'établissement de la Martinière, des agents de nos collectivités dans les structures dont nous avons la responsabilité (la Mission Duchère, la bibliothèque), des entrepreneurs, des salariés, des clients dans les commerces autour de la place Abbé Pierre.

Je ne m'attarderai pas sur la capacité qu'ont certains d'entre nous ici à tirer les micros vers eux et à faire la leçon de ce que nous ne faisons pas et de ce qu'il faudrait faire dans ces quartiers. Je ne les ai en revanche pas beaucoup entendus faire la même leçon les jours suivants au Maire de Rillieux-la-Pape ou de Bron dont les quartiers ont connu le même sort. Comme quoi la crise que vivent aujourd'hui nos quartiers populaires n'a pas de couleur politique et qu'elle constitue un fonds de commerce de bas étage.

Je m'attarderai plutôt sur les actions immédiates de soutien et d'écoute qu'il a fallu mettre en place dès le vendredi 5 au matin en réunissant toutes les forces vives du quartier, des structures d'éducation populaire en passant par l'ALTM, l'AS Duchère, le collège Schoelcher, le lycée, les forces de l'ordre, etc. J'en ai certainement oublié. Et surtout pour leur indiquer que c'est par ce riche partenariat qui existe depuis plusieurs décennies à la Duchère et par une coordination accrue que nous arriverons à surmonter ce type d'événements.

D'autres élus du 9e sont allés à la rencontre des jeunes du quartier le dimanche après-midi en plein air, pour mieux comprendre les motifs de cette colère. Je tenais à ce titre à vivement saluer le travail de coordination mené pendant ces quatre jours de tensions par Antoine Jobert, notre Adjoint à la tranquillité publique.

Depuis, d'autres actions de court terme ont été mises en place au plan de la sécurité, sous la houlette de Mohamed Chihi, qui les a décrites hier soir. C'est une bonne chose, mais nous devons encore réfléchir à encore plus travailler les actions de prévention et d'animation dans ces quartiers sur du moyen terme. Aujourd'hui s'ouvrent quatre semaines de confinement, nous avons vécu un été 2020 déjà tendu et il est absolument nécessaire de réfléchir aujourd'hui à ce moyen terme dans cette situation de confinement et de tensions renforcées.

Alors, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Messieurs les Adjoints, Mohamed, Jean-Luc, je sollicite solennellement auprès de vous l'organisation d'une réflexion et d'une mise en place d'un plan d'action dans ces prochaines semaines, que nous pourrions délivrer à ces quartiers d'ici la fin d'avril ou du mois de mai. Je me mets bien entendu à votre disposition pour mener à bien ces réflexions.

Évidemment, notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique votera ce rapport qui porte sur un autre sujet qui est celui de la GSUP.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Nous avons bien noté votre disponibilité.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

#### **2021/596 - Adhésion de la Ville de Lyon au dispositif GIP Cafés cultures pour l'année 2021 - Versement d'une contribution financière de 50 000 euros - Approbation de la convention constitutive - Désignation de représentants par le Conseil municipal**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

#### **2021/641 - Approbation de l'exonération du droit d'entrée aux Musées Gadagne le 3 et 4 juillet 2021 dans le cadre du week-end portes ouvertes dédié au centenaire de Gadagne**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

#### **2021/645 - Attribution de subventions de fonctionnement à six lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 170 000 euros - Approbation de conventions**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mmes Dubois-Bertrand et Verney-Carron ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

#### **2021/649 - Approbation d'un protocole financier annuel tripartite pour 2021 entre le Conservatoire à Rayonnement régional de Lyon, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Mmes Croizier et Verney-Carron ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

---

**2021/604 - Approbation des conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la société Vivendi Create Joy, la Fondation Suez Terre d'Initiatives solidaires et le groupe LDLC dans le cadre de la saison 2020-2021 des Célestins, Théâtre de Lyon**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/605 - Mécénat des particuliers au profit des Célestins-Théâtre de Lyon**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/615 - Approbation d'un avenant à la convention de prêt de collections entre la Ville de Lyon/CHRD et la Ville de Limoges/Musée de la Résistance**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/621 - Approbation d'une convention de groupement entre l'Institut national de recherches archéologiques préventives et la Ville de Lyon/Service archéologique pour la réalisation d'une fouille archéologique située au 5 rue Saint-Jean (Lyon 5e)**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/624 - Don du fonds de dotation GNL à la Ville de Lyon de l'œuvre «Grandeur Nature Lyon» représentant une girafe et son girafon - Cession des droits patrimoniaux de l'auteur de l'œuvre, Damien Colcombet - Approbation d'une convention tripartite**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/628 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'association de guides conférenciers GRENAT**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/629 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le World Monuments Fund pour la formation de personnels du complexe du Musée national de Ta'izz (Yémen) dans le cadre de la reconstruction des musées détruits pendant les conflits**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/630 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon (BML) et l'Université Lumière Lyon 2 (Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité) dans le cadre de l'organisation du Festival de cinéma des Bobines du Sacré de 2021 à 2023**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/631 - Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation du festival Les Chants de Mars du 17 au 27 mars 2021 - Approbation d'une convention d'application**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/632 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association le Grand Nid de Poule pour l'organisation de l'événement La Basse-Cour du 14 avril au 21 juin 2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/633 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon-l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône pour l'organisation des Chantiers de la création musicale pour l'année scolaire 2020-2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Mmes Croizier et Verney-Carron ne prennent pas part au vote.)  
(Adopté.)

---

**2021/634 - Approbation d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Société Bellevue SAS pour l'organisation d'un concert le 31 mars 2021**

(Retiré.)

---

**2021/637 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et l'association Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Mme Verney-Carron ne prend pas part au vote.)  
(Adopté.)

---

**2021/638 - Approbation d'un contrat de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la SARL Radio classique dans le cadre de la saison 2020/2021**

(Retiré.)

---

**2021/639 - Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres du Musée des Beaux-Arts de Lyon au Département de l'Isère/Musée Champollion de Grenoble**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/642 - Approbation de conventions-cadres entre la Ville et 6 associations œuvrant dans le domaine culturel**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/643 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés Scènes découvertes pour un montant global de 360 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel et Fonds d'intervention musiques actuelles - Approbation de conventions d'application**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Mmes Dubois-Bertrand et Verney-Carron ne prennent pas part au vote.)  
(Adopté.)

---

**2021/644 - Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations (la Compagnie Michel Hallet Eghayan, Spirito, l'Espace Pandora et Lyon BD organisation), pour un montant global de 215 000 euros sur les enveloppes Fonds d'intervention culturel (FIC) et Casino - Approbation de conventions-cadres et d'application**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Mmes Dubois-Bertrand et Verney-Carron ne prennent pas part au vote.)  
(Adopté.)

---

**2021/646 - Attribution de subventions d'investissement pour un montant global de 30 000 euros à l'association Musée urbain Tony Garnier (MUTG) pour l'entretien et la restauration des 25 peintures murales de la Cité HBM (Lyon 8e) sur la période 2021-2026 - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante - Opération n° 08SUBMTG : « Musée urbain Tony Garnier - Subvention d'équipement 2021-2026 petit entretien des murs peints » - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/648 - Approbation des modalités d'attribution des prix Kowalski 2020 et 2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/667 - Approbation de deux conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions d'arts plastiques**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)



---

**2021/711 - Attribution d'une subvention de 2000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 4-5-6 juin et 11-12-13 juin 2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/712 - Attribution d'une subvention de 6000 euros à l'association L'Ornithorynque, pour l'organisation du festival La Grande Côte en Solitaire, du 9 au 11 avril 2021**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)  
(Adopté.)

---

**2021/719 - Approbation d'un nouveau tarif d'entrée au Musée d'Art contemporain**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

---

**2021/722 - Approbation d'un protocole transactionnel entre les Célestins - Théâtre de Lyon et la société Alconnect**

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie  
(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Au vu de l'importance des questions culturelles, j'ai souhaité que madame Perrin-Gilbert vous présente quatre rapports que nous mettrons aux voix de manière groupée avec les autres rapports de la Commission. Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

**Mme PERRIN-GILBERT Nathalie**, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.,

Je voudrais en effet en quelques mots et grâce à la présentation groupée de ces rapports illustrer les orientations que nous donnons à la politique culturelle de notre Ville.

Mais avant cela, je ne peux intervenir aujourd'hui dans cette assemblée sans avoir une parole pour tous les artistes, les professionnels du secteur culturel, les étudiants, qui occupent actuellement dans toute la France des théâtres et des lieux culturels. Je ne peux intervenir sans leur apporter notre soutien, le soutien de notre majorité, sans apporter notre soutien à leurs revendications : réouverture des lieux avec bien sûr une progressivité dans l'accueil des publics avec des protocoles et des jauges adaptées, prolongation de l'année blanche pour les intermittents, attention particulière à la jeune création, qui sera la première touchée par la crise et qui le sera durablement, même après la reprise, car elle aura du mal à faire sa place sur scène tant, nous le savons, il y aura embouteillage dans les plannings des programmations des salles, soutien aux étudiantes et étudiants des arts et du spectacle bien sûr, mais aussi à l'ensemble des étudiantes, toutes filières confondues qui sombrent dans la précarité.

Je ne peux non plus ne pas dire ici ma déception quant à l'absence de réponses concrètes de madame la Ministre Roselyne Bachelot, pour qui j'ai évidemment une pensée, puisqu'elle se trouve hospitalisée et à qui je souhaite le meilleur des rétablissements. Pour autant, son absence de réponses aux propositions concrètes de partenariats entre notre Ville, qui agit pour la culture, et son ministère m'a non seulement déçue, mais aussi un peu décontenancée. Et j'ai pu mesurer finalement en le vivant moi-même ce sentiment d'isolement des professionnels de la culture. Comment peut-on garder un tel silence devant une crise sans précédent dans notre histoire ?

Depuis un an, nos salles sont fermées, depuis un an, artistes et publics ne se rencontrent plus. Depuis un an, la culture subit dans notre pays un régime d'exception. Cette situation n'est pas acceptable et c'est bien évidemment au regard de cela que nous devons analyser les occupations de lieux et l'exaspération de tous partout dans notre pays.

Une exaspération qui, je l'espère, bien entendu, n'aboutira pas à des dégradations ni à des affrontements, dont tout le monde sortirait perdant, la culture en premier. Aussi, nous appelons à une sortie de crise dans les semaines à venir dans le dialogue et avec des avancées sociales et culturelles.

De notre côté et j'en viens à nos délibérations, nous mettons en place des dispositifs pour tenter d'amortir bien sûr à notre échelle les dégâts occasionnés par la crise sanitaire et sa non-gestion, en tout cas pour la culture.

D'autre part, nous construisons et préparons l'avenir, car avenir il y aura.

Nous sommes dans le dialogue. C'est en tout cas dans cet esprit qu'avec vous, Monsieur le Maire, et votre Cabinet, nous sommes entrés en contact avec les collectifs et organisations syndicales et artistes et étudiants qui occupent actuellement l'Opéra national de Lyon ou le Théâtre national populaire de Villeurbanne.

C'est aussi dans cet esprit que nous avons soutenu l'appel des indépendants de la culture et du spectacle, indépendants que nous avons aussi rencontrés à l'Hôtel de Ville à l'occasion de la sortie de leur manifeste.

Par ailleurs, vous le savez, mes chers collègues, puisque nous l'avons voté ici en 2020, nous avons dépensé 3 des 4 millions d'euros du fonds d'urgence que nous avons mis en place dès notre élection et qui reste un dispositif inédit en France pour une collectivité, tant par son montant que par sa souplesse et sa réactivité. Reste donc 1 million que nous avons conservé prudemment, car nous nous doutions bien que 2021 serait également une année compliquée.

Le premier dossier, le dossier 2021/596 que je vous présente, est un exemple concret de la manière dont nous allons utiliser cette deuxième enveloppe du fonds d'urgence. Avec cette délibération, nous approuvons aujourd'hui l'adhésion de la Ville de Lyon au dispositif GIP Cafés Cultures et la convention constitutive qui nous liera désormais à ce dispositif au sein duquel je siégerai ainsi que madame Camille Augéy, que je remercie d'ailleurs pour son investissement et son travail sur ce dossier.

En contribuant à ce dispositif à hauteur de 50000 euros, pris donc sur le fonds d'urgence, notre Ville fait effet levier, puisque notre participation entraîne mécaniquement celle de l'État. Notre Ville et l'État vont ainsi contribuer directement à la rémunération par cachet et non plus au chapeau des artistes qui se produisent dans les cafés, les bars, les restaurants.

C'est aussi, et c'est un vrai sujet avec la crise, soutenir les primo-accédants au statut d'intermittent. C'est bien sûr soutenir la professionnalisation et la rémunération de tous les artistes et leur protection sociale. C'est également une aide à la reprise pour le secteur de la restauration quand celle-ci aura lieu.

Voilà une nouvelle aide concrète que la Ville de Lyon enclenche en faveur des artistes et du spectacle vivant.

Avec la délibération 2021/641, ce sont nos musées que nous soutenons. Vous l'avez vu hier avec notre PPI, nous investissons durant ce mandat sur notre pôle muséal d'histoire et de société, Gadagne, dont j'espère que nous pourrions bientôt inaugurer les deuxième parcours permanent qui porte sur nos cours d'eau, le remarquable Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique, le Musée Malartre, avec lequel nous voulons penser la politique des mobilités dans la ville. Ces musées, auxquels j'ajoute bien sûr le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, sont de formidables outils de lecture et de compréhension de nos sociétés contemporaines.

Dans cette période où le sens vient à manquer, nous devons inciter les publics à retrouver le chemin de ces établissements après une fermeture trop longue. C'est le sens du week-end portes ouvertes du Musée Gadagne les 3 et 4 juillet prochain et de la gratuité d'entrée qui y est associée. C'est la délibération que nous vous proposons de voter donc avec ce dossier 641.

Avec la délibération 649, nous approuvons le protocole financier tripartite entre le Conservatoire de Lyon, la Métropole et la Ville de Lyon. Pour 2021, notre Ville s'engage à verser une participation financière de 7 426 996 euros. Ce montant correspond à environ 65 % du budget de fonctionnement du Conservatoire. Et à sa contribution principale, la Ville de Lyon ajoute encore une subvention de 892 829 euros destinée à l'intervention musicale en milieu scolaire, dans les écoles primaires publiques de Lyon et dans tous les quartiers de notre ville.

Ce soutien permettra au Conservatoire de remplir au mieux ses missions d'établissement d'enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre auprès de ses 2 500 élèves, qu'il s'agisse de l'enseignement artistique initial pour des jeunes de 6 à 20 ans, mais également d'amorcer des enseignements préprofessionnalisants pour des élèves étudiants qui prépareront ensuite les écoles supérieures.

À ce propos, Monsieur le Maire, si vous m'y autorisez, j'inviterais volontiers les élus régionaux ici présents à rejoindre la Ville et la Métropole dans le soutien que nous apportons à cet établissement. Je ne comprendrais pas en effet que des élus inquiets de nos orientations en matière de politique culturelle avec la crainte qu'elles nuisent à l'excellence continuent de ne pas soutenir du tout, comme c'est le cas actuellement, un établissement d'excellence tel que notre Conservatoire, qui n'est pas un conservatoire municipal, mais bien un CRR, c'est-à-dire un conservatoire à rayonnement régional.

Avec la délibération 2021/643, nous augmentons l'enveloppe consacrée aux huit lieux conventionnés Scène découverte, des lieux qui accompagnent l'émergence, la professionnalisation et la diffusion de la jeune création artistique. En 2021, nous améliorerons encore le dispositif, nous relancerons un appel à projets Scène découverte à l'été 2021 pour amplifier encore notre soutien à l'émergence.

Je termine avec une dernière présentation, la présentation rapide de la délibération 2021/642, où nous voyons là encore les effets des orientations affirmées pour notre politique culturelle. Nous n'ignorons pas que Lyon est une ville du livre, en témoignent les nombreuses librairies indépendantes, les maisons d'édition, les illustrateurs et illustratrices et des événements également comme Quai du Polar ou le Lyon BD Festival et tout un réseau associé.

Cette délibération prévoit un soutien accru à la création littéraire, aux auteurs, aux autrices. La subvention à la Villa Gillet passe de 221 000 euros à 250 000 euros, auxquels bien sûr il faut ajouter les locaux mis à disposition par la Ville, locaux qui feront l'objet, comme nous le disions hier, de travaux d'aménagement et d'extension.

Et puis bien sûr avec cette délibération et j'en terminerai là, un soutien accru au 7e art. Ce soutien passe par le fait que, pour la première fois, la Ville de Lyon va participer au fonctionnement de l'École nationale de Cinéma, la Cinéfabrique, installée dans le 9e arrondissement et qui dispense un enseignement remarquable tout en accueillant 50 % de boursiers parmi ses étudiantes et étudiants.

Un soutien accru qui passe aussi par l'augmentation de l'aide apportée par la Ville à l'Institut Lumière en 2021, car Lumière, c'est bien sûr le festival, mais c'est aussi l'institut avec le travail de fond sur le cinéma de patrimoine, remarquable et sans doute unique en France et dans le monde. L'onde d'émotion qui a traversé notre ville à l'annonce de la mort de son Président Bertrand Tavernier hier nous montre bien combien cet institut, mais aussi combien le cinéma, tiennent une place essentielle dans notre culture et dans notre imaginaire collectif. Je suis triste que Bertrand Tavernier soit parti avant la réouverture de nos salles de cinéma et je tenais à m'associer aux nombreux hommages qui lui ont été rendus dans cette enceinte et par vous, Monsieur le Maire, dans les médias, mais aussi dans les réseaux sociaux depuis hier. Toutes mes pensées bien sûr accompagnent la famille du cinéaste, ses proches et toutes les équipes de l'Institut et du Festival Lumière.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame l'Adjointe.

(Adopté.)

**2021/598 - Adhésion de la Ville de Lyon au collège collectivités territoriales de l'association dénommée : TERRITORIA (Observatoire national de l'innovation publique, intitulé Observatoire TERRITORIA, sise 48 rue Sarette - 75685 Paris) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal**

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté.)

**2021/627 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon, et l'Institut Lumière pour l'organisation de ciné-concerts dans le cadre de la saison 2020-2021 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon**

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

**2021/636 - Lancement des opérations : n° 60047532 « Œuvres d'art - acquisitions et restaurations 2021-2026 », n° 60047531 « Aménagements culturels 2021-2026 », n° 60047533 « Numérisation documents d'archives 2021-2026 », n° 01014077 « Opéra - Subvention d'équipement 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00005 - Rectificatif**

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise en parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

Parmi ces rapports, qui viennent d'être mis aux voix, deux rapports font également l'objet d'une désignation. Je vous propose de mettre ces désignations aux voix.

Il s'agit tout d'abord du rapport 596. La Ville dispose d'un représentant titulaire et d'un suppléant au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose les candidatures suivantes : en titulaire, Nathalie Perrin-Gilbert, en suppléante, Camille Augéy.

Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidatures, les candidates sont proclamées élues.

Il s'agit enfin du rapport 598. La Ville dispose d'un représentant au sein de l'assemblée générale.

Je vous propose la candidature suivante : Chloë Vidal.

Y a-t-il d'autres candidatures ? En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

---

### COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

---

#### **2021/671 - Lancement de l'opération n° 01047813 « Hôtel de Ville - Rénovation de l'illumination de la façade, coté place de la Comédie » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20013**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

**M. LE MAIRE** : Monsieur Godinot, pour ce premier rapport, c'est à vous.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc de rénover la façade côté Comédie de l'Hôtel pour un budget de 300 000 euros. C'est une rénovation qui est rendue nécessaire par la vétusté de l'installation qui a une trentaine d'années, qui nous permettra à la fois de mieux répondre aux demandes d'éclairages événementiels de l'Hôtel de Ville et de faire des économies d'énergie.

L'avis de la Commission a été favorable.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Godinot.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Bacha-Himeur, c'est à vous pour 2 minutes.

**Mme BACHA-HIMEUR Samira** : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

Je vous rassure, nous allons effectivement voter pour ce rapport.

Je profite simplement de cette délibération car nous voulions vous alerter comme nous l'avons fait en Commission qu'il est fort dommage que nous ne profitons pas de cette délibération ou de ce vote pour améliorer également la façade de l'annexe de l'Hôtel de Ville.

Nous avons appris en Commission que des travaux sont prévus à l'intérieur. Nous vous sollicitons donc pour que des études soient faites pour étudier cette façade qui dénote par rapport à notre environnement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Bien noté.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

**M. LE MAIRE** : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

#### **2021/699 - Lancement de l'opération n° 03036573 - EI 03036 Patinoire Baraban - Travaux de conservation du patrimoine et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20004**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

**M. LE MAIRE** : Monsieur Godinot, c'est de nouveau à vous.

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour cette délibération 693, il s'agit d'acter le lancement de plusieurs opérations sur la période du mandat, opérations de travaux de rénovation. Cette délibération ouvre sept enveloppes de travaux dédiés à la transition écologique de nos bâtiments, que nous avons abordées lors du vote de la PPI en début de séance. Mon intervention concernera aussi, Monsieur le Maire, si vous le permettez, le rapport 686 inscrit quelques lignes plus loin pour économiser l'énergie des élus en cette fin de Conseil, bien qu'elle soit renouvelable.

Ces enveloppes sont l'occasion pour moi de concrétiser nos nouveaux engagements climatiques et de montrer comment la Ville applique, à son échelle, au cœur de ses activités et services, l'urgence climatique que nous avons votée hier.

Nous visons la neutralité carbone en 2050. Cela signifie qu'à cette date, les émissions nettes de nos bâtiments devront être nulles. Plus de combustibles, ni gaz fossile qui est aujourd'hui notre principale source de chauffage, ni pétrole qui est aujourd'hui notre principal carburant.

J'ouvre une parenthèse en écho à nos échanges hier en Conseil sur la délibération climat. Car, oui, nous souhaitons la fin la plus rapide possible de la commercialisation des combustibles fossiles, leur taxation dans l'attente, et, parce que le porte-monnaie ne saurait être le seul critère qui détermine qui peut polluer, une réglementation et des incitations qui assurent la justice sociale.

Nos collègues élus du groupe Pour Lyon se sont hier fait un plaisir de qualifier ces mesures de totalitaires et liberticides. Je leur rappelle que la Déclaration des droits de l'Homme dit, dans son article 4, que : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. » Et la Charte de l'Environnement, inscrite dans la Constitution, proclame en article 1er que : « Toute personne a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. » Et en article 4 que : « Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement. »

Polluer l'air, ce bien commun, en émettant des gaz à effet de serre nuit sans conteste à autrui. Il revient donc aux pouvoirs publics d'encadrer cette liberté pour maintenir la liberté de tous de vivre dans un environnement sain. Faire reculer les pollutions est d'abord une mesure sociale, les plus pauvres étant toujours ceux qui vivent dans l'environnement le plus dégradé.

Fin de la parenthèse.

Nos bâtiments, nos véhicules, notre éclairage public devront donc avoir des consommations d'énergie très basses et nos bâtiments neufs devront être à énergie positive. Nous avons acté hier comme objectif la baisse de 30 % de nos émissions entre 2019 et 2030. C'est l'objectif national et pour nos bâtiments, le décret tertiaire nous oblige même à aller plus loin en réduisant de 40 % nos consommations d'énergie à cette date.

Pour cela, il nous sera nécessaire de rénover la majorité de nos bâtiments les plus importants, au niveau de performance bâtiment basse consommation rénovation, qui est proche de celui des bâtiments neufs de ces dernières années, ce qui nécessite des rénovations globales et complètes. Rénover la moitié de nos bâtiments d'ici 2050 nécessite d'atteindre le rythme d'une vingtaine de bâtiments par an dans les meilleurs délais. L'urgence climatique pour ce secteur est de construire la feuille de route qui nous fera passer de l'exemplarité ponctuelle dans quelques bâtiments au traitement systématique de notre parc. C'est le rôle de la stratégie de transition écologique du patrimoine, qui va traduire nos objectifs climatiques du plan climat en liste de bâtiments à mettre en chantier de rénovation avec les moyens et l'organisation nécessaires. Ce gros chantier impliquera nécessairement toutes nos délégations, nos directions et une bonne partie des usagers que nous hébergeons dans nos locaux.

Ce chantier s'engage. De nombreuses rénovations sont déjà identifiées dans la PPI, ainsi 39 rénovations d'écoles y sont inscrites. Deux groupes scolaires, les groupes Diderot et Boileau, feront l'objet d'une rénovation basse consommation confiée à la SPL OSER et un troisième bâtiment sera identifié avant l'été.

Les sept enveloppes que je vais maintenant vous présenter auront vocation à être pilotées par la stratégie de transition écologique du patrimoine et de nombreuses autres lignes de la PPI y seront intégrées. Et comme chaque année compte, comme chaque tonne de CO2 émise compte, nous nous engageons déjà dans une série de travaux évidents.

Nous intégrons trois enjeux dans cette stratégie :

- Des bâtiments moins énergivores et moins émetteurs de gaz à effet de serre bien sûr, car la loi nous y oblige, mais surtout en raison de nos engagements climatiques ;

- Des bâtiments plus économes en ressources, utilisant des matériaux à faible contenu carbone comme les produits de construction biosourcés, ossature bois, isolants végétaux ou géosourcés comme la terre crue, le pisé ;

- Des bâtiments sains qui préservent la santé de leurs occupants et pour cela, nous veillerons particulièrement à la qualité de l'air intérieur et au confort d'été pendant les canicules.

Je souligne que d'autres enjeux majeurs, comme la végétalisation des abords des bâtiments et leur accessibilité, font partie de cette stratégie et disposent d'enveloppes dédiées présentées à part.

Quatre enveloppes alimentent le premier objectif de réduction de nos consommations d'énergie :

- L'enveloppe isolation dotée de 13 millions d'euros. Cette enveloppe est une nouveauté du mandat. Elle nous permettra d'intervenir au fil de l'eau, dans les travaux sur le patrimoine, pour embarquer la performance énergétique dans les travaux de bâtiments, en intégrant l'isolation des murs et en accélérant le changement de fenêtres et l'isolation des toitures.

- La mise à niveau de la supervision thermique. Plus technique, cette enveloppe de 1 million d'euros permettra de mieux piloter nos installations de chauffage, pour qu'elles fonctionnent au plus près de nos besoins, en pilotant mieux les horaires et les températures.

- À cette enveloppe s'ajoute donc celle du rapport 686 dédiée aux travaux de rénovation des installations thermiques et aérauliques, qui totalise 8,8 millions d'euros, dont 4,4 sont ouverts aujourd'hui et qui seront affectés à l'amélioration de 14 de nos installations de chauffage, de froid et de traitement de l'air. Je cite, pour exemple, l'annexe de l'Hôtel de Ville, les Subsistances, la Halle Tony Garnier, les Archives municipales, la Maison pour Tous de la Guillotière, les Palais de Bondy et de Saint-Jean, le complexe sportif Charlemagne, les gymnases Jean Moulin et Jean Zay, les groupes scolaires Chavant et Veyet et la médiathèque de Vaise.

- Enveloppe éclairage performant et basse consommation. Cette enveloppe de 1,2 million d'euros nous permettra d'améliorer l'éclairage de nos bâtiments, de bénéficier des progrès technologiques des lampes pour des investissements à temps de retour généralement très rapides.

Nous avons ensuite deux enveloppes dédiées aux énergies renouvelables :

- Une enveloppe intitulée raccordement des bâtiments au réseau de chaleur. Dotée de 1,7 million d'euros, elle nous permettra de poursuivre le raccordement de nos bâtiments aux réseaux de chaleur métropolitains, lorsque ceux-ci passent à proximité. Alimentés principalement par nos déchets et par du bois, ces réseaux constituent le moyen le plus simple et le plus rentable d'améliorer la part de renouvelables dans notre consommation d'énergie. Cinq bâtiments sont déjà identifiés. Il s'agit de quatre groupes scolaires (Jean Mermoz, Édouard Herriot, Louis Pergaud et Berthelot), ainsi que l'Espace 101 et le Nouveau Théâtre du 8e.

- Nous y avons ajouté une enveloppe production d'énergies renouvelables, qui nous permettra de réaliser une dizaine de toitures photovoltaïques, peut-être une chaufferie biomasse si l'étude technique est concluante, et d'installer plus de pompes à chaleur sur nappe, de systèmes de récupération de chaleur ou autres énergies renouvelables.

- L'enveloppe aménagements et projets pour le traitement des déchets de chantier. Vous savez, Monsieur le Maire, que la principale source de déchets de la Ville provient de ses bâtiments. Cette enveloppe nous permettra de mieux les trier pour les recycler et les réutiliser. Nous travaillerons également au réemploi de certains composants des bâtiments, en proposant à des sociétés spécialisées de les acquérir et de les recommercialiser, dans une logique d'économie circulaire.

- Enfin, la dernière ligne bâtiments - confort d'été et qualité de l'air intérieur pour 1,2 million d'euros nous est apparue indispensable pour garantir la santé des occupants de nos locaux et éviter des fermetures d'établissements ou des droits de retrait du personnel lors des canicules. Nous déploierons des systèmes de ventilation performante et des brasseurs d'air et protections solaires en priorisant les établissements recevant du public vulnérable, comme les crèches, les écoles et les résidences de personnes âgées. Soulignons que deux enveloppes dédiées ont été créées pour les crèches et les écoles, soit un total pour cette qualité de l'air et ce confort d'été de 4 millions d'euros.

Avec l'ensemble de ces enveloppes, ce sont ainsi environ 40 millions d'euros que nous investirons pour la transition écologique de notre patrimoine, en complément des opérations individualisées déjà détaillées dans la PPI.

Je sais pouvoir compter sur l'implication des services, et je remercie la Direction centrale de l'immobilier, la Direction de la construction, la Direction de la gestion technique des bâtiments, ainsi que la Direction de l'éclairage urbain et le garage municipal, qui sont les maîtres d'œuvre de cette stratégie, pour leur implication dans l'intégration de ces nouveaux enjeux dans la PPI.

Et je sais pouvoir compter sur l'implication des élus, vous êtes déjà nombreux à porter cette exigence de performance écologique concrètement au quotidien.

Nous aurons, j'en suis convaincu, un retour favorable de nos usagers qui sont de plus en plus nombreux, comme tous les citoyens, à attendre que nous les engagions dans la démarche. Et nous pourrions nous appuyer sur les entreprises locales du bâtiment et de l'énergie, dont beaucoup nous sollicitent pour y participer.

Mesdames et Messieurs les élus, j'espère que cette délibération vous a permis de mieux identifier certaines de nos premières actions pour répondre à l'urgence climatique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur Godinot.

Vous nous avez présenté les dossiers 693 et 686. Les deux font l'objet d'un vote groupé.

Pour permettre le temps de parole de Monsieur Lévy sur le dossier 699, pouvez-vous nous en dire juste un mot, Monsieur Godinot ?

**M. GODINOT Sylvain**, rapporteur : La patinoire Baraban fait l'objet de travaux. Il s'agit de travaux d'amélioration de son enveloppe, des travaux d'amélioration de la toiture, de la couverture, d'isolation, qui ne sont pas liés aux travaux du groupe de froid qui a fait l'objet d'un contentieux avec l'entreprise qui a réalisé ce système froid.

Je suis disponible pour répondre à des questions.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 2 minutes.

**M. LÉVY Charles-Franck** : Brièvement, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Les travaux pour la patinoire Baraban sont une bonne nouvelle pour la Ville et pour le club hébergé dans la patinoire, le Lyon Glace Patinage. Nous espérons que, demain, lorsque le contexte sanitaire le permettra, notamment les collégiens et lycéens à proximité pourront retourner, dans le cadre de l'activité sportive obligatoire patiner là-bas.

J'avais une interrogation, mais qui s'adressait plus à madame Nublat-Faure pour connaître la politique sportive en matière de sports de glace que vous comptez développer durant le mandat. Vu le calendrier chargé de ces deux jours, cela peut se faire en Commission ou lors d'un prochain Conseil.

Comme vous le savez, c'est une thématique qui nous tient à cœur. Chaque année, en décembre, sauf cette année compte tenu du contexte sanitaire, une patinoire éphémère est mise en place Ambroise Courtois dans le 8e arrondissement. Compte tenu des travaux qui sont faits aujourd'hui, je ne doute pas qu'à l'avenir, vous continuerez à soutenir la mise en place de cette patinoire, qui bénéficie au jeune public, qui permet d'initier un public éloigné des sports de glace pour pouvoir les pratiquer et qui répond aussi à l'exigence sociale.

Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci.

Je ne doute pas un seul instant que ce sujet sera traité en Commission.

Je mets ce dossier aux voix, donc le 699, et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Il semblerait que nous ayons de notre côté un petit souci technique. Je reviens vers vous dans un instant. Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

---

**2021/686 - Opérations n° 60021890 «Bâtiments - Installations et réseaux thermiques et aérauliques 2021-2026» - Lancement d'une première tranche de travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 programme 20020**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/692 - Opération n° 60021895, «Bâtiments - Equipements de régie directe 2021-2026», opération n° 60021897 «Bâtiments-Etudes et diagnostics patrimoniaux 2021-2026», opération n° 60021885 «Bâtiments - Mise en conformité des réseaux humides 2021-2026», opération n° 60021886 «Bâtiments -Ravalement de façades 2021-2026», opération n° 60021863 «Bâtiments - Travaux d'entretien du propriétaire 2021-2026», opération n° 60021887 «Bâtiments - Voiries, réseaux divers et ouvrages d'art 2021-2026», opération n° 60021877 «Bâtiments - Amiante 2021-2026 », opération n°60021878 «Bâtiments - Ascenseurs, appareils élévateurs et portes automatiques 2021-2026», opération n° 60021879 «Bâtiments - Clos et couvert 2021-2026», opération n° 60021880 «Bâtiments - Mise en conformité infrastructure réseau et installations électriques 2021-2026», opération n° 60021881 «Bâtiments - Mise en sécurité et consolidation des ouvrages 2021-2026», opération n° 60021882 «Bâtiments - Système de sécurité incendie 2021-2026». Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20020.**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/693 - Opération n° 60021898 Bâtiments - Aménagements et projets pour le traitement des déchets de chantier, opération n° 60021888 «Bâtiments - Confort d'été et qualité de l'air intérieur 2021-2026», opération n° 60021889 «Bâtiments - Éclairage performant et basse consommation 2021-2026», opération n° 60021891 «Bâtiments - Isolation 2021-2026», opération n° 60021892 «Bâtiments - Mise à niveau de la supervision thermique 2021-2026», opération n° 60021893 «Bâtiments - Raccordement réseau de chaleur 2021-2026», opération n° 60021883 «Bâtiments - Production d'énergies renouvelables 2021-2026» - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20020**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/601 - Lyon 5e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon, auprès de Madame et Monsieur Masson, d'une propriété bâtie sur un terrain de 4593 mètres carrés cadastré AN n° 35, située 8 rue du Cardinal Gerlier - EI 05349 - N° inventaire 05349 A 001, 05349 B 001, 05349 C 001, 05349 D 001, 05349 F 001, 05349 G 001, 05349 H 001, 05349 T 001-01 - Opération 05349001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-2 programme 00008**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/603 - Lyon 1er - Approbation de l'acte reconnaissant entre l'État et la Ville de Lyon concernant la propriété de la parcelle cadastrée AN 3 et d'acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon à l'État d'un bien immobilier sis place Michel Servet pour la création d'un ascenseur dans le cadre de la mise en accessibilité du groupe scolaire Michel Servet - EI 01006 - N° inventaire 01006 B 001, 01006 T 002 - Opération 01006530 «Groupe scolaire Michel Servet - Travaux d'accessibilité» - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1 «Conservation du patrimoine scolaire 2015-2020», programme 20006 - Rectificatif**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/607 - Lancement de l'opération n° 60026860 «Accompagnement des petites opérations de voiries de la Métropole 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00013**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/608 - Lancement de l'opération n° 60026864 «Fabrication de nouvelles appliques spécifiques en façade» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/609 - Lancement de l'opération n° 60026862 «Rénovation de 13 montées d'escaliers avec difficultés d'accès 2021-2026» et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

---

**2021/610 - Lancement de l'opération n° 60026863 « Rénovation de l'éclairage de voies structurantes 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20013**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/617 - Église Saint-Nizier - Restauration intérieure - opération n° 02017513 - 1 rue Saint Nizier à Lyon 2e - Lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 20005**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/622 - Groupe scolaire Nérard - Acquisition et Construction - Opération n° 09350001 - 15 rue Nérard à Lyon 9e - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 00006**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/626 - Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 1 - opération n° 09022002 - 1, square Edouard Mouricand Lyon 9e - Approbation de la modification du marché de travaux du lot n° 1 Désamiantage**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/647 - Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier - Adhésion de la commune de Génilac**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/653 - Crise sanitaire liée à la Covid-19 : modalités exceptionnelles de tarification au sein de l'hôtel Major Martin**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/657 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Tennis Lyon III pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 10 rue Saint-Marc à Lyon 3e**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/662 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de locaux du domaine privé à titre gratuit situés 5 place Dumas de Loire à Lyon 9e au profit de l'association PIMMS Lyon Métropole - Ensemble Immobilier n° 09311**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/669 - Gratuités partielles de frais de location et/ou de captation audiovisuelle accordées aux associations et autres organismes pour un montant de 5 419,98 euros**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/694 - Opération n° 60021884, « Bâtiments - Mise en accessibilité 2021-2026 » - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20020**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/698 - Lancement des opérations n° 03020582 Et 03020 Bourse du Travail - Travaux de conservation du patrimoine et n° 04027567 Et 04027 Mairie du 4e arrondissement - Travaux de conservation du patrimoine et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20008**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/700 - Opération n° 03048645 Auditorium - Plan patrimoine - Lancement d'une partie de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20005**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/702 - Lancement des opérations n° 06011519 - EI 06011 Groupe scolaire Antoine Remond - Travaux de conservation du patrimoine, n° 02003537 - EI 02003 Groupe scolaire Michelet - Travaux de conservation du patrimoine et d'accessibilité, n° 02004003 - EI 02004 Groupe scolaire Lucie Aubrac - Travaux de conservation du patrimoine, n° 04006550 - EI 04006 Groupe scolaire Joseph Cornier - Travaux de conservation du patrimoine et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme n° 20006**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/703 - Lancement de l'opération n° 07027659 Palais des sports - Travaux de conservation du patrimoine et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme n° 20004**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/704 - Lancement de l'opération n° 01069524 - EI 01069 immeuble Condition des Soies - Travaux de conservation du patrimoine et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20001**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/705 - Lancement de l'opération n° 05068556 - EI 05068 Palais Saint-Jean - Mise en sécurité et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 20005**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/706 - Lancement de l'opération n° 07032609 EI 07032 Plaine des Jeux de Gerland - Réseaux électriques et chaufferie et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 20004**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/707 - Lancement de l'opération n° 06026533 - EI 06026 complexe sportif Tronchet - Rénovation de locaux et d'installations techniques, affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20004**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/708 - Stade Marc Vivien Foé - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire - 7 rue Jules Verne Lyon 3e - opération n° 03040542 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 00004, programme n° 2015-1**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

---

**2021/716 - Opérations n° 60021896 « Études et recherches bâtiments DCI/DGUIT 2021-2026 », n° 60021865 « Aménagement pour les services municipaux 2021-2026 », n° 60021864 « Aménagement bâtiments en gestion domaniale 2021-2026 », n° 60021875 « Aménagement et rénovation des salles municipales 2021-2026 » et affectation d'une partie des AP n° 2021-1, programme 00008, n° 2021-1, programme 20008 et n° 2021-1, programme 20020**

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain  
(Adopté.)

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention, pour lesquels la présentation de Monsieur Godinot a déjà été réalisée. Il s'agit des dossiers 686 à 716.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents. Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

**M. LE MAIRE** : Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

**M. LE MAIRE** : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Nous sommes arrivés au bout de l'étude de notre ordre du jour pour ce Conseil municipal très particulier.

Il m'avait été demandé des informations sur les mesures de freinage renforcé liées à la dégradation de la situation sanitaire sur le département. À l'heure où je vous parle, la réunion en Préfecture vient juste de se terminer et il n'y a pas d'informations nouvelles en plus de celles que vous avez pu, comme moi, découvrir hier dans les médias.

Pour autant, comme certains sujets sont susceptibles d'être encore traités dans le week-end, je vous propose la chose suivante. D'une part, en début de semaine, lundi, une information sera faite aux présidents de groupes politiques et d'autre part, une réunion des directeurs et directrices de Cabinet et DGS d'arrondissement sera animée par Jérôme Maillard dès ce lundi. De cette façon, s'il y avait des nouveautés, vous en seriez très rapidement informés.

Je vous remercie pour votre endurance, votre patience et vous souhaite un excellent week-end. Je clôture cette session. À très vite.

*(La séance est levée le vendredi 26 mars à 16 heures 10.)*



---

**AMENDEMENT**

---

**2021/584 - Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 - Vote du Plan d'équipement pluriannuel et actualisation des Autorisations de programme (AP)**

Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants - Rejeté



**Conseil municipal du 25 mars 2021**

Rapport n°2021/584

Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026

**Amendement n° \_\_\_\_**

**Présenté par Denis BROLIQUIER**

Exposé des motifs

La question de la sécurité est un sujet important et les Lyonnais aspirent à pouvoir être protégés partout dans la ville.

Aussi il apparaît nécessaire que la Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 prévoit explicitement la possibilité de se doter de nouveaux outils en matière de vidéosurveillance et de ne pas rester cantonnée à l'entretien de l'existant.

Amendement

A la rubrique « Sécurité Prévention des risques 10 M€ »

**Ajouter :**

Tous arrondissements – Vidéosurveillance – Acquisition de nouveaux équipements

---

**AMENDEMENT**

---

**2021/590 - Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon**

Amendement déposé par les groupes Socialistes, la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes - Adopté



**Conseil municipal  
25 mars 2021  
Amendement déposé par les groupes  
Socialistes, la gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes**

Amendement n°1  
Projet de délibération au Conseil municipal du 25 mars 2021  
Rapport 590  
Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon

**Exposé des motifs**

Le Plan de mandat de la Ville de Lyon 2020-2026, délibéré lors du Conseil municipal du 25 mars 2021, est le fruit d'un travail collectif visant à définir l'ambition et la feuille de route de l'exécutif municipal pour la durée du mandat. En préambule, l'Édito du Maire détaille les six objectifs stratégiques pour le mandat. Le présent amendement vise à enrichir cette stratégie en s'appuyant sur les engagements portés par notre majorité, notamment en matière de solidarité et d'inclusion sociale.

Ce souhait se matérialise par le présent amendement, ainsi qu'un rectificatif du Plan de mandat annexé à la délibération. Ce rectificatif porte sur les éléments suivants :

Dans l'édito du Maire, au deuxième paragraphe, la mention suivante a été ajoutée : « par l'ensemble des composantes de notre majorité ».

Le paragraphe « 4) Lyon, ville inclusive qui assure que chacun ait une place » a été modifié et remplacé par le texte suivant :

« 4) Lyon, ville inclusive et solidaire

Le mandat qui s'ouvre sera celui d'une transition écologique solidaire juste, axée sur un développement humain et responsable. L'inclusion et la solidarité traverseront l'ensemble des politiques publiques. C'est notamment au travers d'un service public renforcé sur tout le territoire que notre action prendra tout son sens.

Nous voulons faire de Lyon une ville au service de toutes les vies en luttant contre les inégalités, en renforçant la cohésion sociale et en promouvant la mixité sur l'ensemble du territoire.

Enfin Lyon sera une Ville qui protège, qui prendra soin de ses habitants et travaillera dans le sens d'une meilleure inclusion et protection des plus vulnérables. Lyon restera une Ville accueillante et humaniste, une terre d'accueil et d'hospitalité qui tend la main à ces populations fragiles qui ont fui la misère et les conflits pour chercher asile.

Le mandat qui s'élançait est aussi celui de la proximité. Il s'appuie sur la confiance dans les atouts qui sont les nôtres : la richesse humaine de notre ville, la diversité de ses talents, l'énergie qui les habite, les réussites passées, la transmission des savoir-faire et des mémoires, la bienveillance comme principe et règle des rapports sociaux dans la cité. Le logement à la lyonnaise, toujours digne et plus abordable conciliera esthétique, sobriété énergétique et usages différenciés en fonction des aspirations et des besoins existants. »

Au titre 6 de l'édito du Maire, dans le premier paragraphe, la mention suivante a été ajoutée « pour permettre à toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais, quel que soit leur âge ou leur milieu social, de vivre dignement et de prendre toute leur place dans la société. »

Au titre 6 de l'édito du Maire, le paragraphe suivant a été ajouté : « Lyon s'engagera pleinement auprès de ses partenaires pour faire de son ambition écologique et sociale une réalité. La coopération, notamment avec le monde associatif, sera la pierre angulaire de notre démarche, garantissant l'exercice de la citoyenneté pour tous. »

## **Amendement**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans la délibération 2021/590, le titre II « 6 grands défis à relever » est modifié.

La mention « Lyon, ville inclusive qui assure que chacun ait une place », est remplacée par : « Lyon, ville inclusive et solidaire ».

---

**AMENDEMENT**


---

**2021/650 - Périmètres scolaires**

Amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants - Rejeté

**Conseil municipal du 25 mars 2021**

Rapport n°2021/650

Périmètres scolaires

Amendement n° \_\_\_\_

**Présenté par Jean-Michel DUVERNOIS**Exposé des motifs

Afin de garantir un nombre suffisant d'élèves permettant de maintenir l'école maternelle Claude Lévi-Strauss, il est proposé de modifier les périmètres scolaires en ce sens.

Amendement

Ajout des périmètres scolaires suivants à compter de la campagne de préinscription scolaire 2021 à l'école maternelle Claude Lévi-Strauss et non à l'école maternelle Robert Doisneau :

Libellé de la voie	CP	N° pair ou impair	Numéro de début	Btq début	Numéro de fin	Btq fin
PLACE DES TERREAUX	69001	impair	15		25	
PLACE DES TERREAUX	69001	pair	14		24	
PLACE TOBIE ROBATEL	69001	impair	1		9999	
PLACE TOBIE ROBATEL	69001	pair	0		9998	
QUAI DE LA PECHERIE	69001	impair	1		1	
RUE CONSTANTINE	69001	impair	1		15	
RUE CONSTANTINE	69001	pair	2		12	
RUE D ALGERIE	69001	impair	1		23	
RUE D ALGERIE	69001	pair	2		22	
RUE DES AUGUSTINS	69001	impair	1		13	
RUE DES AUGUSTINS	69001	pair	2		12	
RUE D ORAN	69001	impair	1		9999	
RUE D ORAN	69001	pair	0		9998	
RUE GROBON	69001	impair	1		3	
RUE GROBON	69001	pair	2		6	
RUE HIPPOLYTE FLANDRIN	69001	impair	19		19	
RUE LANTERNE	69001	impair	1		5	
RUE LANTERNE	69001	pair	2		4	
RUE TERME	69001	impair	31		33	
RUE TERME	69001	pair	18		22	